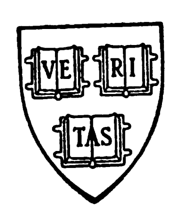

VE RI
TAS



MEMOIRES
D'UN BOURGEOIS
DE PARIS

PARIS. — TYP. DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46.

LE Dʀ L. VÉRON

MÉMOIRES

D'UN

BOURGEOIS

DE PARIS

COMPRENANT

LA FIN DE L'EMPIRE
LA RESTAURATION — LA MONARCHIE DE JUILLET — LA RÉPUBLIQUE
JUSQU'AU RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE.

TOME DEUXIÈME

PARIS
LIBRAIRIE NOUVELLE
BOULEVARD DES ITALIENS, 15, EN FACE DE LA MAISON DORÉE.

1856

MÉMOIRES
D'UN BOURGEOIS
DE PARIS

CHAPITRE PREMIER

MONSIEUR DECAZES

Les trois époques de la restauration. — Première époque, M. Decazes. — M. Decazes, président de cour d'assises. — Le cachot de Marie-Antoinette.--M. Decazes chez M. de Talleyrand.—M. Decazes, préfet de police.—Il fait fermer la Chambre.—MM. Romiguière et Barrère. — Seconde entrée de Louis XVIII à Paris. — Fouché, ministre. — Relations secrètes entre Fouché et Monsieur. — Deux lettres de Fouché. — Première entrevue entre M. Decazes et Louis XVIII. — Lettre du comte d'Artois à Louis XVIII. — Réponse du roi à son frère. — Le maréchal Ney. — Labédoyère, de la Valette. — Les frères Faucher. — Lettres de Louis XVIII au duc d'Angoulême et du duc d'Angoulême à Louis XVIII. — Le duc de Berry. — La duchesse d'Angoulême. — Lettre de la duchesse d'Angoulême au comte d'Artois.

L'histoire de la restauration se divise naturellement en trois époques, sans y comprendre, bien entendu, le temps qui s'est écoulé depuis la première entrée du roi Louis XVIII en France (mai 1814) jusqu'au retour de l'empereur Napoléon (20 mars 1815).

La première époque commence après la bataille de

Waterloo, et finit au moment où M. de Villèle prend la direction des affaires (décembre 1821). Cette première époque fut le règne de M. Decazes. La seconde comprend le ministère de M. de Villèle et finit avec ce cabinet. La troisième commence à la chute de ce ministre (vers la fin de 1827) et finit avec la restauration elle-même, par la révolution du mois de juillet 1830 et par l'avénement au trône du roi Louis-Philippe. Cette troisième époque comprend le ministère Martignac, le ministère Polignac et les journées de Juillet.

La première époque fut signalée par la lutte du parti réactionnaire et du parti constitutionnel : cette lutte se termina par le triomphe de la charte et du gouvernement parlementaire, qui vint à bout de toutes les résistances et qui, dès l'année 1819, semblait fondé pour longtemps. En 1820, la mort de M. le duc de Berry compromit l'existence et l'avenir du gouvernement parlementaire. Ceux qui avaient fondé ce gouvernement ou participé à sa fondation se retirèrent devant la tempête que souleva le crime de Louvel. Après une année d'hésitations, lés chefs du parti royaliste de 1815 et de 1816 arrivèrent enfin au pouvoir, sous le ministère de M. de Villèle; mais ces royalistes s'étaient transformés : ils s'étaient assouplis, en quelque sorte malgré eux, à la pratique du gouvernement parlementaire; ils avaient compris les avantages qu'ils pouvaient en tirer, et, bien que leur politique différât essentiellement de celle de leurs prédécesseurs, comme ils se sentaient capables de gouverner par la tribune et malgré les entraves de la presse, ils se plièrent d'assez bonne grâce à la nécessité de gouverner selon la charte, toutefois en faisant entrer le gou-

nent dans les voies nouvelles qui leur convenaient. :es trois époques, la plus difficile, la plus péril- la plus glorieuse, c'est sans contredit la première: elle de M. Decazes. C'est à son administration que t particulièrement le mérite d'avoir contenu le ıltra-royaliste, d'avoir organisé le gouvernement monarchie selon la charte, d'avoir créé successi- t les grandes institutions qui dérivaient du gouver- ıt constitutionnel, et d'avoir montré ainsi au pays, pratique même des choses, combien sont grandes sources d'un gouvernement libre et sage.

parlant de M. Decazes, je rappellerai tous les actes gnalèrent les cinq premières années du gouverne- de Louis XVIII.

Decazes naquit dans les environs de Bordeaux en e 1780; il est issu d'une ancienne famille de Li- :, qui donna à cette ville un grand nombre de ma- s municipaux. Dès le quatorzième siècle, ces ma- s prenaient le titre de *maires;* en parcourant ıre de la ville de Libourne, on constate que de- année 1404 jusqu'à l'année 1796, elle a été admi- : par seize maires du nom de Decazes, appartenant la même famille. L'un d'eux, Raymond Decazes, obli par Henri IV en 1595, et voici ce qu'on lit dans tres de noblesse : *Lequel Raymond Decazes, sieur maison noble de Figeac, dans les troubles et di- ıs qui se sont esmus par nos subjects, mal affec- !s, a monstré l'entière dévostion et affection qu'il au bien de notre service et du public, s'étant, par ntinuel soin et vigilance qu'il a rendus à notre le Libourne, opposé aux mauvaises et pernicieu-*

ses entreprises qui auroient été faites sur icelle, mais encore, au péril de sa vie, rejeté nos ennemis rebelles de notre ville de Sainct-Emillion, qui s'en étoient emparés l'année mil cinq cent octante-neuf. En quoi, ledit Decazes s'est vaillamment et vertueusement comporté, imitant la vertu de feu Raymond Decazes, son père, et de ses ayeulx et bisayeulx qui ont esté maires, capitaines et officiers de ladite ville.

Déjà en 1555, un autre membre de cette famille, Jean Decazes, avait été poursuivi comme huguenot et jugé par le parlement de Bordeaux, qui l'avait condamné à être étranglé et brûlé. M. Decazes n'avait donc qu'à consulter l'histoire de sa famille, pour apprendre combien peuvent devenir dangereuses et fatales les passions dont le principe est le plus respectable, et combien on a toujours raison de se laisser guider en toutes choses par l'esprit de tolérance et de conciliation.

M. Decazes vint à Paris vers l'année 1800, pour y exercer la profession d'avocat. L'élégance de sa personne, la sympathique distinction de sa physionomie, l'aménité de ses manières, le charme de sa conversation, son caractère affable, le firent remarquer et choisir pour l'époux de mademoiselle Muraire, fille du comte Muraire, premier président de la cour de cassation et sénateur sous l'empire. Cette union ne fut pas de longue durée; M. Decazes perdit sa femme dans la première année de son mariage; mais il conserva la bienveillance et l'affection de son beau-père, auquel il dut son entrée et son avancement rapide dans la magistrature. M. Decazes était digne de cet avancement par sa capacité, par ses travaux et par ses services.

Devenu conseiller à la cour impériale de Paris, il était souvent investi des fonctions, alors fort recherchées, de président de la cour d'assises. Il les remplissait avec talent et fermeté, de façon à attirer sur lui l'attention des chefs de la compagnie, celle du grand juge ministre de la justice et celle même de l'empereur. Dans les cercles les plus intimes de la famille impériale, il était souvent question du président Decazes; il eut même alors la singulière faveur d'être attaché à Madame[1], en qualité de secrétaire de ses commandements, et aussi au roi Louis de Hollande, en qualité de conseiller de son cabinet. M. Decazes suffisait à tous les devoirs de ses charges; il conquit l'estime et l'affection de la mère et du frère de l'empereur.

Président de la cour d'assises de la Seine, M. Decazes visitait un jour, comme c'était son devoir, les prisons de la ville de Paris. En parcourant les cachots de la Conciergerie, il pénétra dans celui qu'avait habité la reine Marie-Antoinette. Il fut indigné d'y surprendre un guichetier subalterne en intimités ignobles avec une misérable détenue, à laquelle cet homme avait donné rendez-vous dans ce cachot. Les autorités compétentes furent informées de ce scandale, les ordres les plus sévères furent immédiatement prescrits pour que le *cachot de la reine* fût désormais considéré comme un lieu saint, que tous devaient respecter. M. Decazes conçut même dès lors le projet de faire élever par le gouvernement une chapelle dans ce triste réduit, déjà sanctifié par le martyre de Marie-Antoinette. Il consigna ce vœu dans un

[1] On sait que c'était le titre donné à la mère de l'empereur.

rapport provoqué par la cour impériale, et dont cette cour sanctionna les conclusions; mais le ministre de la justice ne crut pas devoir soumettre ce projet à l'approbation de l'empereur. Ceci se passait en 1812. Quelques années plus tard, M. Decazes, ministre de Louis XVIII, réalisait la pensée de M. Decazes, président de la cour d'assises. C'est donc à lui que revient l'honneur d'avoir purifié le cachot de la reine Marie-Antoinette et de l'avoir transformé en une chapelle consacrée au service divin; l'aumônier de la prison y officie tous les matins.

M. Decazes était encore conseiller à la cour impériale en 1814, lors de la première restauration. Il avait prêté un serment de fidélité à l'empereur, et il ne s'en est cru délié que par l'acte d'abdication de Fontainebleau. Maintenu dans ses fonctions de conseiller par le premier gouvernement du roi Louis XVIII, il prêta un second serment de fidélité au nouveau souverain. Après le retour de l'empereur, au 20 mars 1815, M. Decazes resta fidèle à son second serment, et il s'opposa avec une énergie et avec un désintéressement fort rares à l'adresse d'adhésion qu'on demandait à sa compagnie.

Une vive discussion s'engagea alors dans la chambre des délibérations. M. Decazes fut seul à soutenir son opinion : il regardait le roi Louis XVIII comme le seul souverain légitime de la France depuis 1814. Les nouveaux chefs de la compagnie répondaient que, depuis le débarquement de l'empereur à Cannes jusqu'à son entrée à Paris, il avait été porté en triomphe par toutes les populations, et que la rapidité de sa marche témoignait assez qu'il était marqué du doigt de Dieu, et que Dieu approuvait son entreprise. « Je ne savais pas, répliqua M. De-

cazes, que la légitimité pût être le prix de la course. » Ce mot spirituel, mais imprudent, le fit exiler de Paris par ordre de l'empereur.

M. Decazes attendit à Libourne, au sein de sa famille, la fin des Cent-Jours. Le sous-préfet de Libourne était alors M. Vatout, si distingué par les plus rares qualités du cœur et de l'esprit, et que nous avons tous estimé et aimé. M. Vatout adoucit pour M. Decazes les rigueurs d'une surveillance administrative. Ministre de l'intérieur, M. Decazes attacha M. Vatout à son cabinet. Ce dernier, après la chute du ministre, fut nommé sous-préfet de l'arrondissement de Semur, qu'il représenta comme député jusqu'à la révolution de février 1848.

C'est à Libourne que l'ancien secrétaire de la mère de l'empereur et du roi de Hollande apprit la douloureuse nouvelle du désastre de Waterloo.

La nouvelle abdication de l'empereur permit à l'exilé de Libourne de rentrer à Paris : il y arriva dans les derniers jours du mois de juin. La conduite tenue par M. Decazes dans les Cent-Jours le signalait et le recommandait aux royalistes constitutionnels, qui se préparaient à saluer avec joie la seconde rentrée de Louis XVIII en France et qui avaient formé ce comité dont M. Guizot était à Gand le sage et habile organe.

Après la bataille de Waterloo, M. de Talleyrand ne tarda pas à reprendre sur ce parti l'influence qu'il exerçait en 1814. Autour de M. de Talleyrand se groupaient donc beaucoup de royalistes constitutionnels, parmi lesquels on remarquait surtout M. le marquis de Jaucourt.

Dans le salon de M. de Talleyrand on discutait beaucoup, on délibérait quelquefois, on prenait même des ré-

solutions; mais on hésitait toujours à les exécuter. On s'y montrait fort inquiet surtout de l'attitude de la garde nationale de Paris et des dispositions de la Chambre des représentants. Cette dernière affectait les allures les plus révolutionnaires. Comme cela arrive souvent en France, on était dupe des apparences, on prenait au sérieux les protestations de cette assemblée et on lui attribuait une puissance qu'elle était bien loin d'avoir sur l'opinion publique. On craignait qu'elle ne se plaçât sous la protection des fédérés et de la population des faubourgs. Le comité Talleyrand ne savait comment s'y prendre avec cette Chambre qu'on voulait dissoudre et disperser avant la rentrée du roi, et cette rentrée était très-prochaine. Dans la matinée du 7 juillet, M. le marquis de Jaucourt, aussi inquiet que ses collègues, fit la rencontre de M. Decazes. Ce dernier était au courant des anxiétés de M. de Talleyrand et de ses amis : « Je ne vous comprends pas, dit-il à M. de Jaucourt; rien de plus facile que d'en finir avec les représentants : il suffirait d'une ordonnance de dissolution et d'une compagnie de la garde nationale. » M. de Jaucourt, quoique n'étant pas de cet avis, proposa à M. Decazes de se rendre avec lui chez M. de Talleyrand, où l'on délibérait sur cette question. C'est ainsi que M. de Talleyrand et M. Decazes se virent pour la première fois.

Les membres du comité Talleyrand étaient déjà les ministres choisis par le roi; ils en avaient pris les divers titres et ils en exerçaient les fonctions. M. Decazes expliqua et développa le plan de conduite qu'il avait conçu; il répondait du succès. Son assurance et son langage inspirèrent de la confiance; on lui offrit d'être préfet de

police, s'il consentait, en cette qualité, à fermer la Chambre des représentants. M. Decazes accepta ; on convint que la Chambre serait préalablement dissoute, que le nouveau préfet de police disposerait de tel détachement de la garde nationale qu'il choisirait, et qu'il agirait sous sa responsabilité personnelle. Sa nomination officielle comme préfet de police ne fut pourtant publiée dans le *Moniteur* qu'après la rentrée du roi dans Paris.

Ce n'était pas la première fois qu'on avait pensé à M. Decazes pour la préfecture de police : avant les Cent-Jours, dans le mois de janvier 1815, à la suite des désordres qui éclatèrent à l'occasion des obsèques de mademoiselle Raucourt, on s'aperçut que l'organisation nouvelle qu'on avait substituée à celle de l'empire pour le service de police de la capitale était vicieuse. Rien n'était plus singulier, en effet, que l'arrangement nouveau accepté par la première restauration. La préfecture de police avait été remplacée par une direction générale placée dans le ressort du ministère de l'intérieur. Cette direction avait été confiée à M. d'André, ancien constituant. Il avait au-dessous de lui trois chefs de division ou directeurs pris parmi les maîtres de requêtes du conseil d'État, exerçant des fonctions à peu près indépendantes. Ainsi, la centralisation, l'unité, manquaient à ce service spécial, qui réclame une direction énergique, une action centralisée, prompte, libre et puissante. Les inconvénients d'un pareil état de choses n'échappèrent pas à l'expérience de M. Pasquier, alors ministre, qui lui-même avait été préfet et même préfet de police sous l'empire, homme d'esprit, très-capable, qui n'avait eu qu'un malheur, comme préfet de police, celui de se lais-

ser arrêter et emprisonner lors de la conspiration de Malet. Les ouvertures qui furent faites à M. Decazes en janvier 1815 n'eurent point de suite. M. d'André tint bon et défendit avec succès sa position difficile et ses idées impraticables. Cependant, lorsque l'on apprit à Paris le débarquement de Napoléon, la préfecture de police fut reconstituée, et on y appela M. de Bourrienne.

M. Decazes, nommé préfet de police par le comité Talleyrand, en remplit immédiatement les fonctions, et fit fermer la Chambre. Voici comment les choses se passèrent.

Vers la fin de la première restauration, M. Decazes avait été nommé capitaine d'une compagnie de la garde nationale du quartier des Italiens. Son exil après le 20 mars l'y avait rendu très-populaire ; il comptait sur tous ses camarades : aucun ne manqua à l'appel. On se rendit au palais de la Chambre dès cinq heures du matin. La Chambre devait se réunir à huit heures ; elle s'était séparée la veille dans la soirée en s'ajournant au lendemain. Les portes du palais furent fermées et interdites à tous sans exception. On avait eu le soin d'afficher sur les murs un placard ainsi conçu :

Moniteur du 8 juillet 1815. — Paris, 7 juillet.

La commission du gouvernement a fait connaître au roi, par l'organe de son président, qu'elle venait de se dissoudre.

Les pairs et les représentants imposés par le dernier gouvernement ont reçu à cet égard une notification.

Les Chambres sont dissoutes [1].

Le roi entrera demain à Paris vers trois heures après midi.

Sa Majesté descendra au château des Tuileries.

[1] Je dois dire que j'ai cherché vainement, dans le *Bulletin d*[es] *lois* et dans la collection la plus complète du *Moniteur*, l'or[d]

Vers sept heures du matin, les représentants arrivèrent n foule; les gardes nationaux, parmi lesquels M. Laffitte se faisait remarquer par l'ardeur de son zèle, leur montrèrent les affiches, et leur interdirent l'entrée de la salle. A ceux qui faisaient mine de vouloir passer outre, . Decazes adressait des paroles de prudence et de modération, dont le ton était plus ou moins énergique selon attitude de ceux auxquels il s'adressait. Quelques-uns se réunirent chez leur président, M. Lanjuinais. On y gna une protestation pour laquelle on parvint à réunir inquante-deux signatures; c'était bien peu dans une ssemblée de plus de cinq cents membres. On n'arrêta ersonne; on laissa dire, on laissa faire; à midi, la hambre des représentants n'existait plus. La rentrée du oi dans Paris ne rencontra aucun obstacle. On a quelquefois attribué au général Dessolles l'exécution de la mesure dont je viens de parler. Barrère s'exprime ainsi ans ses *Mémoires* :

« A peine les représentants furent-ils sortis de la salle[1], ue la garde nationale, qui occupait tous les postes, disparut comme par enchantement. Nous avions été en sûreté tant que le maréchal Masséna l'avait commandée; mais le général Dessolles, un des premiers qui avaient offert leurs services à la restauration, était allé au-devant e Louis XVIII à Louvres, et avait reçu du roi, à Saint-Denis, l'ordre de se mettre à la tête de la garde nationale

ance royale de dissolution à cette date; dois-je en conclure que cette ordonnance n'existait pas? Les circonstances suppléaient à la formalité de l'ordonnance.

[1] Le 7 juillet, après la séance du soir.

de Paris, en remplacement du maréchal Masséna, s'emparer du palais des représentants, d'en fermer portes, et d'empêcher les députés de se rassembler en dissipant par la force. Les ordres donnés au général D solles furent rigoureusement exécutés. Les mêmes gar nationaux qui, peu d'heures auparavant, étaient ch gés de nous défendre, ne s'occupaient plus qu'à nous pousser, et à nous traiter comme des séditieux. »

Barrère a été trompé par la date de l'ordonnance roi qui remit le commandement de la garde nation au général Dessolles. Cette ordonnance fut, en effet, gnée à Saint-Denis le 7 juillet, et communiquée à la ga nationale par un ordre du jour du prince d'Essling porte la même date; mais le général ne prit ses foncti que le lendemain, ainsi qu'on le voit par son ordre jour du 8 juillet. Ce jour-là, M. Decazes avait déjà occ le palais de la Chambre, et il le fallait bien, puisq la séance, close le 7 juillet à huit heures du soir, dev se rouvrir le lendemain à huit heures du matin.

Tout ce que je viens de dire m'a souvent été raco par M le marquis de Jaucourt, par quelques autres a de M. de Talleyrand et par plusieurs des gardes nation qui se joignirent à M. Decazes.

M. Decazes avait bien jugé la situation, et il avait e cuté le plan adopté avec autant d'énergie que de mo ration ; il ne s'était point laissé tromper aux apparen de résolution et de dévouement de l'assemblée, d chaque membre voulait mourir pour la patrie.

Rien cependant ne ressemblait plus à du patriotis que ce qui s'y disait et s'y faisait. Les propositions

:nt, et plu elles étaient violentes, plus on les avec un empressement unanime.
es dernières séances de cette Chambre, tous les tants voulaient mourir sur leur chaise curule. ı lui-même était plein de courage : il était prêt à :s Anglais et les Pruss :ns. « Ils seraient là, di- ıe je voudrais encore émettre mon opinion. » emandait à répandre les dernières gouttes de son reprochait aux rois leurs vaines promesses et ., aux applaudissements frénétiques de l'assem- célèbres paroles de Mirabeau, qu'il voulait faire :ncore une fois dans toute l'Europe : « Nous :s ici par la volonté du peuple, et nous n'en sor- jue par la puissance des baïonnettes ! »
:ais, quoique bien jeune, à cette séance, et je me encore de ces cris, de cet enthousiasme, de cette générale, que je partageais avec tout le monde. pprochai en curieux de plusieurs représentants tourait, dont on célébrait le courage et le patrio- t je me trouvai bientôt au milieu d'un groupe saient partie M. Romiguière et M. Barrère. Mes tachèrent surtout sur le célèbre conventionnel, :rrible rapporteur du comité de salut public. ntendu raconter sur lui, dans mon enfance, de ayantes histoires.
nille demeurait dans la rue du Bac ; il était trop r dîner chez mon père ; j'entrai pour dîner chez :s. Quel fut mon étonnement et ma joie d'y re- attablés, dans un très-petit salon, Barrère et iguière. Je me plaçai près d'eux, bien désireux re leur conversation. Ils étaient encore tout émus

de la séance de la Chambre ; ils se montraient inquiets de l'avenir, cependant ils semblaient croire que les alliés consentiraient à reconnaître Napoléon II. Ils comptaient surtout à ce sujet sur l'influence de l'empereur d'Autriche. Tout cela se passait le 7 juillet au soir. Bientôt la conversation roula sur le temps passé et sur la révolution ; je ne perdis pas une de leurs paroles, elles sont restées gravées dans ma mémoire ; Barrère parla de la Terreur comme de la chose la plus simple, la plus innocente, et du ton le plus dégagé. « Mais enfin, disait M. Romiguière, où vouliez-vous en venir avec votre Terreur et vos supplices ? Quelle était la pensée de votre gouvernement ? Vous aviez un but, un système? — Le public le croit, répliqua Barrère, on l'a dit, on l'a imprimé, on le dira encore, on l'imprimera souvent, et on se trompera toujours : nous n'avions qu'un seul sentiment, mon cher monsieur, celui de notre conversation; qu'un seul désir, celui de sauver notre existence que chacun de nous croyait menacée. On faisait guillotiner son voisin pour que le voisin ne vous fît pas guillotiner. » J'ai retrouvé l'expression de ce même jugement que Barrère portait sur le gouvernement révolutionnaire et sur ses collègues du comité de salut public, dans la notice historique que M. Hippolyte Carnot a mise en tête des *Mémoires* du célèbre conventionnel.

« En 1832, dit M. Hippolyte Carnot, pendant le séjour que Barrère fit à Paris au retour de sa proscription, M. David, d'Angers, étant allé le voir, le trouva malade. Un asthme violent le forçait à garder le lit, ce qu'il appelait vivre de la vie horizontale. Ils s'entretinrent de Robespierre. « C'était un homme désintéressé, républi-

ain dans l'âme, dit Barrère ; son malheur vient d'avoir spiré à la dictature. Il croyait que c'était le seul moyen e comprimer le débordement des mauvaises passions. . nous en parlait souvent, à nous qui étions occupés es armées. Nous ne nous dissimulions pas que Saint-ust, taillé sur un patron plus dictatorial, aurait fini par : renverser pour se mettre à sa place ; nous savions aussi ue nous, qui étions contraires à ses projets, il nous fe-ait guillotiner : nous le renversâmes. » Ce langage de rrère en 1832 diffère-t-il de celui qu'il tenait à M. Ro-guière en 1815 ?

La conversation continua entre M. Romiguière et Bar-re : « On m'a beaucoup calomnié, dit Barrère, on a s dans ma bouche des paroles atroces que je n'ai ja-ais prononcées ; on a souvent dénaturé le sens de mes scours et de mes rapports ; on me croit un profond élérat, féroce et sanguinaire, qui répandait le sang ec plaisir : je vous le dis en toute sincérité et avec un and désintéressement, car ces temps sont bien loin de us, rien n'est plus injuste. Je pourrais, quand je le udrais, traverser la France dans tous les sens, y voya-r à petites journées, et choisir pour y passer la nuit le us beau château du lieu où il me plaira de m'arrêter : suis sûr que j'y trouverais le souvenir d'un bienfait d'un service rendus au péril de ma vie, dans ces temps difficiles auxquels on m'accuse d'avoir pris une part si lieuse. »

Cet homme avait prononcé ces paroles avec un sin-ulier accent de tristesse et d'attendrissement. Je ne pus ir s'il avait des larmes dans les yeux ; mais il en avait ns la voix.

Ces messieurs, remarquant tout l'intérêt que je montrais à les écouter, m'avaient pour ainsi dire admis avec bienveillance, à cause de ma jeunesse peut-être, dans leur conversation; je ne m'éloignai point sans leur adresser et sans recevoir d'eux un salut.

Le 8 juillet 1815, le roi Louis XVIII fit sa seconde rentrée dans la capitale. J'allai au-devant du cortége comme tous les bourgeois de Paris : je reconnus dans la foule sur les boulevards un grand nombre de représentants, et je rencontrai entre autres MM. Romiguière et Barrère. Dans ces jours d'émotions politiques on s'aborde facilement. Ces messieurs me racontèrent ce qui s'était passé le matin à la Chambre. M. Romiguière s'étonnait du peu d'empressement qu'avait montré le général la Fayette à recevoir chez lui ses collègues, qu'il avait engagés à se réunir chez le président de l'assemblée. M. Romiguière s'étonnait surtout du petit nombre de représentants qui avaient consenti à signer la protestation. Barrère se mit à rire de ce qu'il appelait la naïveté de son collègue : « Les choses ne se sont jamais passées autrement dans aucun temps. » Et s'adressant à moi : « Vous en verrez bien d'autres, me dit-il, vous qui êtes jeune. » Nous remontâmes par la barrière par laquelle le roi devait entrer. La foule devenait de plus en plus compacte. « Les habitants de Paris, dit Barrère dans ses *Mémoires*, encombraient les boulevards du nord; les femmes aux croisées agitaient des mouchoirs blancs, et les acclamations *soldées par la police* accompagnaient Sa Majesté très-chrétienne au palais des Tuileries. » — « C'est vraiment incroyable, dit M. Romiguière : il y a deux jours le même peuple nous portait en triomphe. — Mais sans

oute, répondit Barrère, le peuple est toujours ux grands événements dont il veut avoir sa part; jours agité par la fièvre du moment. Il nous 1 triomphe, vous et moi, il y a deux jours, et hui, si l'on s'occupait de nous, ce serait pour ılter, pour nous maudire, et peut-être pour nous ;r. Il fut un temps où nous en faisions ce que lions, de ce peuple : nous ne nous en sommes ; servis, nous l'avons trop négligé, nous l'avons ıber dans les mains de nos ennemis, et, de chute , nous sommes arrivés à ce que vous voyez. J'ai lit que la contre-révolution avait commencé le dor, et j'avais raison. » A ces mots, M. Romi-›ndit comme s'il avait été frappé d'une balle.
venirs sont encore très-vivants dans mon esprit; à les consigner ici, comme renseignements vrais ers sur l'un des hommes qui ont gouverné la contribué à lui imposer le régime de la Terreur.
ru Barrère dans le mois de juin 1832, de retour cil. Il occupait provisoirement un appartement petite maison située dans le marché Saint-Ho-tait, je crois, une de celles qui portent aujour-numéros 32, 34 ou 36. Il était bien vieux et bien il devait partir peu de jours après pour son ıent des Hautes-Pyrénées ; comme il avait dix-sept ans, je le voyais pour la dernière fois.
parla que des temps présents et des hommes c. Il les jugeait avec une grande malveillance. uvé le même langage amer dans les portraits ne dans ses *Mémoires*. M. Thiers était un des pour lesquels il montrait le plus de dédain :

« Ne me parlez pas de M. Thiers, me dit-il; cet homme-là! c'est bien peu de chose : ce n'est qu'un girondin. »

Mes lecteurs me pardonneront cette digression. L'écrivain qui rédige ses mémoires ne voyage pas tout droit d'un point à un autre; il ne marche pas, comme l'historien, avec une feuille de route limitée, rigoureuse, indiquant des étapes et des dates : il se promène à travers les souvenirs du passé, il va çà et là, et lorsqu'il découvre un point de vue nouveau, intéressant, il s'arrête, se détourne même de son chemin, qu'il reprend plus tard comme un promeneur curieux et attardé, mais non égaré.

Je reprends la suite de mon récit, je reviens à M. Decazes et à la rentrée du roi dans Paris.

M. de Talleyrand, plein de confiance dans la capacité de M. Decazes, se rendit, dès le 7 juillet, à Saint-Denis, près du roi, pour arrêter les dernières dispositions. La rentrée du roi dans Paris devait avoir lieu le lendemain.

Au moment où le cortége royal allait partir de Saint-Denis et se mettre en route pour Paris, le colonel de la gendarmerie arrive tout essoufflé, il demande que le cortége royal fasse son entrée par la barrière de Clichy : « Des gens mal intentionnés, dit-il, attendent le roi sur la ligne désignée, et je craindrais un attentat. — Je n'ai pas le malheur de me défier de mon peuple, répondit Louis XVIII : j'entrerai par le quartier le plus populeux. »

Des ordonnances, signées du 7 juillet, nommèrent M. Decazes préfet de police, complétèrent le ministère, et prescrivirent à tous les fonctionnaires qui étaient en activité de service le 1er mars de reprendre immédiatement leurs fonctions. M. de Bondy, qui avait été nommé

réfet de la Seine après le 20 mars, et qui, sans doute, 'avait pas lu l'ordonnance du roi, s'apprêtait à se renre à la barrière à la tête du conseil municipal, pour ffrir au roi les hommages de la bonne ville de Paris; on discours était fait. On eut beaucoup de peine à lui aire comprendre que l'ancien préfet de la Seine, M. de habrol, était rétabli dans ses fonctions, et que, lui, devait se retirer. Le ministère se composait, comme on se rappelle, de M. de Talleyrand, de Fouché, du baron ouis, du baron Pasquier, du maréchal Gouvion Saint-yr et du marquis de Jaucourt. Le duc de Richelieu tait ministre de la maison du roi; M. Pasquier, ministe de la justice, chargé provisoirement de l'intérieur. On réservait ce dernier ministère pour M. Pozzo di orgo, ambassadeur de l'empereur de Russie à Paris, que roposait et que protégeait M. de Talleyrand.

On fut fort surpris que le nom de Fouché se trouvât sur ette liste. L'influence de M. de Talleyrand sur le roi ouis XVIII ne suffisait pas à expliquer que la police générale du royaume fût confiée, sous la restauration, à homme qui, la veille, servait Napoléon, et dont le nom appelait les actes les plus sanglants de 93.

Je suis en mesure de fournir à ce sujet des explications et des renseignements jusqu'ici inconnus.

Le roi Louis XVIII était un homme de beaucoup d'esrit et d'une haute intelligence, d'un caractère bienveillant et plein de modération. Quoi qu'on en ait pu dire, il 'aimait pas la révolution; mais il faisait aux idées de 789 les plus larges concessions, estimant que si ces concessions n'étaient point accordées de bonne grâce, les idées de 89 prendraient leur revanche et demanderaient

bien au delà des satisfactions avec lesquelles on
les contenir. C'est ainsi que le roi avait consent
ner la charte de 1814. Ce prince était constit
selon sa charte; il allait même plus loin, il n'é
pas de répugnance personnelle pour les homme
ques qui s'étaient formés pendant la révolutio
avaient servi les gouvernements précédents, pou
ces hommes fussent restés honorables et dignes
que confiance.

A l'exception de Fouché, les ministres et le p
police nommés par le roi appartenaient tous
constitutionnel : ils aimaient le roi et la mona
restauration et la charte, l'ordre et la liberté;
de Fouché faisait tache au milieu de ses collè
choix de Fouché était-il un acte de la libre vo
roi? Je touche ici à l'un des points les plus im
de l'histoire de ce temps.

Il n'est plus douteux pour personne que Fouch
le retour des Bourbons en 1815, en même tem
servait Napoléon comme ministre de la police, s'
en relation à Gand avec *Monsieur*, comte d'
Londres avec le duc d'Orléans, et à Vienne av
Metternich; il voulait être en mesure de servir
reur s'il parvenait à fonder son nouvel empir
servir le gouvernement nouveau qui lui succé
Napoléon était vaincu. La chute de l'empire par
peu près certaine à Fouché.

Le ministre de la police générale avait toujo
ordres un grand nombre d'agents, dont quel
étaient fort habiles et fort expérimentés. Montr
crédité depuis longtemps auprès du prince de

était de ce nombre, et il m'a dit lui-même que, ınt les Cent-Jours, il reçut de Fouché plus d'une on pour Londres et pour Vienne.

fut même choisi par l'empereur pour se rendre à ıe, où, depuis le 20 mars, ne pénétraient ni cour- ni notes du cabinet des Tuileries. M. de Montrond t reconquérir à l'empereur M. de Talleyrand, paci- I. de Metternich et travailler au retour en France mpératrice Marie-Louise.

ıarvint jusqu'à Vienne. « Je suis sans illusion, dit- I. de Talleyrand en l'abordant; mais j'ai trouvé pi- t d'être choisi par l'empereur pour porter à Vienne ouvelles de France. » Il répéta ces paroles de Na- n pour le prince de Talleyrand : « C'est l'homme qui, tout, connaît le mieux ce siècle et le monde, les ets et les peuples. » M. de Montrond parvint même roduire dans les jardins de Schœnbrunn près du n où la princesse Marie-Louise était retenue; il nneur d'être admis à une promenade de la prin- mme un savant botaniste, et la vit s'arrêter près lante, en relever une autre, arroser quelques « Arroser des tulipes à pareille heure, sous mes tait un symptôme bien plus décisif que les lai- ioclétien à Salone. Je m'en retournai bien vite carnet de botaniste sous le bras; et je repartis me pour Paris, où je ne confiai mon observa- duc d'Otrante, voulant épargner cette amer- ıpereur. »

on soupçonnait les intrigues de Fouché, il écontent de lui; mais il n'osait le destituer, ıteurs de l'*Histoire parlementaire*, parce

qu'il croyait le surveiller mieux en l'ayant sous la main.» Ces historiens ajoutent encore : « Fouché a avoué plus tard qu'il prévoyait que Bonaparte ne pourrait pas se soutenir. « C'était un grand homme, disait Fouché; mais » il était devenu fou. J'ai dû faire ce que j'ai fait : j'ai » préféré le bien de la France à toute autre considération.» De son côté, Napoléon disait à ses intimes que les manœuvres de Fouché ne décideraient pas seules du sort de la France. « Pour m'occuper de lui, attendons une vic» toire ! » Cependant on remarquait que le ministre de la police rédigeait ses rapports de manière à en faire des comptes rendus sur la situation intérieure de la France plus utiles au roi qu'à Napoléon. « Cette remarque n'échappa point sans doute à ce dernier; aussi on ne comprend point sa patience [1]. »

A Vienne, Fouché s'appliquait à se tenir en bons termes avec M. de Talleyrand et avec M. de Metternich pour le cas d'une seconde restauration du roi Louis XVIII, et aussi pour un rapprochement de l'Autriche et de la France au profit de l'empereur Napoléon ou de son fils.

A Londres, il faisait insinuer au duc d'Orléans que si Napoléon était vaincu par l'Europe, la branche cadette conviendrait mieux sur le trône, à la France et à l'Europe elle-même, que les Bourbons de la branche aînée. Il se vantait d'apporter l'appui des libéraux et surtout des révolutionnaires. Le duc d'Orléans se montra peu disposé à entrer en négociations avec Fouché, soit

[1] *Histoire parlementaire de la révolution française, depuis* 1789 *jusqu'à* 1815, par Buchez et Roux-Lavergne, t. XL, p. 117 M. Buchez a été président de l'Assemblée constituante en 1848

qu'il ne lui inspirait aucune confiance, soit parce arent loyal et sujet fidèle, il ne voulait pas entrer ın complot ourdi contre les aînés de sa race.

and, Fouché ne correspondait qu'avec le comte is; il jugeait avec raison qu'il était plus facile de er très-avant dans la confiance de Monsieur. Ces ns avec Fouché étaient certainement antérieures à nière restauration et dataient sans doute de l'épo- : sa disgrâce auprès de l'empereur Napoléon.
23 avril 1814 (j'insiste sur cette date), l'empereur ait à Lyon et se rendait à l'île d'Elbe, qui lui fut née en toute souveraineté. Ce même jour, Fouché it la lettre suivante au prince de Talleyrand :

TTRE DU DUC D'OTRANTE AU PRINCE DE TALLEYRAND.

ai l'honneur d'adresser à Votre Altesse deux lettres, eul d'une que je lui avais promise. J'ai pensé convenait de faire connaître à Monsieur la lettre 'écris à Bonaparte. J'ai ajouté quelques réflexions l'ont paru nécessaires dans cette circonstance. Votre se sait que ceux dont je ne partage pas les inquié- me soupçonnent d'avoir fait quelques transactions animes.
: me rendrai chez Votre Altesse à cinq heures et :, et j'aurai l'honneur de dîner avec elle. Elle peut ter que je saisirai toutes les occasions de la voir et ofiter de ses entretiens.

» Le duc D'OTRANTE.

» 23 avril 1814.

P. *S.* Je prie Votre Altesse de se charger de faire

passer la lettre à Bonaparte, quand elle l'aura communiquée à Monsieur. »

Les deux lettres incluses sous le même pli étaient deux copies de la même lettre qu'il écrivait à l'empereur, parti depuis trois jours pour l'île d'Elbe. L'une et l'autre copie étaient signées de la main du duc d'Otrante, qui avait même pris le soin de parapher le *post-scriptum* sur chaque copie.

Voici cette lettre à l'empereur, qui, je crois, est aujourd'hui publiée en son entier pour la première fois :

« SIRE,

» Lorsque la France et une partie de l'Europe étaient à vos pieds, j'ai osé, pour vous servir, au risque de vous déplaire, vous faire entendre constamment la vérité. Aujourd'hui que vous êtes dans le malheur, je crains bien davantage de vous blesser en vous parlant un langage sincère; mais je vous le dois, puisqu'il vous est utile et même nécessaire.

» Vous avez accepté pour retraite l'île d'Elbe et s souveraineté. Je prête une oreille attentive à tout c qu'on dit de cette souveraineté et de cette île : je cro devoir vous assurer que la situation de cette île da l'Europe ne convient pas à la vôtre, et que le titre souverain de quelques arpents de terre convient mo encore à celui qui a possédé un immense empire.

» Je vous prie de peser ces deux considérations vous sentirez combien l'une et l'autre sont fondées.

» L'île d'Elbe est assez voisine de l'Afrique, de la Gr de l'Espagne; elle touche presque aux côtes de l'Ita de la France : de cette île, la mer, les vents et un

aque peuvent transporter rapidement dans tous les pays
s plus exposés à des mouvements, à des événements, à
s révolutions. Aujourd'hui, il n'y a encore nulle part
stabilité. Dans cette mobilité actuelle des nations, un
nie tel que le vôtre donnera toujours des inquiétudes
des soupçons aux puissances. Vous serez accusé sans
re coupable; mais sans être coupable vous ferez du
al, car des alarmes sont un grand mal pour les gou-
rnements et pour les peuples.

» Le roi qui va régner sur la France ne voudra régner
ue par la justice ; mais vous savez combien de passions
ivironnent un trône, et combien les haines sont habiles
donner à une calomnie les couleurs d'une vérité!

» Les titres que vous conservez, en rappelant à chaque
stant ce que vous avez perdu, ne peuvent servir qu'à
ndre vos regrets plus amers; ils ne paraîtront pas un
te, mais une représentation bien vaine de tant de
ndeurs évanouies ; je dis plus, sans vous honorer, ils
s exposeront davantage. On dira que vous ne gardez
itres que parce que vous gardez toutes vos préten-
; on dira que le rocher d'Elbe est le point d'appui
equel vous placerez les leviers avec lesquels vous
herez à soulever le monde.

ermettez-moi de vous dire ma pensée tout entière,
le résultat de mûres réflexions : il serait plus glo-
t plus consolant pour vous de vivre en simple ci-
et aujourd'hui l'asile le plus sûr et le plus conve-
our un homme tel que vous, ce sont les États-
mérique.

vous recommencerez votre existence au milieu
uples, assez neufs encore; ils sauront admirer

votre génie sans le craindre. Vous y serez sous la protection de ces lois égales et inviolables pour tout ce qui respire dans la patrie des Franklin, des Washington et des Jefferson. Vous prouverez à ces peuples que si vous aviez reçu la naissance au milieu d'eux, vous auriez senti, pensé et voté comme eux; que vous auriez préféré leurs vertus et leurs libertés à toutes les dominations de la terre.

» J'ai l'honneur d'être avec respect de Votre Majesté,

» Le très-humble serviteur,

» Le duc d'OTRANTE.

» Paris, le 23 avril 1814.

» *P. S.* Je dois déclarer à Votre Majesté que je n'ai pris conseil de personne en vous écrivant cette lettre, et que je n'ai reçu aucune insinuation. »

M. de Talleyrand communiqua à Monsieur une de ces copies, et envoya l'autre à l'empereur. Celle que j'ai entre les mains est celle qui avait été mise sous les yeux de Monsieur et que retint le prince de Talleyrand.

J'ai en ma possession les deux pièces dont il est ici question. La lettre écrite à M. de Talleyrand est tout entière de la main de Fouché. La lettre écrite à l'empereur, d'une belle expédition, porte la signature du duc d'Otrante, avec paraphe. Le *post-scriptum* reproduit seulement le même paraphe.

L'empereur reçut la lettre de Fouché, on n'en saurait douter après le témoignage des auteurs de l'*Histoire parlementaire de la révolution* :

« On ne comprend point, disent-ils, la patience de Na-

poléon envers Fouché, surtout lorsqu'on lit la lettre suivante, que nous avons omise dans notre dernier volume, et que l'ex-ministre adressait à l'île d'Elbe. Nous saisissons cette occasion d'en citer les principaux passages[1]. »

Les auteurs de l'*Histoire parlementaire de la révolution* omettent le *post-scriptum* curieux de la lettre de Fouché :

« Je dois déclarer à Votre Majesté que je n'ai pris conseil de personne, et que je n'ai reçu aucune insinuation. »

Cette lettre, comme je viens de le montrer, avait été communiquée au prince de Talleyrand et au comte d'Artois. Voilà donc un point bien acquis. On a peine à comprendre une telle duplicité, et l'on regrette de voir Monsieur, si loyal, si pur et si honnête, mêlé aux perfidies de ces deux personnages.

Au moment où la restauration s'accomplissait en 1814, Talleyrand et Fouché s'entendaient pour tromper encore l'empereur Napoléon, par leurs communications, et cherchaient à l'éloigner de l'île d'Elbe. Ils agissaient de concert avec M. le comte d'Artois, qui trouvait en eux des serviteurs dévoués et ardents pour la cause royale. Les rapports intimes et confidentiels établis par Fouché avec le comte d'Artois, évidemment avant la restauration de 1814, continuèrent après la restauration ; ils se resserrèrent même. Le comte d'Artois avait avec Fouché des conférences mystérieuses, dans lesquelles ce dernier

[1] *Histoire parlementaire de la révolution*, t. XL, p. 117.

ne manquait pas de se donner pour l'arbitre suprê
des destinées et des sentiments du parti révolutionnai
dont il effrayait le prince. Au besoin, M. de Talleyra
venait en aide à Fouché : il le recommandait au con
d'Artois comme l'auxiliaire le plus utile et le plus
dispensable.

Louis XVIII ignorait ces rapports de son frère av
Fouché; il ne savait que ce que Talleyrand et Fouc
jugeaient à propos de lui communiquer, et c'était
moins possible. Les Cent-Jours n'interrompirent pas
secrètes relations de Fouché avec Monsieur; deve
ministre de la nouvelle police impériale, Fouché était p
cela même un agent plus important et pouvant rend
plus de services aux princes.

J'ai dit que Fouché n'inspirait aucune confiance
roi; le duc et la duchesse d'Angoulême et le duc
Berry, qui n'étaient point dans tous les secrets, avaie
pour Fouché une répugnance invincible; c'était aussi
sentiment des serviteurs les plus fidèles de la restau
tion. Toute la famille royale, à l'exception du com
d'Artois, croyait bien plus aux trahisons de Fouché qu
son dévouement; on avait remarqué certaines circo
stances étranges de sa conduite, on le soupçonnait d'u
participation très-active à tous les complots qui n'avaie
cessé de menacer le gouvernement du roi. Dans le m
de mars 1815, on le regarda comme un des promoteu
du retour de Napoléon, le comte d'Artois lui-même
savait qu'en penser.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, M. de Bourrienne ava
été appelé à la préfecture de police, en remplacement
M. d'André, par une ordonnance du 12 mars 1815. L

Mémoires de M. de Bourrienne contiennent un passage digne de remarque : il concerne Fouché et raconte qu'il fut l'objet d'une mesure très-sévère, tant il s'élevait de toutes parts des soupçons contre lui. Je laisse parler M. de Bourrienne :

« Il était bien tard, comme on peut en juger, quand je fus nommé préfet de police. Mais, enfin, c'était une preuve de dévouement à donner au roi, et je ne me souvins pas de la brusquerie avec laquelle j'avais été mis, sans autre forme de procès, à la porte de la direction générale des postes. En acceptant, j'étais bien convaincu de l'inutilité de toutes les mesures qu'on voudrait que je prisse pour arrêter le cours des événements qui nous menaçaient. Ayant été introduit dans le cabinet du roi, Sa Majesté me demanda ce que je pensais de la situation des affaires. « Je pense, sire, que Bonaparte sera ici dans cinq ou six jours. — Comment, monsieur ! — Oui, sire. — Mais toutes les mesures sont prises, les ordres donnés, les maréchaux me sont fidèles. — Sire, je ne suspecte la fidélité de personne, mais je puis assurer à Votre Majesté que, puisque Bonaparte est débarqué, il sera ici avant huit jours. Je le connais, et Votre Majesté ne le connaît pas comme moi ; mais j'oserai, sire, assurer à Votre Majesté avec la même certitude qu'il n'y sera pas dans six mois ; il fera des folies qui le perdront. — Monsieur de Bourrienne, j'augure mieux des événements ; mais enfin, si le malheur veut que je quitte encore la France et que votre seconde prédiction s'accomplisse, vous pourrez compter sur moi. » Le roi, pendant ce court entretien, me parut calme et résigné à son sort avec cette dignité

que donnent la conscience de ses droits et une philosophie éprouvée par le malheur.

» Le lendemain, j'allai encore au château, et l'on peut penser que, dans les circonstances périlleuses où nous nous trouvions, je m'y rendais tous les jours, et plutôt deux fois qu'une. Ce jour-là on me remit une liste de vingt-cinq personnes que l'on me donnait l'ordre de faire arrêter. Je me permis de faire observer que, non-seulement de pareilles arrestations étaient complétement inutiles, mais qu'elles seraient de nature à produire un effet très-nuisible dans le moment critique où nous étions :— Rien, ajoutai-je, ne me semble plus dangereux que de poursuivre vingt-cinq personnes marquantes ou du moins très-connues; cela ne servira qu'à désigner des chefs aux mécontents, aux partisans de Napoléon. D'ailleurs, qu'en ferez-vous ? Celui dont on les déclare les agents sera ici dans cinq jours. Ce temps peut-il suffire pour faire vingt-cinq instructions et commencer vingt-cinq procédures ? Car je ne pense pas qu'on soit dans l'intention de les juger sans procès. J'ai la conviction qu'une surveillance active suffira pour empêcher qu'aucun d'eux ne remue. Il ne faut pas renouveler les temps affreux des suspects ; et est-il possible de prouver en si peu de temps que des accusés soient coupables ?

» J'eus beau multiplier les raisons qui venaient de ma conviction, ajouter d'autres observations à celles que l'on vient de lire, elles ne produisirent pas tout l'effet que j'en attendais ; cependant on se relâcha à peu près sur vingt-trois des vingt-cinq personnes désignées, mais on insista plus que jamais pour que je fisse arrêter Fouché et Davoust ; le roi surtout répéta plusieurs fois : — Je

ıs fassiez arrêter Fouché. — Sire, je sup-
ıjesté de considérer l'inutilité... — Je veux
que vous fassiez arrêter Fouché... Au sur-
sûr que vous le manquerez; car d'André
ırrêter.

͘tait tellement formel, que je dus obéir à la
ɔi. On verra bientôt et les mesures que je
arrestation de Fouché et la manière dont
. Je sortis donc des Tuileries emportant la
ais reçue. J'en conserve l'autographe de la
de Blacas et je copie ici fidèlement ce pré-
crit, sans y rien changer et sans même res-
ɉues noms propres leur orthographe :

	MARET,
	DUVIQUET,
du Bac, au coin	PATRIS,
l'Université; il a	LAVALETTE,
ɜ Fouché.	ROVIGO,
	RÉAL,
	MOUNIER,
	ARNAULD,
	NORVINS,
nseiller à la cour	SIÉYÈS,
	PIERRE PIERRE,
	FLAO,
	EXELMANCE,
ɔLARD,	JOS. THUROT.

lus de minuit quand je fis mon installation
la préfecture de police; j'étais on ne peut
é de l'obligation que le roi m'avait imposée
er Fouché, mais il fallait bien obéir, et il n'y
instant à perdre. Je communiquai cet ordre
, qui, sans se déconcerter, me répondit : —

Puisqu'on veut le faire arrêter, nous l'aurons demain, soyez tranquille. — Nous arrêtâmes toutes les dispositions nécessaires, et, le lendemain, mes agents se présentèrent à l'hôtel du duc d'Otrante, rue d'Artois. Sur l'exhibition de l'ordre qui fut montré à Fouché : — Comment !... dit-il, mais cet ordre est nul, il ne signifie rien; il vient du préfet de police. — A mon sens, Fouché avait raison, car enfin ma nomination, datant de la nuit même, n'avait pu encore être notifiée légalement. Quoi qu'il en soit, sur le refus de Fouché de suivre mes agents, quelques-uns d'entre eux se transportèrent à l'état-major de la garde nationale pour demander main-forte, en cas de besoin, au général Dessolles. Celui-ci se rendit aux Tuileries, afin de prendre les ordres du roi, et pendant ces allées et ces venues, Fouché, conservant tout son sang-froid, et causant avec ceux de mes agents qui étaient restés auprès de lui, feignit de passer dans une pièce à côté pour y satisfaire un besoin; mais la porte qu'il ouvrit donnait sur un couloir noir, où il laissa mes pauvres agents enfermés au milieu de l'obscurité ; quant à lui, il gagna la rue Taitbout, où il monta en voiture, et se sauva. Voilà où se réduit toute la fameuse histoire de l'arrestation de Fouché.

» Quant à Davoust, le mal qu'il m'a fait, le mal plus grand encore qu'il avait voulu me faire, me lièrent les mains. Je ne fais point ici le faux généreux, car j'avoue hautement la haine profonde que je lui portais; mais cette haine même lui servit de sauvegarde; je ne voulais pas que l'on pût supposer qu'en le faisant arrêter, j'étais mû par un esprit de vengeance. Je le fis seulement surveiller, ainsi que mon devoir me commandait

'aire, et je le laissai tranquille. Les vingt-trois au-
ɜrsonnes ont été, pour moi, comme si elles n'eus-
as existé, et peut-être en est-il parmi elles qui n'ap-
ront qu'en lisant mes *Mémoires* combien elles
t devenues dangereuses. Dans tous les cas, je puis
r qu'aucune ne peut élever contre moi la moindre
ɜ, ni même la moindre réclamation. Je n'ai droit
ɜela à aucune reconnaissance de leur part, et si j'ai
omme je l'ai fait, c'est que cette manière d'agir
onforme à mes principes, et les événements m'ont
é qu'en cela je n'avais pas eu tort; aussi n'est-ce
omme pièce historique que je publie la liste qui
le. »

it dans le même intérêt que j'ai voulu reproduire
ges des *Mémoires* de M. de Bourrienne, avec la
es proscrits du 15 mars; car cette liste, rapprochée
ux lettres que j'ai données plus haut, acquiert une
r que M. de Bourrienne ne lui connaissait pas. Nous
ons dans les *Mémoires* de M. de Bourrienne la preuve
testable que Louis XVIII ignorait les relations du
d'Artois avec Fouché; aux yeux du roi, Fouché était
ırs l'ennemi de sa couronne et de sa dynastie, en-
actif et dangereux qu'il fallait mettre hors d'état de
ıuer ses complots et ses intrigues. On peut juger,
insistance que Louis XVIII mettait le 15 mars à le
arrêter, de la répugnance qu'il dut éprouver à le
ɜer ministre de la police à son retour de Gand. Le
ɜteur de Fouché, c'est-à-dire Monsieur, et le prince
lleyrand triomphèrent de cette répugnance; ils fu-
probablement secondés par le duc de Wellington,

généralissime des armées alliées, influent sur l'esp
du roi, à qui on avait persuadé que la partici
tion de Fouché au gouvernement royal serait d'aut
plus utile qu'il connaissait tous les secrets du gouver
ment impérial, de ceux qui l'avaient servi, et qu'il po
rait exécuter efficacement les mesures de répression
deviendraient peut-être nécessaires. Je possède la min
autographe de la liste publiée par M. de Bourrien
écrite en entier de la main de M. de Blacas; on y lit
effet l'adresse de M. Lecomte, avec cette mention : « l
les fonds de Fouché. » N'était-ce pas le recommande
l'attention particulière du préfet de police? Quant
M. Gaillard, conseiller à la cour royale, c'était un a
intime de Fouché, un de ses confidents. Ce M. Gaill
est mort conseiller à la cour de cassation; il était, com
Fouché, un ancien père de l'Oratoire : c'est dans ce
communauté qu'ils s'étaient connus. Après la chute
pendant l'exil de Fouché, M. Gaillard était son corr
pondant et son conseil.

L'admission de Fouché dans les conseils du roi
décidée à Cambrai.

On sait que Louis XVIII s'arrêta dans cette ville; c'
de Cambrai qu'il data sa proclamation du 28 juin.

A Cambrai, le roi était entouré de quelques-uns
princes de sa famille et d'un grand nombre de servite
qui se montraient pleins de zèle et de dévouement. P
sieurs hommes politiques étaient partis avec le roi et l
vaient accompagné dans son exil; d'autres le rejoignir
à Gand; quelques-uns accoururent au-devant de lui
que son retour fut prochain. Parmi toutes ces person
très-royalistes, et cependant d'opinions très-diverses,

remarquait autour du roi M. de Chateaubriand, M. Guizot, le duc de Feltre et le baron de Vitrolles. Le comte de Blacas ne s'y trouvait pas : il avait quitté le roi à Gand, sur les instances réitérées de M. Guizot parlant au nom du comité des royalistes constitutionnels de Paris. Mais M. de Blacas était plus que représenté par son ami M. de Vitrolles, qui partageait toutes ses opinions, et qui en poursuivait le triomphe avec la plus vive ardeur. Le baron de Vitrolles jouissait de toute la confiance de M. le comte d'Artois. Plusieurs conseils furent tenus à Cambrai pour déterminer la marche du gouvernement. Les plus imprudents et les moins clairvoyants soutinrent avec beaucoup de résolution et d'insistance qu'il fallait absolument revenir sur toutes les concessions faites à la révolution en 1814, supprimer la charte, et substituer au régime constitutionnel un régime qui se rapprochât de l'ancienne monarchie. Au fond c'était là l'opinion de M. de Vitrolles, qui s'en expliquait cependant avec ménagement, afin de ne pas heurter le roi : M. de Vitrolles conseillait une rupture complète avec les hommes et les choses de la révolution; il pensait que le roi devait gouverner en s'appuyant exclusivement sur les royalistes, sur le parti de l'émigration; il voulait qu'on punît sévèrement les complices du retour de Napoléon, et qu'on frappât les hommes les plus compromis du parti révolutionnaire, bonapartistes ou républicains. M. de Vitrolles ne s'effrayait pas cependant de l'entrée de Fouché dans le ministère; il comptait, au contraire, sur son énergie : il pensait avec raison que Fouché n'hésiterait pas à donner tous les gages qu'on lui demanderait pour se faire pardonner son passé.

Le roi repoussa tous ces imprudents conseils et déclara qu'éclairé par l'expérience de 1814, il s'efforcerait de se placer au milieu des partis extrêmes et de rallier à la monarchie tout ce qui serait sage, honnête et désintéressé : il ne voulait pas être le roi d'un parti, mais le roi de la France; il consentit même à accepter Fouché comme ministre de la police générale.

Après la rentrée du roi à Paris, Fouché se montra peu satisfait : le portefeuille de la police générale ne suffisait point à son ambition; il trouvait étrange qu'on ne lui eût pas confié en même temps le ministère de l'intérieur; il demanda même à faire partie de la Chambre des pairs. Monsieur appuyait toutes ces prétentions; mais le roi Louis XVIII répondait qu'il n'était ni sage ni digne de donner à cet homme une si grande importance et une si grande autorité; que c'était déjà beaucoup de l'avoir admis dans son conseil, et qu'il ne lui accorderait jamais dans la Chambre des pairs un siége inamovible et peut-être héréditaire. Le ministère fut définitivement constitué par une ordonnance du 9 juillet 1815. Le baron de Vitrolles fut nommé ministre d'État, et on créa pour lui les fonctions importantes de secrétaire du conseil des ministres; M. le comte Molé, qui avait été conseiller d'État pendant les Cent-Jours, fut pourvu de la direction générale des ponts et chaussées. Le gouvernement commença à fonctionner.

L'ancienne Chambre des députés, qui existait avant le 20 mars, fut régulièrement dissoute par une ordonnance du 13 juillet. On fit de nouvelles élections dans le courant du mois d'août : elles amenèrent cette chambre dite *introuvable*, passionnée, ardente, qui poussa le

ernement dans une réaction si violente, que la mo-
hie eût été infailliblement perdue, si la sagesse et
ileté du roi n'avaient pas conjuré le danger lorsqu'il
tait encore temps.

n'écris point ici une histoire de la restauration;
efois, une pareille tâche, bien que tentée par plu-
rs écrivains d'un très-grand mérite, n'a peut-être pas
re été complétement remplie. Peut-être sommes-
s trop près de ces curieux temps. Tous les documents
t point été mis au grand jour; on m'en a commu-
é un petit nombre dont je suis autorisé à faire des
aits ou à reproduire la substance : heureux si je puis,
ces Mémoires, répandre la lumière de la vérité sur
ques faits et sur quelques hommes de notre histoire
emporaine! Jamais peut-être un gouvernement nou-
ne se trouva aux prises avec des difficultés et des
aves comparables à celles que rencontra le gouver-
ent de Louis XVIII. Difficultés à l'intérieur provenant
a multiplicité des partis, de leurs violences et des
ences incessantes du parti vainqueur. Difficultés au
ors : la France était envahie par les armées étran-
s, qui non-seulement occupaient Paris, mais aussi
es les provinces situées entre Paris et les frontières
nord et de l'est. Les cabinets de l'Europe avaient
ervé un ressentiment profond de la crise des Cent-
s; les puissances s'en prévalaient pour ne voir dans
'rance qu'un foyer perpétuel de troubles et d'agita-
s révolutionnaires menaçant sans cesse la paix du
de. Dans quelques chancelleries on disait qu'en 1814
vait fait une faute en laissant la France grande et
sante, que le moment de tout réparer était venu,

qu'il suffirait pour cela d'enlever à la France les provinces qui complétaient son unité, et dans lesquelles ses rois avaient construit tant de places fortes d'un ensemble formidable. Enfin, les cabinets étrangers se montraient résolus à nous imposer une contribution de guerre accablante, payable dans de très-courts délais. En même temps que la France était en proie à des divisions intestines, elle avait donc aussi à défendre, contre l'Europe coalisée, son honneur, son indépendance, l'intégrité de son territoire et ses finances réduites à la plus grande détresse.

Ce fut un grand acte de courage et de dévouement qu'accomplirent ceux qui n'hésitèrent pas à donner leur concours au roi Louis XVIII dans des temps si difficiles.

Il se produisit bientôt un incident qui, d'abord peu grave, eut cependant des conséquences assez imprévues. L'empereur de Russie était à Paris fort mal avec M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, dont il avait eu à se plaindre au congrès de Vienne. On sait qu'à la seconde restauration l'empereur Alexandre n'accepta pas, comme à la première, l'hospitalité de M. de Talleyrand. L'empereur de Russie reprochait à M. de Talleyrand deux perfidies : 1° au congrès de Vienne, M. de Talleyrand avait fait bon marché des intérêts de la Russie pour former une alliance avec M. de Metternich et lord Castlereagh [1]; 2° vers ce même temps, M. de Talleyrand fit échouer un projet de mariage conçu par Alexandre pour sa sœur la grande-duchesse Catherine, veuve du prince Holstein-Oldenbourg, avec le duc de Berry. Alexandre, désirant vivement cette union, en avait entretenu le

[1] Voir le chap. v du tom. Ier de ces Mémoires.

:e de Talleyrand, et lui avait même demandé son
ours. Le ministre des affaires étrangères de France
au contraire, de son influence et de son ascendant
Louis XVIII, pour qu'il repoussât ce projet de ma-
:. L'empereur de Russie conservait de cette conduite
mer ressentiment qui ne demandait qu'une occasion
éclater.

empereur de Russie était installé au palais de l'Ély-
et il y avait établi sa maison avant même que les
rations nécessaires fussent terminées. Un jour, le
ut informé qu'on avait tenté d'empoisonner son al-
'empereur Alexandre. Du poison avait, disait-on, été
duit dans une bouteille de bière qui devait être ser-
sur la table de l'empereur, habitué à cette boisson;
oi, troublé, fait avertir M. de Talleyrand et lui or-
ne de prescrire toutes les mesures pour découvrir
eur du crime si la tentative est en effet constatée. Ce
istre, qui était aussi président du conseil, fait appe-
M. Decazes, préfet de police, lui communique les or-
du roi, et lui dit qu'il devra se rendre aux Tuileries
: présenter son rapport à Sa Majesté. M. Decazes
fie d'abord les faits à l'Élysée; on lui présente la pré-
lue bouteille empoisonnée; elle était bouchée, scel-
à moitié vide: cette dernière circonstance rendit
yeux du préfet de police l'accusation très-suspecte.
ne servait point à Sa Majesté impériale de bouteilles
mées; cette bouteille avait d'ailleurs été trouvée
ondue avec beaucoup d'autres. De toutes les recher-
s et de l'examen de M. Decazes, il résulta qu'il n'y
t rien de sérieux dans cette prétendue tentative
npoisonnement.

Il courut au château en informer le roi. Ce fut grand soulagement pour Louis XVIII, qui ne pouvait supporter une incertitude. Louis XVIII pria M. Decazes de lui lire son rapport et en discuta avec lui toutes les observations. Il retint longtemps M. Decazes dans son cabinet et s'enquit de l'état de Paris. Le roi apprit alors beaucoup de choses qu'il ignorait ; il constata que son préfet de police avait étudié et connaissait bien la société, les partis politiques, les chefs de ces partis, les sentiments populaires, et l'influence des chefs sur les masses. M. Decazes eut un plein succès ; le roi le voyait pour la première fois ; il fut frappé de sa physionomie expressive et douce, de son langage simple et naturel, de l'élégance de toute sa personne ; il rencontrait en lui un homme nouveau, dévoué à la monarchie légitime, exempt de préjugés, intelligent et habile, se rendant un compte exact de la situation, dont il indiquait toutes les difficultés sans les exagérer, comprenant tous les rouages du gouvernement constitutionnel, un homme digne de confiance et lettré, un homme enfin selon son cœur et son esprit. Après cette longue conversation, le roi Louis XVIII, curieux de toutes choses, demanda à M. Decazes s'il était le fils de madame Decaze, dont le mari occupait un emploi de finances avant 1789. « Non, sire, répondit M. Decazes, et je dois dire à Votre Majesté que nos noms ne s'écrivent pas de même. » M. Decazes allait se retirer : « Comment se fait-il, ajouta le roi, que je ne vous aie point encore vu ? — C'est qu'on m'a dit, sire, que, selon l'étiquette et la hiérarchie de la cour, je n'avais point de travail direct avec le roi, que je devais communiquer seulement avec le ministre de la police générale, et envoyer

es rapports au secrétaire du conseil, M. de Vitrolles, argé de les communiquer, en cas de besoin, aux mi-stres réunis. »

Le roi se récria vivement; il ignorait cet arrangement, il entendait, au contraire, voir lui-même le préfet de lice sans intermédiaire, le voir souvent, le recevoir ul dans son cabinet, lire ses rapports et entendre ses plications. M. Decazes reçut l'ordre d'envoyer au roi s rapports de tous les jours, sous le couvert du baron ıe, premier valet de chambre, et de venir les lire lui-ême dans le cabinet du roi, lorsqu'il s'agirait d'affaires ıportantes. C'est ainsi que commencèrent et s'établi-nt entre M. Decazes et Louis XVIII des rapports per-nnels qui ne tardèrent point à devenir intimes. M. De-zes finit par inspirer au roi une confiance absolue et ıe affection sincère, dont il se montra toujours digne. M. de Vitrolles, qui entrait dans un salon d'attente, t très-surpris et peut-être irrité de voir le préfet de lice sortir du cabinet du roi. M. Decazes ne s'en in-uiéta point, et à compter de ce jour il se conforma aux dres qu'il venait de recevoir de Sa Majesté.

Cependant Fouché se montrait fidèle à sa mission : il ait tout à fait l'homme de la réaction royaliste, et c'est qui explique la violence des mesures dont il fut l'au-ur, ou tout au moins le principal agent.

Le 25 juillet, quinze jours après la rentrée du roi, on t avec un douloureux étonnement, dans le *Moniteur*, ıe ordonnance qui prescrivait l'arrestation et la mise jugement de dix-neuf anciens grands fonctionnaires l'empire, lesquels devaient être traduits devant des nseils de guerre, pour avoir trahi le roi, pour avoir

attaqué la France et son gouvernement à n
et pour s'être emparés du pouvoir. Le nom
Ney était en tête de cette liste fatale; celui
Labédoyère venait après. On y voyait aussi
généraux Bertrand, Drouot, Cambronne, Dro
Duvernet, Clausel, Rovigo et celui du comt
lette, ancien directeur général des postes. (
nance frappait trente-huit autres personnage
civil et de l'ordre militaire; il leur était enj
de la ville de Paris et de se retirer dans l'in
France, dans les villes indiquées par le mi
police, en attendant qu'on eût statué sur le
qui devraient être bannis du royaume ou li
bunaux. Le nom du maréchal Soult figurait
sur cette seconde liste; on y avait aussi insc
Bassano, le comte Réal, le général comte d
généraux Lamarque, Dejean, Exelmans et
les conventionnels Thibaudeau, Carnot, B
Meurthe), Barrère et Merlin. Cette ordonna
vre du ministre Fouché; elle avait sans dou
par le parti réactionnaire auquel il s'était c
est certain et ce que je peux affirmer, c'est
se fit en dehors de M. Decazes, devenu susp
se promettait bien d'éloigner le plus tôt p
préfecture de police, où il n'était plus qu'u
dangereux.

L'intervention du préfet de police était
pour l'expulsion de la ville de Paris des tre
nis, et il fallut même qu'on le mît dans le
ques jours avant le 24 juillet. Fouché lui
effet confidentiellement la liste de proscripti

nmandant de prendre ses mesures pour que tout s'exé-
tât le jour même de la publication de l'ordonnance
is le *Moniteur*. Les personnes inscrites sur cette liste
ent toutes prévenues du sort qui les attendait, pour
elles pussent obtenir, par des démarches, leur radia-
n. Cela fit du bruit; l'affaire fut portée devant le con-
l des ministres, qui jusque-là avait tout ignoré. Le
seil proposa au roi de rayer trente noms. Le roi céda
ec d'autant plus d'empressement qu'il avait déjà en-
du les paroles d'opposition et les doléances de M. De-
es, Sa Majesté n'ayant même consenti de prime-abord
'avec une répugnance extrême à cet acte de rigueur.
i vu la liste complète, sur laquelle étaient portés les
ms de M. de Montalivet, père de l'ancien ministre de
itérieur, de madame de Flahaut, de madame Hamelin,
M. de Plancy, de Benjamin Constant, du général de
haut et du général Sébastiani.

Il existe une biographie inédite du comte Réal, dont on
a donné communication; elle est fort détaillée, fort
ime et accompagnée de pièces justificatives d'un
and intérêt. Voici ce que contient cette biographie sur
circonstances dont je viens de parler :

« M. le comte Réal avait connu M. Decazes pendant la
emière restauration : il avait eu à se louer de ses rela-
ns; M. Decazes lui avait même rendu des services
nt il était fort reconnaissant, et sa reconnaissance était
rtagée par sa famille. L'empereur avait eu pour M. De-
zes des dispositions plus ou moins bienveillantes, selon
s circonstances. Lorsque, après la mort de mademoi-
lle Muraire, qu'il perdit en 1806, après six mois seule-

ment de mariage, M. Decazes, qui ressentait profondément cette perte, fut appelé auprès du roi Louis, en Hollande, sur la demande de son beau-père, il s'établit entre ce prince éclairé et lui des rapports de bienveillance de la part du prince et de dévouement du côté du jeune magistrat, qui continuèrent même lorsqu'au bout de peu de mois celui-ci revint prendre ses fonctions judiciaires à Paris. M. Decazes, qui avait été nommé d'abord secrétaire des commandements de la reine, puis conseiller de cabinet du roi de Hollande, conserva ce dernier titre à Paris, avec la surveillance des affaires particulières du prince en France, et entretint avec lui une correspondance suivie. Cette correspondance, interceptée par l'administration des postes, fut mise sous les yeux de l'empereur, qui en fut très-frappé et très-intrigué; elle n'était pas signée, mais on finit par en connaître l'auteur. La position du correspondant, fort répandu dans la société de Paris, le mettait à même de connaître et de juger les événements avec supériorité. Ce jugement n'était pas toujours tel que l'empereur pouvait le souhaiter. C'est à cette circonstance que l'on attribua le refus que fit l'empereur de nommer M. Decazes avocat général à la cour de cassation, poste pour lequel il avait été présenté seul par le grand juge duc de Massa et par le procureur général Merlin. Vainement l'archichancelier Cambacérès, que Napoléon consulta sur le choix à faire, appuya-t-il celui de M. Decazes, l'empereur fut inflexible. Cependant, il parut animé de sentiments plus favorables lorsque M. Decazes, qui avait été rejoindre le roi Louis, après son abdication, à Gratz, en Autriche, où il s'était retiré, revint à Paris. L'empereur sut certainement gré

ıne magistrat de l'attachement qu'il conservait à
ère. Une chose singulière, c'est que lorsque le roi
irrité de l'occupation de la Hollande par les trou-
ıpériales, qui s'approchaient d'Amsterdam, abdi-
couronne et quitta ses États, l'empereur ignora
ìtement ce qu'il était devenu et cragnit qu'il n'eût
parti de se retirer en Angleterre. Il fut rassuré
e lettre que le roi Louis avait écrite à M. Decazes
d de la Bohême; cette lettre, retenue par la poste,
se sous les yeux de l'empereur, qui connut ainsi
aite de son frère.
ı 1815, M. Decazes, qui pourtant n'avait reçu au-
aveur des Bourbons, refusa de prêter le nouveau
ıt à l'empereur, et fit des efforts pour engager ses
ıes de la cour royale à suivre son exemple. Il fut
é et arrêté. M. Réal, alors préfet de police, eut le
d'être chargé par le duc d'Otrante de lui faire
tre cette décision. Pour en adoucir la rigueur, il
ui-même chez M. Decazes, à qui il ne cacha pas
ret qu'il éprouvait de voir l'empereur s'engager
ette voie, dont il s'était vainement efforcé de le
ner. En même temps, il lui dit que l'ordre était de
e arrêter s'il n'obéissait pas dans le délai fixé;
ue lui, Réal, était fort déterminé à ne pas se char-
l'exécution, si elle devait entraîner des mesures
ıeur. M. Decazes protesta, et cependant quitta
ıu bout de deux ou trois jours sans être inquiété.
le second retour de Louis XVIII, M. Decazes,
é préfet de police, fut chargé d'une mission sem-
envers Réal, qui reçut des égards non moins bien-
ıts, et qui, obligé de quitter la France, après la

loi d'amnistie, fut rappelé en 1818 par le crédit de M. Decazes, devenu ministre de la police et, depuis, président du conseil.

» La liste d'exil sur laquelle était inscrit M. Decazes, au mois de mai, était de quatorze : il y avait l'abbé de Pradt, ancien archevêque de Malines, et le premier président Séguier ; celle où figure M. Réal, au mois d'août suivant, était de soixante-huit : l'une et l'autre émanaient du duc d'Otrante, et étaient transmises par lui au préfet de police. M. Decazes, plus heureux que M. Réal, parvint à faire réduire la liste fatale, et s'il ne put faire supprimer le nom de Réal, celui-ci eut la ferme conviction qu'il n'en avait pas eu la possibilité. Il réussit mieux pour M. Benjamin Constant, qui était sur la première liste manuscrite communiquée aux exilés vers le milieu de juillet, et convertie en ordonnance le 24 seulement, réduite à trente-huit noms. M. Decazes se chargea de plaider la cause de l'écrivain publiciste, et remit à Louis XVIII une note de lui qui frappa beaucoup le spirituel monarque, et le détermina à rayer Benjamin Constant de sa propre main. »

Il y a lieu de croire que toutes ces informations sont exactes ; je ne doute pas de l'existence du décret impérial du mois de mai 1815, qui frappa de l'exil un certain nombre de personnes considérables, et notamment l'abbé de Pradt et le premier président Séguier. Je dois dire cependant qu'on ne trouve point ce décret dans le *Bulletin des lois* ni dans les collections, tandis qu'on y trouve celui du 12 mars, par lequel l'empereur accordait une amnistie pleine et entière [1], à l'exception toutefois

[1] Les treize personnes frappées par le décret du 12 mars

personnes qui devaient être traduites devant naux et subir en cas de condamnation les peines ıu Code pénal. On sait aujourd'hui que ce dé-12 mars, daté de Lyon, fut antidaté ; il ne fut Paris que le 9 avril. L'empereur demanda au Bertrand son contre-seing pour ce décret; le gé-fusa.

onfirmer la seconde disposition de l'ordonnance illet, je rapporterai quelques lignes des *Mé*-le Barrère, compris parmi les exilés :

J'appris que les nouveaux envahisseurs étaient plus exigeants, et qu'ils ne parlaient que de lions, d'exils, de fusillades et de toutes sortes de contre les hommes de la révolution et de l'em-Voulant éclaircir mes doutes et connaître d'où ces dispositions barbares, je me rendis le 15 juil-le ministre de la police générale, Fouché, qui être nommé par Louis XVIII à ces fonctions, si ıtes dans de telles circonstances, quoiqu'il eût été plus ardents révolutionnaires et conventionnel mort de Louis XVI. — Fouché m'avoua qu'il question de bannir de France un certain nom-lividus désignés dans les listes remises aux Tui-it par le parti de l'émigration, soit par le corps ique des alliés; mais qu'il espérait que ces pro-

1. Lynch, de Larochejaquelein, de Vitrolles, Alexis s, duc de Raguse, Sosthène de Larochefoucauld, Bour-kellart, prince de Bénévent, comte de Beurnonville, Jaucourt, duc de Dalberg, abbé de Montesquiou. Ni ıdt, ni M. Séguier, ni M. Decazes ne figurent sur .

jets de proscription s'évanouiraient devant le be
gent de concilier les esprits au lieu de les irriter.

. . . .

» Le 25 juillet, je me promenais sur le boule
Italiens, dans la matinée, lorsque les crieurs pul
répandirent en hurlant : « Grande ordonnance
qui bannit les généraux et les députés ! » J'acl
exemplaire de cette ordonnance. Quel fut mon
ment de me voir écrit sur la liste des *trente-hu*
tout ce que m'avait dit Fouché de l'inutilité des dé
et des intrigues des ambassadeurs alliés. — Je
cette ordonnance que je n'avais que trois jours p
tir de Paris ; mon premier mouvement fut d'al
sulter Fouché... — Fouché prévit sans doute me
ches sur la fausse confiance qu'il m'avait inspiré
sa signature apposée à la liste de proscription
trente-huit. — Il m'envoya mon ancien collè
Chambre des représentants Manuel, qui vivait d
intimité depuis 1814. En sortant du cabinet du
Manuel me dit : « Fouché ne peut pas vous rec
» jourd'hui, il a trop d'affaires à traiter ; mais il
» savoir de n'avoir aucune inquiétude : tout c
» un terme prochain, il ne s'agit que d'attend
» ques jours. »

La première fois que j'ai lu les *Mémoires* de
j'éprouvai, je l'avoue, un douloureux saisissen
lecture du passage que je viens de citer. Man
mort depuis plusieurs années, et son nom révei
core dans mon esprit le souvenir de son ardeur
que et de son amour pour la liberté ; je n'avais

ié ses mouvements d'éloquence dans la dernière séance
la Chambre des représentants, je n'avais pas oublié
'il avait été expulsé de la Chambre des députés en
823, pour avoir prononcé à la tribune ces paroles deve-
es historiques : *La France, en 1814, a revu les
ourbons avec répugnance !*

Qu'on juge de mon étonnement lorsque je retrouvai
anuel dans le cabinet de Fouché, ministre de la police
a roi Louis XVIII, quinze jours après la dispersion de
ssemblée dont il était membre, remplissant auprès de
uteur de l'ordonnance du 24 juillet les fonctions de la
us grande confiance. Ces deux hommes vivaient dans
ne étroite intimité depuis 1814, c'est-à-dire depuis que
ouché était devenu l'un des agents de M. le comte d'Ar-
is. Le témoignage de Barrère ne m'aurait pas suffi
ur briser l'idole du culte libéral de ma jeunesse, s'il
eût été corroboré par le témoignage des deux éditeurs
ces mémoires, dont on ne saurait contester le carac-
re grave et impartial; certainement MM. Hippolyte
rnot et David d'Angers n'ont laissé subsister le fait ra-
nté par Barrère qu'après en avoir constaté l'exactitude.
On sait quelles furent les fatales conséquences de la
emière disposition de l'ordonnance du 24 juillet : le ma-
chal Ney, le colonel Labédoyère, M. de la Valette et
général Mouton-Duvernet furent arrêtés, jugés et con-
nnés à la peine de mort. Drouot et Cambronne furent
uittés; les autres se dérobèrent par la fuite au sort
i les attendait. Ney et Labédoyère furent exécutés à
ris, Mouton-Duvernet à Lyon. La Valette put échapper
supplice par la fuite, la veille même de l'exécution.
alla plus loin : des généraux qui n'avaient point été

portés sur l'ordonnance furent poursuivis devant les tribunaux dans les départements et traduits devant des conseils de guerre; le général Chartran, condamné et exécuté à Lille ; les deux frères Faucher, maréchaux de camp, condamnés et fusillés à Bordeaux. Tristes et pénibles souvenirs qu'il est douloureux de rappeler ! Sans aucun doute, il faut faire peser la responsabilité de tous ces supplices sur la violence des partis qui exerçaient alors sur le gouvernement une déplorable et irrésistible influence. Fouché n'avait été nommé ministre qu'à la condition de se faire l'instrument de ces partis. Sa condescendance ou sa complicité était le prix du pardon qu'il croyait avoir reçu.

Aujourd'hui, après quarante années, lorsqu'on se souvient de quels hommes était composé le ministère d'alors, on s'étonne qu'ils ne se soient pas révoltés contre les excès de cette politique, si opposée à leur caractère, à leurs habitudes, à leurs mœurs, excès déplorables que condamnaient certainement leur bon sens, leur intelligence, comme leur cœur. On ne s'explique pas le silence et la faiblesse, je ne dirai pas de M. de Talleyrand, mais de MM. de Jaucourt, Pasquier, du baron Louis et du maréchal Gouvion Saint-Cyr. C'est qu'on ne sait pas qu'ils étaient sans cesse obligés de lutter contre les fureurs de la réaction, qui les accusait eux-mêmes de trahison et de connivence avec les auteurs de la conspiration du 20 mars. Le roi Louis XVIII lui-même avait grand'peine à soutenir ses ministres, qui souvent se laissaient aller devant lui au découragement et au désespoir : « Ne m'abandonnez pas, leur disait-il, car si vous m'abandonnez, je ne pourrai vous remplacer que par les

.i vous attaque, et alors le nombre des
.fois plus grand ; » et ces honorables per-
aux instances du roi, se résignaient
ıe pouvaient empêcher !
réaction ne se bornait pas à exiger des
aires contre les victimes qu'il avait dé-
t les formes de la justice trop lentes, les
rti frappaient quelquefois leurs enne-
e main : c'est ce qui se passa à Avignon,
rune fut égorgé ; à Nîmes, où le géné-
dait fut poursuivi et gravement blessé,
voulu s'opposer à des exécutions popu-
es ; à Toulouse, où le général Ramel fut
ır des bandes forcenées presque sous
'Angoulême et sans que le maire, M. de
êcher ce crime, dont les détails font
vante et d'horreur. Les partis étaient
u gouvernement dans les départements
aris, et il faut que cette pression réac-
bien puissante, puisqu'elle obtint du
ı Saint-Cyr, alors ministre de la guerre,
qui prononça la destitution du maré-
ι condamnation à trois mois de prison,
de présider le conseil de guerre qui
ıaréchal Ney. Moncey, dans une lettre
'oi, s'excusa en disant « qu'il ne pou-
ι envoyer à la mort celui à qui tant de
t la vie, tant de familles leurs fils, leurs
arents. Ah ! peut-être, si le maréchal
Waterloo ce qu'il avait fait tant de fois
e ne serait-il pas traîné devant une

commission militaire; peut-être ceux q aujourd'hui sa mort imploreraient sa pro maréchal Moncey pensait d'ailleurs que guerre était incompétent, que le maréch être jugé par la Chambre des pairs, tant i dignité que de la nature de l'accusation.

M. Decazes, préfet de police, n'eut qu'à f en ce qui le concernait, la seconde dispo donnance du 24 juillet.

Je suis ici en contradiction avec M. de C dont les *Mémoires d'outre-tombe* font pes cazes la responsabilité de l'arrestation du n L'illustre écrivain ajoute que M. Decazes, e ter le maréchal à Aurillac (département avait servi le roi mieux qu'il ne voulait l'êt bable, je dis plus, il est certain que Louis X mait ni les rigueurs, ni les embarras, ni désirait que le maréchal Ney pût échappe tes judiciaires dirigées contre lui; c'était ment et l'espérance de ses ministres et mê qui n'eût pas mieux demandé que l'ordonna let, une fois rendue, ne reçût pas d'exécu je suis d'accord avec M. de Chateaubriand; écrivain se trompe en ce qui concerne M. indépendamment de ses opinions et de personnels, n'ignorait pas que, pour bien l'esprit du roi, il fallait lui éviter précisém tés et ces embarras.

Le maréchal Ney fut arrêté à Aurillac. police resta étranger à cette arrestation 5 août 1815, au fond de l'Auvergne, dans

Bessonnis, situé à une petite distance d'Aurillac. Ce château appartenait à M. de Cantaloubre, parent du prince de la Moskowa. Ney y fut découvert par sa propre imprudence. Le maréchal, en quittant Paris pour se soustraire aux recherches du parti réactionnaire, avait emporté avec lui un sabre remarquable par sa forme et par sa richesse, que l'empereur portait en Egypte et dont il lui avait fait présent. Ce sabre attira l'attention de M. de Cantaloubre et de ses amis. Ce sabre resta même tout un jour sur le canapé du salon. On parla beaucoup à Aurillac de cette arme curieuse, qui avait appartenu à l'empereur. On soupçonna bientôt que l'hôte de Bessonnis arrivé depuis peu était un bonapartiste fugitif, et la circonstance de la parenté qui liait le maréchal et le propriétaire du château fit bientôt dire que l'inconnu de Bessonnis pouvait bien être Ney. Le sous-préfet d'un arrondissement voisin, averti par la clameur publique, rassembla une escouade de gendarmerie qui eut l'ordre de se transporter à Bessonnis pour s'y emparer de celui qui ne pouvait être que le proscrit du 24 juillet. Un frère de M. de Cantaloubre, directeur des postes à Aurillac, et qui était aussi parent du maréchal, fut informé de cette expédition : il partit immédiatement à cheval pour prévenir son frère. Comme le moindre retard pouvait être fatal, il courut à travers champs malgré l'obscurité de la nuit, afin d'arriver plus vite. Malheureusement il tomba de cheval dans un fossé large et profond, se cassa une jambe et se trouva dans l'impossibilité non-seulement de continuer sa route, mais même de se relever. Le proscrit ne put donc être prévenu. Mais il avait encore une ressource : on ne le connaissait point, et lorsqu'on arriva

au point du jour à Bessonnis, ce fut à lui
darmes s'adressèrent pour demander le n
La fuite était donc encore possible. « Vous
maréchal Ney ? leur dit-il ; je vais vous le
C'est moi qui suis le maréchal. » Il se livra s
cune résistance ; on le ramena à Aurillac,
duit ensuite à Paris, où il arriva le 19 aoû

Sur la route d'Aurillac à Paris, le maréc
darmes qui le gardaient s'étaient moment
tés dans une auberge ; vinrent à passer un
de vieux soldats renvoyés dans leurs foy
nurent le maréchal, et échangeant avec l
significatifs, ils lui firent comprendre qu'il
délivrer. Les gendarmes paraissaient eux-m
à se laisser faire violence et céder devant l
geste du maréchal eût suffi ; mais le maréc
pas de son acquittement.

La Chambre des pairs était presque au
qu'elle statua sur le sort de l'accusé : il y e
Le maréchal fut déclaré coupable à l'una
divisa sur l'application de la peine : 139
rent pour la mort ; 22 votèrent la déporta
rais donner ici les noms de l'une et l'autr
rappellerai à ce sujet qu'un seul fait : c'est
de Broglie, qui venait d'atteindre l'âge
exigé par la charte pour prendre part au
de la Chambre des pairs, ne vota point la
chal.

[1] Ces nouveaux détails sur l'arrestation du
m'ont été communiqués par M. de Parrieu pè
d'Aurillac.

— Le jour où le maréchal Ney arrivait à Paris, on fusillait le colonel Labédoyère. L'arrestation de Labédoyère n'eut lieu aussi que par son imprudence, et par une imprudence qu'on a peine à comprendre. On l'avait averti, et il était parti pour le département du Puy-de-Dôme, pour les environs de Clermont. Sa fuite fut protégée par des passe-ports délivrés en blanc par Fouché, sachant bien leur destination. On pensait que le projet fort sensé de Labédoyère était de se rendre en Suisse, pour de là passer en Angleterre. Le voyage de Clermont aux frontières de la Suisse devait être facile et sans danger. Mais le colonel eut l'idée jusqu'ici inexpliquée de revenir à Paris : il prit tout simplement une place dans la voiture des messágeries royales. Il y fut reconnu par un officier de gendarmerie qui se rendait dans la capitale. Lorsque la voiture fut arrivée à la barrière de Fontainebleau, et pendant la visite des employés de l'octroi, l'officier de gendarmerie prit un cabriolet et se rendit en toute hâte à la préfecture de police. Le préfet était absent : l'officier s'adressa au commissaire de police de service et lui confia le secret de l'arrivée du colonel. Le commissaire de police se transporta avec ses agents à l'hôtel des messageries. La voiture était arrivée depuis quelques instants : le colonel venait de prendre un cabriolet de place dont on donna le numéro aux agents. Munis de ce renseignement, ceux-ci surent bientôt que Labédoyère s'était fait conduire dans une maison du faubourg Poissonnière : on suivit sa trace. Le concierge, auquel on demanda ce qu'était devenu un voyageur arrivé une heure auparavant, répondit que ce voyageur était monté chez le locataire de l'entre-sol, et qu'il y était encore. C'est là qu'il

fut pris et arrêté. Tout était consommé lorsque le préfet de police rentra dans son hôtel.

Ce jour-là le ministre Fouché donnait une grande fête à l'occasion de son mariage avec mademoiselle de Castellane; il y avait convié tous ses amis du faubourg Saint-Germain, qui s'étaient empressés de se rendre au ministère de la police. C'est pendant cette fête, au milieu des danses, que Fouché apprit l'arrestation de Labédoyère; il en fut vivement affligé. On venait de découvrir un nouveau complot : on en conclut que le colonel était arrivé pour y prendre part; ce soupçon contribua considérablement à aggraver sa situation. Après son arrestation, Labédoyère fut conduit à la prison militaire de l'Abbaye. On trouva sur lui les passe-ports donnés par Fouché.

Labédoyère était à peine âgé de trente ans. C'était un beau jeune homme, un brillant officier plein d'avenir. Lorsqu'il s'était réuni à Napoléon, il avait plutôt été entraîné par son régiment qu'il ne l'avait entraîné lui-même. Il était donc protégé par des circonstances atténuantes, qui ne furent point admises à cause de la malheureuse coïncidence du complot découvert la veille. Labédoyère comptait des amis dans tous les partis : la plupart des membres de sa famille étaient royalistes; tous ceux qui le connaissaient l'aimaient et s'intéressaient à lui. Comme on n'avait pu l'empêcher de se faire arrêter, on résolut de l'enlever. Une fatalité obstinée fit échouer ce projet, secondé par le geôlier; tout était prêt, même une somme de trente mille francs nécessaire pour aplanir tous les obstacles au dernier moment. La personne qui conduisait ce projet d'évasion (c'était une

s'adressa à un officier de paix, qu'elle croyait
secret et qui n'y était pas. Celui-ci fit de l'éclat;
nme si malheureuse fut arrêtée et conduite à la
ure de police. Interrogée immédiatement, elle
›ut et s'honora par la franchise de ses réponses
aleur de son dévouement. Le préfet de police la
re en liberté le lendemain de l'exécution. Labé-
trouva un habile et courageux défenseur dans
in Constant, ami de sa famille. Celui-ci écrivit
ıe de lettre un mémoire, qu'il signa et qui fut
ı Louis XVIII. Ce mémoire porte la date du
1815. On ne lira pas sans émotion les passages
veux citer : ils honorent le défenseur et répan-
›lus touchant intérêt sur la mémoire de la victime.

vu M. de Labédoyère, et je suis sorti profondé-
mu de cette entrevue. Tant de courage, un sen-
i vrai de ses erreurs politiques, une telle douleur
qu'il cause à une femme angélique, une carrière
illante et si tôt finie : toutes ces choses m'ont tou-
ı point dont je sens que cette lettre portera l'em-
Cependant, ce n'est pas de M. de Labédoyère
nent que je prends la liberté de vous entretenir.
ır vous soumettre des idées plus générales, dont
l'occasion, mais dont l'intérêt de la France et du
'ent profiter.

erait-il pas possible de diriger la défense de M. de
'ère dans un sens qui, explicatif des sources du
:ntement qui a facilité le retour funeste de Bo-
, prouvât en même temps que ces sources sont
que ce mécontentement ne peut renaître? M. de

Labédoyère est très-coupable; mais il a ét
le parti qui, depuis quinze mois, déjoue t
tions du roi, et tient notre pays dans u
continuelle. Ce parti, que le gouvernem
même, puisqu'il sévit contre les journa
quent les acquéreurs de biens nationaux e
mes de la révolution, puisqu'il casse les
tement jacobins de M. de Fitz-James et fai
assassins du maréchal Brune, ce parti a cr
menté tous les germes d'inquiétudes. Qua
être bienveillant pour l'armée, ce parti
1814, insulté l'armée de manière à la r
le roi promettait la clémence et l'oubli, ce
aigri tous les souvenirs et semé toutes les
le roi consolidait la propriété, ce parti
pas? Voilà la véritable cause des fautes q
mises et des erreurs qui ont eu lieu. Qua
venu l'année dernière, tous les cœurs éta
mée elle-même était facile à reconquérir
fait; mais autour de lui retentissaient d
geance; autour de lui circulaient des pr
sement. On a pris ces projets pour l'inte
roi, et quand un homme s'est présenté, l
contre les persécutions et une garantie p
Ce système, qui a fait tant de mal, se p
Vous en avez la preuve dans la lutte si fa
égale que vous soutenez contre les jou
les proclamations et les actes de ces
rés, momentanément revêtus et quelque
du pouvoir, et dans ces massacres, qui
bien plus les amis du roi que la faction

ırvent de pr(.extc aux étrangers pour inonder, dévas-
ɜr et dépouill.. notre territoire. . . . .

. . . .

» Mais la rigueur, qui serait justice dans un temps ordinaire, l'est-elle également lorsque le gouvernement reconnaît qu'en son nom (je ne dis pas par lui) des fautes ıt été commises et des alarmes données? Que ces camnies fussent chimériques, je l'ai toujours cru, je l'ai ujours dit; mais on a eu tort par cela même qu'elles ıt existé, et le meilleur, le seul moyen de les dissiper, est de mitiger envers ceux qui ont eu le malheur de s concevoir et de se laisser entraîner par elles la sévété des lois communes. Je sais qu'on recommande à 'ands cris cette sévérité. L'on prétend que c'est par op d'indulgence et par faiblesse que le gouvernement ıyal a succombé déjà une fois. Non, le gouvernement ›yal n'a pas été faible dans le sens où on l'affirme. »

Benjamin Constant démontre par une série de preuɜs cette proposition, il continue ainsi :

« Il y a dans l'esprit de tous les hommes une rectitude ıi rend involontairement justice à ce qui est. Or, cette ɔctitude distingue le roi de ce qui l'entoure. Elle le disngue et des étrangers qui veulent révolter les Franıis pour achever de les perdre, et de ces hommes qu'une ›sence de vingt-cinq ans et des passions aigries ont ɛndus plus étrangers encore à la France. Des généraux la tête de leurs corps sont décrétés d'accusation. Une rmée qui n'est pas encore dissoute est abreuvée d'ou'ages dans les journaux. Les protestants sont égorgés. out ce qui porte le nom de patriote est en péril, et ce-

pendant il n'y a pas de guerre civile. Pourquoi? C
la bonté du roi est encore l'espoir de tous. Sa bo
dans ce moment l'ange tutélaire de la France.

» Entre la guerre civile et nous, il n'y a que
Changez la personne du roi, je le dis franchemen
larme est au comble, et la fureur sera le résultat
froi. J'affirme donc que cette sévérité tant vantée,
qu'on croit faire preuve de zèle en sacrifiant ce q
pas soi, cette sévérité qui n'a jamais sauvé un gou
ment (car si vous relisez l'histoire, vous verrez q
jours, par les actes de sévérité, les gouvernemen
avaient cru se sauver ont été plus en danger que ja
j'affirme que cette sévérité n'est pas le moyen c
que les circonstances demandent, que si l'on veut
vère, il ne faut frapper qu'une seule tête, et que
Labédoyère, quelque coupable qu'il soit, n'est pas
qu'il faut frapper, si l'on en veut une.

» Je ne me pardonnerais pas, à moi qui n'ai p
fatale mission, de désigner une victime, et je sais
ne puis tracer les mots qui l'indiqueraient. Mais
Labédoyère peut alléguer l'emportement, la non-
ditation, la franchise, la jeunesse... Je m'arrête,
main tremble en pensant que cette insinuation es
trop claire, et je ne dois pas, en plaidant pour la
l'un, recommander la mort de l'autre. Je reviens à
Labédoyère.

» Le fait est sans excuse. M. de Labédoyère n
qu'être condamné. Il m'a parlé de sa défense. Il
deux routes à suivre : l'une d'essayer de justifier
tion par la violation de certains traités, etc.; l'au
convenir du délit en exposant les causes qui, étra

au roi lui-même, viennent des projets annoncés, des insinuations, des menaces que des hommes inconsidérés ont trop fait retentir autour de nous. Je lui ai conseillé de diriger sa défense dans ce sens. J'ai eu le triste courage de lui déclarer que j'aimerais mieux le voir périr que de l'entendre se justifier d'une manière qui reproduirait des questions fatales. Je pense qu'il adoptera ce système de défense, et je dois dire qu'avant notre conversation, son penchant était de ne rien dire qui ne fût plein de respect pour les intentions du roi. Légalement, aucune défense ne peut le sauver. Mais je crois, et Dieu m'est témoin que je mets de côté l'intérêt que m'inspire son malheur... je crois, dis-je, dans l'intérêt du roi, qu'une mitigation de la peine, une détention sévère dans un château fort, vaut mieux que le sang de ce jeune homme versé dans la plaine de Grenelle. Je pense que cet acte de clémence serait un gage de réconciliation avec notre malheureuse armée... Je pense que cette plaine de Grenelle n'ayant été rougie du sang d'aucun homme durant les trois mois de Bonaparte, il serait heureux qu'elle ne le fût pas sous le roi. Je pense enfin que s'il faut une victime, ce n'est pas celle-là qu'il faut.

» C'est à présent, c'est en écrivant que je regrette que des intentions pures, mais où j'ai mal vu peut-être, m'aient fait accepter des fonctions sous Bonaparte. Ah! si j'avais encore l'avantage, que j'avais conservé quinze ans, de ne l'avoir jamais ni approché ni servi, avec quelle force je parlerais! Quel poids me donnerait ma conviction intime! combien persuasive serait ma conscience! Enfin je fais ce que je puis. Je respecte le roi; je forme des vœux pour lui; je suis reconnaissant d'un acte de

bonté à mon égard [1]. Je ne puis le servir autrement qu'en vous soumettant ce que je pense, ce que je sens avec une force inexprimable... Je dépose donc ces représentations en faveur d'un homme dont la mort ne sera pas un acte d'injustice, mais dont la vie sera salutaire... Je sais qu'il faut dans le roi une grande force pour résister aux reproches de faiblesse; mais la bonté aussi est une force. C'est celle de la Divinité : ce doit être celle du roi. »

Ces conseils ne furent point entendus ; le colonel Labédoyère mourut avec le plus grand courage.

M. de la Valette fut plus heureux que Ney et que Labédoyère, grâce au dévouement de sa femme. Traduit devant la cour d'assises, il avait été condamné à la peine de mort. L'arrêt fut prononcé le 21 novembre 1815. Il y eut pourvoi en cassation : le pourvoi fut rejeté. On implora la clémence du roi, qui, comme je le dirai, ne put rien accorder. L'exécution est fixée au 21 novembre. Je puis donner encore ici, sur toute cette affaire de M. le comte de la Valette, des détails nouveaux puisés aux mêmes sources que les précédents.

Le 20 au soir, madame de la Valette se fit transporter à la prison de son mari, dans une chaise à porteurs, accompagnée de sa fille, âgée de quatorze ans, et d'une vieille gouvernante. Les deux époux dînèrent ensemble dans un appartement séparé. Ce fut alors que la comtesse prit les vêtements de son mari et lui donna les

[1] Benjamin Constant avait été porté sur une liste de bannissement et en avait été rayé.

omme pour compliquer les difficultés de l'évasion,
iestique inintelligent eut l'imprudence de dire
teurs qu'ils seraient plus chargés en revenant,
l'il n'y aurait pas loin à aller : « Vingt-cinq louis
r, ajouta-t-il. — C'est donc M. de la Valette que
mènerons ? » répondit l'un des porteurs. Cet
se retira, mais en gardant le secret qu'il avait
il fut remplacé par un charbonnier qui se trou-
Trois femmes reparurent bientôt et traversèrent
une seconde fois; une d'elles semblait abîmée
douleur, se couvrait le visage de son mouchoir
ait des sanglots. Le concierge, attendri, l'aida à
ans oser soulever son voile. Il rentra dans la
e du prisonnier, où il ne trouva plus que ma-
la Valette : « Ah! madame, s'écria-t-il, je suis
vous m'avez trompé. » A la première nouvelle
iis XVIII reçut de l'évasion : « Madame de la
dit-il, a fait son devoir. » Lorsqu'il vit M. Decazes,
dressa ces paroles : « Vous verrez qu'on dira
t nous. » M. de la Valette resta caché jusqu'au
er 1816 à Paris. Voici ce qui se passa après son

la Valette avait connu en Allemagne M. Baudus,
uel il s'était lié, à qui même il avait rendu des
dont une divergence d'opinion n'avait pu effa-
uvenir. M. de la Valette ayant été arrêté et mis
ciergerie dès le mois de juillet 1815, son ami
vent l'y visiter en novembre. Lorsque la condam-
mort fut prononcée et que toute espérance d'ob-
ice fut évanouie, madame de la Valette implora
irs de M. Baudus pour qu'il trouvât un asile

bien sûr où l'on pût cacher le prison
duquel elle travaillait avec courage et
bien des réflexions sur le moyen de satisf
désolée, il demanda deux heures pour lu
de la réussite d'une démarche qu'il allait
à l'avant-veille du jour fixé pour l'exécu
avait été aussi lié d'amitié avec M. Bre
de division au ministère des affaires étr
nier, ancien conventionnel, s'était expos
de Louis XVI à la fureur des plus ard
naires par un vote très-énergique en fav
voué d'avance au martyre. Proscrit lui-m
fuir peu de temps après, Bresson avait
dévouement d'un homme qui lui était
et qui l'avait pendant deux ans caché
périls chez lui, dans les montagnes des
Bresson avait souvent dit à M. Baudus c
à cette terrible époque de sa vie, le vœ
proscrit politique, si jamais le ciel lui e
moyens. Il se rappela cette circonstanc
ver, lui parla de la position et des ins
de madame de la Valette. Cette excelle
ravie de pouvoir saisir enfin une occa
l'engagement que la reconnaissance
M. Baudus ne perdit pas une minute po
femme du condamné le succès de sa r
fut calculé dans la journée entre ces tr
le lendemain au soir, M. Baudus alla p
dans sa chaise à porteurs, à peu de dist
Justice, le conduisit à un cabriolet où s'é
cocher un autre ami, qui le mena ave

pidité au coin de la rue Plumet. Là, à un signal connu, de la Valette fut remis à M. Bresson, qui s'y était rivé à point nommé, et, par un temps affreux, à huit ures du soir, M. Bresson lui fit prendre à pied le chen du ministère des affaires étrangères, occupé alors · le duc de Richelieu et situé dans la rue du Bac.

Les noms de MM. Baudus et Bresson[1] sont inséparables celui de madame de la Valette pour la part qu'ils ont se à l'évasion de son mari; le danger qu'ils couraient it plus grand encore que celui de madame de la Vae. Mais sans diminuer en rien le mérite de la bonne ion, je chercherai à prouver ici les dispositions du et de ses ministres.

I. de la Valette fut arrêté à son domicile, rue de Grele, à six heures du soir, au moment où il allait se ttre à table avec sa femme. Plusieurs fois il avait été venu du danger qui le menaçait; il n'en avait tenu un compte; il n'ignorait pas cependant la fureur dont arti de la réaction était animé contre lui. L'agent devait l'arrêter le matin avait annoncé qu'il repasait le soir. Rien n'y fit : l'agent revint exactement à eure dite et fut bien obligé de remplir son devoir. de la Valette, l'un des serviteurs les plus dévoués de npereur Napoléon, avait été marié par lui à madeiselle Émilie de Beauharnais, fille du marquis de uharnais, frère aîné du premier mari de l'impérae Joséphine. Madame de la Valette était donc la coue germaine de la reine Hortense, mère de Napoléon III. e était d'une assez grande taille et très-mince; son

[1] M. Bresson était l'oncle de l'ancien ambassadeur de ce nom.

mari était au contraire un petit homme très-court, gros, très-ramassé.

Quant à la demande en grâce, voici ce que j'ai lı ces documents inédits qui m'ont été communiqı dont l'origine mérite la plus entière confiance.

Le jour même où devait avoir lieu l'évasion, mı de la Valette s'était jetée aux pieds du roi, au mom il traversait la salle des Maréchaux pour se rendr messe. Voici comment cette scène fut préparée, et se passa. M. de la Valette inspirait beaucoup d'in il était bienveillant, inoffensif, serviable; il av nombreux et chauds amis. Le fait pour lequel i frappé n'offrait pas une gravité spéciale. Mais le qui dominait dans la Chambre n'en poursuiva moins avec cruauté ses projets de vengeance. I toujours disposé à l'indulgence, objectait cependant présence de cette fureur il ne se sentait pas ass pour écouter les inspirations de son cœur; il disai que le sang de M. de la Valette épargné en ferait des torrents; que la grâce accordée provoquera explosion qui renverserait le ministère, et le rem rait par des hommes pris dans la majorité de la bre, probablement par les auteurs des catégories q tendaient faire payer les frais de la guerre par ceu leur plairait d'y comprendre.

M. Decazes, ministre de la police, eut alors la de faire intervenir madame la duchesse d'Angoı en obtenant d'elle qu'elle voulût bien demander la de M. de la Valette; c'était un moyen de dissiper quiétudes du roi. Le roi approuva l'idée, qui lui excellente; mais il fallut qu'elle fût communiquée

e par une bouche amie en qui elle eût confiance. On
›osa cette mission au duc de Richelieu, qui l'accepta
; empressement : il parla à Madame avec une passion
e, et finit par l'attendrir. Madame, émue aux larmes,
nit, en se réservant toutefois de consulter ses amis.
node d'exécution avait été concerté entre M. Decazes
› maréchal Marmont, ami dévoué de M. de la Valette.
'ait été convenu que madame de la Valette tomberait
pieds du roi, et qu'en même temps elle invoquerait
itié de Madame; Madame alors unissant ses prières à
›s de la suppliante, le roi céderait; le duc de Richelieu
ıutorisé à le dire à Madame de la part de Louis XVIII.
; les amis que Madame consulta furent contraires à
le la Valette, et le lendemain, jour fixé entre M. De-
›s et le maréchal Marmont, les consignes les plus
:res interdirent aux femmes l'entrée de la salle des
échaux. . . . . . .

orsque Marmont arriva, donnant le bras à madame
la Valette, le garde du corps de service dit ; « Ma-
ne, ma consigne me défend de laisser entrer les da-
. — Votre consigne vous prescrit-elle aussi de ne pas
laisser entrer? dit le maréchal. — Non, monsieur le
'échal. — Eh bien! j'entre. » Et il force le passage,
'aînant madame de la Valette avec lui. A la vue de
e dame, la duchesse d'Angoulême éprouva un grand
ıble : sa physionomie exprimait un vif intérêt; mais
yeux rencontrèrent des regards qui arrêtèrent l'élan
on cœur; elle n'osa point se livrer à sa générosité
ırelle : elle l'a souvent regretté depuis. Le roi, ne se
:ant pas soutenu, reçut le placet et fit une réponse
sive.

Je le répète, j'ai puisé ce récit à une source authentique. On voit donc que le parti de la réaction n'épargnait personne, pas même la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Quels étaient les amis que Madame avait voulu consulter? Il me serait facile d'en nommer plusieurs; il fut dit dans le temps que M. de Chateaubriand avait contribué à détourner Madame de son penchant à la commisération; mais je n'en ai point trouvé la preuve.

Aussitôt que l'évasion de M. de la Valette fut connue, la Chambre se montra très-irritée, ainsi que le roi l'avait prévu. La droite s'en prit au ministère; une proposition d'accusation fut faite par M. Humbert de Sesmaisons, député de la Loire-Inférieure, qui dénonça formellement le ministre de la police, M. Decazes, et le ministre de la justice, M. de Barbé-Marbois; la proposition fut prise en considération; une commission fut nommée; le rapporteur fut choisi. Le rapport devait conclure à une adresse au roi, dans laquelle la Chambre déclarerait que ces deux ministres avaient perdu la confiance de la nation. Louis XVIII, informé de ce projet, fit dire à la commission que sa réponse à l'adresse serait celle-ci : « Vous parlez de la confiance de la nation! eh bien, je la consulterai. » C'était une menace de dissolution qui fit échouer immédiatement cette pitoyable tentative.

J'ai dit qu'à Bordeaux et à Lille il y avait eu aussi des exécutions politiques. A Bordeaux, un conseil de guerre condamna les deux frères Faucher, maréchaux de camp. Ils furent fusillés le 27 septembre; le jour de leur supplice, ils écrivirent à Fouché cette lettre, dont l'autographe est entre mes mains :

« Monsieur le duc,

us allons être fusillés ; dans une heure nous ne se-
us; vous nous aimâtes : versez cet intérêt sur les
Faucher, nos neveux, nos héritiers et enfants d'a-
ı, qui ont appris de nous à apprécier ce que nous
evons et ce que vos bontés doivent leur faire es-
ils nous continuent dans tous nos sentiments, et
ui nous attachent à vous seront notre dernière

us sommes avec respect, monsieur le duc, vos très-
s et très-obéissants serviteurs,

» CONSTANTIN DE FAUCHER,
» CÉSAR FAUCHER.

rdeaux, 27 septembre 1815 »

n'est plus touchant que l'histoire de ces deux
Ils étaient nés le même jour, ils ont prospéré, ils
ffert, ils sont morts ensemble. Ils avaient l'un pour
la plus tendre amitié; ils v arent point se
, afin que rien ne pût l'al ressemblance
lle qu'ils avaient pris de se distinguer
signe extérieur, un n ud de , une fleur;
eu la même destinée le j de leur nais-
jusqu'à celui de leur mort; ils n'auraient jamais
s que l'un d'eux pût vivre sans l'autre.
usation était principalement fondée sur une let-
ils avaient écrite au général Clausel, pour lui de-
son concours dans la résistance qu'ils opposaient
ution des o lu gouvernement royal après le
sement de ce ernement. La lettre portait la

signature des deux frères; mais elle avait été écrite par César. Le président du conseil de guerre releva cette circonstance, qu'il fit ressortir dans l'intérêt de Constantin; mais celui-ci interrompt le président : « Vous vous trompez, monsieur, lui dit-il, cette lettre nous accuse également : c'est César qui l'a écrite, et c'est Constantin qui l'a dictée. » Au moment où la sentence leur fut notifiée, ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, en se félicitant de mourir ensemble.

Ils ne trouvèrent pas un défenseur dans tout le barreau de Bordeaux.

En donnant ici tous ces détails sur l'ordonnance du 24 juillet et sur ses funestes conséquences, j'ai voulu en faire connaître l'origine et en faire retomber la responsabilité sur ceux qui, après l'avoir imposée au roi, en surveillèrent eux-mêmes l'exécution.

Au moment où cette ordonnance fut rendue, la famille royale était dispersée : le roi était rentré à Paris, accompagné seulement de son frère et de son neveu le duc de Berry; le duc d'Angoulême s'était rendu directement à Toulouse, où il résidait avec le titre de gouverneur général des 7e, 8e, 9e, 10e et 11e divisions militaires; madame la duchesse d'Angoulême était restée à Londres ainsi que le duc et la duchesse d'Orléans et leurs enfants; le duc de Bourbon résidait en Espagne. Vers la fin de juillet, toute la famille était réunie autour du roi, moins le duc d'Angoulême, retenu dans le midi par ses fonctions. J'ai dit quels étaient les sentiments de Louis XVIII, quelles étaient les dispositions de Monsieur; il me reste à parler de ses deux fils et de madame la duchesse d'Angoulême.

; aîné du comte d'Artois, monseigneur le duc lême, ne partageait point la manière de voir du on père ; il était plus près des idées du roi. Je s, le duc d'Angoulême montrait un si grand res- e si grande déférence pour le roi, que Louis XVIII avec tendresse, et comptait sur lui, sur son bon ur son jugement, sur la modération de son ca- Le duc d'Angoulême n'avait pas une plus vive e pour son père que pour le roi. D'une vertu n'était point brillant. Ce n'était pas un homme selon le monde, ni d'un grand esprit ; mais c'é- ionnête homme, qui comprenait son temps, qui ait exactement et avec honneur les devoirs de ; et de sa situation. Le roi appréciait les qualités ieveu, et tandis qu'il n'était pas sans inquiétude sieur, comte d'Artois, et sur le duc de Berry, il : sur le duc d'Angoulême, et se rassurait en pen- ii. J'ai lu beaucoup de lettres écrites par le roi VIII, depuis son second retour en France et jus- în de sa vie : il y est souvent question du duc lême, qu'il appelle son espérance, *spes unica.* le duc d'Angoulême s'absentait de Paris, il écri- juemment à son oncle, qui lui répondait. Cette ndance est pleine de tendresse. On en jugera :xtraits que je puis citer.

LE DUC D'ANGOULÊME AU ROI.

« Rennes, 1er novembre 1817.

» Mon très-cher oncle,

eu l'honneur de recevoir avant-hier, à Saint-

Malo, par M. de la Villegontier, et hier en arrivant ici, les deux lettres de Votre Majesté des 20 et 29 octobre. Je suis pénétré des bontés dont elle m'accable, et les expressions me manquent pour lui en témoigner toute ma reconnaissance. Mon oncle ne voulant pas décider sur ma marche et désirant que je prenne moi-même mon parti, je n'irai point à la Rochelle et à Rochefort, j'y vois trop d'inconvénients tant pour moi que pour le gouvernement de Votre Majesté, sans aucun avantage... Votre Majesté apprendra avec plaisir qu'il y a beaucoup moins d'exagération et que tout le monde tend beaucoup plus à l'union, dans les départements que je viens de parcourir, qu'on ne paraît le croire à Paris; il n'y a qu'une voix sur cela de la part de tous ceux que j'ai consultés. »

« Angers, 8 novembre 1817.

» Mon cher oncle,

» Je suis empressé de mettre aux pieds de Votre Majesté l'hommage de ma reconnaissance pour la lettre qu'elle a bien voulu m'écrire hier, et pour avoir daigné parler de moi d'une manière si aimable et si flatteuse dans son discours de la Chambre. Ce discours est si noble, si éminemment français, qu'il me rend encore plus glorieux de l'être. J'ai l'intime persuasion que ce sentiment que j'éprouve dans mon cœur sera partagé par la presque totalité de la nation. »

LE ROI AU DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, 14 novembre 1818.

» Ce que c'est que le télégraphe, mon cher enfant; vous avez dû recevoir hier à Strasbourg une lettre de moi qui vous attendait depuis la veille, en réponse à une que vous m'avez écrite avant-hier; tandis que, sans avoir à me plaindre de la poste, je viens de recevoir la vôtre de mercredi. Elle m'a fait bien grand plaisir; j'en ai surtout à voir que l'empereur de Russie vous a tenu le même langage qu'à moi : vous vous acquitterez de sa commission ultérieure avec le temps. Vous avez cependant oublié de me parler du succès personnel que vous avez eu à Aix-la-Chapelle; heureusement que le duc de Choiseul y a suppléé. Mon cœur en a pleinement joui. Il n'y a rien à dire; mais je m'accuse d'en avoir senti un mouvement d'orgueil. Vous savez sûrement deux choses : l'une, le projet qu'on prétend avoir été formé contre l'empereur Alexandre : ce sont les petites-maisons ouvertes; mais tout ce qui est absurde n'est pas roman : *Experto crede Roberto*[1]; l'autre chose est la nouvelle venue de Sainte-Hélène : les détails n'en sont pas encore bien connus, mais j'en sais assez pour pouvoir dire comme Joas :

Je vois que du saint temple on a fermé la porte,
Tout est en sûreté......

[1] Allusion à un complot récemment découvert à Bruxelles, et qui avait pour but l'assassinat de l'empereur Alexandre.

» A propos de nouvelles, en voici une que vous serez le premier à apprendre, car je n'en ai encore parlé à personne : j'ai envoyé l'ordre du Saint-Esprit au duc de Richelieu.

» Mon fils, mon cher fils, je te remercie de tout mon cœur d'avoir fait ma commission pour le roi de Prusse.

» D'aujourd'hui en quatre semaines, ce sera le 12 décembre. Je t'embrasse en attendant aussi tendrement que je t'aime. »

DU DUC D'ANGOULÊME.

« Colmar, 18 novembre 1818.

» Mon très-cher oncle,

» J'ai eu l'honneur de recevoir hier en arrivant ici la lettre de Votre Majesté, du 14 : il m'est impossible de rendre l'effet qu'a fait sur mon cœur tout ce qu'elle contient de bon et de paternel. J'espère que je témoignerai mieux par les faits que par les paroles toute la reconnaissance dont mon âme est remplie.

» J'avais entendu parler d'une manière si en l'air du projet formé contre l'empereur Alexandre, que je n'y avais pas fait attention. L'exécution d'un pareil attentat serait un des plus grands malheurs qui pût nous arriver. C'est par la lettre de Votre Majesté que j'ai appris la nouvelle de Sainte-Hélène.

» Je remercie mon oncle d'avoir bien voulu m'apprendre la grâce qu'elle vient d'accorder au duc de Richelieu. Je crois qu'il est difficile d'en avoir une mieux placée.

parcours en ce moment un bien bon pays : leur pour Votre Majesté ira chaque jour en croissant; persuadé qu'elle aura toujours à se louer des ens. »

DU ROI.

« Paris, 22 novembre 1818.

ti reçu, il y a huit jours, mon cher enfant, votre e télégraphique à ma lettre de même qualité du 12. ai ma foi pas répondu. Aujourd'hui j'ai reçu votre lu 18. Je vois avec plaisir que vous approuvez mon t au duc de Richelieu. Il ne pense pas comme car il est tout étonné...

vois que je suis assez *inspacto*, j'ai de bonnes s pour cela : J'ai lu hier une lettre de Strasbourg a parle d'un voyage qu'une fille que j'aime de non âme a fait dans ce pays-là, d'une manière qui ment remué mes entrailles paternelles que j'ai eu de mon mouchoir pour en achever la lecture.

ır ce, monsieur mon cher fils, je t'embrasse aussi ment que je t'aime. »

DU DUC D'ANGOULÊME.

« Metz, 24 novembre 1818.

» Mon très-cher oncle,

ti eu l'honneur de recevoir ce matin la lettre de bonté et si aimable de Votre Majesté, du 22. heureux d'apprendre par elle que j'ai bien rempli

ses instructions. Je puis assurer mon oncle qu
trouvé partout des sujets qui lui sont bien dé
bien attachés et reconnaissants du gouvernemen
leur a donné.

» J'ai pris ce matin possession, au nom de Vot
jesté, et à la tête de la légion du Haut-Rhin, de la
de Thionville. J'y ai été reçu avec enthousiasme.
les habitants bénissent la sagesse du gouvernem
Votre Majesté, à qui on doit la libération de not
ritoire.

» M. Lainé[1] me mande que l'on paraît craindre
ne traite mal l'évêque de Cambrai; je le traiterai c
je traite tous les autres évêques, à moins que je r
des ordres contraires de Votre Majesté. Je la sup
me faire connaître ses intentions à cet égard.

» J'attends avec une vive impatience le 12 déc
pour pouvoir me retrouver auprès de Votre Maje
remercier de ses bontés et lui renouveler de viv
l'hommage du profond respect, du dévouement
bornes et, si elle me permet d'ajouter, du bien
attachement avec lesquels je suis, etc. »

DU ROI.

« Paris.

» Bravo, mon cher enfant. N'allez cependant pa
imaginer que mon bravo porte sur vos succès p
nels, ni sur la conduite parfaite (au superlatif du
latif) qui vous les vaut. Vous m'avez tellement acco

[1] Il était ministre de l'intérieur, et l'administration des
était comprise dans son département.

à toutes ces bagatelles-là, que je n'y vois plus qu'une faculté de votre esprit, comme de penser ou de *dormir*. Je veux parler de l'aspect des pays que vous avez visités et qui me fait grand plaisir. Je crois fermement, parce que vous savez voir et juger, et que jamais mensonge n'approcha de vos lèvres ni de votre plume.

» L'évêque de Cambrai est plus le successeur de MM. de Saint-Al..., de Ch... et de R..., qu'il ne l'est (j'en demande pardon à certaines personnes) de Fénelon; mais il est évêque. J'ai été sévère pour lui en 1815; mais son péché était récent. Trois années se sont écoulées, et j'ai usé d'indulgence envers d'autres qui n'avaient pas mieux agi que lui. Vous ferez bien de le traiter comme tous les autres évêques[1].

» Je compare un espace de temps fâcheux à une montagne qu'il faut franchir. J'ai commencé à grimper le 2, et il y a eu diablement à tirer. Je redescends depuis dimanche, et je commence à me sentir soulagé.

[1] L'évêque de Cambrai était alors le baron de Belmas, qui est mort, je crois, au milieu de l'année 1841. C'était un homme très-distingué par ses vertus et par ses lumières; il avait beaucoup d'esprit, et sa conversation était pleine d'agrément; mais il avait prêté le serment civil, il avait accueilli avec faveur le retour de l'île d'Elbe, et c'était la cause de l'animosité qu'on lui portait. Elle était telle que l'on s'opposa à cause de lui à la restitution du titre d'archevêché au siége de Cambrai que le pape voulait faire, comme il en fit beaucoup d'autres en 1817. On ne voulut pas que M. de Belmas fût archevêque. Le siége de Cambrai a été rétabli, comme archevêché, quelques mois après la mort de M. de Belmas. L'abbé de Belmas était le dernier évêque *constitutionnel* et le doyen de l'épiscopat français. Dès 1814 ou 1815, on lui avait demandé l'abandon de son évêché, ce à quoi il n'avait pas voulu consentir.

» Adieu, mon cher fils, je t'aime de tout r
et je t'embrasse de toutes mes forces[1]. »

DU DUC D'ANGOULÊME.

« Lille, 4 décembr

» Mon très-cher oncle,

» Je profite avec empressement d'un mom
à moi pour me mettre aux pieds de Votre M
aussi besoin de lui dire avec quel enthousia
reçu ici, et combien les Lillois sont bons, attac
Majesté et à son gouvernement. Je dois beau
connaissance à mon oncle pour m'avoir charg
en son nom un aussi bon pays à une époqu
portante et aussi heureuse. C'était une bie
commission. Malgré les véritables jouissance
éprouvées pendant mon voyage, je n'en vois
approcher avec grand plaisir le moment où
lui renouveler de vive voix l'hommage du p
pect, du dévouement sans bornes et de l'a
inaltérable, avec lesquels je suis, etc. »

[1] Cette lettre est du 27 novembre 1818. Le duc
était parti pour son voyage d'Alsace le 2 novembr
roi lui écrivait cette lettre, il se rapprochait de Pari
du duc d'Angoulême suivit de près la signature du
la-Chapelle, où fut convenue l'évacuation immédi
toire français par les armées étrangères.

DU ROI.

« Paris, 7 décembre 1818.

» J'avais juré mon grand juron, mon cher fils ; mais voilà une estafette qui met ses bottes pour aller vous dire que la santé du pauvre Corvetto ne lui permettant pas de faire la campagne qui s'ouvrira jeudi, j'ai nommé ce matin à sa place M. Roy, de la Chambre des députés. Je suis sûr que ce choix vous plaira ; c'est un homme sage et bien dans la véritable ligne, ni à droite ni à gauche. Or, vous voyez que la tentation est irrésistible ; j'y cède donc.

» Aussi bien faut-il vous dire une fois pour toutes que, si vos lettres m'ont rendu heureux par la tendresse filiale que vous m'y témoignez, et qu'à la vérité je mérite un peu par mon amour paternel, par le bon esprit qui y règne suivant votre usage, par les comptes bien doux à recevoir que vous m'y rendez, la dernière, qui réunit toutes ces qualités, a de plus le mérite de me dire du bien de mes bons Lillois, qui ont de *mon Samaritain*, avec cette différence que les brigands étaient partis lorsque le Samaritain rencontra le voyageur, au lieu que mes consolateurs ont versé l'huile et le vin sur mes plaies aux yeux d'une garnison mal disposée et voyant, pour ainsi dire, le chef à leurs portes[1].

» A samedi, mon cher fils. Te figures-tu mon bonheur de penser qu'il ne se passera plus ni samedi ni dimanche,

[1] Allusion au séjour que Louis XVIII fit à Lille, avant de se rendre à Gand, en mars 1815.

et bientôt plus de lundi, avant que je puisse t'embrasser en personne aussi tendrement que je t'aime. »

M. le duc de Berry ressemblait peu à son frère : bon, mais violent, obligeant et serviable, mais brusque et emporté, chez lui, le cœur était excellent; mais les défauts de caractère cachaient souvent les qualités du cœur ; il lui arrivait de faire oublier par ses façons ou ses paroles désobligeantes les services qu'il avait rendus. En politique, il penchait du côté de son père ; son tempérament et ses habitudes l'éloignaient de l'esprit conciliant et modéré de Louis XVIII. Il est probable qu'il avait peu réfléchi sur les difficultés de la situation ; il obéissait plutôt à la fougue de sa nature qu'à des opinions bien arrêtées. Le duc de Berry était cependant un bon camarade, un sincère ami ; il s'occupait très-peu des affaires publiques.

Après la première restauration, le duc de Berry eut souvent de fâcheux procédés pour des personnes qu'il aurait dû ménager, et fit naître contre lui de profonds ressentiments qui persistèrent jusqu'après la seconde restauration. Il ne fit rien pour panser les blessures qui saignaient encore. Beaucoup de haines personnelles s'étaient accumulées contre le malheureux prince, même dans les rangs de l'armée, parmi les soldats, et par les soldats dans les classes ouvrières. Après la seconde restauration, les rapports de police indiquaient des dispositions hostiles contre le duc de Berry ; plusieurs complots formés contre sa vie furent découverts et déjoués. Le gouvernement en prenait d'autant plus d'alarme que le prince, intrépide et imprudent, négligeait toutes précau-

.e ministre de la police et le préfet de police avaient
le roi, Monsieur, le duc et la duchesse d'Angou-
:t même plus tard la duchesse de Berry. Le prince
aucun compte de ces avertissements, il se montra
uné des mesures prises pour sa sûreté personnelle,
plaignit même un jour au duc d'Angoulême et le
intervenir pour faire cesser la surveillance organi-
our de lui. Le duc d'Angoulême en parla, mais on
ondit que cette surveillance était indispensable.
onne n'ignore, dit le ministre, que monseigneur
de Berry sort toutes les nuits du château dans un
let avec un petit groom, et le plus misérable as-
peut le surprendre et le frapper; nous serons bien
ıx si, avec toutes nos précautions, nous parvenons
r un malheur. » Le duc d'Angoulême ayant ap-
cette réponse à son frère : « Je sais tout cela, ré-
le duc de Berry, et lorsque je sors, j'ai toujours
tolets à côté de moi, et je tirerais sur le premier
l'approcherait. » Le duc de Berry était sujet à des
.es, et l'on ne savait jamais comment il jugerait une
e du gouvernement; il blâma hautement la pro-
ı de pairs qui fut faite par le roi le 5 mai 1819; il
ırta en propos amers contre le ministère et en in-
contre les pairs nommés; il dit à l'un d'eux :
t sans doute la récompense de votre infâme con-
lans les Cent-Jours. » Un peu plus tard le roi signa
romotion supplémentaire; le duc de Berry l'ap-
ı, il dit à tous ceux qui y figuraient : « Je vous
on compliment d'être sur cette liste à part; si vous
ur l'autre, vous seriez sur une f..... liste. »
s ces torts de caractère ont été bien effacés par la

mort chrétienne, pleine de noblesse, de courage et de générosité de ce malheureux prince.

La figure de madame la duchesse d'Angoulême inspirait à tous un secret respect; son mari l'aimait passionnément, son père s'inclinait devant elle; devant elle le duc de Berry se contenait et se taisait. Le roi l'aimait comme sa fille; il la considérait comme une victime échappée au martyre, et qui portait encore la marque du fer de ses bourreaux. La fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette tenait en quelque sorte la première place au milieu des siens : elle y avait d'autres titres que sa naissance et ses malheurs. Cette princesse, qui vit accumulée sur sa tête une longue suite d'infortunes dépassant tout ce que l'imagination des poëtes a jamais pu inventer, était d'une grande énergie et d'un invincible courage. Si elle eût vécu dans les mêmes temps que l'impératrice Marie-Thérèse, sa grand'mère, et dans les mêmes circonstances, elle eût montré le même héroïsme. A Bordeaux, en mars 1815, elle fit preuve de sang-froid et de résolution; mais elle comprenait que la question se déciderait ailleurs, et elle gémissait de l'insouciance et de l'incurie du gouvernement. Le 20 mars 1815, le jour même de l'entrée de Napoléon à Paris, elle écrivait la lettre suivante à Monsieur :

MADAME LA DUCHESSE D'ANGOULÊME A MONSEIGNEUR LE COMTE D'ARTOIS.

« Bordeaux, 20 mars 1815.

» Mon cher papa,

» J'ai reçu, samedi soir, votre lettre du 16, par mon

étaire, qui a eu le bonheur de vous voir : je lui en-
cette satisfaction. Vous m'annoncez que votre santé
onne, malgré tout ce que vous éprouvez, et j'aime
croire. Tout dépend des premiers coups de fusil ; car
i il n'y en a pas encore eu de tirés. J'attends tout de
, puisque c'est le seul qui combattra cet homme !
cher papa, j'ai peut-être tort, mais je ne puis pas
cacher, ni cesser de vous répéter avec quelle peine
cœur vous voit à Paris.

Que servent ces revues? Tout cela est payé pour
, tout cela jurait avec élan fidélité au bambin de
ie ; deux jours après, on l'a abandonné.

Vous vous êtes couvert de gloire à Lyon. On y a ad-
votre fermeté ; elle ne vous manquera jamais, ni
urage. Mais ne perdez pas le temps à ce vilain Paris,
beau-frère est assez pour le contenir. Mais vous,
quoi n'êtes-vous pas avec *Oudinot* ou *Ney ?* Vous
eriez là tous les esprits qui peuvent être ébranlés. Si
e bat, si cet homme est [illegible]u, comme je l'espère, il
aura pas eu un seul prin[illegible] contre lui.

Mon mari est trop loin, [illegible] peut pas l'atteindre ; il
pas de troupes, au lie[illegible] que vous en avez. Il est
peut-être trop tard, tou[illegible] passé, et vous ne vous
z pas trouvé dans les m[illegible]ts les plus intéressants.
e retour à Paris m'a ca[illegible] plus vive peine quand
ai appris ; vous pouviez avoir de bonnes raisons, et
passer que vingt-quatre heures ; voilà une semaine
vous y êtes, vous êtes accablé de fatigue, de petites
ires, et cependant les importantes n'avancent pas,
e gloire en souffre. Pardon, cher papa, ma tendresse
r vous me fait peut-être exprimer avec trop de viva-

cité ce que je sens, vous me le pardonnerez par le mc et je vois avec peine que beaucoup de personnes pens de même. Au nom de Dieu, quittez Paris, le roi n'a besoin de vous !

» La garde nationale a le général Dessolles, et vc devoir est à une armée, non au conseil, où l'on ne que des sottises.

» Je n'ai point de nouvelles de mon mari depuis p de huit jours. J'imagine que ses lettres ont été me ch cher à Paris, où je regrette bien de ne pas me trou maintenant. Ma présence n'est plus nécessaire ici; on reçu tous les ordres tant du ministère que du gouv neur général du midi; tout s'enrôle, tout part avec esprit excellent. J'ai appris par le public que mon m avait ordre de s'établir à Toulouse. Si j'avais la conf mation qu'on ne me laisse pas encore retourner à Pa la semaine prochaine, j'irais faire une petite course po trois ou quatre jours à Toulouse. Puissé-je après reve ici pour deux fois vingt-quatre heures, et reprendre route de Paris par où je me le proposais; elle est bon à présent. Vous pouvez imaginer avec quelle impatien jour et nuit, j'attends les nouvelles. Quelle joie vi j'éprouverais si j'apprenais que cet homme était batt et par vous, comme je l'espérais quand vous êtes pa pour Lyon. Il ne faut pas se décourager, j'espère q cela viendra; mais si j'apprends que Ney l'a battu sa vous, cela m'ôtera une partie de ma satisfaction. Vo avez été sublime, cher papa, me mande-t-on, à la séan publique, quand vous avez prêté serment de fidélité a roi, au nom de la nation; les larmes m'en viennent e core aux yeux, je crois vous voir. J'ai pris sur m

d'écrire une grande lettre au cousin Chouchou [1], qui commande dans l'ouest, pour l'engager à entretenir une correspondance avec mon mari, en chercher les moyens. L'ouest et le midi étant bien disposés, il faut qu'ils s'entendent ensemble pour bien agir et de concert, ce qui est nécessaire pour opérer le bien ; et comme il est nouveau, je lui ai indiqué ceux que je connais et que je sais bons et mauvais dans son gouvernement. Je lui demande en grâce de changer le préfet de Poitiers, qui est exécrable [2]. Je lui fais porter ma lettre par quelqu'un de sûr. A l'arrivée des mauvaises nouvelles, j'avais demandé aux préfets d'alentour d'ici de me donner toutes les nouvelles de leurs départements ; ils le font avec exactitude et elles sont satisfaisantes. Les deux régiments en garnison ici sont détestables, j'ai eu beau faire pour les gagner ; mais le général, qui est bon, ne veut pas les braver.

» Je voulais aller à Blaye ; le commandant est mauvais, n'a pas fait de soumission ni d'adresse, dont on se méfie beaucoup. La ville m'a fait toutes les représentations là-dessus, qui ne m'ont pas arrêtée. Alors elle a voulu me suivre tout entière ; ayant peur d'un esclandre, j'y ai renoncé, mais j'ai forcé le général de faire venir le commandant pour qu'il rendît compte de sa conduite et de l'état de la place. Il vient de l'envoyer chercher.

» Je viens de recevoir l'estafette du 17. Je regrette toujours davantage, cher papa, que vous ne soyez pas à une armée, cela ferait le meilleur effet pour vous, et

[1] Les membres de la famille royale se plaisaient à se donner entre eux des surnoms. *Chouchou*, c'était le duc de Bourbon.

[2] M. de Malarmé, ancien conventionnel.

arrêterait, je crois, les insurrections et désertions. On est encore bien agité, je le conçois. Ma crainte est pour Paris; tant qu'il n'y aura pas plus de force dans le gouvernement, cela n'ira pas mieux. Puissent au moins les troupes se bien conduire et nous sauver.

» Il est bien étrange que dans les gazettes de Paris on ne dise rien de mon mari, qu'on le croie encore ici tranquillement à Bordeaux, avec moi, ou en chemin pour en repartir pour Paris.

» Adieu, cher papa, excusez-moi, je n'ai pas beaucoup ma tête et suis souvent interrompue.

» Recevez les assurances de mon bien tendre attachement. »

De Bordeaux, madame la duchesse d'Angoulême se rendit à Londres, où elle attendit la fin de la crise; elle rentra à Paris seulement le 27 juillet. J'ai sous les yeux une notice écrite par l'homme qui a été initié aux pensées les plus intimes de la duchesse d'Angoulême : « Madame, en quittant Bordeaux, dit cet écrivain, pouvait, aux yeux de tous, avoir emporté du moins ses espérances; elle n'avait emporté que ses douleurs, et quand elle revint, après les Cent-Jours, elle ne retrouva ni sa confiance ni ses joies [1]. »

Cependant, après les Cent-Jours, tous se préparaient pour les élections; chacun comprenait que le résultat exercerait une décisive influence sur la marche du gouvernement et sur les destinées du pays. Une ordonnance du roi avait désigné les présidents des colléges des dé-

[1] *Madame Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI*, par le marquis de Pastoret.

nts; on avait remarqué, sur cette liste, Monsieur,
'Artois, comme président du collége du dépar-
de la Seine, le duc d'Angoulême comme prési-
collége de la Gironde, et le duc de Berry comme
it du collége du Nord. La direction de cette grande
électorale avait été confiée à Fouché, mais sous
eillance et le contrôle des chefs du parti de la
ı. Fouché était sous leurs ordres. Il y a lieu de
er qu'une affaire aussi importante que les élec-
ui se liait étroitement à toutes les attributions du
e de l'intérieur, ait été livrée à Fouché, ministre
lice. N'est-ce point une preuve des influences qui
t sur le gouvernement du roi et qui accordaient
confiance à Fouché qu'à M. Pasquier, alors mi-
le l'intérieur par intérim ?
le Bourrienne avait été nommé président du col-
département de l'Yonne.

ssitôt que j'appris ma nomination, dit-il dans ses
res, je me rendis chez M. de Talleyrand pour lui
der mes instructions. Mais il me dit que, confor-
it aux intentions du roi, il fallait que j'allasse chez
istre de la police générale pour prendre ses ordres.
à M. de Talleyrand que je ne voulais pas absolu-
ller chez Fouché, à cause de ma position vis-à-vis
[1]. « Allez-y ! allez-y ! me dit M. de Talleyrand,
z sûr que Fouché ne vous dira rien. »
ne saurais peindre la répugnance que j'éprouvais

dit plus haut que le 15 mars précédent, M. de Bour-
alors préfet de police, avait été chargé de faire arrêter
.

à revoir cet homme ; aussi n'allai-je chez lui qu'à contre-cœur. Je m'attendais à une réception froide et bien réservée de sa part ; ce qui s'était passé entre lui et moi rendait, en effet, notre entrevue délicate. Je trouvai Fouché, à neuf heures du matin, se promenant dans son jardin et dans le plus complet négligé. Il était seul, et me reçut comme un intime ami que l'on n'a pas vu depuis longtemps. Je ne fus, par réflexion, que médiocrement surpris de cet accueil, tant il savait faire céder sa haine aux calculs de sa position. Il ne me dit pas un mot de son arrestation, et l'on peut croire que, de mon côté, ce ne fut pas sur ce chapitre que je cherchai à diriger la conversation. Je lui demandai s'il avait quelques renseignements à me donner sur les élections de l'Yonne. « Ma foi non ! me dit-il. Faites-vous nommer, si vous pouvez ; tâchez seulement d'éloigner le général Desfourneaux ; tout le reste m'est égal. — Qu'avez-vous donc contre Desfourneaux ? — Le ministère n'en veut pas. »

Fouché était cependant parvenu à glisser dans la liste des présidents des colléges un petit nombre d'hommes de sa connaissance intime, et sur lesquels il pouvait compter.

On vient de voir, par le récit de M. de Bourrienne, que Fouché se montrait à peu près indifférent sur les choix que feraient les colléges. Lui qui devait diriger les opérations et les préparer, ne dirigeait et ne préparait rien. Cette absence de direction eut les plus fâcheuses conséquences : les élections furent abandonnées aux influences locales, qui obéissaient à un entraînement passionné. Dans les départements, les royalistes tenaient le

haut du pavé. Les préfets étaient dominés par ces influences ; souvent même ils avaient été choisis parmi les réactionnaires les plus ardents et les plus exclusifs. Une ordonnance royale leur donna la faculté de compléter les colléges électoraux en y introduisant un certain nombre d'électeurs, choisis par eux parmi les sujets du roi qui avaient rendus des services à l'État. Dans un pareil moment, on savait ce que cela voulait dire, et les colléges furent envahis par des intrus qui imposèrent leurs choix par la violence de leur langage et de leurs menaces.

Il était impossible que des élections faites dans de pareilles conditions n'amenassent pas à la Chambre presque exclusivement des hommes d'opinions exagérées, réactionnaires et vindicatifs, sans expérience des affaires, et, comme on l'a dit, capables de tout et capables de rien. C'est ce qui arriva. La Chambre se réunit à Paris le 7 octobre ; le roi fit en personne l'ouverture de la session, qui devait être pleine d'orages et de malheurs. Le roi, dans son discours, parla avec tristesse et avec douleur du traité qu'il venait de conclure avec les puissances, et auquel il ne manquait que la dernière forme ; il parla aussi du respect et de la fidélité qu'on devait à la charte consitutionnelle, qu'il déclarait cependant susceptible de perfectionnements. Il invita la Chambre à ne pas oublier qu'à côté de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover ; il recommanda le respect de la religion, la pureté des mœurs, la liberté, la stabilité du crédit, la recomposition de l'armée, en un mot tout ce qui pouvait contribuer à guérir les blessures qui avaient déchiré le sein de la patrie, à assurer la tranquillité intérieure, et la puissance du pays au dehors.

Ce programme était l'œuvre du roi sans doute, mais c'était aussi l'œuvre de son ministère, non de celui qu'il avait formé le jour de sa rentrée à Paris, mais d'un cabinet nouveau formé peu de jours avant l'ouverture de la session. Le ministère était ainsi composé :

Le duc de Richelieu avait le département des affaires étrangères, avec la présidence du conseil;

Le duc de Feltre, le portefeuille de la guerre;

M. Dubouchage, le portefeuille de la marine;

M. de Vaublanc, le portefeuille de l'intérieur;

M. de Corvetto, le portefeuille des finances;

Le marquis de Barbé-Marbois, le portefeuille de la justice;

M. Decazes, le portefeuille de la police générale.

Ce nouveau ministère se constitua le 24 et le 26 septembre; il avait remplacé le ministère Talleyrand et Fouché, qui s'était retiré sur la démission donnée par M. de Talleyrand. Quels avaient été les motifs de cette démission? Les voici tels que je les ai trouvés exposés dans des documents authentiques qui m'ont été communiqués.

Lorsque le roi, à son retour en France, avait confié l portefeuille des affaires étrangères à M. de Talleyrand, i avait fait le choix le plus indiqué. Le prince, avant le Cent-Jours, était chargé de ce département; il avait re présenté la France au congrès de Vienne, y avait mêm joué un rôle important, et obtenu, par la prépondéranc de ses avis, des conditions qu'on espérait peu. Le r ignorait en outre l'irritation récente de l'empereur d Russie contre M. de Talleyrand, mais les effets de cett

ion ne tardèrent pas à se produire. Aussitôt que
irent les négociations pour régler les conditions
ouvaient imposer les armées ennemies, ramenées
s événements jusqu'au sein de la capitale, tout
difficile pour M. de Talleyrand. S'agissait-il de
es nouvelles limites du territoire? on exigeait l'a-
n de plus de la moitié de l'Alsace, d'une partie de
nche-Comté, du département de la Moselle et de
sque totalité des Ardennes et du Nord. S'agissait-il
contribution de guerre? on voulait qu'elle fût de
ents millions. Enfin, on ne se montrait pas moins
unt pour tout ce qui se rattachait à la résidence et
stallation des armées étrangères dans nos places
Ces conditions humiliantes n'étaient point accep-
. On se trouvait cependant placé entre deux extré-
: ou de les subir, ou de recommencer une guerre
sespoir. M. de Talleyrand avait épuisé toutes les
rces de son génie diplomatique. On ne discutait
n ne lui parlait que de résolutions arrêtées. Les
ents qui avaient entraîné tous les hommes réunis
ngrès de Vienne étaient sans puissance à Paris. On
uit à peine le ministre de Louis XVIII : il avait
tout prestige et toute autorité.

luit à la dernière extrémité, M. de Talleyrand se
nta chez le roi; le duc de Dalberg et le marquis de
urt l'accompagnaient. Il déclara qu'il venait de-
er au roi de vouloir bien négocier directement
es souverains étrangers; le roi refusa, craignant de
a dignité de souverain compromise : « Ces négo-
ns, dit le roi, sont le fait de mes ministres et non
en. — Dans ce cas, sire, reprit M. de Talleyrand,

nous serons obligés de nous retirer.—Eh bien! je ferai comme en Angleterre, je chargerai quelqu'un de forme un nouveau cabinet. » Puis il congédia ces messieurs par un signe de tête auquel il n'avait recours que dans de graves circonstances et auquel personne n'a jamais résisté. La surprise de M. de Talleyrand fut grande, il était loin de s'attendre à ce parti pris de la part du roi; il se plaignit de la duplicité de Louis XVIII; il se dit trahi, abandonné; on avait tendu un piége à sa sincérité et à son dévouement. Le roi fit appeler immédiatement le duc de Richelieu; le désappointement de M. de Talleyrand s'en augmenta, il se laissa cette fois aller jusqu'à la colère; il se souvenait que, trois mois auparavant, le duc de Richelieu avait refusé avec obstination de faire partie de son ministère; il ne doutait plus que le roi n'eût voulu tenir le duc en réserve pour en faire son ministre des affaires étrangères dès que les circonstances le permettraient. La vérité était beaucoup plus simple : depuis longtemps le roi ne supportait plus qu'avec peine les manières hautaines et presque insolentes de M. de Talleyrand; le prince disait sans cesse au roi « Sire, il le faut, cela est indispensable, et cela sera. Le roi se considérait comme placé sous la tutelle de son ministre, et cette pensée lui était insupportable. Cette offre de démission, tout à fait inattendue, surprit un moment Louis XVIII; mais il se remit promptement, et comprit sur-le-champ les avantages d'un changement. Quelque réels que fussent ces avantages, l'embarras était grand. M. de Richelieu hésitait; le roi lui envoya M. de Polignac, qui ne réussit pas à le décider; il lui envoya M. Decazes, qui fut plus heureux. M. de Richelieu

consentit enfin à prendre la succession onéreuse de M. de Talleyrand, à la condition, cependant, que M. Decazes ferait partie du ministère, et qu'il tiendrait le portefeuille de la police. Depuis trois mois, M. de Richelieu avait fait la connaissance de M. Decazes; il l'avait souvent visité à la préfecture de police; il avait appris de lui beaucoup de choses sur l'état des partis et sur les hommes; il était enfin convaincu qu'il trouverait dans M. Decazes un concours loyal autant qu'efficace; il ne se trompait pas. M. le duc de Richelieu et M. Decazes se convenaient sous tous les rapports, et bientôt ils furent unis par une amitié étroite.

Ce premier point étant arrêté, le ministère était fait. Tous les choix cependant ne furent pas également heureux. Le nouveau ministre de l'intérieur, M. de Vaublanc, n'avait aucune connaissance ni des personnes ni des affaires; on a dit de lui que c'était une outre remplie de vent. M. de Barbé-Marbois, sans énergie, se montrait humble avec ceux qu'il craignait, dur avec les autres. Dès qu'il eut repris le ministère de la justice, qu'il avait déjà occupé en 1814, il se laissa forcer la main par les députés les plus emportés de la droite, et il leur livra sans réserve les siéges de la magistrature. Telle était la faiblesse et la pusillanimité de ce ministre, qu'après l'évasion de M. de la Valette, il retint en prison madame de la Valette et voulut même la poursuivre comme complice. Le nouveau ministre des finances avait une grande mission, et il sut la remplir. Il étudia toutes les questions financières à l'ordre du jour, pour lesquelles il avait une vraie aptitude; il tenait bien la tribune, il n'y redoutait aucune difficulté. M. de Corvetto eût été un homme d'État

tout à fait remarquable, s'il avait eu plus de fermeté. Il sacrifia, au détriment du service, beaucoup d'agents qu'il aurait dû défendre, et qu'il aurait sauvés s'il les eût défendus. Tel était le nouveau ministère auquel M. le duc de Richelieu donna son nom. Il avait pour programme d'obtenir des souverains étrangers les concessions refusées à M. de Talleyrand (c'était la tâche de M. de Richelieu), et d'installer la nouvelle Chambre des députés, de la diriger dans ses travaux (c'était la tâche de M. Decazes, élu député, au premier tour de scrutin, par les électeurs de Paris). On ne saurait dire laquelle des deux tâches était la plus lourde, et s'il était plus difficile de traiter avec des vainqueurs irrités et jaloux que de diriger des hommes imbus de préjugés et qui prétendaient imposer au gouvernement leurs plus absurdes volontés.

M. de Richelieu devait trouver un appui dans l'empereur Alexandre; il y comptait, et il avait raison d'y compter. M. de Richelieu, en prenant possession de son ministère, dut se mettre au courant des négociations; il fut si effrayé de la situation, qu'un instant il voulut aller offrir sa démission au roi. M. Decazes releva le courage de son collègue. Le ministre des affaires étrangères se hâta d'aller rendre visite à l'empereur de Russie. La carte de la France était étendue devant lui; elle portait le tracé des nouvelles limites de territoire qu'on voulait imposer à la France et qui lui enlevaient tant et de si belles provinces; c'était cette carte que M. de Talleyrand n'avait pas pu faire modifier; mais ce qu'Alexandre avait refusé aux instances de M. de Talleyrand, il l'accorda sans peine au duc de Richelieu. Il lui remit une copie de la carte fatale : « Tenez, monsieur le duc, lui dit-il, voilà la

elle que m alliés la veulent faire; il n'y manque ma signature; je vous promets qu'elle y a toujours! » Alexandre tint parole; il résista mauvais vouloir des souverains étrangers et de nistres; et c'est ainsi que fut résolue, d'une maeu près satisfaisante, cette première question, la ortante de toutes et la plus périlleuse. J'ai eu yeux cette carte de la France, que les chancelleent préparée; on doit en trouver une copie au e des affaires étrangères; cet exemplaire n'est ul qu'on puisse trouver à Paris. Le roi, M. de d et ses collègues en avaient plusieurs copies. le la France, dans toute la longueur de sa fronnord, et dans la plus grande partie de la fron'est, depuis Wissembourg jusqu'au département , est figurée une bande qui doit avoir une lonenviron deux cent cinquante lieues, et dont il que la largeur moyenne doit être d'au moins six e qui fait une surface de plus de quinze cents rrées. C'est là ce qu'on voulait nous retrancher, que M. de Richelieu nous a conservé, moins échancrures qui ne sont pas sans importance, e la Savoie sur la frontière de l'est, et, sur la du nord, les pays de Marienbourg, Philippeharlemont, ceux de Sarrebruck et de Landau. s sont grandes, sans doute, mais elles sont bien , si on les compare à l'étendue et à la richesse oire dont on voulait nous dépouiller. La France rdu Dunkerque, Lille, Valenciennes, Cambrai, , Metz, Colmar, Strasbourg, Mulhouse, et une l'autres villes importantes comme places mili-

taires ou qui sont devenues le centre d'admirable
dustries.

La carte de 1815 n'existe pas seulement dans no
chives ; on la conserve précieusement, je le sais,
celles de Berlin et de Londres, de Saint-Pétersbourg
Vienne, où elle excite les perpétuelles convoitise
chancelleries, qui croient toujours que la France es
grande et trop puissante.

Le duc de Richelieu obtint un autre succès : les
sances étrangères consentirent à réduire de cent
lions la contribution de guerre, qui fut définitive
fixée à sept cents millions ; mais on fut inflexibl
les conditions de l'occupation de la France par l'a
étrangère ; ces conditions furent exigées dans toute
insolente rigueur ; les plénipotentiaires de la Gr
Bretagne maintinrent, les premiers, leurs préten
disant que leur pays n'avait pas besoin d'une nomb
armée, et que, puisque l'Europe avait jugé indi
sable la permanence du séjour des armées étran
en France, il était juste que la France en payât
ment les frais.

Le duc de Richelieu ressentit vivement l'humil
qu'on faisait subir au pays, et signa cependant la
vention du 20 novembre. En la signant, il fit au
grand sacrifice et rendit un grand service à la Fr
c'est ce dont personne ne doute aujourd'hui.

Les difficultés n'étaient pas moins grandes du c
la Chambre des députés. Cependant, on avait obte
nomination de M. Lainé comme président ; son con
était utile au ministère. Qui ne sait l'histoire dépl
de cette assemblée, *bien introuvable*, en effet ; q

sait comment les propositions les plus sages y étaient dénaturées ou remplacées par les amendements les plus imprudents et les plus dangereux? On le vit surtout à l'occasion de la loi dite d'amnistie. En promulguant l'ordonnance du 24 juillet, le gouvernement avait pris l'engagement de consulter les Chambres sur la situation à faire aux personnes désignées dans l'article 2. C'est pour satisfaire à cette obligation que le ministère présenta un projet destiné à devenir une loi d'amnistie; mais le caractère primitif de ce projet disparut devant les amendements, et ce qui devait être une loi d'amnistie devint une loi de proscription. Le roi la sanctionna cependant : le refus de sanction eût entraîné inévitablement la chute du ministère, et le ministère était encore la digue qui arrêtait le débordement des passions politiques de la majorité. Un amendement, entre autres, fut proposé qui souleva les objections les plus graves : le roi fit dire qu'il repousserait la loi si l'amendement était adopté. La majorité ne tint aucun compte de cette menace; elle passa outre aux cris de : *Vive le roi quand même!* Tout devenait impossible; les doctrines les plus subversives en fait d'impôts et de crédit public étaient portées à la tribune et développées aux applaudissements de la majorité, dont les chefs ne s'apercevaient pas qu'ils conduisaient à une ruine infaillible la monarchie et la France. Cette majorité était considérable et compacte; la Chambre comptait environ quatre cents membres, sur lesquels il y avait à peine une cinquantaine de modérés. Ce désordre dura, sans aucune interruption, jusqu'à la clôture de la session, qui fut prononcée par une ordonnance du 28 avril 1816.

L'agitation que les discussions de la Chambre (putés avaient causée dans le public produisit l l'effet qu'on devait en attendre. La session était à close, lorsqu'un mouvement insurrectionnel éclat tement à Grenoble. C'était le 5 mai; deux jours il survint une modification dans le cabinet : M. d blanc fut remplacé, au ministère de l'intérieu M. Lainé, et M. Dambray, déjà chancelier de Fr président de la Chambre des pairs, prit à titre pro le portefeuille de la justice que laissait M. de Marbois.

J'ai déjà parlé de ce malheureux complot de Gre mais je veux relever une circonstance et rectifi erreur qui s'est perpétuée et qui dure encore. Le tement de l'Isère avait été mis en état de siége, (torité militaire était saisie de tous les pouvoirs. I seil de guerre chargé de juger les accusés prono nombreuses condamnations; mais en même temps recommandé plusieurs des condamnés à la cléme roi. Cette demande en grâce fut rejetée après un bération du conseil, à laquelle prirent part tous nistres. Comme il s'agissait d'un jugement rendu conseil de guerre, l'exécution rentrait à la fois d attributions du ministre de la justice, M. Damb dans celles du ministre de la guerre, le duc de Le premier se chargea de faire parvenir les ord gouvernement, qu'il transmit au procureur géné une dépêche télégraphique qu'il signa et qui exi core dans les archives. Mais en même temps une dépêche, délibérée aussi en conseil, confirmait e dait les pouvoirs extraordinaires déjà donnés au

rescrivait des mesures spéciales de surveillance ;
entrait dans les attributions du ministre de la
. Decazes : il la fit rédiger séance tenante et la
es deux dépêches furent remises ensemble à
tration des télégraphes, qui les comprit dans une
même expédition, en indiquant toutefois l'inter-
spéciale et personnelle des deux ministres, lais-
conséquent à chacun d'eux la responsabilité de
lres respectifs. On a depuis fait une confusion
lement explicable ; on a mis les deux dépêches
mpte de M. Decazes : « Le souvenir, dit un bio-
en restera éternellement attaché à son nom. » Ce
ie se trompe, et il a induit beaucoup d'autres per-
ans la même erreur ; je remplis ici une tâche que
uis surtout imposée en écrivant ces Mémoires,
rétablir la vérité.

la clôture de la sessi gouvernement eut à
sur les embarras que Chambre des députés
donnés, et cette quest se posa naturellement :
courir la chance d'une autre session qui ne sera
s difficile, ni moins périlleuse, ni moins compro-
e, ou bien le roi, usant de sa prérogative consti-
elle, doit-il dissoudre la Chambre et en appeler
léges électoraux mieux éclairés ? Cette question
s plus graves ; c'est à M. Decazes que revient
ur, je voudrais dire la gloire, de l'avoir tranchée ;
qui fit triompher le parti de la dissolution, malgré
ance qu'il rencontra d'abord dans l'esprit du roi,
ite dans les dispositions de ses collègues. Dès ce
t, l'influence de M. Decazes devint prépondérante ;
dire, on doit dire que le pouvoir de ce ministre

a été inauguré par cette grande mesure de la dissolution de la Chambre introuvable, à laquelle il avait pensé dès les premières séances de cette Chambre, et qu'il prépara dès la fin du mois de mai.

La Chambre introuvable avait été élue presque avec le caractère d'un pouvoir constituant; le roi lui livrait la charte en l'invitant à la réformer. Par là tout était remis en question. M. Decazes pensait qu'il fallait se hâter de revenir sur cette imprudente concession, et de proclamer l'inviolabilité absolue de la charte. La Chambre s'était montrée animée d'un ardent dévouement monarchique, d'un dévouement irréfléchi, déréglé, aveugle, et en même temps d'une haine violente, non-seulement pour les principes de la révolution, mais pour les intérêts créés par la révolution, pour les faits accomplis et pour les hommes qui avaient pris une part quelconque à l'administration du pays. M. Decazes entendait que le dévouement au roi et à la dynastie fût sans bornes; mais il voulait le dévouement à la monarchie fondée sur la charte; il pensait qu'on devait admettre dans une certaine mesure certains principes déclarés en 1789, qu'il fallait tenir compte du bien qui s'était fait, et attirer ceux dont le concours pouvait être utile. M. Decazes avait porté à la tribune cette formule, dont il fit la règle de sa conduite : « *Royaliser* la nation et *nationaliser* le royalisme. » Il disait encore: « Ceux qui viendront au roi par la charte, et ceux qui viendront à la charte par le roi, seront également les bienvenus. »

Les pensées de M. Decazes heurtaient donc tout ce parti violent, qui n'existe plus en France depuis longtemps, mais qui alors était plein de force, d'ambition et

espérance. Le parti de l'émigration, qui ne jugeait la évolution que par les erreurs ou les crimes de 1792 et e 1793, et par le souvenir des maux qu'elle lui avait ausés, était d'ailleurs surexcité par la présence de armée d'occupation.

Ces pensées de M. Decazes devaient surtout alarmer onsieur, qui s'était livré à de vieux et fidèles compa-ions d'exil, passionnés, peu clairvoyants, et par lesquels, s 1814, il se laissa entourer et diriger. La coterie du avillon Marsan ne faisait point de reproches à la Cham-re, dont elle vantait au contraire le zèle et le bon prit.

Le roi lui-même n'était pas suffisamment préparé, et est vers lui que se dirigèrent les premiers efforts du inistre. M. Decazes n'avait pas encore inspiré à ouis XVIII la confiance absolue qu'il obtint plus tard; ais déjà on l'écoutait avec bienveillance et intérêt, et roi acceptait souvent, après les explications de son inistre, des propositions ou des ouvertures qu'il avait çues d'abord avec répugnance. La tâche de M. Decazes ait difficile et souvent pénible. D'un esprit très-ouvert d'une compréhension prompte, mais élevé dans des ntiments bien différents de ceux qu'on lui exprimait, roi avait en outre quitté la France en 1790, et ne l'a-ait revue qu'après un exil de vingt-cinq ans. Tout cela gissait nécessairement sur le roi, et son premier mou-ement était plutôt dans le sens de ses anciennes opi-ions qu'inspiré par sa nouvelle situation. Roi et Bourbon, avait l'orgueil de sa glorieuse race et de son autorité. se montrait jaloux des prér tives de la couronne; il oulait les affaiblir, pour les trans-

mettre à ses successeurs comme il les avait reçues de ses aïeux.

Toutes les fois que M. Decazes concevait un projet nouveau touchant à la politique ou à l'administration du pays, il devait, avant tout, y ramener le roi et s'assurer de son concours. Dans les premiers temps, le roi résistait beaucoup; puis il devint plus facile à mesure qu'il prit plus de confiance dans son ministre, qu'il finit par considérer et par traiter comme le plus dévoué, le plus fidèle et le plus sûr de ses amis.

Ce tableau que je viens de tracer des rapports qui s'établirent entre Louis XVIII et M. Decazes est fidèle, et je pourrais le justifier par de nombreuses preuves écrites. La nature de ces relations explique la fortune ministérielle de M. Decazes et l'ascendant qu'il prit sur le roi. Cet ascendant survécut à sa chute, quoi qu'on en ait dit; l'affection du roi se maintint jusqu'à sa mort. J'en veux rapporter ici quelques témoignages.

M. Decazes tomba en 1820, dans le mois de février, après l'assassinat du duc de Berry. Le roi le nomma son ambassadeur à Londres : le ministère que M. le duc de Richelieu présidait y avait facilement consenti. Le roi écrivit à cette occasion le billet suivant à George IV :

« Monsieur mon frère, en apprenant la douloureuse perte que Votre Majesté a faite dans la personne du roi son père, mon premier mouvement fut de vous témoigner la part que je prends à votre juste douleur. Mais instruit presque au même instant que vos propres jours étaient menacés, je crus devoir suspendre toute démarche. Libre enfin de toute inquiétude, j'avais destiné le duc de Ri-

eu à porter à Votre Majesté mes compliments de con-
ınce sur la mort d'un père et d'un frère, et de féli-
on sur son avénement à la couronne. Il allait partir,
u'un horrible attentat est venu m'enlever, dans la
nne du duc de Berry, un neveu, ou plutôt un fils
ement chéri, et m'accabler de la plus profonde dou-
A peine revenu à moi-même, ce n'est plus au roi
Grande-Bretagne que s'adresse le roi de France,
au cœur sensible de George que le cœur déchiré de
s vient demander des consolations. J'ai jugé à pro-
le rappeler le duc de Richelieu à la présidence de
conseil, et j'ai nommé le comte (aujourd'hui duc
zes) mon ambassadeur auprès de Votre Majesté. Il
ira dans quelque temps pour se rendre à son poste,
j'ose d'avance solliciter pour lui les bontés parti-
ères de mon auguste ami. En quittant le ministère,
ıc Decazes n'a rien perdu de ma confiance, et à ce
je me flatte qu'il recevra de vous un accueil favo-
. Je vous prie surtout d'ajouter foi à ses discours.

» 21 février 1820. »

roi écrivit encore le billet suivant au roi George :

Monsieur mon frère, le duc Decazes remettra ses
es de créance à Votre Majesté, mais j'ose croire, es-
r même, qu'elle serait étonnée si je ne le chargeais
n même temps d'une lettre particulière. J'y vais ou-
mon cœur tout entier à mon auguste ami.

Dans ma lettre du 21 février, je vous disais qu'en
nt du ministère le duc Decazes n'avait rien perdu
on estime ni de ma confiance; je disais bien vrai,

et je puis ajouter que si les choses étaient en France comme avant la révolution, il serait resté mon ministre jusqu'à ma mort. Mais la constitution qu'à mon retour dans ma patrie j'ai dû donner à mon peuple a trop d'analogie avec celle de la Grande-Bretagne pour que Votre Majesté ne comprenne pas aisément qu'il est des cas où je dois immoler l'homme au roi : c'est ce qui est arrivé. Une suite de machinations ourdies par la haine, secondées par la faiblesse et la trahison, a fait perdre au duc Decazes la majorité dans les deux Chambres, pour des lois qui étaient son ouvrage, que je l'avais chargé de proposer, et auxquelles Votre Majesté aura sans doute remarqué qu'on a fini par revenir. Cette majorité une fois perdue, ma conduite était tracée par celle que votre auguste père tint à l'égard de lord Bute; mais plus heureux que ce vénérable monarque, j'ai pu adoucir ma peine en confiant au duc Decazes la mission la plus importante en politique, et la plus touchante pour mon cœur et pour le sien.

» Maintenant, ô mon cher George (passez-moi cette expression), trouvez bon que je sollicite, non pour mon ambassadeur, mais pour mon ami, les bontés dont votre lettre du 25 février me donne la douce assurance.

» Mon ambition va plus loin; ce n'est pas seulement votre bienveillance que je vous demande pour lui, c'est encore votre estime raisonnée. Daignez l'admettre à converser librement avec vous, lui permettre de vous faire lire au fond de son âme, et je suis sûr que vous direz : « Mon ami Louis n'avait mal placé ni sa confiance ni son » amitié. »

» 5 juillet 1820. »

J'ai sous les yeux une lettre écrite à la fin de l'année 1821 par le roi à M. Decazes ; j'y remarque cette phrase : « La source des épanchements s'est fermée au mois de février 1820, et hors un, nul homme ne la rouvrira : je ne peux vous blâmer de quitter votre ambassade, j'en préviendrai M. de Montmorency, mais pour que les choses se passent en règle, je crois nécessaire que vous lui écriviez pour qu'il prenne les ordres du roi.

» Adieu, mon cher duc, il ne reste plus à ma main qu'un peu de faiblesse ; je préviens le jour de l'an en envoyant souhaits, amitiés, bénédictions et embrassements à vous et aux vôtres : vous savez si vous êtes chers à

» Louis.

» 22 décembre 1822. »

Le jour même de la chute de M. Decazes, Louis XVIII fit placer le portrait de son ministre dans le cabinet où ils avaient coutume de travailler ensemble. Ce portrait y est resté jusqu'à la mort du roi (septembre 1824) ; mais deux ans auparavant, le roi passa l'été à Saint-Cloud, et on profita de son absence pour faire quelques réparations urgentes dans les appartements des Tuileries : le portrait fut enlevé. Le roi, à son retour, entra à ce sujet dans une violente colère et ordonna que le portrait fût remis à sa place. Le roi n'était donc ni aussi indifférent, ni aussi égoïste, ni aussi oublieux qu'on l'a prétendu.

Louis XVIII lisait avec grand soin les rapports et les correspondances politiq que le ministre de la police lui communiquait exa ient, selon un usage ancien. Ces rapports revenaien esse sur l'état politique de Paris et des its : on y disait quelle irritation

et quel trouble répandaient les discours des membres de la majorité et les votes de l'assemblée. Ces rapports devenaient ensuite le sujet des conversations du roi avec M. Decazes. Celui-ci trouvait ainsi de fréquentes occasions d'exprimer ses inquiétudes, de faire sentir les dangers de la situation et la nécessité de ne pas la laisser se prolonger. La dissolution était la conclusion de ces conversations, mais seulement la conclusion implicite; car M. Decazes se gardait bien d'en formuler l'avis. Un jour que le roi s'était emporté contre la violence du parti, M. Decazes lui adressa cette question : « Votre Majesté veut-elle être le roi de ce parti ou le roi de la France? »

Le roi répondit brusquement, et revint de lui-même sur la menace de dissolution qu'il avait fait entendre deux ou trois mois auparavant. La brèche était ouverte: un dernier vote de la Chambre la rendit praticable. La Chambre avait repoussé un projet de loi convenu d'avance avec Monsieur et, par l'intermédiaire de Monsieur, avec les chefs de la majorité, MM. de Villèle et Corbière. Le roi y tenait; il y comptait, d'après les engagements qu'on avait pris avec lui. Il fut donc blessé et irrité du vote, lorsque le ministre de la police le lui annonça. « Quelle a été la majorité? dit le roi. — Sire, de trois cents voix. — Eh bien! je la briserai. » Dès ce moment la question était résolue entre le roi et M. Decazes. Le premier pas était fait; mais il restait encore beaucoup de difficultés à vaincre.

A l'exception de M. de Corvetto, ministre des finances, M. Decazes ne devait trouver chez ses collègues que des volontés contraires à ses désirs et au but qu'il poursuivait. Il importait de gagner le duc de Richelieu; il im-

surtout de garder le plus profond secret : le roi
rit et s'y engagea. Aussitôt que le duc de Riche-
connaissance par M. Decazes lui-même de cette
u roi : « Je la briserai, » il s'écria : « Dieu l'en
e n'y consentirai jamais. » M. Decazes, pour le
, ne lui en dit pas davantage. Bientôt, M. de Vau-
uitta le ministère, par suite d'une incartade qu'il
ermise devant la Chambre, et dont M. de Riche-
montra très-offensé. Ce fut un succès pour M. De-
e nouveau ministre de l'intérieur, M. Lainé, était
me d'un esprit élevé et d'un cœur honnête, avec
n'était pas impossible de s'entendre. Ayant eu à
es discussions et les délibérations en sa qualité
dent de la Chambre, M. Lainé n'avait pas tardé
cevoir qu'il serait impossible de rien fonder avec
e majorité. Mais il redoutait par-dessus tout les
ements du libéralisme; il était plein de défé-
ur Monsieur et pour Madame, ce qui le conduisait
er la nuance la plus prononcée du parti royaliste.
dant la lecture des rapports continuait à agir
oi. Ces rapports étaient particulièrement curieux
la santé du roi semblait plus atteinte; alors les
ies éclataient; on avouait ses espérances, on an-
ses projets. Le roi sentait combien il devenait
le prendre une résolution énergique. Quant au
ier Dambray, il s'effrayait des tendances de la
, et il s'en était ouvert loyalement au duc de
u et à M. Decazes lui-même. Les choses en
là, lorsque la question fut portée au conseil dans
de juillet; le roi l'ajourna plusieurs fois de hui-
n huitaine, en recommandant le secret, qui fut

religieusement gardé. Un jour, le conseil fut unanime sur le principe de la dissolution; puis MM. Dambray, de Feltre et Dubouchage hésitèrent, puis encore M. Lainé et le duc de Richelieu; les uns, à cause de leurs amis, de leurs alliances, de leurs opinions; les autres, pour des considérations ou des impressions passagères. Le duc de Feltre revint le premier et resta inébranlable; le roi lui ayant fait connaître son sentiment, il s'inclina en répétant ces paroles qu'il avait déjà prononcées devant la Chambre des pairs : « Si veut le roi, si veut la loi. »

Enfin, dans les derniers jours du mois d'août, la mesure fut adoptée en principe, et le conseil n'eut plus à s'occuper que des dispositions de détail. L'ordonnance de dissolution devait porter plusieurs instructions et dispositions importantes. M. Dubouchage proposa la rédaction de l'article 1er, qui eut un si grand succès : « Aucun des articles de la charte constitutionnelle ne sera revisé. »

L'ordonnance fut signée le 5 septembre dans l'après-midi. Elle fut immédiatement imprimée et expédiée par estafette aux préfets, pendant qu'on en préparait l'insertion dans le *Moniteur*. A onze heures et demie du soir, après que le roi se fut retiré dans son appartement et se fut couché, le duc de Richelieu se présenta par son ordre chez Monsieur, pour lui faire part de son ordonnance. Rien ne peut donner une idée de la surprise de Son Altesse Royale : elle fut frappée de la nouvelle comme d'un coup de foudre. Ce qui ajoutait à son étonnement, c'était le silence qu'avaient observé les trois ministres qui lui étaient acquis, et sur lesquels il comptait entièrement :

lier Dambray, le duc de Feltre et M. Dubou-
ses yeux, leur discrétion était une trahison, il
it y croire. Le prince voulait se rendre chez le
it beaucoup de peine à le retenir. Enfin, M. de
lui fit entendre qu'il ne parviendrait pas à
chez le roi, qui dormait déjà et qui avait donné
nes les plus formelles.
lu raconter les circonstances qui ont précédé
ide mesure du 5 septembre 1816, parce qu'elle
ur la France une ère nouvelle, l'ère de la mo-
onstitutionnelle. Sans parler de la restauration
e 1814, la monarchie des Bourbons, depuis son
ment en juillet 1815, n'avait point cessé de lut-
e la violence du parti qui prétendait la servir
ment et comprendre ... il ses vrais intérêts. Ce
rait perdue en 1815 ou 1816, comme il la perdit
M. Decazes la sauva. Cette justice peut lui être
ajourd'hui, sans exciter l'envie de personne et
ner des haines que le temps a assoupies. L'his-
mmencé pour Louis XVIII et pour son ministre.
rreurs répandues sur l'un et sur l'autre se dis-
. vérité aura son tour.
t le dire, le 5 septembre, l'ordre légal fut réta-
gouvernement remis dans des voies régulières.
velle session des Chambres fut ouverte le 4 no-
et le roi renouvela ses engagements, en pronon-
olennelles paroles : « Je ne souffrirai jamais
porté atteinte à la loi fondamentale, mon or-
du 5 septembre le dit assez. » Aussitôt que les
s furent réunies, le ministère se mit en devoir
oposer les ... qui devaient régler la jouissance

des droits politiques que la charte avait consacrés. En même temps, l'administration des finances, dirigée d'abord par M. de Corvetto et après lui par M. Roy, créait le système des contributions et des revenus publics, et fondait le crédit de l'État par sa fidélité à remplir les engagements si onéreux qu'elle avait pris en 1815. Enfin, le duc de Richelieu complétait l'œuvre qu'il avait commencée en 1815, en obtenant des puissances étrangères, réunies à Aix-la-Chapelle dans un congrès célèbre, la libération définitive du territoire de la France, et le règlement de ses dernières obligations (octobre et novembre 1818). Le duc de Richelieu, qui avait signé le 20 novembre 1815 la douloureuse convention de paix, eut la satisfaction, qui lui était bien due, de signer trois ans après la convention d'Aix-la-Chapelle, pour laquelle les Chambres, interprètes de la reconnaissance publique, lui votèrent une récompense nationale dont il fit le plus noble usage[1]. Ces trois années forment la glorieuse époque de la vie politique de M. de Richelieu. Après avoir terminé de si grandes choses, il dut éprouver le besoin de repos. A Aix-la-Chapelle déjà, il avait dit qu'il attendait la fin du congrès pour offrir au roi sa démission : c'est ce qu'il fit après quelques incidents qui produisirent dans l'assiette du gouvernement des oscillations peu importantes. Toutes les incertitudes furent enfin fixées par la constitution définitive du cabinet, qui demeura composé de la manière suivante (29 décembre 1818) :

1. M. de Richelieu appliqua la somme votée à la fondation d'un hôpital à Bordeaux.

rquis Dessolles eut le portefeuille des affaires
es avec la présidence ;
Serre eut le portefeuille de la justice ;
on Portal, le portefeuille de la marine ;
on Louis, le portefeuille des finances ;
nte Decazes, le portefeuille de l'intérieur, auquel
fut réunie ;
réchal Gouvion Saint-Cyr conserva le ministère
erre.

cur de M. Decazes n'avait point été ébranlée, oir s'était encore accru ; et si un autre était le t du conseil, on peut dire qu'il en était l'âme influence toujours croissante. La session législa- venait de s'ouvrir était la troisième depuis la on de la Chambre de 1815 par l'ordonnance du ıbre ; elle était destinée à compléter l'ensemble lutions politiques. Déjà, en 1817, le gouverne- ait proposé, et les Chambres avaient voté la loi tions ; en 1818, on avait voté la loi sur le recru- Le code de la presse restait à faire : il fut l'œuvre sion de 1819. Cette législation était grande, belle mment libérale, il faut le dire ; si la France n'a ı conserver, ce ne fut point la faute de ceux qui nnèrent, mais la faute de ceux qui en abusèrent nt tourner au profit des passions les plus désor- et les plus aveugles.

électorale avait maintenu la disposition de la lon laquelle la Chambre des députés devait être ée chaque année par cinquième. Le premier re- ment se passa assez bien ; on put prévoir cepen-

dant que les renouvellements successifs enlèvera
ministère sa majorité et mettraient le pouvoir d
mains de l'opposition de gauche. Ce n'était pas a
le roi l'entendait; il était aussi éloigné de la gauc
l'avait était de la droite. Le second renouvellem
encore plus significatif que le premier : le roi et
nistres commençaient à douter de la sagesse d
Elle était devenue déjà le motif d'une violente
qui fut portée à la Chambre des pairs contre le
tère, et à laquelle la majorité de cette Chambre s'
il s'ensuivit cette grande promotion de pairs
parlé, et que M. le duc de Berry traitait si cavaliè
Le troisième renouvellement ne laissa plus aucu
dans l'esprit du roi et de ses ministres : ils jugè
la loi de 1817 était incompatible avec la mona
qu'il fallait la modifier profondément. Le roi dit
cazes : « C'est assez comme ça : je n'irai pas p
Il faut aviser. » Des amis du ministère ne se tr
pas suffisamment informés; ils nièrent l'opportu
modifications projetées et se séparèrent du g
ment.

La loi sur le recrutement souleva les passions
de 1815 plus encore que la loi électorale. Ce pa
tait les entraves que la législation nouvelle m
l'avancement : le roi ne pouvait plus distribuer le
militaires que conformément à certaines condi
temps et de services; cette limite apportée aux
tives de la couronne blessait certaines prétentio
rangeait beaucoup de calculs.

Enfin, le code de la presse assurait à tous le
indistinctement l'usage de la liberté de parler et

ı combinant heureusement les droits des citoyens avec s nécessités du gouvernement.

De toute cette législation, il ne reste plus aujourd'hui ıe la loi du recrutement; les autres ont péri, les révo-.tions les ont tuées : elles ont succombé par les abus ıe tous les partis en ont faits, l'un après l'autre.

Je me borne à rappeler ces souvenirs historiques. Il ;t cependant deux circonstances dont je veux dire quel-ıes mots, parce qu'elles donnèrent lieu à des échanges e lettres intéressantes pour l'histoire, et dont j'ai pu rendre connaissance.

On a beaucoup dit que l'empereur Alexandre avait ısisté, en 1814, sur la concession d'une constitution li-érale, soit qu'il y fût poussé par M. de Talleyrand, soit ju'il obéît à ses propres penchants. On a ajouté qu'en 1815 il fit des représentations sur la marche suivie par le gouvernement du roi avant les Cent-Jours, attribuant en quelque sorte à cette marche le succès de l'entreprise de Napoléon. Voici deux lettres qui peuvent jeter quelque lumière sur ce point.

Le roi écrivait, le 30 avril 1819, à l'empereur Alexandre, une lettre particulière et confidentielle, dans laquelle j'ai lu le passage suivant :

« Je ne parle pas à Votre Majesté de la situation de mon gouvernement. Le comte de Nesselrode a été témoin oculaire du commencement de la crise, et la saga-:ité de Votre Majesté lui aura fait juger avec sa pénétra-:ion ordinaire les difficultés que j'ai eu à vaincre et les mesures que j'ai dû employer. Les principes que je lui i développés, lorsque j'ai eu le plaisir de le voir, ont

dirigé et dirigeront toujours ma politique. Abandonné par le duc de Richelieu, malgré tous les sacrifices que je faisais pour le conserver, et forcé d'accepter sa démission donnée trois fois en huit jours, j'ai dû composer un ministère étranger aux deux partis extrêmes et cependant ayant la confiance publique; il a été fort calomnié et jugé avec injustice, même avant ses actes : il a répondu aux calomnies de manière à justifier ma confiance. Aussi le calme le plus complet règne-t-il dans mon royaume, et n'ai-je à concevoir aucune espèce d'inquiétude. »

L'empereur lui répondit, le 15 juin :

« Votre Majesté connaît la sollicitude que, de concert avec mes alliés, j'ai vouée à l'affermissement d'un ordre de choses légitimement constitutionnel dans un pays dont la tranquillité est si intimement liée à celle du reste de l'Europe. Sous ce rapport, j'ai partagé le regret que Votre Majesté exprime sur la retraite du duc de Richelieu, quoiqu'elle doive se rappeler que j'ai été entièrement étranger au choix qu'elle a fait de lui en 1815, et qu'à Aix-la-Chapelle, je n'ai cherché à le faire renoncer au projet qu'il avait formé dès lors de quitter le ministère que d'après le désir très-pressant que Votre Majesté m'en avait elle-même témoigné par la lettre que le duc de Wellington m'a remise de sa part.

» Quelles que soient, au reste, les circonstances qui ont amené ce changement, je ne cesserai de faire des vœux pour que les efforts de Votre Majesté, comme toutes les mesures qu'elle prendra dans le but de maintenir la tranquillité de la France et d'assurer le bonheur de son peuple, soient couronnés du succès le plus complet. »

que la loi sur le recrutement de l'armée avait,
oute autre, soulevé les passions du parti de 1815;
ement donna lieu à un très-grave incident peu
squ'ici, et qui prit de singulières proportions.
de cette loi fut présenté à la Chambre des dé-
is les premiers jours de la session, qui s'ouvrit
mbre 1817[1]. Le roi l'avait annoncé en ces ter-
s le discours d'ouverture de la session : « Je
aucun privilége ne puisse être invoqué; que
les dispositions de cette charte, notre véritable
qui appelle indifféremment tous les Français
es et emplois, ne soient pas illusoires, et que
re du soldat n'ait d'autres bornes que celles
lents et de ses services. » La discussion s'ou-
nt la Chambre le 14 janvier; elle se prolon-
l'au 5 février 1818. Au milieu de cette discus-
nsieur, entraîné par des influences qu'il a ju-
rsement plus tard, écrivit au roi son frère une
i n'était autre qu'un exposé des griefs et des
lu parti dont il voulait bien être l'organe en
e conjoncture. Voici cette lettre :

ISIEUR, COMTE D'ARTOIS, AU ROI LOUIS XVIII.

« Paris, ce 23 janvier 1818.

Sire, mon frère et seigneur,

lus long silence de ma part, dans les circon-
ctuelles, me semblerait contraire *à mes devoirs*.

novembre.

» Si le contenu de cette lettre présente un tableau affligeant pour le cœur du roi, qu'il juge, d'après l'attachement tendre et profond que j'ai pour sa personne, combien sont puissants à mes yeux les motifs qui me forcent de détruire le bonheur *momentané* qui résulte pour lui d'une trompeuse sécurité.

» Il est temps de le dire, le danger imminent auquel est exposée la monarchie est le résultat inévitable de la conduite adoptée par le ministère. Un système suivi avec persévérance malgré les maux évidents qui en découlent, l'emploi des moyens incompatibles avec le but qu'il est question d'obtenir, la persécution exercée contre les amis du roi et de la royauté, le mépris des institutions monarchiques, l'accueil fait par le pouvoir aux doctrines subversives de l'ordre social ; la faveur dont jouissent les idées démocratiques d'une part ou despotiques de l'autre, la protection accordée à ceux qui en font l'apologie; les efforts dirigés contre la partie saine de l'opinion publique à l'aide des pamphlets, des journaux et des pièces de théâtre; les succès déjà obtenus par les révolutionnaires, résultat de concessions arrachées à la faiblesse ou soustraites à l'imprévoyance ; enfin, l'agitation générale qui règne dans les esprits : tout semble faire une loi au roi de méditer sur le péril qui menace à la fois la France, le trône et l'avenir de sa famille.

» De si terribles effets ne peuvent exister sans causes, et ces causes se retracent toutes dans le système adopté par le ministère, système dont j'ai prévu depuis longtemps les funestes conséquences. Vos ministres, mon frère, doivent vous l'avoir dit, je leur ai plus d'une fois développé franchement mes opinions et confié mes crain-

La source de toutes leurs erreurs provient d'avoir
ondu les effets de la révolution avec ses causes mo-
;. Ils ont cru que la sanction accordée par la charte
intérêts matériels de la révolution les autorisait à
er un ménagement qu'ils ont souvent poussé jus-
u respect envers les causes qui ont donné naissance
s intérêts. Ils ont, dis-je, confondu le *principe* et la
séquence : de là viennent tous nos maux ; cette mé-
; formant la base de leur système, toute opposition
re un développement du *principe* leur a paru atta-
· la *conséquence*. De là les accusations dirigées au
mencement de leur administration contre les roya-
s, accusations imprudentes, tendant à les repré-
er comme repoussant les bienfaits de la charte, et
; les discussions qui ont eu lieu dans les Chambres
lant les dernières sessions ont démontré le peu de
ement. Un hommage semblable rendu à l'idole de
volution devait placer la force ministérielle hors de
gne naturelle et légitime ; elle *s'appuya* donc sur le
se révolutionnaire ; elle choisit la plupart de ses
liaires *parmi ceux* dont ce colosse était l'ouvrage.
vous explique, mon frère, comment les *ennemis*
urels du trône *devinrent* bientôt les plus ardents sou-
; du système de vos ministres ; ceci vous explique
re les motifs de l'opposition que le ministère ren-
ra dans ceux que le trône légitime avait regardés
me ses plus zélés partisans. Ces derniers pénétrèrent
tôt les intentions perfides que leurs adversaires *voi-*
nt aux yeux de vos ministres sous le *masque* d'un
ement *apparent*. Ils ne tardèrent pas à s'aperce-
que si ces apôtres insidieux de la conduite ministé-

rielle se pressaient autour du trône, en gardaient les avenues, ce n'était que pour rendre sa chute plus facile et plus certaine. Ils prévirent que les ministres seraient bientôt forcés d'acheter des services que des cœurs vraiment français devaient offrir gratuitement. Ils ne se trompèrent point.

» Les soutiens du système ministériel demandèrent des garanties, exigèrent des concessions : tout leur fut accordé. L'ordonnance du 5 septembre brisa la digue qui mettait un frein à leur impatience; à dater de cette époque, ils envahirent les places, les emplois. Habiles à profiter de leurs succès, ils voulurent fortifier leur influence du suffrage de la multitude, et la loi sur les élections leur fut donnée. Effrayés encore de tout ce qu'ils laissaient de puissance au trône, ils voulurent ébranler la juste confiance du peuple dans les promesses de son roi; ils voulurent enlever à la couronne ses prérogatives sur l'armée, et le projet de loi sur le recrutement fut présenté aux Chambres.

» C'est ainsi que s'est trouvé creusé par degrés l'immense abîme au fond duquel est aujourd'hui placé le trône. On ne saurait plus maintenant se méprendre sur le but auquel tend l'influence révolutionnaire; cette influence couvre toute la France. Elle s'est parée pendant un temps de la couleur royale pour mieux parvenir à ses fins; mais plus audacieuse, elle reprend chaque jour sa couleur naturelle. Sous son égide se cachent les chefs de qui elle tire toute sa force. Les conspirations, dont les meneurs ont échappé à la surveillance d'une police soupçonnée, attestent cette vérité. Cette influence, dis-je, s'agite dans tous les sens et *sous* toutes les formes; elle

arme des trophées militaires de la Vendée, dont elle ıdrait désarmer les fidèles et paisibles habitants, tandis elle obtient le réarmement des agitateurs du départe- nt de l'Isère sur des prétextes puérils et ridicules; travaille à désorganiser la gendarmerie, frappe de titution des officiers de nos armées dont les sentiments e dévouement leur donnaient droit d'espérer une ré- npense à leurs travaux, et enfin menace le trône dont éloigne les défenseurs naturels.

Il est donc temps, sire, de mettre fin à un système mène à de semblables résultats. J'ai jusqu'à ce mo- nt gémi en secret sur le déplorable aveuglement dans nel le ministère est plongé; mais le cri public s'élève haut pour que, placé sur les marches du trône, je sse paraître rester plus longtemps indifférent; ma x doit aussi se faire entendre, mon frère lui-même merait un jour mon silence.

La peinture que je viens de faire de l'état des choses conforme à la vérité. Mes craintes se trouvent donc tifiées : l'audace révolutionnaire croît tous les jours; moyens répressifs diminuent; l'époque fatale d'une astrophe pourrait presque se calculer, et quand j'in- roge l'avenir, le passé me répond.

Sire, j'ai signalé le danger, je dois maintenant indi- er les moyens d'y parer. Replacer le système ministé- l dans sa ligne naturelle et légitime; lui imprimer un uvement uniforme, mesuré d'après la gravité des cir- nstances, mais toujours conséquent au principe qui le ermine; arrêter le progrès des doctrines révolution- ires sans s'écarter néanmoins des engagements pris vers les in utions monarchiques, ainsi qu'elles se

trouvent consacrées par nos lois actuelles, dans lesquelles elles puisent cette force et cette autorité qui peuvent seules en garantir la stabilité ; faire aimer et respecter la charte, comme on aime et respecte le roi : telles sont les bases principales du système nouveau dont l'adoption peut encore détourner l'orage qui nous menace.

» Mais il ne faut point se le dissimuler, le bien maintenant ne peut plus se faire par un ministère usé dans l'opinion publique, qui, prenant des mouvements d'humeur pour des coups d'autorité, l'arbitraire pour la force, et fatiguant la nation par les effets d'une funeste imprévoyance, a réveillé les haines révolutionnaires, et a livré le trône à leur redoutable influence.

» Vos ministres, sire, il m'est pénible de le dire, forment donc le principal obstacle au seul bien qui puisse se faire : la fausse position dans laquelle ils se sont placés les prive désormais du périlleux honneur de sauver la monarchie. Trop engagés dans la route qu'ils se sont tracée, ne pouvant abandonner sans regret des principes auxquels ils ont tout sacrifié, pour en adopter d'autres qu'ils ont sans cesse combattus, leur marche serait flottante, leur conduite incertaine. Deux d'entre eux cependant conservent une part honorable dans l'opinion publique.

» Vos fidèles sujets ont pu gémir sur les mesures auxquelles vos ministres aux départements des affaires étrangères et de l'intérieur se sont laissé entraîner ; mais ils rendent justice à leurs sentiments de loyauté et de dévouement. Ils les verront avec plaisir continuer à jouir de votre confiance et rester au timon des affaires ; mais, sire, le salut de l'État exige l'éloignement de leurs col-

ıes, et ce n'est que par ce prompt sacrifice d'un in-
t personnel que ces derniers acquerront un droit à la
›nnaissance publique.

J'ai tracé au roi le tableau rapide de la situation
ayante où se trouve la monarchie; j'ai signalé la
se des malheurs qui nous menacent, le remède à ap-
ter aux progrès du mal, l'obstacle qui s'oppose au
ı qui peut se faire. J'ai donc droit d'espérer, sire,
mes efforts comme mes vœux ne seront point sté-
s. Nos dangers, nos intérêts, sont communs : unis-
s-nous pour braver les uns et soutenir les autres.
ıs la crise qui nous menace, je dois à mon roi, à ma
ille, à la France, de faire connaître hautement mes
intes et mes espérances. Mes craintes se trouvent jus-
ées dans l'esquisse fidèle que je mets sous les yeux du
; mes espérances reposent sur ce sentiment d'hon-
ır qui ne s'éteindra jamais dans le cœur des vrais
is de la monarchie, sur l'amour religieux que la gé-
alité des Français porte au trône de saint Louis; elles
osent surtout, sire, sur cette tendresse paternelle que
re cœur éprouve pour vos sujets, et qui ne lui per-
ttra pas d'hésiter, dans la lutte de si hauts intérêts,
dopter les seuls moyens que prescrit le salut de la
narchie. Ces moyens adoptés, sire, tout alors chan-
a de face : le calme succédera à l'inquiétude, l'oubli
ressentiment. Les Français, heureux et forts, ne for-
ront plus qu'une même famille autour du trône, et
règne de Votre Majesté s'embellira de tout l'éclat de
r bonheur.

› Je suis avec respect, sire, mon frère et seigneur, de

Votre Majesté le très-humble, très-obéissant frère, sujet et serviteur.

» CHARLES-PHILIPPE. »

Le comte d'Artois ne se borna pas à adresser cette lettre au roi son frère : il voulut encore avoir un entretien sur le même sujet. Le roi y consentit. Monsieur reproduisit avec des développements les considérations qu'il avait exposées par écrit, il y en ajouta de nouvelles, il toucha des points fort délicats dont il s'était abstenu d'abord. Dans cette conversation il se relâcha de sa sévérité envers M. Decazes, qu'il voulut bien placer dans la même catégorie que MM. Lainé et de Richelieu ; c'est aussi dans cette conversation que Monsieur annonça que si le roi conservait ses ministres, il ferait publiquement connaître sa façon de penser.

Il est démontré aujourd'hui que cette démarche de Monsieur, sa lettre aussi bien que son langage, lui avaient été inspirées par la coterie qui l'entourait et abusait de son influence.

Le prince de Polignac a publié il y a quelques années un premier volume d'*Études historiques* où l'on trouve de curieuses révélations[1]. C'est le prince de Polignac qui le premier a fait connaître la lettre de Monsieur ; mais il n'en donne qu'un fragment ; ce fragment m'a aidé à retrouver une copie complète de la pièce ; en sorte que je fais mieux que M. de Polignac, je la publie sans en rien

[1] *Études historiques, politiques et morales sur l'état de la société européenne vers le milieu du dix-neuvième siècle*, 1845.

er. M. de Polignac excuse la démarche du comte
« Mais Louis XVIII, dit-il, pouvait-il reprocher
blable intervention, lui qui, sous le règne de
'I, et alors fort éloigné du trône, se permettait
par écrit et de remettre au monarque de fré-
notes, renfermant ses propres observations sur
on de la France. Monsieur, héritier présomptif
ronne, ne devait-il pas songer à l'avenir de ses
Et lorsqu'il voyait cet avenir compromis, sa
ne lui imposait-elle pas le devoir d'en prévenir
s? » M. de Polignac dit encore : « J'ai en ma
n la copie originale, avec les corrections faites
ain de Charles X, de la lettre qu'il écrivit à son
uis XVIII en l'année 1818. » Sur quoi je ferai
servations.

èrement, la lettre de Monsieur n'était pas l'œu-
e prince, mais celle de ses conseillers ; voilà
i la copie originale n'est pas écrite par lui, et
i les corrections seules sont toutes de sa main.

èmement, M. de Polignac ne dit rien de l'entre-
eut lieu entre les deux frères ; mais il rapporte
nt ce que le comte d'Artois dut dire à Louis XVIII,
tion à sa lettre. M. de Polignac était donc dans
lence de la lettre et de l'explication qui la suivit :
il cas, les confidents sont certainement des con-

M. de Polignac dit vrai, le comte d'Artois s'excusa
emple que Louis XVIII lui avait donné, lui qui re-
quemment des notes et des mémoires à Louis XVI ;

et il se prévalut de son droit héréditaire et de l'avenir de ses enfants. La réponse que Louis XVIII fit à la lettre de Monsieur ne laisse aucun doute à cet égard ; car le roi répondit. M. de Polignac était trop dans le secret de M. le comte d'Artois, il s'était trop mêlé de cette affaire pour qu'il n'ait pas connu la réponse du roi ; pourquoi donc ne l'a-t-il pas publiée ? Il était digne de sa loyauté de placer la défense à côté de l'attaque. La réponse du roi n'est pas plus perdue pour l'histoire que la lettre du comte d'Artois. J'en ai lu, dans les mémoires inédits d'un personnage qui a servi plus d'une fois d'intermédiaire aux deux frères, une analyse que j'ai toute raison de croire très-fidèle et très-complète, et dans laquelle on retrouve des passages textuels de la lettre vraiment remarquable de Louis XVIII. C'est aussi dans ces mémoires que j'ai trouvé la lettre de Charles X, dont M. de Polignac n'a cité qu'un fragment ; mais ce fragment, dont j'ai reconnu la parfaite identité, donne de l'authenticité à tout le reste. Voici comment s'exprime l'auteur des mémoires :

« Le roi Louis XVIII répondit le 29 janvier à la lettre que Monsieur lui avait adressée avec la date du 23 :

« Je n'ai pas besoin, mon cher frère, de vous parler du sentiment douloureux que m'a fait éprouver votre lettre ; vous l'aviez prévu d'avance, et vos yeux en ont été les témoins. Ce que je désire, c'est raisonner le plus froidement qu'il me sera possible, et tâcher de vous démontrer l'erreur dans laquelle vous êtes sur des points essentiels.

» Le système que j'ai adopté et que mes ministres suivent avec persévérance, est fondé sur cette maxime qu'il ne faut pas être roi de deux peuples, et tous les efforts de mon gouvernement tendent à faire que ces deux peuples qui n'existent que trop finissent par n'en former qu'un seul. L'entreprise n'est pas ai-

, vous devez vous rappeler avec quelle force, dans un con-
tenu à Cambrai, quelqu'un en peignit les difficultés, et con-
t à se jeter du côté qu'il regardait comme le plus nombreux.
n'adoptai point son avis; je n'en aurais pas davantage adopté
qui eût tendu à me jeter dans l'extrémité opposée : l'un
l'autre eût conduit à la guerre civile, le plus horrible des
ux... Encore une fois, je ne me dissimule pas combien est
icile la route moyenne que je me suis tracée : je sais qu'à
n âge je ne puis raisonnablement me flatter de parvenir au
ne. Je sais une chose plus pénible, c'est qu'il faut souvent
sser des intérêts légitimes; c'est que je ne puis espérer de
ire à tous... Henri IV, auquel je n'ai assurément pas le sot
ueil de m'assimiler, suivit la même route, et ne recueillit
chemin qu'amertume. Voyez-le sans cesse accusé d'ingrati-
e par ses anciens amis, de fausseté par ses ennemis. Il ré-
idait : « Ils me regretteront quand je n'y serai plus. » Je
se en dire autant; je crois pourtant que la mémoire d'un
nme dont on sait que le cœur n'est pas mauvais, et dont les
ntions sont bonnes, doit être honorée de quelques regrets.
ilà pour le système; passons aux moyens d'exécution. »

» Le roi discute l'un après l'autre tous les reproches
e le comte d'Artois adresse à son ministère, c'est-
lire à son gouvernement, c'est-à-dire à lui-même. Il
: ce que le comte d'Artois affirme : il rétablit la vé-
é des faits, et de ces faits ressorts une justification
nplète : il n'est pas vrai que les intérêts moraux de
révolution soient caressés. Toutes les fois que des
ctrines dangereuses ont été publiées, les écrits ont été
noncés aux tribunaux, et cependant la presse est
stée libre. Que si on a demandé et obtenu des lois
xception, cela s'est fait légalement et constitutionnel-
nent.

» Si le pays est agité, si les jacobins relèvent la tête,
st qu'ils sont encouragés par les alliances mons-

trueuses qu'un certain parti a contractées avec eux. L
hommes dont ce parti est formé ont de bonnes inte
tions sans doute; mais ils ne savent point où on l
mène; les vrais ennemis y voient plus clair. Le roi n
formellement que des garanties aient été données, q
des concessions aient été faites au parti de la révoluti

» Il défend ainsi l'ordonnance du 5 septembre :

« L'ordonnance du 5 septembre 1817 exige un historique
j'abrégerai le plus qu'il me sera possible. Il est très-possi
quoique je ne m'en souvienne pas, que j'aie qualifié d'*introu*
la chambre de 1815. Enivré des marques d'amour que me
naient à l'envi tous les colléges électoraux, je crus que les d
tés nommés par eux arrivaient avec quelque confiance en
et allaient de tous leurs moyens aider mon gouvernement.
joie ne fut pas de longue durée. La manière dont la Cham
se fit valoir en adoptant la loi contre les écrits séditieux
mença à m'inspirer de tristes réflexions. Bientôt vint celle d
nistie : plus de confiance, plus même de respect. On devait
rêter à la mesure que le vœu unanime des royalistes rest
Paris m'avait arrachée le 7 juillet précédent : on passa ou
la délibération n'était pas douteuse. Mais pour que rien
manquât, ce fut un trait insultant pour la majesté royal
entraîna le vote de la Chambre... A dater de cette époqu
Chambre, avec des intentions pures, je n'en doute pas... ma
d'empiétement en empiétement sur la prérogative royale. Je
déterminai à rendre cette ordonnance qui, je le dirais deva
trône même de Dieu, m'a mis hors de pair. »

» Le roi discute le grief de prétendues persécut
contre les fonctionnaires royalistes.

» Ce grief est injuste. S'il y a eu des déplacement
des destitutions, c'est que ces mesures étaient indisp
sables. Un gouvernement peut se comparer à une v
machine dont le ministère est le ressort principal et d

les autorités sont les rouages : si l'un de ces rouages arrête ou seulement contrarie le mouvement imprimé, la machine ne fonctionne plus; si vous voulez qu'elle puisse vous servir, il faut changer le rouage. C'est ce qui est arrivé, et ce qui ne pouvait pas ne pas arriver, à peine d'inconséquence. Au reste, les fonctionnaires révoqués ont été remplacés par des royalistes dont le dévouement et la fidélité étaient incontestables et n'ont point été contestés. Le roi continue ainsi :

« — La loi d'élections eût été meilleure si, par le faux principe qu'il faut rendre pire ce qu'on croit mauvais, la minorité de l'année passée n'eût pas fait passer un article qui paralyse l'action du gouvernement; malgré cela, les élections de cette année ont-elles été mauvaises? »

» Le roi reconnait qu'il y a eu des choix regrettables; mais cela se voit tous les jours en Angleterre, et ce sont les accidents dont il faut prendre son parti. On ne saurait sans injustice faire peser sur le gouvernement la responsabilité de ces choix; sa conduite à Lyon a prouvé que, lorsqu'il avait à choisir entre des amis trop ardents et des candidats suspects, il n'hésitait jamais à préférer les premiers. La loi d'élections a des défauts sans doute : c'est le sort de toutes les institutions humaines; la manière dont on y remédiera fera connaître la pureté des intentions du ministère.

» Quant à la loi sur le recrutement, le seul point vraiment important, c'est celui qui concerne le mode d'avancement. Nous ne sommes plus au temps où la plus grande ambition du soldat se bornait à entrer dans le corps privilégié des hallebardiers; aujourd'hui, dès qu'un homme prend le mousquet, il voit devant lui les épaulettes, les

plaques, les habits brodés, le bâton de maréchal : c'est un véhicule puissant auquel les armées françaises ont dû une partie de leur gloire. Ce régime a pour lui les lois existantes : on ne peut les violer, et quiconque tenterait de les abroger formerait une entreprise hasardeuse qui à coup sûr mécontenterait le soldat, dont il faut être le maître, sans doute, mais qu'il faut savoir s'attacher. La loi rend à la prérogative royale, non pas tout ce qu'elle avait avant 1789, mais une grande partie des avantages dont elle était privée depuis 1791.

« Après avoir ainsi justifié, dit ensuite le roi, et le système et les actes et les principes de mon gouvernement, je ne vous surprendrai pas en vous disant que je ne veux changer ni de système ni de ministres; et que je suis au contraire résolu à prouver d'une manière éclatante que je veux les soutenir. Je dois ajouter que vous êtes dans l'erreur, si vous croyez qu'il en existe parmi eux qui sont plutôt entraînés que guidés par leur propre sentiment dans la route qu'ils suivent. Il n'existe nulle diversité d'opinions dans mon conseil, et ni les ministres désignés dans votre lettre ni celui en faveur duquel vous m'avez semblé, dans la conversation, porté à me faire une exception, ni aucun des autres n'entreraient dans une administration qui suivrait d'autres principes. . . . . . .

» Vous m'avez annoncé que si vous ne parveniez pas à me persuader, vous feriez publiquement connaître votre façon de penser... Aux représentations que je vous ai faites, vous avez opposé l'exemple du mémoire que vous fîtes imprimer à la fin de 1788... mais cet exemple, je vous l'ai dit et je vous le répète, cet exemple ne prouve rien. Par un arrêt du conseil du mois de juillet précédent, le roi avait invité tout le monde à faire publiquement connaître son opinion sur la future composition des états généraux. L'assemblée des notables avait été convoquée dans cette intention : la clôture eut lieu le 12 décembre, le jour où vous présentâtes votre mémoire au roi; il fut publié le 15, et l'arrêté du conseil qui décida la question ne fut pris que le 27. Vous étiez donc, ainsi que les autres princes

aires du mémoire, parfaitement libre de la faire connaître ıblic. Certes les circonstances ne sont pas les mêmes au-'hui. Votre devoir est sans contredit de me faire primiti-ıt connaître, avec toute la force et l'énergie que vous ju-à propos d'y mettre, ce que vous trouvez de répréhensible, ans le système général du gouvernement, soit dans la con-personnelle des ministres; mais rien ne vous impose le ı d'aller plus loin... Feu M. le prince de Conty disait : *ronne nous appartient à tous, notre aîné la porte.* Et il avait raison : la couronne appartient à tous; c'est-à-dire que lepuis l'héritier présomptif jusqu'au dernier rejeton de la ıe la plus éloignée, y ont également un droit sacré, ina-le, imprescriptible. Mais l'aîné la porte, c'est-à-dire que l en exerce les droits, et que seul il est juge et respon-le la manière de les exercer, enfin qu'il peut et doit s'ap-r les dernières paroles de Nelson : *Tant que je vis, il n'y roi qui commande ici.* Plus le rang d'un prince l'approche couronne, plus le devoir et son intérêt exigent de lui tifier et de faire respecter l'autorité de celui qui la .. »

e roi examine les dangers du système dans lequel udrait l'entraîner :

; ne puis sans frémir envisager l'instant où je fermerais ıx. Vous vous trouveriez alors entre deux partis, dont l'un t déjà opprimé par moi, et l'autre apprébenderait de l'être us. Embrasseriez-vous l'un des deux? Ne vous le dissimu-s, la guerre civile et tous ses maux en seraient la suite ıble. Chercheriez-vous à tout concilier? Je vous le dis avec ır, mais avec vérité, vous seriez comme Henri IV, et avec 'apparence, accusé d'ingratitude d'un côté et de duplicité ıtre Et si le succès m'est difficile, ayant toujours suivi la moyenne, il vous le serait bien davantage, vous étant d'a-prononcé pour un des côtés de la question...

ne vous demande pas encore d'approuver l'invariable ré-n que je vous ai déclarée : le temps, les réflexions, vous ıeront; et les derniers moments de ma vie, enveloppés

aujourd'hui d'images si sombres, pourront voir encore quelques beaux jours.

» Votre bon frère

» Louis.

» Ce 29 janvier 1818. »

Je l'ai déjà dit, Monsieur était le plus loyal des princes et le sujet le plus fidèle : il lut avec une émotion profonde la réponse du roi; il se pénétra de ses conseils et de ses avis, et il ne fut plus question de ce triste incident. Il en résulta cependant la certitude pour tous que le système suivi et appliqué par le ministère était bien celui du roi, soit qu'il en eût pris l'initiative, soit qu'il l'eût accepté de celle de ses ministres. Mais dans ce cas, il l'avait adopté sans réserve, et il le soutenait avec sincérité. Une autre conséquence, c'est que Monsieur finit par se rallier à la charte et au gouvernement constitutionnel; il y eut même un moment où il se rapprocha de la politique de M. Decazes et de sa personne, et il aurait donné à ce ministre un appui cordial, s'il eût consenti à apporter dans la composition du cabinet certaines modifications qui n'en auraient point altéré essentiellement l'esprit, le caractère et la politique.

Au commencement de l'année 1820, un assassin frappa le duc de Berry. Les partis veillent toujours; celui qui depuis cinq ans poursuivait à outrance le ministre qui gouvernait selon la charte constitutionnelle, osa porter contre ce ministre une accusation de complicité dans le crime de Louvel; odieuse et stupide calomnie qu'on ne craignit pas de reproduire dix ans après, et dans laquelle on osa impliquer le duc d'Escars et le duc de Maillé[1].

[1] Le tribunal de police correctionnelle en fit justice par un

: moment, le ministère avait annoncé un projet
qui devait modifier la loi des élections, et qui
rencontré une certaine opposition dans le centre
. Les deux oppositions constituaient le ministère
orité. Dans ces graves circonstances, M. Decazes
devoir se retirer, afin de ne pas creuser l'abîme qui
it près d'engloutir la monarchie. Il fut remplacé
ie sorte de ministère transitoire dont le duc de
ieu consentit à être le chef. Ce ministère fit adopter
ivelle loi électorale; on lui donna aussi les lois
ption que la situation réclamait. A la fin de 1820,
de nouvelles élections qui changèrent le caractère
majorité; on louvoya quelque temps encore, en
ant tous les jours un peu plus vers le côté droit, et
décembre 1821, le roi forma le ministère dont
Villèle fut le chef. Le parti qui constituait la ma-
de la chambre introuvable se chargea enfin du
rnement de la France. Son ambition était satisfaite.
é aux affaires du pays dans les temps les plus dif-
, M. Decazes eut le courage de prendre l'initiative
lus sages et des plus périlleuses résolutions; il eut
nête audace de lutter contre tout un parti passionné,
it, qui ne lui épargna ni les calomnies ni les ven-
ces. Les passions de ces jours orageux se sont
:es, et l'heure de la justice est venue pour tous.
.près les faits que j'ai résumés ici, M. Decazes a

ient du 30 mars 1880. J'ai peine à comprendre que des
ies si haut placés dans l'estime et la considération publi-
aient cru devoir descendre jusqu'à demander aux tribu-
la réparation de cet indigne outrage, dont un étranger in-
i s'était rendu l'organe.

cherché autant qu'il l'a pu à prévenir d'ardentes réactions et bien des malheurs. Il a fait que le roi Louis XVIII est mort sur le trône, honoré et regretté. Par ses sages et prévoyantes résolutions, par ses alliances sympathiques avec des hommes d'une haute raison, et par conséquent d'une politique modérée, M. Decazes a certainement rendu d'importants services à la France.

CHAPITRE II

DES PARTIS SOUS LA RESTAURATION.

LE PARTI BONAPARTISTE, LE PARTI LIBÉRAL, LE PARTI RÉPUBLICAIN ET LE PARTI CONSTITUTIONNEL.

Forces relatives des partis. — Formation du parti libéral. — Le parti constitutionnel. — Le champ d'asile. — Réveil de la démocratie. — Le carbonarisme. — Un dîner chez la Fayette. — Le général Berton. — Première représentation de *Germanicus*. — Enterrements de mademoiselle Raucourt, de Molé, de Talma. — Translation des restes mortels de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — Assassinat du duc de Berry. — Affaire des pétards. — Les généraux de l'empire. — Conspiration des frères Lallemand, de Paul Didier, des patriotes, des sous-officiers. — Conspirations du capitaine Oudin, du colonel Sauset; de Béfort, de Colmar, de Marseille, des quatre sergents de la Rochelle, de Saumur, de Nantes, deuxième et troisième conspirations de Saumur. — De la Bidassoa. — Armand Carrel.

Depuis le commencement du siècle, il n'y a eu en France que trois partis : le parti légitimiste, le parti républicain et surtout le parti bonapartiste, qui s'est plus tard appelé le parti libéral, et qui devint, bientôt après, le parti *constitutionnel*. De forces diverses, ces trois

tis ont toujours été armés, guerroyants, prêts à des ps de main, intrépides parce qu'ils étaient convaincus royants. Comme la religion, la politique fait lever apôtres et inspire des dévouements qui peuvent aller qu'au martyre.

In ancien ministre de la monarchie de Juillet me fit êter un jour devant le palais des Tuileries, alors habité Louis-Philippe : « Il y a là, me dit-il, un homme sprit et de beaucoup d'expérience; c'est un grand malr qu'il n'aime pas la gloire! » Ce n'est en effet qu'en sionnant les peuples pour de grandes choses, pour la ire, que les princes sont suivis avec enthousiasme et tenus avec dévouement par les peuples.

Le fidèle dévouement du parti légitimiste s'entretient 'exalte aux souvenirs des grandeurs, des victoires et conquêtes de la France sous nos anciens rois; un timent religieux se mêle à ces souvenirs. Nous avons dans le chapitre précédent, étudier toutes les viores du parti légitimiste pendant les premières années la restauration.

Le dévouement audacieux et intrépide des bonapares s'entretenait et s'exaltait aux souvenirs des victoires les conquêtes de Napoléon, que des idées et des intés nouveaux prétendaient faire oublier et presque rayer l'histoire.

Lorsque Napoléon Ier et Napoléon II furent descendus s la tombe, le parti bonapartiste se transforma et s'apa le parti libéral. Oui, le parti libéral se forma avec idées de l'empire, avec les souvenirs de l'empire et c les hommes de l'empire. Comment expli nsformation et cette fusion de souvenirs, d'h

et d'idées? C'est que l'empire a toujours paru au peuple le règne de l'égalité; c'est qu'au sommet de cet édifice se trouvait l'esprit le plus vaste de son siècle, Napoléon. C'était le génie fait empereur. Sa supériorité aimait les supériorités. Sans doute, il les mettait toujours au service de sa politique; mais en voyant sortir les supériorités de ses rangs, la nation reconnaissait l'application du principe qui lui avait été le plus cher, l'égalité, le droit enfin des qualités personnelles substitué à tous les droits de fait et de transmission. L'aristocratie proclamée des talents était de la sorte le contre-poids du pouvoir absolu de l'empire. Les capacités recrutées dans tous les rangs de la société trouvaient des cadres immenses d'activité : pas un homme distingué n'échappait au travail et aux honneurs. L'intelligence avait aussi sa conscription.

Ceci explique le culte populaire dont l'empire a toujours été entouré, et la disponibilité ultérieure des hommes de cette époque pour les idées libérales et pour les révolutions constitutionnelles. Comme la plupart n'avaient pris place dans les cadres du pouvoir qu'en raison de leur supériorité, ils retinrent quelque chose de la dignité de leur origine. Par les sciences, les lettres et par les facultés qui les avaient élevés, ils restèrent en communication avec le mouvement des esprits.

C'est ainsi que les bonapartistes, qui avaient compri et adopté les idées libérales, s'intéressèrent bientôt au luttes parlementaires; ils virent là un moyen d'actio puissant sur les esprits, une force irrésistible d'oppos tion. Les bonapartistes se firent alors les auxiliaires d parti constitutionnel, et ce fut de ce dernier parti qu'i

reçurent une nouvelle direction. *Vive la charte!* devint le mot d'ordre populaire contre la restauration. Les républicains eux-mêmes se mirent à la suite du parti constitutionnel, espérant bien le renverser et le supprimer un jour. Toute la bourgeoisie eut peur d'un retour complet à l'ancien régime. « Il n'y a plus, disait alors M. Augustin Thierry, que deux classes d'hommes en France; ces deux classes sont en face l'une de l'autre, et de tous côtés la foule des gens à brevets et à parchemins s'ameute, se recrute et se retranche contre les hommes à industrie. » Dans une réponse à une brochure de M. de Montlosier, ayant pour titre : *De la monarchie française au 1er mars* 1822, M. Thiers dit : « Ce que je connais de plus déplorable au monde, c'est de voir des vieillards avoir tort, et je n'ai jamais tant souffert qu'en voyant M. de Montlosier se permettre la violence et l'injure; il parle sans cesse des cruautés plébéiennes; il rappelle constamment notre bassesse et nos crimes. Je n'invoquerai pas les lois contre cette insulte aux classes, mais j'opposerai à ces injures chevaleresques le langage de ma raison bourgeoise et écolière. Oui, je dirai à M. de Montlosier : Nous avons des prétentions comme vous. C'est l'orgueil qui, chez nous, demande l'égalité, et qui chez vous la refuse; mais entre ces deux orgueils, lequel est coupable, de celui qui demande le droit commun ou de celui qui le conteste? »

Avec les cris de *Vive la charte!* il y eut alors un concert d'attaque et une puissante unité d'action contre le gouvernement de la restauration. Avec les cris de *Vive la charte!* on semblait ne vouloir et ne demander que l'exécution loyale et le respect d'un contrat politi-

que signé. Avec les cris de *Vive la charte!* on ne fais
apparaître devant le bourgeois de Paris, jamais pruden
mais toujours craintif, ni le fantôme d'une guerre eur
péenne, ni le fantôme d'une république. Avec les c
de *Vive la charte!* le bourgeois de Paris *donnait* u
leçon au pouvoir, et ne se doutait pas qu'il pût renve
ser une royauté et une dynastie. C'était M. Thie
comme nous le dirons plus tard, qui avait inventé po
l'opposition ce mot d'ordre abstrait, modéré et trompe
qui devint bientôt le mot d'ordre d'une révolution.

Dès 1817, les hommes à industrie, malgré les homm
à parchemins et à brevets, ouvraient à la démocra
de larges voies de travail et de bien-être. Et les comit
électoraux de l'opposition présentaient comme candida
aux élections de 1817, les noms les plus importants da
le commerce et dans l'industrie : Laffitte, Casimir P
rier et M. Caumartin, propriétaire de forges dans le d
partement de la Côte-d'Or. La démocratie commençait
essayer ses forces et à agir.

Les conspirateurs qui risquent leur vie savent bie
eux, ce qu'ils veulent et où ils vont. Ils ne conspire
pas pour se passer la fantaisie de donner une *leçon a*
pouvoir : ils veulent le renverser, et pour trouver
sûrs complices, ils sont contraints de dire netteme
quel pouvoir nouveau ils prétendent mettre à la pla
du pouvoir détruit.

A la mort de Napoléon Ier, les conspirations se tr
maient au nom de Napoléon II. Quelques politique
craignant que le retour de Napoléon en France ne d
vînt le prétexte d'une nouvelle guerre générale, song
rent, dès les premières années de la restauration, à co

spirer contre la branche aînée des Bourbons pour le duc d'Orléans; mais lorsque ces conspirateurs venaient à se préoccuper des moyens d'exécution, lorsqu'il s'agissait de commencer l'attaque, la cocarde et le drapeau tricolore ne suffisaient pas à recruter une armée : les premiers coups de feu ne pouvaient être tirés qu'aux cris de *Vive Napoléon !*

Dès les premières années de la restauration, le parti bonapartiste dominait la situation. Les sympathies de l'opinion publique étaient acquises aux soldats de l'empire et aux officiers à demi-solde; on se rappelle le succès politique du *Soldat laboureur*, vaudeville représenté au théâtre des Variétés. Un sous-lieutenant de l'ex-garde impériale fit imprimer et publia un opuscule en vers, ayant pour titre : *l'Emploi de la demi-solde*. Cette publication, qui fut le début, comme éditeur, du célèbre libraire Ladvocat, se vendit, en peu de temps, à plus de vingt mille exemplaires.

Bientôt les deux frères Lallemand conçurent le projet de fonder au Texas une colonie qui servirait de refuge aux glorieux débris des armées impériales. Cette colonie s'appela le *Champ d'asile*.

Profitant de la disposition des esprits vers la fin de 1818, M. Félix Desportes, réfugié lui-même en Allemagne, rentré en France depuis peu de temps, eut l'idée d'une souscription en faveur des colons du *Champ d'asile*. Il communiqua ce projet aux rédacteurs de la *Minerve*, qui ouvrirent avec empressement une souscription dans leurs bureaux. M. Davillier, banquier, fut le dépositaire des fonds versés. Il offrit d'établir à Charlestown, par ses correspondants, un comité chargé de dis-

plaques, les habits brodés, le bâton de maréchal : c'est un véhicule puissant auquel les armées françaises ont dû une partie de leur gloire. Ce régime a pour lui les lois existantes : on ne peut les violer, et quiconque tenterait de les abroger formerait une entreprise hasardeuse qui à coup sûr mécontenterait le soldat, dont il faut être le maître, sans doute, mais qu'il faut savoir s'attacher. La loi rend à la prérogative royale, non pas tout ce qu'elle avait avant 1789, mais une grande partie des avantages dont elle était privée depuis 1791.

« Après avoir ainsi justifié, dit ensuite le roi, et le système et les actes et les principes de mon gouvernement, je ne vous surprendrai pas en vous disant que je ne veux changer ni de système ni de ministres; et que je suis au contraire résolu à prouver d'une manière éclatante que je veux les soutenir. Je dois ajouter que vous êtes dans l'erreur, si vous croyez qu'il en existe parmi eux qui sont plutôt entraînés que guidés par leur propre sentiment dans la route qu'ils suivent. Il n'existe nulle diversité d'opinions dans mon conseil, et ni les ministres désignés dans votre lettre ni celui en faveur duquel vous m'avez semblé, dans la conversation, porté à me faire une exception, ni aucun des autres n'entreraient dans une administration qui suivrait d'autres principes. . . . . . .

» Vous m'avez annoncé que si vous ne parveniez pas à me persuader, vous feriez publiquement connaître votre façon de penser... Aux représentations que je vous ai faites, vous avez opposé l'exemple du mémoire que vous fîtes imprimer à la fin de 1788... mais cet exemple, je vous l'ai dit et je vous le répète, cet exemple ne prouve rien. Par un arrêt du conseil du mois de juillet précédent, le roi avait invité tout le monde à faire publiquement connaître son opinion sur la future composition des états généraux. L'assemblée des notables avait été convoquée dans cette intention : la clôture eut lieu le 12 décembre, le jour où vous présentâtes votre mémoire au roi; il fut publié le 15, et l'arrêté du conseil qui décida la question ne fut pris que le 27. Vous étiez donc, ainsi que les autres princes

nataires du mémoire, parfaitement libre de la faire connaître public. Certes les circonstances ne sont pas les mêmes auırd'hui. Votre devoir est sans contredit de me faire primitinent connaître, avec toute la force et l'énergie que vous ju-ez à propos d'y mettre, ce que vous trouvez de répréhensible, t dans le système général du gouvernement, soit dans la conite personnelle des ministres; mais rien ne vous impose le soin d'aller plus loin... Feu M. le prince de Conty disait : *couronne nous appartient à tous, notre aîné la porte.* Et il avait ite raison : la couronne appartient à tous; c'est-à-dire que s, depuis l'héritier présomptif jusqu'au dernier rejeton de la ınche la plus éloignée, y ont également un droit sacré, inaıable, imprescriptible. Mais l'aîné la porte, c'est-à-dire que l il en exerce les droits, et que seul il est juge et responle de la manière de les exercer, enfin qu'il peut et doit s'appuer les dernières paroles de Nelson : *Tant que je vis, il n'y ue moi qui commande ici.* Plus le rang d'un prince l'approche la couronne, plus le devoir et son intérêt exigent de lui fortifier et de faire respecter l'autorité de celui qui la te... »

› Le roi examine les dangers du système dans lequel voudrait l'entraîner :

: Je ne puis sans frémir envisager l'instant où je fermerais yeux. Vous vous trouveriez alors entre deux partis, dont l'un roit déjà opprimé par moi, et l'autre appréhenderait de l'être vous. Embrasseriez-vous l'un des deux? Ne vous le dissimupas, la guerre civile et tous ses maux en seraient la suite vitable. Chercheriez-vous à tout concilier? Je vous le dis avec lleur, mais avec vérité, vous seriez comme Henri IV, et avec s d'apparence, accusé d'ingratitude d'un côté et de duplicité l'autre Et si le succès m'est difficile, ayant toujours suivi la ne moyenne, il vous le serait bien davantage, vous étant d'ance prononcé pour un des côtés de la question...

› Je ne vous demande pas encore d'approuver l'invariable résotion que je vous ai déclarée : le temps, les réflexions, vous mèneront; et les derniers moments de ma vie, enveloppés

aujourd'hui d'images si sombres, pourront voir encore quelques beaux jours.

» Votre bon frère

» Louis.

» Ce 29 janvier 1818. »

Je l'ai déjà dit, Monsieur était le plus loyal des princes et le sujet le plus fidèle : il lut avec une émotion profonde la réponse du roi ; il se pénétra de ses conseils et de ses avis, et il ne fut plus question de ce triste incident. Il en résulta cependant la certitude pour tous que le système suivi et appliqué par le ministère était bien celui du roi, soit qu'il en eût pris l'initiative, soit qu'il l'eût accepté de celle de ses ministres. Mais dans ce cas, il l'avait adopté sans réserve, et il le soutenait avec sincérité. Une autre conséquence, c'est que Monsieur finit par se rallier à la charte et au gouvernement constitutionnel ; il y eut même un moment où il se rapprocha de la politique de M. Decazes et de sa personne, et il aurait donné à ce ministre un appui cordial, s'il eût consenti à apporter dans la composition du cabinet certaines modifications qui n'en auraient point altéré essentiellement l'esprit, le caractère et la politique.

Au commencement de l'année 1820, un assassin frappa le duc de Berry. Les partis veillent toujours ; celui qui depuis cinq ans poursuivait à outrance le ministre qui gouvernait selon la charte constitutionnelle, osa porter contre ce ministre une accusation de complicité dans le crime de Louvel ; odieuse et stupide calomnie qu'on ne craignit pas de reproduire dix ans après, et dans laquelle on osa impliquer le duc d'Escars et le duc de Maillé[1].

[1] Le tribunal de police correctionnelle en fit justice par un

: moment, le ministère avait annoncé un projet qui devait modifier la loi des élections, et qui encontré une certaine opposition dans le centre . Les deux oppositions constituaient le ministère orité. Dans ces graves circonstances, M. Decazes voir se retirer, afin de ne pas creuser l'abîme qui it près d'engloutir la monarchie. Il fut remplacé ie sorte de ministère transitoire dont le duc de ieu consentit à être le chef. Ce ministère fit adopter velle loi électorale; on lui donna aussi les lois ption que la situation réclamait. A la fin de 1820, le nouvelles élections qui changèrent le caractère majorité; on louvoya quelque temps encore, en int tous les jours un peu plus vers le côté droit, et décembre 1821, le roi forma le ministère dont Villèle fut le chef. Le parti qui constituait la ma- de la chambre introuvable se chargea enfin du rnement de la France. Son ambition était satisfaite. é aux affaires du pays dans les temps les plus dif- , M. Decazes eut le courage de prendre l'initiative lus sages et des plus périlleuses résolutions; il eut iête audace de lutter contre tout un parti passionné, it, qui ne lui épargna ni les calomnies ni les ven- es. Les passions de ces jours orageux se sont es, et l'heure de la justice est venue pour tous.

près les faits que j'ai résumés ici, M. Decazes a

ient du 30 mars 1880. J'ai peine à comprendre que des es si haut placés dans l'estime et la considération publi- ient cru devoir descendre jusqu'à demander aux tribu- la réparation de cet indigne outrage, dont un étranger in- ı s'était rendu l'organe.

cherché autant qu'il l'a pu à prévenir d'ardentes réactions et bien des malheurs. Il a fait que le roi Louis XVIII est mort sur le trône, honoré et regretté. Par ses sages et prévoyantes résolutions, par ses alliances sympathiques avec des hommes d'une haute raison, et par conséquent d'une politique modérée, M. Decazes a certainement rendu d'importants services à la France.

CHAPITRE II

DES PARTIS SOUS LA RESTAURATION.

LE PARTI BONAPARTISTE, LE PARTI LIBÉRAL, LE PARTI RÉPUBLICAIN ET LE PARTI CONSTITUTIONNEL.

Forces relatives des partis. — Formation du parti libéral. — Le parti constitutionnel. — Le champ d'asile. — Réveil de la démocratie. — Le carbonarisme. — Un dîner chez la Fayette. — Le général Berton. — Première représentation de *Germanicus*. — Enterrements de mademoiselle Raucourt, de Molé, de Talma. — Translation des restes mortels de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — Assassinat du duc de Berry. — Affaire des pétards. — Les généraux de l'empire. — Conspiration des frères Lallemand, de Paul Didier, des patriotes, des sous-officiers. — Conspirations du capitaine Oudin, du colonel Sauset; de Béfort, de Colmar, de Marseille, des quatre sergents de la Rochelle, de Saumur, de Nantes, deuxième et troisième conspirations de Saumur. — De la Bidassoa. — Armand Carrel.

Depuis le commencement du siècle, il n'y a eu en France que trois partis : le parti légitimiste, le parti républicain et surtout le parti bonapartiste, qui s'est plus tard appelé le parti libéral, et qui devint, bientôt après, le parti *constitutionnel*. De forces diverses, ces trois

partis ont toujours été armés, guerroyants, prêts à des coups de main, intrépides parce qu'ils étaient convaincus et croyants. Comme la religion, la politique fait lever des apôtres et inspire des dévouements qui peuvent aller jusqu'au martyre.

Un ancien ministre de la monarchie de Juillet me fit arrêter un jour devant le palais des Tuileries, alors habité par Louis-Philippe : « Il y a là, me dit-il, un homme d'esprit et de beaucoup d'expérience; c'est un grand malheur qu'il n'aime pas la gloire! » Ce n'est en effet qu'en passionnant les peuples pour de grandes choses, pour la gloire, que les princes sont suivis avec enthousiasme et soutenus avec dévouement par les peuples.

Le fidèle dévouement du parti légitimiste s'entretient et s'exalte aux souvenirs des grandeurs, des victoires et des conquêtes de la France sous nos anciens rois; un sentiment religieux se mêle à ces souvenirs. Nous avons pu, dans le chapitre précédent, étudier toutes les violences du parti légitimiste pendant les premières années de la restauration.

Le dévouement audacieux et intrépide des bonapartistes s'entretenait et s'exaltait aux souvenirs des victoires et des conquêtes de Napoléon, que des idées et des intérêts nouveaux prétendaient faire oublier et presque rayer de l'histoire.

Lorsque Napoléon Ier et Napoléon II furent descendus dans la tombe, le parti bonapartiste se transforma et s'appela le parti libéral. Oui, le parti libéral se forma avec les idées de l'empire, avec les souvenirs de l'empire et avec les hommes de l'empire. Comment expliquer cette transformation et cette fusion de souvenirs, d'hommes

et d'idées? C'est que l'empire a toujours paru au peuple le règne de l'égalité; c'est qu'au sommet de cet édifice se trouvait l'esprit le plus vaste de son siècle, Napoléon. C'était le génie fait empereur. Sa supériorité aimait les supériorités. Sans doute, il les mettait toujours au service de sa politique; mais en voyant sortir les supériorités de ses rangs, la nation reconnaissait l'application du principe qui lui avait été le plus cher, l'égalité, le droit enfin des qualités personnelles substitué à tous les droits de fait et de transmission. L'aristocratie proclamée des talents était de la sorte le contre-poids du pouvoir absolu de l'empire. Les capacités recrutées dans tous les rangs de la société trouvaient des cadres immenses d'activité : pas un homme distingué n'échappait au travail et aux honneurs. L'intelligence avait aussi sa conscription.

Ceci explique le culte populaire dont l'empire a toujours été entouré, et la disponibilité ultérieure des hommes de cette époque pour les idées libérales et pour les révolutions constitutionnelles. Comme la plupart n'avaient pris place dans les cadres du pouvoir qu'en raison de leur supériorité, ils retinrent quelque chose de la dignité de leur origine. Par les sciences, les lettres et par les facultés qui les avaient élévés, ils restèrent en communication avec le mouvement des esprits.

C'est ainsi que les bonapartistes, qui avaient compris et adopté les idées libérales, s'intéressèrent bientôt aux luttes parlementaires; ils virent là un moyen d'action puissant sur les esprits, une force irrésistible d'opposition. Les bonapartistes se firent alors les auxiliaires du parti constitutionnel, et ce fut de ce dernier parti qu'ils

eçurent une nouvelle direction. *Vive la charte!* devint
: mot d'ordre populaire contre la restauration. Les ré-
ublicains eux-mêmes se mirent à la suite du parti con-
titutionnel, espérant bien le renverser et le supprimer
n jour. Toute la bourgeoisie eut peur d'un retour com-
let à l'ancien régime. « Il n'y a plus, disait alors
I. Augustin Thierry, que deux classes d'hommes en
rance; ces deux classes sont en face l'une de l'autre, et
e tous côtés la foule des gens à brevets et à parchemins
'ameute, se recrute et se retranche contre les hommes
industrie. » Dans une réponse à une brochure de M. de
Iontlosier, ayant pour titre : *De la monarchie française
u 1er mars* 1822, M. Thiers dit : « Ce que je connais
e plus déplorable au monde, c'est de voir des vieillards
voir tort, et je n'ai jamais tant souffert qu'en voyant
I. de Montlosier se permettre la violence et l'injure; il
arle sans cesse des cruautés plébéiennes; il rappelle
onstamment notre bassesse et nos crimes. Je n'invoque-
ai pas les lois contre cette insulte aux classes, mais j'op-
oserai à ces injures chevaleresques le langage de ma
aison bourgeoise et écolière. Oui, je dirai à M. de Mont-
osier : Nous avons des prétentions comme vous. C'est l'or-
ueil qui, chez nous, demande l'égalité, et qui chez vous
a refuse; mais entre ces deux orgueils, lequel est cou-
able, de celui qui demande le droit commun ou de ce-
ui qui le conteste? »

Avec les cris de *Vive la charte!* il y eut alors un
oncert d'attaque et une puissante unité d'action contre
: gouvernement de la restauration. Avec les cris de
'ive la charte! on semblait ne vouloir et ne demander
ue l'exécution loyale et le respect d'un contrat politi-

que signé. Avec les cris de *Vive la charte!* on ne faisait apparaître devant le bourgeois de Paris, jamais prudent, mais toujours craintif, ni le fantôme d'une guerre européenne, ni le fantôme d'une république. Avec les cris de *Vive la charte!* le bourgeois de Paris *donnait une leçon au pouvoir*, et ne se doutait pas qu'il pût renverser une royauté et une dynastie. C'était M. Thiers, comme nous le dirons plus tard, qui avait inventé pour l'opposition ce mot d'ordre abstrait, modéré et trompeur, qui devint bientôt le mot d'ordre d'une révolution.

Dès 1817, les hommes à industrie, malgré les hommes à parchemins et à brevets, ouvraient à la démocratie de larges voies de travail et de bien-être. Et les comités électoraux de l'opposition présentaient comme candidats, aux élections de 1817, les noms les plus importants dans le commerce et dans l'industrie : Laffitte, Casimir Périer et M. Caumartin, propriétaire de forges dans le département de la Côte-d'Or. La démocratie commençait à essayer ses forces et à agir.

Les conspirateurs qui risquent leur vie savent bien, eux, ce qu'ils veulent et où ils vont. Ils ne conspirent pas pour se passer la fantaisie de donner une *leçon au pouvoir* : ils veulent le renverser, et pour trouver de sûrs complices, ils sont contraints de dire nettement quel pouvoir nouveau ils prétendent mettre à la place du pouvoir détruit.

A la mort de Napoléon Ier, les conspirations se tramaient au nom de Napoléon II. Quelques politiques, craignant que le retour de Napoléon en France ne devînt le prétexte d'une nouvelle guerre générale, songèrent, dès les premières années de la restauration, à con-

spirer contre la branche aînée des Bourbons pour le duc d'Orléans; mais lorsque ces conspirateurs venaient à se préoccuper des moyens d'exécution, lorsqu'il s'agissait de commencer l'attaque, la cocarde et le drapeau tricolore ne suffisaient pas à recruter une armée : les premiers coups de feu ne pouvaient être tirés qu'aux cris de *Vive Napoléon !*

Dès les premières années de la restauration, le parti bonapartiste dominait la situation. Les sympathies de l'opinion publique étaient acquises aux soldats de l'empire et aux officiers à demi-solde; on se rappelle le succès politique du *Soldat laboureur,* vaudeville représenté au théâtre des Variétés. Un sous-lieutenant de l'ex-garde impériale fit imprimer et publia un opuscule en vers, ayant pour titre : *l'Emploi de la demi-solde.* Cette publication, qui fut le début, comme éditeur, du célèbre libraire Ladvocat, se vendit, en peu de temps, à plus de vingt mille exemplaires.

Bientôt les deux frères Lallemand conçurent le projet de fonder au Texas une colonie qui servirait de refuge aux glorieux débris des armées impériales. Cette colonie s'appela le *Champ d'asile.*

Profitant de la disposition des esprits vers la fin de 1818, M. Félix Desportes, réfugié lui-même en Allemagne, rentré en France depuis peu de temps, eut l'idée d'une souscription en faveur des colons du *Champ d'asile.* Il communiqua ce projet aux rédacteurs de la *Minerve,* qui ouvrirent avec empressement une souscription dans leurs bureaux. M. Davillier, banquier, fut le dépositaire des fonds versés. Il offrit d'établir à Charlestown, par ses correspondants, un comité chargé de dis-

tribuer des secours aux Français, soit pour leur établissement en Amérique, soit pour leur retour en France. Tous les journaux de l'opposition publiaient chaque matin les noms des souscripteurs et les sommes reçues.

Le *Champ d'asile* occupait un terrain que se disputaient l'Espagne et les États-Unis. Par suite de conventions entre les deux puissances, les États-Unis prirent possession de ce terrain, et les Français furent chassés de la nouvelle patrie qu'ils s'étaient faite; le bruit se répandit alors à Paris que le *Champ d'asile* n'existait plus.

La souscription fut close le 1er juillet 1819; elle avait produit quatre-vingt-quinze mille dix-huit francs seize centimes. A cette somme s'ajoutèrent les bénéfices de la vente d'une *Notice sur le Champ d'asile*, publiée par le libraire Ladvocat au profit des réfugiés.

Bientôt des lettres de New-York apprirent en France que le gouvernement des États-Unis avait songé à indemniser les colons du Texas, et leur avait offert en échange les terres d'Albama, situées sur le Tombeckbee. Le général Lefèvre-Desnouettes se rendit au congrès pour régler les limites de l'*Albama*, la répartition des terres; il reçut les pouvoirs nécessaires, et la colonie fut fondée. On lui donna le nom d'*État* ou *Canton de Marengo*; le plan d'une ville fut tracé, on l'appela Aigleville, et ses rues reçurent les noms des principales victoires auxquelles les réfugiés avaient pris part.

L'établissement du canton de Marengo levait tous les doutes sur l'emploi à faire de l'offrande patriotique pour le *Champ d'asile*. Mais il ne fut jamais rendu un compte exact et public de l'emploi des fonds de cette souscription.

ɹorsque le parti bonapartiste, pour lutter contre les dances religieuses et intolérantes du gouvernement Bourbons, fut devenu le parti libéral, on inonda la ınce d'éditions de Rousseau et de Voltaire, sous tous formats et à tous prix. On fit grand bruit des éditions l'éditeur Touquet, qui réimprimait tous les écrivains losophes de la fin du dix-huitième siècle. Enfin, lors- : tous les divers partis opposants n'en formèrent plus un, le grand parti constitutionnel, et lorsqu'on eut ɪpté comme mot d'ordre contre la restauration le cri *Vive la charte!* on vit aussi se produire les *tabatières uquet;* la charte tout entière était imprimée sur le ıvercle de ces tabatières. Elles se vendaient à bas prix, taient autant de signes de reconnaissance et de rallie- nt. Les royalistes, de leur côté, imitèrent cet exem- , et il se vendit aussi à bon marché des tabatières ɪroduisant le testament de Louis XVI avec le portrait roi martyr; mais le succès populaire était acquis et uré aux tabatières Touquet. L'industrie elle-même, ɪs ces temps-là, faisait de la politique. On imagina de riquer et de vendre des bretelles tricolores; et l'on certains distillateurs inventer et annoncer plusieurs ueurs alcooliques, dont l'une s'appelait la *liqueur des ares*, et l'autre, *larmes du général Foy*. Sur l'éti- ette, bien entendu, était gravé le portrait de l'illustre ıteur.

Le carbonarisme sous la restauration et ses hautes ntes étendirent un réseau de sociétés secrètes sur toute France; on était reçu *carbonaro* dès le collége. Le soin de conspirer pour l'égalité contre le gouverne- ent nouveau, dont l'hérédité était le faîte de l'édifice,

envahit toutes les écoles, la science, le barreau, les lettrés, les philosophes, les législateurs et surto mée. La garde royale s'était recrutée dans plusie giments de la garde impériale ; les vieux soldats a même reçu un certain avancement. Eh bien ! pl officiers de la garde, très-dignes de foi, m'ont assu sous leur nouvel uniforme le cœur de ces vieux ne battait que pour la mémoire de Napoléon ; et le dans leurs jeux de caserne et de corps de gar avaient à compter au piquet dix-huit points, par contre le roi Louis XVIII, ils remplaçaient tous ce *dix-huit* par le mot le plus grossier.

Quelques jeunes philosophes, quelques jeunes qui portaient dans le carbonarisme l'exaltation de nesse, dînaient un jour chez le général la Fayett Grange : les causeries du dîner avaient été vives et spirituelles ; les lettrés et les philosophes, tous nari, se promenaient le soir sous la magnifique a marronniers de la Grange. L'un d'eux, dans son tion du moment, prit la parole : « Le général la F dit-il, est un homme fort aimable, de la meilleur pagnie ; eh bien ! messieurs, il faudra pourtant n défaire. » Ce parti pris causa un peu d'étonnem celui qui tint alors ce langage est bien loin d'avo servé des convictions politiques poussées jusqu'à l cité.

Dans les premiers jours de la restauration, on rait jusque dans le palais du roi. Le général Bert manquait le dimanche aucune réception chez le chez les princes. Par une ordonnance du 13 août il avait été nommé chevalier de Saint-Louis, et c

duc d'Angoulême qui le reçut chevalier. Vers la fin de 1814, cependant, les chefs d'une conspiration militaire conçue par des généraux sans emploi, par des colonels en demi-solde et par un certain nombre d'officiers de l'armée active, se réunissaient chez le général Berton, allée des Veuves, n° 6. « On conspirait, dit le duc de Rovigo dans ses Mémoires, sur les bornes, au coin des rues, et personne, si ce n'est le ministère, n'ignorait ce qui se passait. » Le parti bonapartiste, provoqué et menacé, était toujours sous les armes; les officiers et les sous-officiers de l'empire ne manquaient point une occasion de risquer leur vie pour témoigner hautement de leur dévouement et de leur fidélité à l'empereur.

Le 22 mars 1817, la première représentation de *Germanicus* fut, au Théâtre-Français, le prétexte d'une collision politique et sanglante. Cette tragédie était de M. A. Arnault père, resté fidèle à la mémoire de Napoléon, à ce point que ses sentiments politiques le firent exclure de l'Académie française et condamner à l'exil. Les bonapartistes se concertèrent et se donnèrent rendez-vous pour applaudir; une cabale royaliste s'organisa pour siffler.

L'orage qui devait éclater dans la salle est précédé d'un épisode assez comique : un peu avant l'ouverture des bureaux, une voiture bien attelée arrive du haut de la rue Richelieu : les chevaux se frayent difficilement un passage à travers la foule compacte; bientôt quelques personnes les prennent par la bride et prétendent leur faire rebrousser chemin. Paré d'une livrée de grande maison, et voulant qu'on le respecte lui et ses chevaux, le cocher lance à droite et à gauche sur la foule d'inces-

sants coups de fouet. Au même instant cinquante cannes se lèvent et retombent avec violence sur la tête, sur le dos du malheureux cocher; il est bientôt renversé de son siége et foulé aux pieds. Cette voiture était celle de mademoiselle Leverd, sociétaire de la Comédie-Française, qui se rendait au théâtre en compagnie d'un jeune et brillant officier de la garde royale, parvenu aujourd'hui aux plus hautes dignités de la cour impériale et de l'armée. Mademoiselle Leverd, effrayée, s'élance hors de sa voiture, et s'écrie tout éperdue : « Messieurs, je vous en supplie, grâce! pitié! mon cocher est un coquin dont je ferai justice, et je vous jure que ce soir il ne couchera pas à l'hôtel. » Le pauvre diable, en effet, coucha à l'hôpital. Mademoiselle Leverd était encore dans tout l'éclat de sa beauté. La foule, d'abord indignée, revient à de meilleurs sentiments : un jeune élégant s'élance sur le siége devenu vacant, prend les rênes, et chacun s'empresse alors à livrer passage à la voiture de la comédienne, au milieu d'applaudissements prolongés. Le jeune et brillant officier se blottit dans un coin de la voiture, pour se dérober le plus possible à cette ovation compromettante.

La salle du Théâtre-Français est de toutes parts envahie, les spectateurs sont entassés au parterre,

> Où chacun, malgré soi, l'un sur l'autre porté,
> Faisait un tour à gauche, et voyait de côté.

La pièce commence au milieu du plus religieux silence; quelques scènes sont applaudies; personne ne proteste contre les applaudissements. L'ouvrage va jusqu'à la fin sans encombre; à la chute du rideau, des voix

mbreuses demandent l'auteur, d'autres voix non moins mbreuses répondent avec énergie : « Non! non! » Cendant la toile est levée, et Talma, qui a joué le rôle de rmanicus, s'avance après les trois saluts d'usage jus'au trou du souffleur; il attend immobile que le tulte s'apaise, mais les vociférations redoublent : L'auteur, l'auteur! — Non! non! — A bas la canaille! A bas les bonapartistes! — A bas les jacobins! » Du mp opposé partent des cris non moins furieux : « A s la police! — A bas les mouchards! — A bas les assins de Brune! » Les deux armées étaient en présence. Ami intime de l'auteur, Talma toujours en scène parit enfin à faire entendre cette phrase laconique : « L'auir est M. Arnault. »

A ces mots éclate un effroyable vacarme; des injures en vient aux coups : quelques personnes, parmi lesielles on remarque le colonel Jacqueminot, s'élancent la première galerie dans le parterre; un sous-officier la garde royale en uniforme, le sabre au côté, serré trop près, dégaîne pour se dégager.

Un grand vide se fait vite autour de lui; mais il n'a s le temps de se servir de son arme, il tombe embarssé dans un manteau qu'on lui jette sur la tête, il est ntôt foulé aux pieds [1]. C'est alors une mêlée effrayante, ns laquelle s'engagent des hommes connus et distincés des deux partis. Les loges sont abandonnées; quel-es spectateurs placés à l'orchestre cherchent à fuir r le théâtre; un détachement de la garde royale se

Les manteaux étaient alors à la mode et venaient de remcer les carricks.

range en ligne sur la scène pour empêcher t nication entre la salle et les coulisses.

Plusieurs duels à mort furent la suite de Le plus jeune fils de l'auteur, le colonel 1 nault, se battit au pistolet avec Martainville, chef du *Drapeau blanc :* deux coups de p échangés, aucun des deux adversaires ne fu

C'est de la première représentation de que date l'interdiction absolue des armes dans le parterre des théâtres.

Nous venons d'assister, en 1817, à une r entre les bonapartistes et les royalistes dan Une émeute scandaleuse et menaçante s'ét dès 1815, dans une église. L'enterrement selle Raucourt fut l'occasion et le préte émeute. Les bourgeois de Paris se préoccu lontiers de tout ce qui se rattache au théât foule à cet enterrement : des gens de lettr diens et la jeunesse de nos écoles s'étaient d vous à l'église Saint-Roch. Mademoiselle R morte le 15 janvier 1815. Bien que de m leuses et dépravées, mademoiselle Raucour vie, comblait de ses dons le clergé de sa par jours avant sa mort, elle avait envoyé au c Roch cinq cents francs pour les pauvres. Saint-Roch lui refusa ses prières ; le corps d l'entrée de l'église. Les esprits s'exaltent : l'

[1] A l'enterrement de Talma, le cimetière du était encombré. Plusieurs jeunes gens, montés applaudissaient, en le nommant, chaque acteur passer et qu'ils reconnaissaient.

›n force les portes. On s'empare du cercueil, qui
ır les degrés du temple; mais bientôt on lui fait
: la grille extérieure de l'église, et on le trans-
›vant le maître-autel.

ıe Saint-Honoré et toutes les rues voisines sont
rées d'une foule si compacte et si irritée contre le
ıement et le clergé, que le château s'émeut. Des
ments de mousquetaires (*maison rouge*) arrivent
:tablir l'ordre; ils se retirent bientôt. Dans les
les plus animés, on parlait de se porter aux Tui-
mais Louis XVIII envoya un des prêtres de sa
: pour faire à la tragédienne la grâce de quelques
: la foule se calma.

nterrement d'une tragédienne n'avait été qu'un
: de s'ameuter et de déclamer contre le gouverne-
›s Bourbons. On se rappela peut-être, ce jour-là,
›oléon, premier consul, avait chargé le général
ıssister, en personne, aux convoi, service et enter-
du comédien Molé.

peut être opportun de traiter ici la question de
›e religieuse, et de discuter jusqu'à quel point un
: maître dans son église. Montrons seulement une
iction. En 1815, on a recours à la violence pour
ıdre un prêtre à accorder les prières de l'Église à
nédienne, et en 1826 on congédie un prélat qui
frir les sacrements de l'Église à un tragédien sur
le mort... L'archevêque de Paris se présente chez
mourant, sans avoir été appelé, pour lui offrir les
ents et les prières de l'Église. Les amis qui veil-
u chevet de Talma, et dont les opinions libérales
bien connues, ne veulent même pas le recevoir.

L'archevêque de Paris, M. de Quélen, fut admiral
résignation et de persévérance : « Vous aurez bea
chasser, dit-il, je reviendrai chaque jour. » M. de Q
revint, mais sans pouvoir jamais pénétrer jusqu'au
mourant. Le cercueil et les restes mortels de Tal
furent même pas portés à l'église.

A la première commémoration du 21 janvier s
restauration, on voulut accomplir la translation à
Denis des dépouilles mortelles de Louis XVI et de
Antoinette. Ces dépouilles avaient été déposée
l'ancien cimetière de la Madeleine. Un prêtre, un a
un juge de paix et un geôlier étaient les seuls te
survivants qui eussent assisté à cette inhumatio
secondèrent les commissaires chargés des reche
Le corps de la reine fut retrouvé le premier et l'i
démontrée. Les restes de Louis XVI, moins épa
furent également reconnus.

Le 21 janvier, le comte d'Artois et les princes
se rendirent au cimetière de la Madeleine, où le
cercueils étaient déposés sous une tente. Monsie
la première pierre d'une chapelle expiatoire, et
tége se mit en marche pour Saint-Denis. Sans qu'
le prévoir, une foule compacte assista à ce spectac
insulta par des plaisanteries tous ceux qui faisaient
du cortége. Les décorations du char funèbre s'étu
gagées dans les cordes d'un réverbère, on entend
férer ce cri des plus mauvais jours, ce cri sangla
la lanterne! Tout cela se passait neuf mois à peine
la rentrée des Bourbons en France. Comme on l
on ne laissait échapper aucune occasion de pr
contre le gouvernement, et même contre la fami

ourbons, dans les rues et dans les lieux publics. Cette haine violente et persévérante des partis inspira à Louvel la pensée de son crime effroyable. Nous empruntons à M. de Chateaubriand un récit bien touchant et peu connu de tous les faits qui précédèrent et suivirent l'attentat de Louvel.

« Ce n'est pas la première fois que le sang chrétien a coulé dans ces spectacles que l'Église appelle le petit paganisme, *dans ces jours gras consacrés au vieillard portant sa faux*[1]. C'est pour les fidèles une tradition des jeux de l'amphithéâtre, un héritage du martyre.

» Le dimanche 13 février, monseigneur le duc et madame la duchesse de Berry allèrent à l'Opéra, où les danses et les jeux étaient appropriés aux folies de ce temps de l'année. Ils profitèrent d'un entr'acte pour visiter, dans leur loge, monseigneur et madame la duchesse d'Orléans. Monseigneur le duc de Berry caressa les enfants, et joua avec le petit duc de Chartres. Témoin de cette union des princes, le public applaudit à diverses reprises.

» Madame la duchesse de Berry, en retournant à sa loge, fut heurtée par la porte d'une autre loge qui vint à s'ouvrir. Bientôt elle se trouva fatiguée, et voulut se retirer : il était onze heures moins quelques minutes. Monseigneur le duc de Berry la reconduisit à sa voiture, comptant rentrer ensuite au spectacle.

» Le carrosse de madame la duchesse de Berry s'était approché de la porte. Les hommes de garde étaient restés dans l'intérieur ; depuis longtemps le prince ne souf-

1 Unctis falciferi senis diebus (MARTIAL, *Épigr.*).

frait pas qu'ils sortissent : un seul, en faction, présentait les armes et tournait le dos à la rue de Richelieu. M. le comte de Choiseul, aide de camp de monseigneur, était à la droite du factionnaire, au coin de la porte d'entrée, tournant également le dos à la rue de Richelieu.

» M. le comte de Mesnard, premier écuyer de madame la duchesse de Berry, lui donna la main gauche pour monter dans son carrosse, ainsi qu'à madame la comtesse de Béthizy; monseigneur le duc de Berry leur donna la main droite. M. le comte de Clermont-Lodève, gentilhomme d'honneur du prince, était derrière le prince, attendant que Son Altesse Royale rentrât, pour le suivre ou le précéder.

» Alors un homme, venant du côté de la rue de Richelieu, passe rapidement entre le factionnaire et un valet de pied qui relevait le marchepied du carrosse. Il heurte ce dernier, se jette sur le prince, au moment où celui-ci, se retournant pour rentrer à l'Opéra, disait à madame la duchesse de Berry : « Adieu, nous nous reverrons bientôt. » L'assassin, appuyant la main gauche sur l'épaule gauche du prince, le frappa de la main droite, au côté droit, un peu au-dessous du sein. M. le comte de Choiseul, prenant ce misérable pour un homme qui en rencontre un autre en courant, le repousse en lui disant : « Prenez donc garde à ce que vous faites. » Ce qu'il avait fait était fait!

» Poussé par l'assassin sur M. le comte de Mesnard, le prince porta la main sur le côté où il n'avait cru recevoir qu'une contusion; et tout à coup il dit : « Je suis assas-
» siné; cet homme m'a tué! — Seriez-vous blessé, mon-
» seigneur? » s'écria le comte de Mesnard. — Et le prince

ıe d'une voix forte : « Je suis mort, je suis mort,
iens le poignard ! »

ı premier cri du prince, MM. de Clermont et de
ul, le factionnaire, nommé Desbiez, un des valets
d, plusieurs autres personnes avaient couru après
sin, qui s'était enfui par la rue de Richelieu. Ma-
la duchesse de Berry, dont le carrosse n'était pas
parti, entend la voix de son mari, et veut se pré-
par la portière qu'on entr'ouvre. Madame la com-
le Béthizy la retient par sa robe; un des deux va-
s pied l'arrête pour l'aider à descendre ; mais elle,
nt : « Laissez-moi, je vous ordonne de me laisser, »
e, au péril de sa vie, par-dessus le marchepied de
ure. Le prince s'efforçait de lui dire de loin : « Ne
endez pas. » Suivie de madame la comtesse de Bé-
elle court à monseigneur que soutenaient M. le
de Mesnard, M. le comte de Clermont et plusieurs
de pied. Le prince avait retiré le couteau de son
t l'avait donné à M. de Mesnard, l'ami de son exil.
ns le passage où se tenait la garde, il y avait un
on assit monseigneur le duc de Berry sur ce banc,
appuyée contre le mur, et l'on ouvrit ses habits
découvrir la blessure. Elle rendait beaucoup de
Alors le prince dit de nouveau : « Je suis mort ! un
re ! venez, ma femme, que je meure dans vos bras. »
éfaillance survint. La jeune princesse se précipita
n mari, et dans un instant ses habits de fête furent
rts de sang.

assassin, déjà arrêté par un garçon de café nommé
ier, par le factionnaire Desbiez, chasseur au 4ᵉ ré-
t de la garde royale, et ensuite par les sieurs David,

Lavigne et Boland, gendarmes, avait été amené à la porte où il avait commis son crime. Les soldats l'entouraient; il était à craindre qu'ils ne le massacrassent. M. le comte de Mesnard leur cria de ne pas le toucher. M. le comte de Clermont donna l'ordre de le conduire au corps de garde, et l'y suivit. On le fouilla : on trouva sur lui un autre poignard avec la gaîne du poignard laissé dans la blessure. Ces objets furent donnés à M. le comte de Clermont, qui les remit à M. le comte de Mesnard.

» Tandis que monseigneur le duc de Berry était assis sur le banc dans le passage, M. le comte de Choiseul, un valet de pied, un ouvreur de loges, avaient couru pour chercher un médecin. On leur avait indiqué le docteur Blancheton : il demeurait dans le voisinage, et vint à l'instant même. M. Drogard, médecin, l'avait précédé. Ces deux hommes de l'art trouvèrent monseigneur le duc de Berry dans le petit salon de sa loge où il avait été porté. En entrant dans ce salon, le prince, qui avait repris sa connaissance, demanda si le coupable était un étranger. On lui répondit que non. « Il est cruel, dit le » fils de France, de mourir de la main d'un Français. »

» Madame la duchesse de Berry s'adressa au docteur Blancheton pour connaître la vérité, promettant de la supporter avec courage : il répondit que le prince n'ayant pas rendu de sang par la bouche, c'était un favorable augure. M. Blancheton crut d'abord que la plaie était au bas-ventre, où il trouva une grande quantité de sang épanché; mais il reconnut bientôt qu'elle était au-dessous du sein droit. Il la dégagea du sang caillé : le prince fut saigné au bras droit par M. Drogard. Monseigneur recouvra alors assez de force pour dire aux deux médecins :

» Je suis bien sensible à vos soins; mais ils sont inutiles; » je suis perdu. » M. Blancheton essaya de lui persuader que la blessure n'était pas profonde. « Je ne me fais pas » illusion, répondit le prince; le poignard est entré jus- » qu'à la garde, je puis vous l'assurer. » Madame la duchesse de Berry arracha sa ceinture pour servir de bandage et d'appareil. Elle seule avait conservé sa présence d'esprit dans ce moment affreux, et déployait un caractère au-dessus des âmes communes. Le prince, dont la vue s'obscurcissait, disait de temps en temps : « Ma » femme, êtes-vous là ? — Oui, répondait la princesse en » essuyant ses pleurs; oui, je suis là, je ne vous quitterai » jamais. »

» M. Bougon, premier chirurgien ordinaire de Monsieur, instruit du malheur par M. Esquirol, médecin de la Salpêtrière, se rendit en hâte auprès de monseigneur le duc de Berry : le docteur de Lacroix venait d'arriver de son côté. Le prince reconnut M. Bougon qui l'avait suivi à Gand, et qui avait espéré lui donner ses soins sur un autre champ de bataille. « Mon cher Bougon, lui dit-il, je suis frappé à mort. » En attendant l'application des ventouses, le dévoué serviteur d'un si bon maître suça la blessure à diverses reprises. « Que faites-vous, mon » ami ? dit le royal patient; la plaie est peut-être empoi- » sonnée ! »

» Monseigneur le duc de Berry n'avait cessé de demander un prêtre. M. le comte de Clermont était parti pour les Tuileries, d'où il ramena monseigneur l'évêque de Chartres, confident d'une conscience qui n'a rien à cacher à la terre. Le prélat, accoutumé à admirer le père, venait s'instruire auprès du fils. Il trouva le prince

dans le cabinet de sa loge, assis dans un fauteuil, soutenu par ses gens et entouré de chirurgiens ; il avait toute sa connaissance. Le blessé tendit la main au respectable évêque, demanda les secours de la religion, en exprimant les plus vifs sentiments de foi, de repentir et de résignation. Monseigneur l'évêque de Chartres exhorta monseigneur le duc de Berry à la confiance en Dieu et lui demanda un acte général de contrition, afin de pouvoir l'absoudre, calmer ses inquiétudes et attendre le moment où il serait possible à Son Altesse Royale de faire une confession plus détaillée.

» M. le comte de Mesnard, se flattant encore que la blessure n'était pas mortelle, était allé chercher monseigneur le duc d'Angoulême. Ce prince, qui venait de se coucher, s'habilla à la hâte, et se rendit au lieu de douleur. L'entrevue des deux frères ne peut s'exprimer. Monseigneur le duc d'Angoulême se jeta sur la plaie de monseigneur le duc de Berry, en la baisant et en l'inondant de ses larmes ; ses sanglots l'étouffaient : son malheureux frère était également incapable de parler.

» Tout ceci se passait dans le petit salon de la loge. On résolut alors de porter le prince dans une pièce voisine, où l'on établit une espèce de lit sur quatre chaises, que l'on remplaça par un lit de sangle.

» Monseigneur le duc d'Angoulême, craignant quelque nouveau danger, n'avait pas permis à Madame de l'accompagner lorsqu'il s'était rendu à l'Opéra ; mais Madame n'avait pas tardé à le suivre. Que lui importent les périls ? Est-il une douleur qui puisse se passer d'elle, une adversité qui l'ait jamais fait reculer ? Madame est accoutumée à regarder la révolution en face : ce n'était

es la première fois que la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette prenait soin d'un frère mourant.

» Bientôt Monsieur arrive. Il faut connaître la bonté, la tendresse, le cœur paternel de ce prince pour savoir ce qu'il eut à souffrir. Monsieur s'était obstiné à venir seul; mais il ne savait pas qu'un de ses meilleurs serviteurs, M. le duc de Maillé, avait trouvé moyen de l'accompagner et de faire la place de l'honneur de la place la moins honorée. Monseigneur le duc de Berry témoigna le désir de donner sa bénédiction à Mademoiselle; elle lui fut apportée par madame la vicomtesse de Gontaut. Alors le prince, levant une main défaillante sur sa fille : « Pauvre enfant, lui dit-il, je souhaite que tu » sois moins malheureuse que ceux de ma famille. » Monseigneur le duc d'Orléans, madame la duchesse d'Orléans, mademoiselle d'Orléans, qui s'étaient rencontrés au spectacle, n'avaient pas quitté le prince : le père du duc d'Enghien arriva à son tour.

» On tenta les saignées de pieds presque sans succès; mais plusieurs applications successives de ventouses apportèrent quelque soulagement au prince. Le pouls se ranima, le visage se colora, le sang coula par les veines ouvertes : l'on se réjouit de voir couler ce sang !

» M. le duc de Maillé et M. le comte d'Audenarde étaient allés chercher M. Dupuytren. Ce célèbre chirurgien arriva à une heure : quand il entra, il trouva le prince couché sur le côté droit; sa pâleur, ses traits altérés, sa respiration courte, le gémissement qui s'échappait de sa poitrine, la sueur froide qui couvrait son front, le désordre de ses mouvements, le bouleversement de son lit, le sang qui inondait ce lit, et plus que tout

cela, l'horrible blessure qui se présentait à découvert, frappèrent de consternation un homme pourtant accoutumé aux spectacles des douleurs humaines. Le prince ne connaissait pas M. Dupuytren : il lui tendit affectueusement la main, en lui disant qu'il souffrait cruellement. M. Dupuytren examina la blessure, puis se retira à l'écart pour consulter avec les hommes de l'art, MM. Blancheton, Drogard, Bougon, Lacroix, Thercin, Caseneuve, Dubois, Baron, Roux et Fournier, jeune chirurgien qui se fit distinguer par son zèle. On fut d'avis d'élargir la plaie comme le seul moyen qui restât d'ouvrir une issue au sang épanché dans la poitrine.

» M. Dupuytren se rapprocha du prince et l'interrogea sur son état; il ne put en obtenir de réponse. Il pria madame la duchesse de Berry de lui adresser quelques questions. La princesse, se penchant sur le lit, dit à son mari : « Je vous en prie, mon ami, indiquez-moi l'endroit » où vous souffrez. » Le prince se ranima à cette voix si chère, prit la main de sa femme et la posa sur sa poitrine. Madame la duchesse de Berry reprit : « C'est là que » vous souffrez? — Oui, répondit-il avec peine, j'étouffe. »

» Monsieur voulut éloigner sa fille pendant l'opération. « Mon père, dit-elle, ne me forcez pas à vous désobéir; » et se tournant vers les gens de l'art : « Messieurs, faites » votre devoir. » Pendant l'opération elle était à genoux au bord du lit, tenant le prince par la main gauche. Lorsqu'on porta le fer dans la plaie, monseigneur le duc de Berry s'écria : « Laissez-moi, puisque je dois mourir. » — Mon ami, dit sa femme en pleurs, souffrez pour » l'amour de moi ! » Un mot de cette jeune et admirable princesse apaisait les douleurs de son mari; et quand

monseigneur l'évêque de Chartres parlait de religion, tout se changeait dans le malheureux prince en acte de résignation à la volonté de Dieu.

» L'opération faite, monseigneur le duc de Berry passa la main sur les cheveux de la princesse et lui dit : « Ma » pauvre femme, que vous êtes malheureuse ! » On reconnut dans l'opération toute la profondeur de la plaie. Le couteau dont le prince avait été frappé avait six à sept pouces de longueur ; la lame en était plate, étroite, à deux tranchants, comme celle du couteau de Ravaillac, et extrêmement aiguë.

» Un moment de calme suivit l'élargissement de la plaie : les mourants près d'expirer éprouvent presque toujours un soulagement qui leur laisse le temps de jeter un dernier regard sur la vie ; c'est le voyageur qui s'assied un instant pour contempler le pays qu'il a parcouru, avant de descendre le revers de la montagne. Le prince tenait la main de Dupuytren, et le priait de l'avertir lorsqu'il sentirait le pouls remonter ou s'affaisser : vigilant capitaine, il posait une sentinelle expérimentée pour n'être pas surpris par la mort, et pour s'avancer courageusement au-devant de ce grand ennemi : *Mors, ubi est victoria tua?*

» Dans cet intervalle de repos, il adressa ces paroles à madame la duchesse de Berry : « Mon amie, ne vous lais- » sez pas accabler par la douleur : ménagez-vous pour » l'enfant que vous portez dans votre sein. » Ce peu de mots fit un effet surprenant sur l'assemblée : en présence de la douleur on sent naître malgré soi un mouvement de joie ; l'attendrissement redouble en même temps pour le prince qui laisse à la patrie pour dernier bienfait

cette dernière espérance. Il s'en va, ce prince ; i
emporter avec lui toute une monarchie, et à
même il en annonce une autre. O Dieu ! feriez-
tir notre salut de notre perte même ? La mor
d'un fils de France a-t-elle été résolue dans vot
ou dans votre miséricorde ? est-elle une restau
trône légitime, ou la chute de l'empire de C
prince a-t-il fui l'avenir, ou est-il allé en soll
plus favorable pour nous auprès de celui qui lai
quefois désarmer sa colère ?

» Partout où monseigneur le duc de Berry tou
yeux à demi éteints, c'était pour donner une m
bonté ou de reconnaissance : tandis que M. Bl
lui pressait la tête pour comprimer l'horrible
qu'il y éprouvait, il aperçut à quelque distance,
de son lit, des domestiques fondant en larme
» père, dit-il à Monsieur, je vous recommande c
» gens et toute ma maison. »

» Des vomissements survinrent. Le prince ré
sieurs fois que le poignard était empoisonné.
temps auparavant il avait demandé à voir son
« Qu'ai-je fait à cet homme ? répéta-t-il ; c'est
» un homme que j'ai offensé sans le vouloir.
» mon fils, lui répondit Monsieur : vous n'avez ja
» vous n'avez jamais offensé cet homme ; il n'a
» tre vous aucune haine personnelle. — C'est
» insensé, » repartit le prince. O digne enfant d
gile, vous mettiez en pratique le dernier conseil
roi de France à son fils [1] : « Si Dieu t'envoie de
» sité, reçois-la bénignement. »

[1] Joinville.

» Il s'informait souvent de l'arrivée du roi. « Je n'aurai pas le temps, disait-il, de demander grâce pour la vie de l'homme. » Il ajoutait après, s'adressant tour à tour à son père et à son frère : « Promettez-moi, mon père, promettez-moi, mon frère, de demander au roi la grâce de la vie de l'homme. »

» On a déjà raconté que monseigneur le duc de Berry, ...re en Angleterre, avait eu une de ces liaisons que la religion réprouve, et que la fragilité humaine excuse. On peut dire de lui ce qu'un historien a dit d'Henri IV : *Il était souvent faible, mais toujours fidèle, et l'on ne s'aperçut jamais que ses passions eussent affaibli sa religion*[1].

» Monseigneur le duc de Berry, cherchant en vain dans sa conscience quelque chose de bien coupable, et n'y trouvant que quelques faiblesses, voulait pour ainsi dire les rassembler autour de son lit de mort, pour justifier au monde la grandeur de son repentir et la rudesse de sa pénitence. Il jugea assez bien de la vertu de sa femme pour lui avouer ses torts et pour lui témoigner le désir d'embrasser les deux innocentes créatures, filles de son long exil. « Qu'on les fasse venir, s'écria la jeune princesse, ce sont aussi mes enfants. »

» Les deux petites étrangères arrivèrent au bout de trois quarts d'heure; elles se mirent à genoux en sanglotant au bord du lit de leur seigneur, les joues baignées de larmes et les mains jointes. Le prince leur adressa quelques mots tendres en anglais pour leur annoncer sa fin prochaine, leur ordonner d'aimer Dieu,

[1] *Vie du père Cotton*, par le P. d'Orléans.

d'être bonnes et de se souvenir de leur malheureux
Il les bénit, les fit se relever, les embrassa, et, adr
la parole à madame la duchesse de Berry : « Sere
» assez bonne, lui dit-il, pour prendre soin de ces
» lines? » La princesse ouvrit ses bras, où les petite
se réfugièrent; elle les pressa contre son sein,
faisant présenter Mademoiselle, elle leur dit : « E
» sez votre sœur. — Pauvre Louise! s'écria alor
» seigneur le duc de Berry, en s'adressant à la plus
» vous ne verrez plus votre père! » On était
entre l'attendrissement pour le prince et l'adm
pour la princesse. Madame la vicomtesse de Gonta
n'était pas prévenue, paraissait étonnée. Madan
aperçut et lui dit : « Elle sait tout; elle a été sub

» Cependant on étendit le prince sur un matelas
tandis qu'on remuait sa couche. Ce fut là qu'il
fessa d'abord en particulier à monseigneur l'évê
Chartres, et qu'il fit ensuite à haute voix un aveu
de ses fautes : on aurait cru voir saint Louis expir
son lit de cendre. Il demanda pardon à Dieu de se
ses et des scandales qu'il avait pu donner. « Mo
» pardonnez-moi, pardonnez à celui qui m'a
vie! »

» Il demanda ensuite à son père sa bénédictio
le doux père remit et pardonna au fils les dé
courroux, et avec merveilleuse ferveur de foi lui
sa bénédiction, et entre ses saints baisers le sal
Dieu le recommanda[1]. Ces princes trouvaient
exemples dans leur famille.

[1] Renaud, dans la *Vie de Philippe le Bel.*

» Le mourant étant remis sur son lit, monseigneur le duc d'Angoulême se replaça à genoux à ses côtés. « Ah ! » mon frère, dit le Machabée chrétien, vous qui êtes un » ange sur terre, croyez-vous que Dieu me pardonne ? » — Vous pardonner ! répondit monseigneur le duc d'Angoulême, il fait de vous un martyr ! » Un rayon de joie parut sur le front du prince mourant ; il ne douta point qu'un frère si pieux ne connût les desseins de la Providence, et il se reposa de son bonheur sur la foi du juste.

» Alors le curé de Saint-Roch, que M. le comte de Clermont avait été chercher, arriva avec les saintes huiles : partout où l'on trouve une douleur, on rencontre un prêtre chrétien. Monseigneur le duc de Berry demanda le viatique : l'évêque de Chartres lui dit avec un vif regret que les vomissements s'y opposaient. Le prince s'y résigna, fit un signe de croix et attendit l'extrême-onction. Il commença son *confiteor*, et frappa comme un coupable d'une main pénitente ce sein que le poignard semblait n'avoir ouvert que pour en faire sortir les innocents secrets, et d'où il ne s'écoulait que des vertus avec le sang de saint Louis !

» Le prince voyait s'approcher sa dernière heure ; il ressentait des douleurs cruelles et tombait à tout moment en défaillance. On l'entendait répéter à voix basse : « Que je souffre ! que cette nuit est longue ! le roi vient- » il ? » Il appelait souvent son père, et son père, étouffant ses sanglots, lui disait : « Je suis là, mon ami. » On lui apprit que les maréchaux étaient arrivés. « J'espérais, » répondit-il, verser mon sang au milieu d'eux pour la » France. » Dévoré d'une soif ardente, il ne buvait qu'à regret, et seulement pour se soutenir jusqu'à l'arrivée

du roi. On lui annonça M. de Nantouillet. « Viens
» vieil ami, s'écria-t-il en faisant un effort, que je
» brasse encore une fois! » Le *vieil ami* se précipi
la main du prince, et sentit amèrement l'impuissa
l'homme à racheter de ses jours les jours qu'il vc
sauver.

» Les compagnons de M. de Nantouillet, M. le co
Chabot, M. le marquis de Coigny, M. le comte de B
M. le vicomte de Montélégier, M. le prince de Beaufr
M. le comte Eugène d'Astorg[1], étaient accourus
pressaient autour de leur prince expirant, comme i
raient environné au champ d'honneur. Leur doule
partagée par les autres loyaux serviteurs attachés a
de la famille royale. M. le marquis de Latour-Ma
se tint constamment debout au pied du lit de n
gneur le duc de Berry : ce guerrier, qui avait lais
partie de son corps sur les champs de bataille, é
comme un noble témoin envoyé par l'armée pou
ter au dernier combat d'un héros.

» Nuit d'épouvante et de plaisir! nuit de vertu
crimes! Lorsque le fils de France blessé avait ét
dans le cabinet de sa loge, le spectacle durait
D'un côté on entendait les sons de la musique, de
les soupirs du prince expirant; un rideau sépa
folies du monde de la destruction d'un empire. Le
qui apporta les saintes huiles traversa une tro
masques. Soldat du Christ, armé pour ainsi dire d

[1] Le nom de M. d'Astorg avait été malheureuseme
dans la première édition : nous nous empressons de rép
oubli involontaire.

emporta d'assaut l'asile dont l'Église lui interdisait l'en-
rée, et vint, le crucifix à la main, délivrer un captif
ans la prison de l'ennemi.

» Une autre scène se passait près de là : on interro-
eait l'assassin. Il déclarait son nom, s'applaudissait de
n crime; il déclarait qu'il avait frappé monseigneur le
uc de Berry pour tuer en lui toute sa race; que, si lui,
eurtrier, s'était échappé, il serait aller *se coucher*, et
ue le lendemain il eût renouvelé son attentat sur la per-
nne de monseigneur le duc d'Angoulême. *Se coucher!*
our dormir! Malheureux! votre bienveillante victime
vait-elle jamais troublé votre sommeil? Dans la suite de
n interrogatoire, cette brute féroce, sans attachement
ême sur la terre, a déclaré que Dieu n'était qu'un mot,
u'elle n'avait d'autre regret que de n'avoir pas sacrifié
ute la famille royale. Et le prince expirant, plein de
ndresse et d'amour, n'a d'autre regret que de ne pou-
oir sauver la vie de son meurtrier; et il n'accuse per-
nne, et sa rigueur ne tombe que sur lui-même. Ce
rince, qui sait que Dieu n'est pas un mot, tremble de
omparaître au tribunal suprême; le martyre lui ouvre
es portes du ciel, et il ne se croit pas assez pur pour
ller rejoindre le saint roi et le roi martyr; il ne peut
rouver dans son innocence l'assurance que l'assassin
rouve dans son crime. Voilà les hommes tels que la ré-
olution les a faits, et tels que la religion les faisait
utrefois.

» La foule s'était écoulée du spectacle : le plaisir avait
édé la place à la douleur. Les rues devenaient désertes;
e silence croissait; on n'entendait plus que le bruit des
gardes et celui de l'arrivée des personnes de la cour : les

unes, surprises au milieu des plaisirs, accouraient en habits de fête; les autres, réveillées au milieu de la nuit, se présentaient dans le plus grand désordre. Çà et là se glissaient quelques obscurs amis des Bourbons qu'on ne voit point dans la prospérité, et qui se retrouvent on ne sait comment au jour du malheur. Les passages conduisant à l'appartement du prince étaient remplis : on se pressait à ces mêmes portes où l'on s'étouffe pour rire ou pour pleurer aux fictions de la scène. On cherchait à découvrir quelque chose lorsque les portes venaient à s'ouvrir; on interrogeait ses voisins, et par des nouvelles subitement affirmées, subitement démenties, on passait de la crainte à l'espérance, de l'espérance au désespoir.

» Trois bulletins avaient été portés aux Tuileries. A cinq heures le roi arriva ; on l'avait toujours rassuré sur la position du prince. Le mourant, qui avait entendu le bruit des chevaux dans la rue, parut revivre. Le roi entra. « Mon oncle, dit aussitôt monseigneur le duc de Berry, » donnez-moi votre main, que je la baise pour la dernière » fois. » Le roi s'avança ; son visage exprimait cette majestueuse douleur que ressentit Louis XIV lorsqu'il vit l'espoir de la monarchie reposer sur la tête d'un enfant. Il donna sa main à baiser à son neveu, et baisa lui-même celle du prince infortuné. Alors monseigneur le duc de Berry dit au roi : « Mon oncle, je vous demande la grâce » de la vie de l'homme. » Le roi, profondément ému, répondit : « Mon neveu, vous n'êtes pas aussi mal que vous » le pensez, nous en reparlerons. — Le roi ne dit pas oui, » reprit le prince en insistant. Grâce au moins pour la » vie de l'homme, afin que je meure tranquille ! »

Revenant encore sur le même sujet, il disait : « La ìce de la vie de cet homme eût pourtant adouci mes rniers moments. » Enfin, lorsqu'il ne pouvait déjà ar que d'une voix entrecoupée, et en mettant un intervalle entre chaque mot, on l'entendait dire : . moins si j'emportais l'idée... que le sang d'un mme... ne coulera pas pour moi après ma mort!... » Le roi demanda en latin à M. Dupuytren ce qu'il pende l'état du prince. M. Dupuytren fit un signe qui ıissa au monarque aucune espérance.

Monseigneur le duc de Berry avait pourtant rasseme reste de ses forces sous les yeux du chef de son iste maison. Le pouls s'était ranimé, la parole était libre, l'étouffement moins violent. Le prince s'inta du mal qu'il avait pu faire au roi en troublant sommeil. Il le supplia de s'aller coucher. « Mon enıt, répondit le roi, j'ai fait ma nuit; il est cinq heures. ne vous quitterai plus. » Le jour en effet était venu éclairer un si beau trépas : le prince allait se réveilarmi les anges au moment où, parmi les hommes, ait accoutumé de sortir du sommeil.

Monseigneur ne s'était point abusé sur le soulagement ırté à son état par la vertu de cette présence du roi, ranime toujours un cœur français. Il sentit appro- une défaillance, et dit : « C'est ma fin. »

Madame la duchesse de Berry, qui depuis si longps faisait violence à sa douleur, la laissa enfin écla- « Ses sanglots me tuent, s'écria le prince ; emmez-la, mon père ! » On entraîna la princesse dans le net voisin. Toutes les dames attachées à sa maison, ame la duchesse de Reggio, madame la comtesse de

Béthizy, madame la comtesse d'Hautefort, madame la comtesse de Noailles, madame la comtesse de Bouillé, madame la vicomtesse de Gontaut l'environnèrent [1]. La princesse fut un peu soulagée par ses larmes : elle promit de ne plus pleurer, et rentra dans l'appartement du prince.

» Si, dans quelque partie de l'Europe civilisée, on eût demandé à un homme un peu accoutumé aux choses de la vie ce que faisait à cette heure la famille royale de France, il eût répondu sans doute qu'elle était plongée dans le sommeil au fond de ses palais, ou que, surprise par une révolution, elle était entraînée au milieu d'un peuple ému. Non : tout ce peuple dormait sous la garde de son roi, et le roi veillait seul avec sa famille ! Après tant de scènes produites par la révolution, nul n'aurait imaginé d'aller chercher tous les Bourbons réunis, au lever de l'aube, dans une salle de spectacle déserte, autour du lit de leur dernier fils assassiné. Heureux l'homme ignoré du monde, qui se réveille dans une chaumière, au milieu de ses enfants que ne poursuit pas la haine, et dont aucun ne manque aux embrassements paternels ! A quel prix faut-il maintenant acheter les couronnes, et qu'est-ce aujourd'hui qu'un empire ?

[1] Madame la marquise de Gourgues, absente pour cause de maladie, ne s'est pas consolée de n'avoir pu se trouver à cette scène de désolation. Une petite-fille de M. de Malesherbes était appelée, comme de plein droit, au nouveau deuil de la famille royale.

Nous ne devons pas oublier de nommer madame de Walthaire, qui, avec les autres femmes de madame la duchesse de Berry, était accourue auprès de la princesse.

espoir s'évanouissait; les symptômes les plus s étaient revenus. Le découragement des méde- visible : la mort arrivait. Le prince demanda à gé de côté; les médecins s'y opposèrent; le prince n l'entendit prononcer à voix basse ces derniers Vierge sainte ! faites-moi miséricorde. » Il ajouta autres paroles qui se sont perdues dans la tombe. le tourna sur le côté gauche, selon son désir : nstant les facultés intellectuelles s'évanouirent. parvint à arracher une seconde fois sa fille à de ce dernier moment.

de la présence de son mari, elle se livra au plus désespoir. S'adressant à madame la vicomtesse it, elle s'écriait : « Madame, je vous recom- ma fille ; puisque mon mari est mort, je veux . » Tout à coup, échappant aux bras qui la re- elle rentre dans la chambre de deuil, renverse on passage, arrive au bord de la couche, pousse se jette échevelée sur le corps de son mari : eur le duc de Berry venait d'expirer ! On pré- vain à la bouche du prince le verre qui cou- abatière du roi, la vapeur de la vie ne parut le verre; le souffle que l'on cherchait était re- Dieu. Tout tombe à genoux; des sanglots et des élèvent vers le ciel. Le bruit des larmes se com- au dehors, et un murmure de douleur s'étend en proche dans la foule qui environnait l'ap- t du prince.

e clameur succède un morne effroi. Le silence t semble un moment se communiquer à ceux nnaient le lit funèbre : madame la duchesse

de Berry le rompt la première. Elle se lève, se tour
vers le roi, et lui dit : « Sire, j'ai une grâce à requérir
» Votre Majesté ; elle ne me la refusera pas. » Le roi écou
Dans l'égarement de sa douleur elle ajoute : « Je v
» demande la permission de retourner en Sicile ; je ne p
» plus vivre ici après la mort de mon mari. » Le roi ch
che à la calmer : on la porte dans son carrosse à moi
évanouie, et on la dépose dans son palais solitaire.

» Les princes prièrent alors le roi de s'éloigner. « Je
» crains pas le spectacle de la mort, reprit le monarq
j'ai un dernier devoir à rendre à mon fils. » Appuyé
le bras de M. Dupuytren, il s'approche du lit, ferme
yeux et la bouche du prince, lui baise la main, et
retire sans proférer une parole. Chacun s'éloigne en
lence, comme s'il eût craint de réveiller le fils de Fra
endormi. M. Bougon demeura à la garde du cor
« J'allai trouver à l'Hôtel-Dieu, dit M. Dupuytren, d'
» tres afflictions et d'autres souffrances ; mais du mo
» celles-là étaient dans l'ordre de la nature [1]. »

» Lorsque l'on fit l'ouverture du corps, on reconnut
le cœur même avait été blessé. Le prince aurait
mourir sous le coup ; de sorte qu'on peut dire que D
le fit vivre pendant quelques heures par un mira
afin de nous le faire connaître, et de donner au mo
une des plus belles leçons qu'il ait jamais reçues. »

Après la mort du duc de Berry, la grossesse connue
la duchesse inspira la pensée d'un complot qui fut déf
à la justice et dont tous les journaux rendirent com
Les journaux royalistes appelèrent ce complot *Atten*

[1] Note manuscrite.

ıtre *la duchesse de Berry*. Les journaux libéraux ›pelèrent *Affaire des pétards*.

Le 28 avril 1820, à onze heures un quart du soir, près guichet vis-à-vis de la rue de l'Échelle, une très-forte onation se fit entendre : la garde du château prit les nes et fit des patrouilles.

Le 7 mai, un nommé Gravier fut arrêté, vers une ıre du matin, sous le guichet faisant face à la rue de chelle. Un pétard contenant quelques livres de poudre, nt la mèche était déjà allumée, fut éteint par les agents police; ils se servirent de leurs mouchoirs pour étein- : la mèche. On trouva sur Gravier une boîte de car- ı contenant deux autres pétards de la même dimen- ɪı. Dans la journée du 8, des complices de Gravier rent arrêtés; l'un d'eux était un nommé Bouton, an- ɪn courrier de l'administration des postes, destitué puis quelque temps. Gravier fut interrogé aux Tuile- es devant le préfet de police, puis transféré à la Force. On rédigea un mémoire à consulter pour faire juger ravier par la chambre de police correctionnelle, mme coupable du seul délit de bruit et de tapage noc- ırnes sur la voie publique. Le ministère public préten- t, au contraire, que les pétards n'avaient été placés rès des appartements de madame la duchesse de Berry ne pour lui causer une grande frayeur, qui pouvait voir les suites les plus funestes dans la situation de rossesse où elle se trouvait.

L'affaire fut renvoyée devant la cour d'assises de la eine; les débats s'ouvrirent le 27 octobre 1820, sous la résidence de M. Delaveau.

Dans l'audience du 29, Me Claveau, avocat de Bouton,

annonce, en terminant son plaidoyer, que la femme de son client est morte la veille. A cette nouvelle inattendue, Bouton s'évanouit; on l'emporte hors de la salle.

Dans la séance du 30, Legendre, un des complices, est acquitté; Gravier et Bouton sont condamnés à la peine de mort.

Les condamnés se pourvurent en cassation. Leur pourvoi fut rejeté par arrêt du 23 novembre.

Le lendemain 24 novembre, la duchesse de Berry écrit au roi la lettre suivante :

« Mon cher et bon oncle, comme je ne puis voir le roi aujourd'hui, je lui écris pour lui demander la grâce des deux malheureux qui ont été condamnés à mort hier, pour tentative contre ma personne.

» Je serais au désespoir qu'il pût y avoir des Français qui mourussent pour moi. L'ange que je pleure demandait, en mourant, la grâce de son meurtrier : il sera l'arbitre de ma vie. Me permettez-vous, mon oncle, de l'imiter et de supplier Votre Majesté d'accorder la grâce de la vie à ces deux infortunés?

» L'auguste exemple du roi nous a habitués à la clémence : daignera-t-il permettre que les premiers instants de l'existence de mon Henri, de mon cher fils, du vôtre, du fils de la France, soient marqués par un pardon?

» Excusez, mon cher oncle, la liberté que j'ose prendre de vous ouvrir mon cœur : dans toutes les occasions, votre indulgente bonté m'y a encouragée.

» Je supplie le roi d'excuser ma hardiesse et de croire

spect aussi profond que les sentiments avec les-
je suis,

» De Votre Majesté, etc. »

roi répondit qu'il ne pouvait refuser une grâce de-
ée au nom de son fils, et la peine de mort fut com-
pour les deux condamnés en celle des travaux for-
perpétuité, sans exposition ni flétrissure.

re ces émeutes, le crime de Louvel et l'attentat de
:hesse de Berry, quinze conspirations bonapartistes
itaires éclatèrent de 1815 à 1830, sous la restau-

restauration cependant comblait de faveurs les an-
officiers supérieurs et tous les généraux de l'em-
ui ne se posaient point en ennemis.

maréchal prince de Wagram fut fait capitaine des
du corps et pair de France.

naréchal duc de Raguse, pair de France, capi-
les gardes, major général de la garde, membre du
l supérieur de la guerre, gouverneur de la 1re di-
militaire, grand'croix du Saint-Esprit et de Saint-

naréchal duc de Conegliano, ministre d'État, pair
nce, grand'croix du Saint-Esprit et de Saint-Louis.

naréchal duc de Reggio, ministre d'État, pair de
:, major général de la garde, gouverneur de la
ision militaire, commandant en chef de la garde
ale de Paris, grand'croix du Saint-Esprit et de
Louis.

naréchal duc de Tarente, pair de France, major
l de la garde, gouverneur de la 21e division mili-

taire, grand chancelier de la Légion d'honneur, grand'-croix du Saint-Esprit et de Saint-Louis.

Le maréchal duc d'Albufera, pair de France, grand'-croix du Saint-Esprit et de Saint-Louis.

Le maréchal duc de Castiglione, pair de France.

Le maréchal comte Gouvion Saint-Cyr, pair de France, marquis, ministre de la guerre, grand'croix de Saint-Louis.

Le maréchal duc de Trévise, pair de France, cordon bleu, gouverneur de la 13e division militaire.

Le maréchal duc de Dantzick, pair de France.

Le maréchal duc de Dalmatie, pair de France, ministre de la guerre, cordon bleu, grand cordon de Saint-Louis.

Le maréchal duc de Bellune, pair de France, major général de la garde, gouverneur de la 16e division militaire, cordon bleu, grand'croix de Saint-Louis.

Le maréchal comte Pérignon, pair de France, marquis, grand'croix de Saint-Louis, gentilhomme de la chambre.

Le maréchal comte Sérurier, pair de France, gouverneur des Invalides, grand'croix de Saint-Louis.

Le maréchal duc de Valmy, pair de France, grand'-croix de Saint-Louis.

Le général comte Maison, pair de France, marquis, maréchal, grand'croix de Saint-Louis.

Le duc de Feltre, pair de France, ministre de la guerre.

Le comte Curial, pair de France, premier chambellan, grand cordon de la Légion d'honneur, de Saint-Louis, cordon bleu.

Le comte Ricard, pair de France, grand'croix de la

égion d'honneur, commandant de la 1re division d'infanterie de la garde.

Le comte de Lauriston, pair de France, maréchal, ministre de la maison du roi, grand cordon de la Légion d'honneur, de Saint-Louis, cordon bleu.

Le comte Bordesoulle, pair de France, commandant la 1re division de cavalerie de la garde, grand'croix de Saint-Louis.

Le vicomte de Digeon, pair de France, commandant la 2e division de cavalerie de la garde, grand cordon de la Légion d'honneur.

Le comte Mathieu-Dumas, grand'croix de Saint-Louis.

Le général comte Dupont, grand'croix de Saint-Louis, ministre de la guerre, pair de France.

Le général comte Rapp, grand cordon de la Légion d'honneur.

Le comte Belliard, *idem*.

Le comte Molitor, grand cordon de la Légion d'honneur, de Saint-Louis, cordon bleu, maréchal, pair de France.

Le comte Compans, pair de France, grand cordon de la Légion d'honneur.

Le comte Reille, pair de France, gentilhomme de la chambre, grand cordon de la Légion d'honneur.

Le comte de Sparre, pair de France, gentilhomme de la chambre.

Le comte Charbonnel, grand cordon de la Légion d'honneur.

Le maréchal comte Jourdan, pair de France, gouverneur de la 7e division militaire, cordon bleu.

Le marquis de la Tour-Maubourg, pair
grand'croix de Saint-Louis.

Le comte Guilleminot, pair de France, cor

Le comte Partouneaux, pair de France, gr
de la Légion d'honneur et de Saint-Louis.

Le général Mermet, vicomte, aide de camp

Le général Claparède, que j'ai beaucoup c
aussi, comme bien d'autres encore, comblé
et de traitements; il fut nommé pair de Fran
dotation de douze mille francs, grand cordo
Louis, gouverneur du château royal de Stra
specteur général permanent de l'infanterie
mière division militaire. Ces divers traiten
pouvait cumuler, dépassaient cent mille frar
madame la Dauphine et tous les princes fa
accueil au général Claparède; on lui passait
d'opéra publiquement affichées; il demandait
souvent, de M. de la Bouillerie, des avances
dérables sur son traitement de gouverneur
de Strasbourg, qui était de vingt mille francs
après quelques retenues, on le libérait de c
Le général Claparède avait d'anciennes ai
beaucoup d'officiers de l'empire; autant qu
vait, il tempérait l'opposition des uns, et s'
rapprocher les autres du pouvoir. Il avait
table, une bonne cave et toujours d'excellen
vous offrir. Il fut très-lié avec M. de Martign

Nous empruntons aux débats judiciaires et
riens de la restauration, MM. Lamartine, L
figue, et surtout à M. Vaulabelle, plusieurs

ux conspirations bonapartistes, et nous y ajoutons nos renseignements personnels.

La première conspiration, qui eut lieu vers la fin e 1814, était toute militaire : un colonel devait diriger ur Paris son régiment, en garnison dans le midi; d'autres régiments, échelonnés sur la route, devaient le rejoindre et former ainsi une armée qui proclamerait de nouveau l'empire; une escadre devait partir de Toulon pour enlever l'empereur de l'île d'Elbe.

Les frères Lallemand, Lefèvre-Desnouettes, faisaient partie de cette conspiration. Les frères Lallemand furent seuls arrêtés près de la Ferté-Milon; mais au 20 mars s recouvrèrent leur liberté.

En 1816, la conspiration de Grenoble eut pour chef aul Didier.

Les cours prévôtales, instituées en 1815, évoquèrent ette affaire; un grand nombre de condamnations furent prononcées. Buisson et Drevet furent condamnés à mort, e 7 mai 1816, et montèrent sur l'échafaud en criant : Vive la France! vive l'empereur! »

Le 9 mai 1816, un conseil de guerre, seul tribunal qui ût juger pendant l'état de siége, se réunit. La tête de Didier avait été mise à prix, et un arrêté du 8 mai du énéral Donnadieu menaçait de la peine de mort ceux ui donneraient asile à Didier. Vingt-sept accusés comparurent devant le conseil de guerre; six furent acquittés, vingt et un furent condamnés à mort. Cinq condamnés furent recommandés à la clémence du roi. Le 10 mai, à midi, la garnison prit les armes, et quatorze condamnés à la peine capitale étaient fusillés; mais aucune grâce

ne fut accordée. Un courrier arriva dans la nuit du 14 au 15, porteur d'une dépêche ainsi conçue, et adressée au général Donnadieu :

« Je vous annonce, par ordre du roi, qu'il ne faut accorder de grâce qu'à ceux qui ont révélé des choses importantes.

» Les vingt et un condamnés doivent être exécutés, ainsi que David.

» On promet vingt mille francs à ceux qui livreront Didier. »

Le 15, à quatre heures du soir, six condamnés à la peine capitale furent encore fusillés à la porte de France.

Didier, trahi, dénoncé, fut arrêté, transféré à Grenoble, il y arriva le 23 mai. Le 30, l'état de siége avait été levé. Didier comparut le 8 juin devant la cour prévôtale; il ne fit connaître aucun de ses complices, et déclara que le seul nom prononcé par les conspirateurs était celui de Napoléon. Pressé de questions par le général Donnadieu, Didier finit par dire que le seul conseil qu'il eût à donner au roi était d'éloigner le plus possible du trône et de la France le duc d'Orléans et M. de Talleyrand.

Le 10 juin, Didier montait avec courage sur l'échafaud.

Une troisième conspiration se noua en 1816 : elle est connue sous le titre de conspiration des Patriotes. Trois artisans obscurs : Plaignier, cambreur; Carbonneau, écrivain public; Tolleron, ciseleur, avait conçu le projet de former une société composée de tous les patriotes de Paris; les affiliés recevaient une carte avec cette devise : « Union, Honneur, Patrie, » surmontée d'un triangle au niveau maçonnique. La distribution de ces cartes se fai-

sait dans les cabarets. En quelques semaines, ils en placèrent cinq à six mille.

Plaignier, cambreur, avait inventé, en 1812, des tiges de bottes plissées, dites *bottes à la hussarde*. Ces bottes avaient été adoptées pour la cavalerie légère. Après la seconde restauration, les bottes à la hussarde furent supprimées. Plaignier, froissé dans ses intérêts, conçut cette vaste conspiration.

Un agent de police destitué, Scheltin, porta un paquet de ces cartes à la police. En même temps, il engagea les trois conjurés à rédiger une proclamation. Dans une réunion assez nombreuse, qui se tint dans un cabaret ayant pour enseigne *au Sacrifice d'Abraham*, situé rue de la Barillerie, au coin de la rue de la Calandre, à deux pas de la préfecture de police, il proposa même de faire sauter les Tuileries avec quinze ou vingt barils de poudre. La réunion se sépara sans avoir rien adopté. Scheltin et d'autres agents informèrent la police de ce qui s'était passé dans cette réunion ; le lendemain, 10 mai 1816, des arrestations eurent lieu, et le 27 juin suivant, vingt-huit accusés comparurent devant la cour d'assises. Toute la criminalité fut rejetée pendant les débats sur Scheltin ; on demanda sa comparution, et Scheltin ne comparut point ; il ne fut pas trouvé à son domicile.

Plaignier, Carbonneau et Tolleron furent condamnés à la peine des parricides. Ils furent exécutés le 27 juillet ; avant de leur trancher la tête, on leur coupa le poignet. Plusieurs autres accusés furent condamnés, soit à la déportation, soit à plusieurs années de détention.

Une conspiration de sous-officiers se noua en 1817 :

elle avait pour chef Desbans (Claude-François), fourrier au 2e régiment d'infanterie de la garde royale; les autres accusés, appartenant au même régiment, étaient les nommés Chayoux et Charles Nepveu, fourriers; Guichard et Vastrelin, sous-officiers.

Ils avaient formé le complot de tuer, dans une revue, Monsieur, comte d'Artois, messeigneurs les ducs d'Angoulême et de Berry, au moment où ils parcouraient les rangs. Plus tard, on résolut de tuer seulement, d'abord le duc de Berry. En effet, avant une revue que le prince devait passer à Versailles, Chayoux huila la batterie de son fusil, afin qu'elle pût jouer plus facilement; les cartouches devaient être fournies par Desbans. Avant l'arrivée du prince, le complot était dénoncé à un officier par un certain Faiseaux, sergent-major cassé pour malversation. On visita à l'instant même toutes les gibernes : elles étaient toutes vides. Desbans ne s'était point présenté à la revue. Des arrestations eurent lieu : Desbans et Chayoux furent condamnés à mort, Nepveu à trois ans d'emprisonnement; les deux autres complices furent acquittés. Desbans était un ancien soldat de l'empire. Après le rejet de son pourvoi, Chayoux, qui avait reçu la croix de l'empereur, apprenant qu'il allait être dégradé, roula le ruban qu'il portait et l'avala. Desbans et Chayoux furent fusillés dans la plaine de Grenelle, le 6 septembre 1817. Desbans commanda le feu.

Peut-être les débats de ce procès décidèrent-ils Louvel à exécuter l'horrible attentat qu'il commit seul le 13 février 1820.

Depuis la révolution de 1830, il me semble bien établi et bien prouvé que Louvel n'eut aucun complice. A cette

puis la révolution de 1848, beaucoup de vantés d'avoir conspiré, et personne n'a ne participation quelconque au crime de :ipation qui peut-être eût pu devenir alors des récompenses.

: nommé Brunet, ancien agent de police, Ledoux, officier dans la légion de l'Yonne, rouper autour d'eux un assez grand nombre emi-solde et nouèrent le complot de Lyon. lait de ses soldats et se chargeait de l'inté- lle. Un capitaine de dragons à demi-solde, marcher à la tête de cinq communes du nommé Garlon, chef d'un corps franc dans , devait commander six autres communes . Le mouvement fut fixé au 8 juin 1817, te-Dieu; la cocarde tricolore était le signe on devait proclamer Napoléon II. Le 8 au njurés de la ville de Lyon, qui devaient le commandement de Ledoux, se réuni- ır chef ne parut pas : il était, dit-on, parti aller rejoindre sa femme à *Charbonnière*, le Lyon. On épiait son retour; il revint le le vit se diriger vers la demeure du général nandant la division militaire. Au moment sortit, un des conjurés s'avança sur lui et ıp de pistolet en pleine poitrine; Ledoux tellement. Sûrs d'avoir été trahis, les con- .e ne se montrèrent pas. Mais les communes s en masse et s'approchaient de Lyon, lors- t dispersées sans effusion de sang de part

La cour prévôtale prononça vingt-sept condamnations à mort; parmi les condamnés, il y eut seize contumaces; onze condamnés furent exécutés, et parmi eux le capitaine Oudin.

La conspiration militaire de 1820 prit naissance dans le bazar de la rue Cadet. M. Mallent et le colonel à la demi-solde Sauset étaient à la tête de cette administration; presque tous les employés étaient d'anciens officiers de la garde impériale. Le colonel Maziau, des chasseurs à cheval de la garde impériale; M. Rey, de Grenoble, membre du comité directeur; M. Dumoulin, officier d'ordonnance de Napoléon en 1815, et plusieurs officiers en activité, parmi lesquels le lieutenant Maillet (tué en Grèce depuis 1830) et Bérard, chef de bataillon de la légion du Nord, se réunissaient souvent au bazar.

Le colonel Sauset préparait un mouvement à Vitry, à l'aide d'une compagnie de vétérans; le colonel Maziau entretenait des intelligences avec un régiment de chasseurs à cheval et avec la légion de la Seine, en garnison à Amiens et à Cambrai; M. Rey avait cherché à soulever le Dauphiné : tous manœuvraient en dehors de Paris, lorsque le lieutenant Maillet annonça un jour qu'un de ses amis, le capitaine Nantil, de la légion de la Meurthe, avait tout un plan pour faire éclater un complot à Paris. Nantil exposa ses idées, se porta fort de trouver des complices. Il fut invité à tenter l'entreprise avec l'adjonction du commandant Bérard.

Un des parents de Nantil, Chalin, adjudant dans la garde royale, lui amena bon nombre de ses camarades, tous anciens soldats de l'empire, devenus sous-officiers

ans les 2e et 5e régiments d'infanterie de la garde, brigade alors de service à Paris. Le chef de bataillon Bérard trouva aussi des auxiliaires dans la légion du Nord. Les généraux Pajol, Bachelu, Eugène Merlin (fils du conventionnel Merlin, de Douai), Maransin et Laffitte, les colonels Ordener, Dentzel, Combe, Ferrari, Caron, Fabvier ; le commandant Brice, entrèrent dans le complot. A la fin de juillet 1820, la légion de la Meurthe, celle des Côtes-du-Nord et la première légion du Nord, ainsi qu'une partie des 2e et 5e régiments de la garde royale, étaient acquises aux conjurés. Mais la division régnait dans le comité directeur. Le général Tarayre voulait que la conspiration se fît au nom de Napoléon II; M. de la Fayette s'opposait à ce que ce nom fût prononcé. Il fut décidé que l'on prendrait la cocarde tricolore et qu'on laisserait la France maîtresse de choisir son gouvernement. Avec la garde nationale de Paris, M. de la Fayette s'engageait à mener à bien la révolution. On devait d'abord prendre Vincennes; Nantil et le général Merlin pensaient s'y introduire facilement à l'aide des ponts de service établis pour le passage des ouvriers.

Une vingtaine d'officiers, réunis sous le commandement du colonel Saint-Charles, aide de camp du général Pirion, s'embusqueraient près de la porte principale, et, dès qu'elle s'ouvrirait, se précipiteraient sur le poste préposé à sa garde. La légion de la Meurthe, sortie pendant la nuit de la caserne de la Nouvelle-France, devait, par son concours, assurer le succès de cette attaque. Pendant ce temps, le commandant Bérard, réunissant sa légion des Côtes-du-Nord, devait se porter sur la Bastille, s'établir dans le jardin Beaumarchais, et commander ainsi la

ligne des boulevards. Enfin, le capitaine Dequevauvil
devait s'établir en avant de l'hôtel de ville, sur les q
de l'un et de l'autre côté de la Seine, et séparer ain
quartiers riches de Paris de la population ouvrière, d
on attendait le concours.

Le général Merlin prenait le commandement de
cennes, où s'installait la Fayette, comme chef du n
veau gouvernement provisoire.

Toutes ces mesures approuvées, le colonel Sausset p
pour Vitry, le colonel Maziau pour Amiens, la Fa
Cambrai, le général la Fayette pour son château de
grange, M. d'Argenson pour ses forges du Haut-R
M. de Corcelles pour Lyon, et M. de Saint-Aignan
Nantes. On attendait que le signal vînt d'eux, co
membres du comité directeur : ils ne donnèrent a
signal. Cependant l'explosion de Paris fut fixée à la
du 19 au 20 août; mais, dès le 15, des révélations fu
faites par des sous-officiers initiés au complot. On s'
contenté de prendre quelques mesures de surveilla
lorsque, le 19 au matin, le duc de Raguse, maré
major de service, fut prévenu que l'exécution du com
était pour le soir. Il en informa le conseil des minis
Nantil, assisté des colonels Ordener et Dentzel, pre
les dernières mesures sur le boulevard Saint-Ma
quand un officier et un sous-officier de la légion vin
lui annoncer que l'ordre de l'arrêter était arrivé
caserne. Il se réfugia chez l'étudiant en droit Beslay
lendemain 20, Nantil voulait renouer le complot, pré
dant que le gouvernement ne savait que peu de cho
mais, dans cette journée, le commandant Bérard, cé
aux pleurs de sa femme, fit des révélations au gén

Montélégier. De nombreuses arrestations eurent lieu alors, et les légions compromises durent quitter Paris sur l'heure. La conspiration se trouva dissoute. Nantil put se rendre à Nantes, où il conspirait de nouveau pendant que le procès était déféré à la cour des pairs. Soixante-cinq individus furent mis en accusation sur le réquisitoire de M. Jacquinot de Pampelune, procureur général. Le 21 janvier, un arrêt de la cour mit hors de cause quarante et un prévenus et en retint seulement trente-quatre. Sur cet arrêt, M. Jacquinot de Pampelune se démit de ses fonctions de procureur général près la cour des pairs. Il fut remplacé pour le procès par M. de Peyronnet, procureur général à Bourges, qui venait d'être élu député. Le 29 juin, la cour entre en délibération; elle décide qu'il faut les cinq huitièmes des voix pour la condamnation des accusés. Cette circonstance fut favorable aux prévenus; vingt-cinq furent acquittés; le capitaine Nantil et Rey, de Grenoble, furent condamnés à mort par contumace; les autres condamnations n'entraînèrent que quelques années d'emprisonnement. Mais ce procès rendit le gouvernement défiant, et quinze cents sous-officiers furent mis en non-activité.

A la suite de la conspiration militaire du bazar, en 1822, le garde du corps de Lacombe, le lieutenant Desbordes, et les sous-lieutenants Brue et Pégulu, rendus à la liberté, mais non replacés, furent employés dans les usines que possédaient, en Alsace, MM. d'Argenson et Kœchlin. Là, ils conçurent le projet de nouer un nouveau complot qui, éclatant d'abord à New-Brisach et à Béfort, se propagerait à Mulhouse et à Colmar. Ils comptaient avoir, par l'avocat Petit-Jean et par le lieutenant à

demi-solde Roussillon, le 29e de ligne, avec lequel ceux-ci entretenaient des relations et qui occupait les deux places fortes. L'accord fut fait. A Béfort, les sous-lieutenants Manoury et Peugnet; à New-Brisach, les lieutenants Carrel (Armand), que j'ai beaucoup connu et dont je parlerai plus tard longuement, de Grometty et Levasseur promirent le concours de leurs bataillons. Le général en non-activité Dermoncourt (qui commandait à Nant en 1832, lors de l'arrestation de Madame, duchesse d Berry) entra dans le complot.

New-Brisach et Béfort devaient, à la même heure dans la même nuit, arborer le drapeau tricolore; puis, l jonction se ferait à Colmar. Là, le général Dermoncou devait enlever le régiment de cavalerie (6e chasseurs cheval) qui y tenait garnison. Mulhouse se déclarerai et l'on ne doutait pas que le mouvement ne fût suivi p Épinal, Nancy et Metz. Dans tous les cas, le colonel Bri se chargeait d'intercepter les communications entre l'A sace et Paris, au moyen des débris des corps francs qu' avait commandés en 1814 et en 1815. Le gouverneme provisoire devait être proclamé à Béfort et installé Colmar, en attendant que Strasbourg ouvrît ses porte MM. de la Fayette, d'Argenson et Jacques Kœchlin étaient les membres désignés; vingt-cinq à trente carb nari parisiens, choisis parmi les plus résolus, devaie les précéder et s'établir secrètement à Béfort ou da les environs.

Le complot devait éclater dans la nuit du 29 au 30 d cembre 1821. Il y avait eu désaccord dans le comité d recteur. On craignait que le complot ne fût pas bie noué, et M. d'Argenson, envoyé en avant par ses coll

; pour examiner l'état des choses, se cachait, évitait ecevoir personne, et ne donnait aucune nouvelle de s. Le 31, le colonel Brice arriva avec M. Bazard (an-employé à la loterie sous l'empire et, depuis 1830, pétiteur du père Enfantin à la tiare saint-simone). Ils avaient été précédés par M. Joubert, par les s Ary et Henri Scheffer et par M. de Corcelles fils. énéral la Fayette, son fils Georges et Manuel étaient oute, ainsi que le colonel Fabvier, le lieutenant à i-solde Bénies et un officier supérieur que M. de abelle ne nomme pas, mais qui, dit-il, fut plus tard istre.

Béfort, on calcula que ces messieurs pouvaient ar-r le 1er janvier 1822, au soir, et l'on résolut d'agir ; cette même soirée. Le colonel Pailhès (un autre ac-té du 19 août) était accouru, et MM. Joubert et Ar-d Carrel arrivaient avec M. Jacques Kœchlin, par la e de New-Brisach. Un sous-lieutenant du 29e, M. Ma-'y, avait pris le tour de garde d'un de ses camarades principale porte de la place, afin de l'ouvrir aux con-s. Les sous-officiers initiés au complot annonçaient térieusement à leurs camarades qu'un mouvement t éclater dans toutes les places fortes; que les Bour-; seraient renversés, et que les sous-officiers qui mon-ient le plus de zèle remplaceraient les officiers listes.

l'appel du soir, l'adjudant Tellier ordonna aux ser-s-majors du bataillon de faire faire les sacs, de faire tre des pierres aux fusils et de tenir les soldats prêts scendre. Ces sous-officiers obéirent et se rendirent ite à un repas que leur donnait Tellier en attendant

l'heure de l'exécution. Dans un hôtel voisin, le colo
Pailhès traitait quelques officiers du bataillon et d'aut
officiers à demi-solde, complices du mouvement. Le s
cès paraissait certain : le hasard le fit échouer.

Un sergent, rentré le matin et qui n'était pas préve
se rendit chez son capitaine, après avoir exécuté l'or
de Tellier. Il croyait faire preuve de zèle en venant
annoncer que tout était prêt pour la prise d'armes. Ce
ci était avec un de ses collègues. L'ordre leur pa
étrange. Ils vont chez le lieutenant-colonel, qu'ils tr
vent aussi ignorant qu'eux. Tous les trois se rendent c
le commandant de la place, le chef de bataillon Toust
vieux soldat de la république et de l'empire. Celu
pressent un complot; il envoie les officiers à la cas
pour détromper la troupe, et sort pour visiter les pos
Arrivé près de la porte gardée par Manoury, il aper
quatre jeunes gens, qui étaient Brue, Pégulu, Desha
et Lacombe. Il les fait arrêter, les consigne au post
s'avance au dehors avec quelques soldats.

Le sergent, cause de cet éveil, avait, en quittant
capitaine, rencontré l'adjudant Tellier, auquel il avait
conté d'un air joyeux la démarche qu'il venait de fa
Tellier court chez le colonel Pailhès et lui annonce qu
complot est découvert. Les conjurés se sauvent, grâc
Manoury, et Brue et ses camarades arrivaient les derni
lorsqu'ils furent surpris par le commandant Toustain.
commandant, en sortant de la place, aperçut vingt-c
ou trente individus qui, partagés en petits groupes,
dirigeaient vers le faubourg. Un de ces groupes était
rêté; le commandant distingue un officier de la garnis
l'interpelle et lui crie d'avancer. Celui-ci, qui étai

sous-lieutenant Peugnet, se jette de côté et tire un coup de pistolet. La balle rencontre la croix de Saint-Louis du commandant ; mais la force du coup le renverse. Peugnet prend la fuite. M. Toustain se relève. Il n'avait que cinq soldats avec lui, cinq hommes dont les armes n'étaient pas chargées. Il retourne au poste pour interroger ses prisonniers et s'éclairer sur le complot. Mais ils s'étaient évadés derrière lui avec Manoury. Il n'y avait plus qu'une chose à faire au milieu de tant de trahisons : c'était de faire rentrer le bataillon dans le devoir. La présence des chefs amena ce résultat. Le commandant Toustain reçut pour récompense la croix de commandeur de la Légion d'honneur, le grade de lieutenant-colonel et un poste plus important, le commandement de Longwy, où il resta jusqu'en 1830.

Tellier fut arrêté en Suisse. Il fit des aveux incomplets, et, le 22 juillet 1822, le procès s'ouvrit devant la cour d'assises de Colmar. Les accusés étaient au nombre de quarante-quatre : vingt et un étaient contumaces, savoir : MM. Peugnet, Manoury, Brue, Pégulu, Desbordes, Lacombe, Petit-Jean, Beaume fils, Joubert, Bazard, Vallier, Sigot, Petit, Lacroix, Didier, Corrulet, Crochet, Lescuyer, Pigeau, Petitot et Tredondrie.

Le 30 septembre, la cour, jugeant sans l'assistance des jurés, condamna à la peine de mort : Peugnet, Manoury, Brue, Pégulu, Desbordes, Lacombe et Petit-Jean, Beaume fils fut condamné à cinq années d'emprisonnement. Quant aux treize autres, il fut déclaré qu'il serait sursis et que l'instruction resterait ouverte. Il fut reconnu plus tard qu'à l'exception de Joubert et de Bazard, les noms des autres étaient des noms fictifs.

Les accusés présents aux débats, au nombre de vingt-trois, étaient : MM. Pailhès, colonel de l'ex-garde impériale; Dublar et Guinan, officiers en réforme; Rouaillon, officier en demi-solde; Brunel, docteur en médecine; Paulin, de Canisy, Pance, Rouen, Grenier, Salvéton et Dubochet, étudiants en droit; Buchez et Vernière, étudiants en médecine; de Grometty, lieutenant; Tellier, adjudant sous-officier; Battisti, vaguemestre; Saint-Venant, Gosselin, Frache, Paquetet, sergents-majors; Chotteau, sergent au 29[e] de ligne: Netzer, ex-maréchal des logis de hussards.

Le 13 août, Tellier, le colonel Pailhès, MM. Dublar et Guinan furent déclarés coupables de complot contre la sûreté de l'État, et condamnés à cinq ans d'emprisonnement, cinq ans de surveillance de la haute police, et aux frais. Les dix-neuf autres accusés furent acquittés.

Pendant que MM. Pailhès, Dublar et Buchez étaient en prison à Colmar avant les débats de leur procès, ils avaient reçu la visite du colonel Caron (un des acquittés de la conspiration militaire), et le colonel avait résolu de les délivrer. L'évasion était possible. Il suffisait d'enfoncer une porte condamnée, pour arriver de l'extérieur dans un des préaux, et de là on pénétrerait facilement jusqu'aux détenus. Le colonel avait besoin d'auxiliaires. Il s'ouvrit de son projet à un maître de manége de Colmar, ancien lieutenant, nommé Roger, et à un sergent de la garnison nommé Delzaive, qui manifestait une haine profonde pour les Bourbons. Delzaive dénonça sur-le-champ Caron à ses chefs : on lui ordonna d'accueillir ses propositions, et trois autres sous-officiers : le maré-

des logis chef des chasseurs de l'Allier Thiers, Gé·
, des chasseurs de la Charente, et le sergent Ma-
n, lui furent adjoints. Dès lors, Caron vit autre chose
la délivrance des détenus : il vit la possibilité de re·
r le complot de Béfort. Cependant, des gendarmes
tirent les détenus qu'ils avaient reçu l'ordre de sur-
er de près Caron, et qu'on faisait murer la porte con-
née qui donnait sur le préau. Caron, alors, voulut
ler; mais les sous-officiers le traitèrent de lâche, et
léclarèrent que s'il ne marchait pas, ils le dénonce-
nt pour se sauver. C'est ainsi que se noua le complot
'olmar.

ron résolut d'agir. Le 2 juillet 1822, le maréchal des
chef Thiers sortit de Colmar à trois heures du soir
quatre-vingt-dix hommes, en petite tenue et armés
urs sabres. Ils désertaient, disait-on. A un quart de
de la ville, on trouva Caron en habit bourgeois. A
lieues de Colmar, Caron entre dans un fourré et
uit bientôt avec son uniforme de dragon et les insi-
le son grade. Thiers lui cède le commandement,
e fidélité, et l'on part aux cris de *Vive Napo-
I !* Auprès de Mayenheim, on trouve un escadron
sseurs de la Charente qu'amenait Gérard, et au
duquel marchait Roger, vêtu en bourgeois. La
se fait aux cris de *Vive Napoléon II ! à bas les
ns !* On entre dans le village et on veut faire ar-
drapeau tricolore sur le clocher. Un ancien ca-
vente le piége, s'excuse sur l'heure avancée et
partie au lendemain. On était à mi-chemin de
Mulhouse, et l'on continue la marche pour ren-
s insurgés de Mulhouse dont Caron avait pro-

mis le concours. On arrive à Ensisheim, gr
fermé, où se trouvait une maison centrale de
et qui était gardé par deux compagnies d'inf
un fort détachement de gendarmerie. Caron
der cette troupe et l'enlever : un sous-officier
nait près de lui offre de faire d'abord une
sance. Le sous-officier part, échange quelques
le commandant de la troupe, et revient en
cet officier n'a pas voulu le laisser approche
nacé de faire feu s'il insistait. Caron veut se
lui-même : on l'entoure, on l'entraîne aux cri
Napoléon II! La colonne tourne Ensisheim et
village de Battenheim, distant de Mulhouse de d
seulement.

Là, Caron et Roger sont arrêtés et garrottés
officier qui, pendant la marche, s'était tenu
Caron, se dévoile : c'était le capitaine Nicol,
seurs de l'Allier. Ne voyant pas arriver les ir
Mulhouse, il avait résolu d'en finir. Le lendem
let, Caron et Roger sont ramenés à Colmar. I
tembre, ils comparaissent devant le conseil de
Strasbourg. Caron fut déclaré coupable à l'un
condamné à mort. Roger, acquitté de l'accusat
bauchage et de celle de complicité d'embau
renvoyé devant les juges compétents, sous l'
de complot contre la sûreté de l'État.

Le colonel Caron fut fusillé le 1er octobre.
placer en face de douze soldats chargés de l'e
refusa de se laisser bander les yeux, ordonna
mourut courageusement.

Le 23 février 1823, Roger comparut devan

ises de la Moselle, avec MM. Forel, ancien officier de urde impériale, neveu du comte de Lobau, et Jous-d, fils d'un négociant du département des Vosges. deux derniers furent acquittés. Roger fut condamné ort, mais recommandé à la clémence du roi. Sa peine commuée en celle de vingt ans de travaux forcés, ce emportait l'exposition. Il subit cette autre peine sur lace de Metz, fut envoyé au bagne de Toulon, et, en l, il obtint la remise entière de sa peine par l'inter-liaire de M. de Chateaubriand, alors ministre des af-es étrangères, auquel il avait été recommandé par lame Récamier.

e 12 juillet 1822, neuf jours après l'arrestation de er et de Caron, le général Pamphile Lacroix, com-idant la 5e division militaire, réunit sur le Champ Mars de Colmar le 46e de ligne, les chasseurs de l'Al-et ceux de la Charente. Il fit reconnaître le capitaine al comme chef d'escadron, et les maréchaux des s chefs Thiers et Gérard, et le sergent Magnien, me sous-lieutenants. Le sous-lieutenant Thiers fut oyé avec son nouveau grade dans un régiment; tous officiers lui adressèrent un cartel; le sous-lieutenant ers fut incorporé dans un autre régiment, la même osition contre lui se produisit. Il fut alors nommé s-lieutenant de gendarmerie. Ces trois sous-officiers e sergent Delzaive reçurent en outre chacun, et de-t la garnison, une gratification de quinze cents francs; s Delzaive n'obtint pas l'épaulette.

u moment où devait éclater le complot de Béfort, la pagande s'établissait partout. Les *ventes* étaient orga-ies sur tous les points. Parmi les membres de la char-

bonnerie de Marseille se trouvait le capitaine Vallé, de l'ancienne garde impériale, venu à Marseille pour recruter une compagnie de volontaires destinée à aller au secours de la Grèce. Mais ce projet cachait l'active propagande que faisait Vallé. En outre, le comité directeur se croyait maître d'un bataillon du 5e de ligne, placé sous les ordres d'un officier supérieur nommé aussi Caron, et qui s'était fait *carbonaro;* Vallé devait seconder le mouvement de Caron.

Le 10 janvier 1822, MM. Arnold Scheffer et de Corcelles fils arrivaient à Marseille et venaient presser Caron d'agir, lorsque celui-ci les prévint que des soupçons commençaient à l'atteindre, et qu'il venait de recevoir du ministre de la guerre l'ordre de se rendre à Paris sur-le-champ. Il partit donc le même jour par la malle-poste avec ces deux émissaires, et bien lui en prit.

Au même moment, Vallé réunissait plusieurs anciens militaires dans un déjeuner, et après quelques circonlocutions, il déclara qu'il faisait partie d'une société secrète qui comptait de nombreux affidés, et finit par lire un programme dans lequel le but de l'association était nettement formulé. On venait d'apprendre par les journaux l'issue du complot de Béfort. Un ancien capitaine de la garde impériale, nommé Sicard, trouva étrange cette communication, faite dans un café, sans aucun ménagement. Il traita Vallé d'agent provocateur; une querelle s'engagea. Sicard envoya chercher le commissaire de police; Vallé, à la vue de celui-ci, déchira son programme, en jeta les morceaux par la fenêtre, et se laissa arrêter.

Vallé, dans ses confidences, avait cité plusieurs noms; on arrêta les personnes désignées. L'autorité, qui soup-

ıait Caron depuis longtemps, avertie que le matin il t reçu la visite de deux étrangers, voulut s'assurer i de ces trois individus. Quand on se présenta chez ɪn, on apprit qu'il était parti pour Paris avec les deux ngers. On fit jouer le télégraphe; mais MM. Arnold ffer et de Corcelles quittèrent la malle-poste à Vae; Caron la quitta à Lyon. Quand la police de Paris résenta à l'arrivée, la malle-poste était vide.

ɜs prévenus arrêtés à Marseille étaient le capitaine é; MM. Salomon, officier piémontais réfugié; Rel, officier en réforme; Chaffarol, propriétaire; Conlin, propriétaire, Piémontais réfugié; Blanchard, ofr en réforme, et Orcel fils, conducteur de navires. avait deux contumaces : le commandant Caron et le laine piémontais réfugié Spinola. Ces deux contues furent condamnés à la peine capitale. Le proame de Vallé avait été ramassé par la police, qui en t rapproché les morceaux. Vallé fut condamné à t, et Salomon à dix ans de bannissement, pour avoir ıté des propositions de complot. Les autres accusés nt acquittés. La peine capitale emportait la dégraɔn de la Légion d'honneur ; Vallé, lorsqu'il entendit : partie de l'arrêt, arracha le ruban qu'il portait à ɔutonnière et l'avala. Il fut exécuté le 10 juin.

ı sergent-major du 45e de ligne, en garnison à Paris 821, avait été initié au carbonarisme par un étudiant roit. Il créa à son tour une vente dans le régiment, ɿçut d'abord le fusilier Lefèvre et le sergent Goubin. , la réunion s'augmenta. Le 22 janvier 1822, le 45e ta Paris pour se rendre à la Rochelle. Une querelle

avec des Suisses, à Orléans, sépara Bories de ses camarades pendant la route. Mais on avait des soupçons. Bories s'ouvrit à Poitiers au sergent-major Choulet, qui prévint le colonel, et on le logea chez un ancien officier qui se disait ennemi du gouvernement et auquel il eut l'imprudence de confier sa position et ses espérances. A Niort, ses camarades acceptèrent un dîner offert par des libéraux, et dans lequel ils s'exprimèrent d'une manière compromettante. A son arrivée à la Rochelle, Bories fut déposé dans la prison de la ville, et il en fut tiré pour être envoyé à Nantes, où le général Despinois, commandant la division, voulut l'interroger.

Ce départ inattendu laissa la direction de la vente entre les mains du sergent Pommier, qui n'était pas à la hauteur de sa mission. Pendant que la translation de Bories s'effectuait, le complot de Saumur, dont nous parlerons, venait d'échouer, et le lieutenant Delon arrivait à la Rochelle avec le général Berton. Delon s'embarqua avec un de ses amis, le lieutenant Moreau, pour l'Espagne; Berton resta. La situation de la Rochelle lui paraissait excellente : port de mer, siége d'une vente centrale civile qui s'appuyait à la fois sur d'autres ventes, sur le 45e et sur deux bataillons d'infanterie cantonnés dans l'île de Ré, la Rochelle était un point de ralliement et un point de refuge auquel la mer restait ouverte. Berton se mit en communication avec Pommier et lui enjoignit de se tenir prêt à agir.

Pommier convoque les carbonari du 45e dans une auberge, à un quart de lieue de la Rochelle. Il leur annonce la présence du général Berton, et communique les ordres qu'il a reçus. Un sergent-major, Goupillon, demande qu'

sse tout de suite, que l'on *enlève* le régiment, et, moyen de diversion, que l'on mette le feu à la Cette proposition est rejetée. Pommier refuse liquer sur le moment précis d'entrée en action, e sépare en se promettant d'être prêts. Cette avait lieu le 11 mars; le 13, Pommier et Goubin, dans les rapports sur le dîner de Niort, étaient par ordre du colonel, et conduits à la prison de

double arrestation épouvanta Goupillon, qui pour lui-même. Stimulé par le sergent-major il fit au colonel une déclaration, lui raconta tout avait vu, fait ou entendu, et lui donna le nom de initiés. Le soir même, Raoulx et Lefèvre, au une entrevue qu'ils avaient eue avec le général hez le président de la vente centrale, furent arısi que les autres conspirateurs, et l'on trouva rs malles ou dans leurs paillasses les poignards aient reçus comme signe de ralliement. Le gé-spinois accourut à la Rochelle. Goupillon n'avait des aveux incomplets. Le général en obtint de licites de Goubin et de Pommier, qui firent con-vente centrale, avec laquelle ils avaient été mis ort à Poitiers. On arrivait ainsi au lien qui unis-onjurés civils à ceux de l'armée. Les ministres vertis, et aussitôt les membres de cette vente, adère, Gauran, Rozé et Hénon, furent arrêtés. er avoua tout, et donna les renseignements les cts. Mais l'organisation de la charbonnerie était e la découverte d'une vente ne pouvait mener ouverte d'une autre vente, encore moins à celle

du comité directeur, ou de la *haute vente*. Au bout de six mois, on ne put adjoindre aux carbonari du 45e que le capitaine Massias, du même régiment, et les membres de la vente centrale désignés par Goubin et Pommier. M. Massias, M. Baradère et Bories avaient eu des relations avec M. de la Fayette et d'autres membres du comité directeur ou de la haute vente : tous trois gardèrent le silence.

Le procès s'ouvrit le 21 août 1822, devant la cour d'assises de la Seine. Les accusés étaient au nombre de vingt-cinq, savoir :

Accusés de participation directe au complot : MM. Baradère, avocat; Hénon, chef d'institution; Gauron, chirurgien à l'hospice Beaujon; Rozé, employé; Massias, capitaine; Bories, Pommier, Goupillou, sergents-majors; Goubin, Raoulx, Asnès, sergents, et Richeron, soldat au 45e de ligne;

Accusés de non-révélation : Castille, Labouré, sergents-majors; Barrelet, Perreton, Cochet, Hue, Dutron, sergents; Dariotseq, Thomas, Demait, Gauthier, Lecoq, caporaux; et Lefèvre, sergent au 45e de ligne.

Ce procès fut long. Les débats sont clos le 5 septembre, à dix heures du soir, et le verdict est prononcé le 6, à une heure du matin.

La cour était présidée par M. de Montmerqué, assisté de MM. de Berny, de Frasans, Chevalier-Lemore, conseillers; Froidefond de Fages et Noël Dupeyrat, conseillers auditeurs.

L'accusation était soutenue par M. de Marchangy, avocat général, assisté de M. de Broé, substitut.

Les jurés étaient : MM. le baron Trouvé, imprimeur

ı préfet de l'Aude sous l'empire et au commence-
le la restauration); Perrin, Dollot, Bernard de La-
, propriétaires; Pavée de Courteilles, médecin; de
s, propriétaire; de Viany, employé; Rodier, Pivost,
t, propriétaires; d'Arlincourt, maître des requêtes;
tier, artiste peintre.

défenseurs étaient : Mes Merilhou, Barthe, Boulay
Meurthe), Dalloz, Raynouard, Plougoulm, Delan-
rville, Aylies, de Crusy, Boinvilliers, Chaix d'Est-
Mocquart, Coffinières, Carré, Rumilly, Dequevau-
, Visinet, Legouix, Force, Thorel-Saint-Martin,
ı, Marre et Guénot.

Massias, Baradère, Gauran, Rozé, Hénon, Asnès,
on, Lecoq, Gauthier, Demaît, Hue, Thomas et
furent acquittés.

es, Goubin, Pommier et Raoulx furent condamnés
ine de mort.

pillon, déclaré coupable comme eux, fut exempté
le peine, comme révélateur.

el, Dariotseq, Lefèvre, furent condamnés à cinq
prison; Barlet, à trois ans; Cochet, Labouré et
on, à deux ans, comme non-révélateurs.

lant le procès, on chercha à intimider les jurés;
urent tous, et on répandit à profusion dans les
publics, au Théâtre-Italien, que fréquentait M. le
Trouvé, président du jury, des petits papiers sur
ls étaient imprimée la liste des membres du jury,
es menaces écrites à la main : « Le sang veut du
ıg! La mort! Poignard! »

ırs projets furent proposés pour sauver les quatre
mnés. On voulait, lorsqu'ils seraient amenés de

Bicêtre pour subir leur peine, arrêter les voitures au moyen d'un charriot renversé sur la route, attaquer l'escorte, la mettre en fuite, et délivrer les quatre sergents. D'autres proposèrent de réunir les neuf ou dix mille carbonari de Paris, de les placer derrière la haie formée depuis le palais de Justice jusqu'à la Grève; de faire saisir les soldats, à un signal convenu, par les affiliés, tandis que d'autres carbonari se jetteraient sur la charrette, enlèveraient les quatre sergents et les placeraient dans une chaise de poste laissée à peu de distance. On voulait enfin simuler l'arrivée d'un faux courrier, chargé d'apporter la grâce, et qui, en agitant un papier, rendrait l'escorte indécise et causerait assez d'émotion dans la foule pour permettre un heureux coup de main. Mais aucun de ces projets ne reçut d'exécution.

Un jeune élève en médecine, M. Guillié de la Tousche, qui se livrait à des travaux anatomiques à Bicêtre, vint prévenir M. de la Fayette qu'avec l'aide d'un chirurgien interne de l'établissement, M. Margue, il pouvait faire évader les quatre condamnés. Le directeur consentait à donner son concours, si on voulait lui assurer un capital dont le revenu équivaudrait à ses appointements, qui étaient de trois mille francs. On réunit soixante-dix mille francs, qui furent remis par le colonel Dentzel à M. de la Tousche. Les colonels Dentzel, Fabvier, MM. Ary Scheffer, Horace Vernet et quelques autres personnes se chargeaient de préparer les moyens de fuite pour les quatre sergents, le directeur et son oncle, vieux prêtre, aumônier de Bicêtre. Mais l'ecclésiastique avertit le préfet de police. Le directeur, alors, changea de rôle. Il déclara qu'il avait attendu, pour parler, que l'affaire fût plus

. On lui ordonna de poursuivre. Au jour fixé, rgue et de la Tousche se présentèrent. M. de la était porteur de dix mille francs en or, payables , et de soixante mille francs en billets de ban- ne devaient être donnés qu'après l'évasion. L'or sur la table pour être compté. A ce moment, un l des logis de gendarmerie et deux gendarmes t brusquement et se précipitèrent vers la table. Tousche put se rejeter derrière la porte. Profi- la connaissance qu'il avait des lieux, il gagna la dissection, s'y déroba à toutes les recherches, , le lendemain à la pointe du jour, le mur du ci- de l'hospice, rentra à Paris et fit remettre au Dentzel les soixante mille francs qu'il avait

novembre, cette affaire se vida en police cor- elle. Le colonel Fabvier fut acquitté; le colonel fut condamné à quatre mois de prison; M. Margue la Tousche, ce dernier *défaillant*, à trois mois.

:ution des quatre sergents eut lieu le 21 sep- 1822. Avant qu'ils se missent en marche pour ud, le procureur général et le président des as- . de Montmerqué, se présentèrent. M. de Mont- , qui avait conduit les débats avec une impartia- les condamnés eux-mêmes avaient reconnue, nanda d'une voix émue s'ils ne voulaient pas a clémence royale en faisant des révélations. Ils rent unanimement qu'ils n'avaient rien à décla- de nouvelles instances, ils opposèrent la même

Mais pendant le trajet qui devait les conduire à l'échafaud, ces quatre jeunes gens, pleins de sang-froid et de courage, du haut de la charrette, promenaient leurs regards sur tous les points de l'horizon et sur la foule qui les entourait; ils cherchaient les sauveurs qu'on leur avait promis. Personne ne se montra. Aucune tentative ne fut faite pour les arracher à la mort.

Cette exécution porta un coup terrible aux sociétés secrètes, en dévoilant leur impuissance et l'égoïsme prudent et ambitieux des hommes qui les dirigeaient.

Raoulx fut exécuté le premier, puis Goubin, puis Pommier, puis enfin Bories. Ils moururent tous les quatre en criant : *Vive la liberté !*

Les habitants de Villefranche (Aveyron), pays de Bories, s'entendirent pour cacher sa mort à ses parents. Il leur écrivait souvent : quand il cessa d'écrire, on leur dit qu'il était passé dans les colonies, et on recommandait la même discrétion aux soldats qui arrivaient en congé. Durant plusieurs années, personne ne manqua à cette réserve. On se fût reproché comme un crime d'affliger d'honorables vieillards, estimés de toute la population.

Le 24 décembre 1821, un violent incendie éclate dans la maison d'un négociant à Saumur. Les secours arrivent, et parmi les plus empressés à secourir, se trouvent les élèves de l'école de cavalerie. Un mur s'écroule sur eux : neuf ou dix sont tués sur le coup; cinq ou six autres sont blessés grièvement. Dans les vêtements de l'un des morts, on trouve la confirmation des révélations faites, le 18, par les sous-officiers Duzas et Alix, sur la participation d'un grand nombre d'élèves à une conjuration

nisée par les *chevaliers de la Liberté*. Cette conju-
n devait éclater le lendemain 25 à Saumur. Le gé-
l Gentil-Saint-Alphonse n'avait pas accordé grande
ation à ces avis; il les avait transmis à son supérieur,
énéral Jamin, et celui-ci, venu à Saumur, s'était
é à ordonner la visite des papiers et l'arrestation
lieutenant d'artillerie, nommé Delon; mais cet
ier s'était sauvé. La découverte faite inopinément
na l'arrestation de trente-cinq à quarante sous-offi-
. Onze furent traduits devant le conseil de guerre
ours, savoir : le lieutenant Delon, contumace; les
échaux des logis Sirejean, Coudert, Mathieu, de
rt, Clément, Dethieux ; le brigadier Bourru, tous
s de l'école; et les maréchaux des logis Lemaître,
nery et Lebrun, des chasseurs de l'Ariége, en gar-
n à Tours. Ils étaient accusés d'avoir fait partie d'un
lot tendant à rappeler Napoléon II, et à proclamer
nstitution de 1791.

procès, commencé le 20 février 1822, fut terminé
par la condamnation à mort de Delon, Sirejean et
ert. Mathieu fut condamné à cinq ans de prison, et
bert, Bourru, Lemaître, Clément et Lebrun, à deux
Dethieux et Daumery furent acquittés. Sirejean et
ert se pourvurent en révision; le jugement fut cassé.
0 avril, les prévenus comparurent devant leurs nou-
x juges. Le 21, Sirejean fut condamné à mort; Cou-
déclaré seulement non-révélateur, ne se vit plus
er que cinq ans d'emprisonnement. Sirejean fut
é le 2 mai, et mourut avec courage, commandant
ême le feu d'une voix forte, et regardant avec fer-
le peloton chargé de tirer sur lui.

Le complot de Saumur n'était pas isolé. Il se liait à d'autres tentatives qui devaient avoir lieu dans plusieurs villes de l'ouest, et principalement à Nantes. L'échec reçu à Béfort, à Marseille et à Saumur, avait engagé les *carbonari* de Nantes à différer leur mouvement, afin de faire de nouvelles recrues, lorsque, sur les instances du comité de Paris, ils se décidèrent à agir dans les derniers jours de février 1822. Mais les révélations des sergents-majors Feydit et Ranvaud, du 13e de ligne, amenèrent l'arrestation de quelques officiers et sous-officiers de ce régiment, et de quelques-uns des conjurés les plus influents de Nantes.

L'accusation porta sur six contumaces et sur six prévenus présents. Les contumaces étaient : MM. Delhaye, Raymond, lieutenants ; Gamelon, sous-lieutenant du 13e; Fourré, Dupuy, propriétaires, anciens officiers de la garde impériale, et Baudry, propriétaire. Les accusés présents étaient : MM. Mosneron-Dupin, propriétaire, ancien capitaine de cuirassiers; Bonnet, adjudant sous-officier; Villedary, Lerat, Riboulet, sergents-majors; Puybarreau, sergent au 13e de ligne.

L'accusation s'appuyait sur les révélations de Feydit et de Ranvaud. Ces révélations furent niées énergiquement par les accusés et démenties dans quelques détails par d'autres témoins entendus. Les accusés civils avaient de nombreux amis à Nantes : le jury acquitta tout le monde.

Le 7 septembre, la cour, jugeant sans l'assistance du jury, condamna les lieutenants Delhaye, Raymond et Gamelon, MM. Dupuis et Fourré, contumaces, à la peine de mort; M. Baudry fut acquitté.

seconde conspiration à Saumur eut pour chef le
il Berton, que le chirurgien Grandménil avait
à Saumur. Malgré les arrestations opérées le
embre 1821, on renoua le complot. Dans une réu-
nombreuse, tenue le 17 février 1822, chez le doc-
affé, on fixa l'exécution au samedi 23, jour de
é. Les *carbonari* des environs pourraient ainsi se
en ville sans éveiller les soupçons. On connaissait
t de l'école, esprit excité encore par les sous-offi-
arrêtés d'abord, puis relâchés faute de preuves.
la compagnie de grenadiers du 44e de ligne, qui
était la garnison, on comptait pour complices un
r et plusieurs sous-officiers et soldats qui entraîne-
le reste.

surrection fut remise au 24. Il fut résolu qu'au
le partir de Saumur même, le mouvement vien-
le dehors, et qu'il commencerait à Thouars, petite
ermée, distante de sept lieues, et qui n'avait pour
garnison que cinq gendarmes, que l'on disait acquis
évolte.

ton se rendit à Thouars, le 21. Il y resta caché jus-
24, sous le nom de Dubois. Ce jour-là, à quatre
s du matin, le général se revêt de son uniforme et
joindre de nombreux conjurés qui l'attendent. On
e la cocarde tricolore, on se partage les cartouches,
t la générale, on sonne le tocsin, on arrête le maire,
é; on met en réquisition les chevaux de selle des
stes, et on force les gendarmes et leur brigadier à
se placer sous les ordres de Berton, qui a près de
commandant Gauchais et le lieutenant Delon.
res conjurés arrivent encore. On se porte à la mairie,

on lit les proclamations qui annoncent la déchéance des Bourbons; on fait connaître que le gouvernement provisoire est composé des généraux la Fayette, Foy, Demarçay, de MM. Benjamin Constant, Kératry et d'Argenson, et qu'en outre la Fayette est nommé commandant en chef de l'armée. On destitue les autorités, on les remplace, et on part à sept heures et demie du matin pour Saumur. La colonne comptait cent vingt-cinq ou cent trente hommes, y compris les gendarmes, qui marchaient de force.

A deux heures et demie, on arrive à Montreuil, gros bourg placé à mi-chemin de Thouars à Saumur. Là, on se recrute d'une vingtaine d'hommes et de quatre gendarmes que l'on contraint de suivre, comme les premiers; mais un cinquième, plus heureux ou plus dévoué, se jette dans une route de traverse et vient donner l'éveil aux autorités de Saumur. Deux fonctionnaires seuls ignoraient le mouvement, le sous-préfet, M. de Carrère, et le président du tribunal civil; les autres étaient complices ou laissaient faire. On prend cependant quelques mesures, on fait monter à cheval les élèves de l'école et les gendarmes; mais, soit négligence, soit préméditation, les pistolets des élèves n'ont que des pierres en *bois*.

Berton arrive à six heures, mais l'aspect misérable et harassé de sa petite troupe n'inspire pas de confiance. On s'attendait à un soulèvement des campagnes, et les campagnes étaient restées paisibles, parce que la ville n'avait pas fait son mouvement la première. L'attitude des élèves n'a cependant rien d'hostile, et l'officier qui les commande n'ose les faire marcher, de peur de les voir tour-

Mais le commandant en second de l'école survient : un nombreux peloton, et Berton et Delon, qui s'é-nt avancés, se retirent au delà du pont, et le font bar-der.

erton était indécis, en voyant que la ville ne bougeait Le maire vient à lui, lui reproche l'imprudence qu'il mmise, en venant avec si peu de monde, et l'engage retirer. Berton veut attendre, espérant que la garde onale se décidera pour lui. Le sous-préfet, homme ergie, arrive. Il veut que l'école charge ; mais il faut le terrain soit déblayé. Le sous-préfet envoie de-nder des fantassins au commandant du château, plus pièce de canon, pour briser les charrettes. Le com-ndant envoie vingt-cinq hommes et refuse la pièce. le Carrère monte lui-même au château, décide le mandant ; et Berton, prévenu qu'il va être attaqué : de l'artillerie, donne enfin, à minuit, l'ordre de la aite. Le maire le fait alors poursuivre sur la route Doué, qu'il indique, tandis que la colonne reprend oute de Thouars. Le lendemain et les jours sui-ts, cent cinquante à cent soixante personnes sont tées tant à Saumur qu'à Thouars et dans les localités ironnantes.

erton, après avoir ramené sa petite troupe à Thouars, etire dans les Deux-Sèvres. De là, il se rend à la belle, où sa présence contribua, nous l'avons dit, à atastrophe des sergents du 45e. Il gagna ensuite les irons de Rochefort, où il attendit l'occasion de ren-en lice.

'école de Saumur avait été licenciée et remplacée un régiment de carabiniers que l'on disait dévoué

à la royauté. Lorsque les conjurés de Saumur furent informés, par le comité de Paris, qu'il y avait une vente dans ce régiment dont ils s'étaient défiés, ils reprirent courage, se mirent en communication avec Paris, et projetèrent un nouveau mouvement, dont la direction serait confiée à Berton.

Berton, averti, quitte sa retraite, et arrive, le 12 juin 1822, aux Rosiers, à trois lieues de Saumur. Le 14, il est mis en présence du chef de la vente des carabiniers: c'était le maréchal des logis Woëlfeld. Celui-ci promet au général d'amener deux escadrons de son régiment dans les rangs des insurgés; sans doute, on ne pouvait compter sur les officiers, en général royalistes, mais il répondait des sous-officiers. Berton témoigne le désir d'en voir quelques-uns, et Woëlfeld s'engage à lui en amener quatre. Rendez-vous est pris pour le 17, dans une maison de campagne isolée, appelée l'Alleu, et située à trois quarts de lieue de Saumur. Ce jour-là, on aura aussi les députés d'Angers et les commissaires des comités voisins.

Cependant, dans l'intervalle, on fut prévenu que la police semblait être sur les traces d'une nouvelle conjuration. On décida que Berton n'assisterait à l'entrevue qu'autant que ses amis le jugeraient convenable, et qu'il s'arrêterait à un demi-quart de lieue de l'Alleu. Berton devait être accompagné de M. Delalande et de M. Baudrillet. Ce dernier reçut le matin même un violent coup de pied de cheval, qui ne lui permit de faire le trajet qu'en bateau. Ce trajet fut long. Quand on arriva en vue de l'Alleu, les bateliers avaient jeté quelques coups d'épervier dans le fleuve : on résolut de déjeuner

Alleu avec le poisson pris. Après le déjeuner, on it partir pour l'endroit où Berton devait attendre, que Woelfeld se présenta. Berton lui demande où ent ses camarades. Le sous-officier répond qu'ils sont s un petit bois, proche de la maison : il sort, et les iène au nombre de quatre. Il les présente au général, épond d'eux. Woëlfeld et ses camarades avaient ob- a une permission de chasse; ils avaient chacun un l double chargé, et des pistolets dans leur carnas- e.

e vin venant à manquer, Delalande sortit pour en r chercher; Berton restait seul avec Baudrillet, sé à la jambe. Woëlfeld sauta sur son fusil, ajusta énéral, et lui déclara qu'il était son prisonnier. Un re sous-officier fit la même injonction à Baudrillet. s'empara de Delalande à son retour, et on le main- comme les autres. Berton était pris comme le colonel n.

ɔëlfeld, en allant chercher ses camarades, en avait :hé un à Saumur, pour demander du renfort. Un de cheval se fait entendre : c'était un propriétaire ıvirons, M. Meignan, qui arrivait au rendez-vous. :ld sort, l'examine, l'ajuste et le renverse mort, de deux coups de feu. Bientôt surviennent d'au- nmissaires, au nombre de huit, et entre autres ıénil, l'âme de la conjuration. La présence de ces nmes, quoique sans armes, rend l'espérance aux ɜrs; mais on entend un bruit de chevaux : ce ɩ pelotons de carabiniers qui arrivent. Les con- auvent vers la Loire, qu'ils parviennent à tra- :rton et ses complices sont emmenés à Saumur.

Woëlfeld fut fait sous-lieutenant, non pas dans son régiment, mais dans la gendarmerie.

L'ordre de rechercher Grandménil fut donné; mais pendant qu'on faisait des perquisitions à Saumur et dans les environs, Grandménil était à Paris. La gauche s'occupait de le faire évader. Le 1er août, après avoir causé à la Chambre des députés, avant la séance, avec les membres du comité directeur, il était en compagnie de M. de la Pommeraie, dans la tribune des anciens députés, lorsque le débat s'engagea précisément sur le complot de Saumur. Au milieu d'une discussion irritante, son nom fut prononcé. La gauche, d'un commun accord, le chargea, le traita de lâche, d'infâme et d'agent provocateur. Indigné, Grandménil se levait pour répondre; il avait déjà enjambé à demi la barrière de la tribune, lorsqu'il fut arrêté par M. de la Pommeraie et par M. Georges de la Fayette, accourus pour empêcher un éclat. Il se résigna et immola son honneur à la sûreté de tous. Mais il faillit payer cher ce sacrifice. Les carbonari de Normandie, auxquels il était recommandé, mis en défiance par les débats de la Chambre des députés, le regardaient comme un traître, et il fallut une lettre de M. Georges de la Fayette, pour qu'ils comprissent la comédie jouée, et qu'ils favorisassent le passage de Grandménil à Jersey[1].

Le procès de la seconde et de la troisième conspiration de Saumur s'ouvrit, le 26 août 1822, devant la cour d'assises de Poitiers. Les prévenus étaient au nombre de

[1] Ces faits curieux sont empruntés à M. de Vaulabelle.

uante-six, dont quarante accusés présents, et seize umaces.

ésents : MM. Berton, maréchal de camp, et Alix, iel d'état-major en réforme, sans traitement; Caffé, hirurgien-major à Saumur; Férail, entrepreneur de ronnage à Rennes; Saugé, propriétaire à Thouars; i Fradin, adjoint à la mairie et médecin; Ricque, urgien, et Ledein, médecin à Parthenay; Lambert, en garde d'honneur, et Sennechault, propriétaire à iezay; Sanzais, propriétaire à Varrains; Beaufils, de notaire, et Coudray, commis chapelier à Ver-; Marchais, officier en demi-solde à Tourtenay; Ci-(Lucien), épicier; Delavaux, serrurier; Jaglin, ancien taire et tisserand; Laignelot, tourneur, et Masse, on meunier à Thouars; Meunier, ancien militaire et eron à Mauzé; Marquet et Prier, de Thouars; Civrai hurin), ancien militaire, chevalier de la Légion nneur et cultivateur à Sainte-Verge; Cornuau, an-militaire et tisseur; Godeau, cordonnier; Michin, ier en retraite et chevalier de la Légion d'honneur; sseau, fabricant d'étoffes; Pellier, officier de la Lé-d'honneur, à Parthenay; Auger, dit Farine, de ıars; François Fradin, clerc de notaire à Pierrefitte; range, couvreur à Louzi; Bigot, receveur de l'octroi; illet, propriétaire; Boudier, vigneron; Gerfaux, tis-nd; Par, voiturier; Vallée, cordonnier; Samson, neur; Normandin, tanneur, et Deligny, surnumé-e des contributions indirectes à Thouars.

ontumaces : MM. Grandménil, chirurgien aux Ro-s; Gauchais, chef de bataillon en retraite; Chauvet, ien professeur et teinturier à Saumur; Chappey,

courtier à Rennes; Cossin, propriétaire à Nantes; Heureux, maître de poste à Nozais, près de Nantes; Moreau, ex-lieutenant de hussards, à Parthenay; Olivier-Dufresnes, maître de forges à la Peyratte; Delon, lieutenant d'artillerie; Pombas, ex-lieutenant d'infanterie; Riveau, officier à demi-solde; Saunion, ex-gendarme et tonnelier à Thouars; Gourdin, officier en retraite à Saumoussais; Nonet, officier en retraite à Argenton-le-Château; Baudet, limonadier à Parthenay; Malécot, ancien cuirassier et laboureur à Louzi.

Les jurés étaient : MM. le marquis de Boisragon, chevalier de Saint-Louis, président; de Rouhault, chevalier de Saint-Louis; de Morthemer, ancien officier des armées royales (quelques journaux ont écrit Morthemès et Morthomé); de Montigny-Pelletier, chevalier de Saint-Louis; le marquis de Volvire (quelques journaux ont écrit Volaire); de Lalande, chevalier de Saint-Louis; de Lusignan, chevalier de Saint-Louis; de Boisnet, Dupaty de Clam, comte de Gréaulme, chevalier de Saint-Louis, ancien grand prévôt de la Vienne; Richier des Ages, de la Sayette, chevalier de Saint-Louis.

Le procureur général était M. Mangin, préfet de police de 1829 à 1830, sous le ministère de M. de Polignac. Ce fut dans ce procès qu'il prononça la fameuse phrase, menace d'accusation adressée aux députés de la gauche, et qui lui fut tant reprochée : « Je ne suis pas compétent!... si je l'étais!... »

Berton se plaignit, dans une des audiences, de ce que l'administration, « en choisissant les jurés, avait donné pour juges à des plébéiens d'anciens nobles, à des chevaliers de la Légion d'honneur, décorés sous l'empire,

chevaliers de Saint-Louis, anciens émigrés. »
l ne disait pas que lui-même il était chevalier de
nt-Louis. Les jurés n'avaient à répondre que sur la
stion de révolte. La révolte était évidente; l'article 87
Code pénal prononçait le reste.

'audition des témoins, au nombre de près de deux
ts, fut terminée le 4 septembre seulement; le 5, les
doiries commencèrent. Les débats furent clos le 11,
erdict fut rendu à neuf heures du soir. Un accident
nala le retour des accusés. Ils avaient été reconduits
s leur prison: quand on les ramena, la roue de l'une
voitures se brisa au seuil même du palais de Justice;
lin eut le front ensanglanté, Saugé boitait.

larchais et Benjamin Fradin furent seuls acquittés.
lerton, Caffé, Henri Fradin, Sennechault, Jaglin et
igé furent condamnés à la peine de mort;
Le colonel Alix, Férail, Ricque, Ledein, Lambert,
nais, Beaufils et Coudrai, comme non-révélateurs, à
q ans de prison et deux mille francs d'amende; Ci-
i (Lucien), Delavaux, Laignelot et Masse, à cinq ans
mprisonnement; Marquet, Prier, Meunier, Norman-
, à trois ans; Civrai (Mathurin), Cornuau, Godeau,
chin, Pellier, Milasseau, à deux ans; Deligny, Auger,
Farine, Lagrange, Bigot, Marillet, Boudier, Gerfaux,
r, Vallée et Samson, à un an.

Le 14, la cour prononça sur les contumaces sans as-
tance du jury. Elle condamna Grandménil, Gauchais,
auvet, Chappey, Félix Cossin, Heureux, Louis Mo-
au, Delon (déjà condamné par le conseil de guerre de
urs), Pombas, Rivereau et Saunion, à la peine de
ort; Olivier Dufresnes et Baudet à cinq ans de prison;

Nonet et Malécot à un an. Gourdin était acq

Mesdames Caffé, Henri Fradin et Sennechault s dirent sur-le-champ à Paris pour solliciter la gr leurs maris. La première échoua ; les deux autres plus heureuses : la peine de Fradin fut commu vingt années, et celle de Sennechault en quinze de prison, grâce à l'intercession de LL. AA. RR. Ma duchesse d'Angoulême, et madame la duchesse de

Le 5 octobre, arriva l'ordre d'exécution. Caffé s l'artère crurale avec un sou qu'il avait aiguisé, et ainsi à se donner la mort avant le moment du su La crainte que Berton ne l'imitât fit redoubler la s lance. A midi il fut exécuté et mourut en criant : *la France ! vive la liberté !*

Jaglin et Saugé, ainsi que le portait l'arrêt, exécutés le 7, sur la place de Thouars. Jaglin éta abattu ; Saugé, plus résolu, poussa, en mourant, de *Vive la république !* et les journaux de tou opinions manifestèrent leur surprise en rapportan circonstance.

Le 30 janvier 1823, la cour d'assises du Loire Baudrillet, Duret, sabotier à Chemillé, et le notai lalande, prévenus de tentative de complot à l'oc de l'épisode de l'Alleu. Les deux premiers furen damnés à mort, mais leur peine fut commuée en ans de prison ; Delalande, à trois années d'empri ment.

Ce procès comprenait en outre cinq contumace furent condamnés le 5 mars par la même cour, ju sans jurés, savoir : Grandménil (pour la seconde

ain (d'Angers), Fournier, ancien maire de Saumur, uheau, à la peine de mort; le naturaliste Paur, à ns de bannissement. Paur était parent de Woëlfeld, st lui qui, sur sa demande, l'avait initié à la charerie.

fin, les 22 novembre et 14 décembre 1823, la cour oitiers jugea quatre contumaces découverts dans retraite, et condamna : Saunion et Gauchais à la de mort, Nonet à un an et Malécot à huit mois de n. La peine de mort fut commuée, pour Gauchais, ngt ans de prison, et pour Saunion, en celle des ux forcés à perpétuité.

conspiration de la Bidassoa fut la dernière, et elle gurerait dans l'histoire que comme une folle tenta· xécutée sur la frontière d'Espagne, au moment de erre, sans les révélations de M. de Vaulabelle.

complots continuaient : seulement, on était plus nt. On écarta l'idée d'agir sur l'armée prête à enn Espagne comme par le passé, c'est-à-dire sur les rs inférieurs et sous-officiers : on sonda quelqueses généraux et colonels ayant des commandements , et ils promirent de seconder le mouvement. On a que l'initiative serait prise par les Français réfun Espagne à la suite de la découverte des précécomplots.

répandit parmi la troupe des écrits séditieux et une on, dans laquelle on conseillait aux soldats de faire *-tour*. En voici un passage :

— Notre ancien, quel s'ra notr' partage?
— Mon p'tit, les coups d' cann' reviendront[1];

on lit les proclamations qui annoncent la déchéance des Bourbons; on fait connaître que le gouvernement provisoire est composé des généraux la Fayette, Foy, Demarçay, de MM. Benjamin Constant, Kératry et d'Argenson, et qu'en outre la Fayette est nommé commandant en chef de l'armée. On destitue les autorités, on les remplace, et on part à sept heures et demie du matin pour Saumur. La colonne comptait cent vingt-cinq ou cent trente hommes, y compris les gendarmes, qui marchaient de force.

A deux heures et demie, on arrive à Montreuil, gros bourg placé à mi-chemin de Thouars à Saumur. Là, on se recrute d'une vingtaine d'hommes et de quatre gendarmes que l'on contraint de suivre, comme les premiers; mais un cinquième, plus heureux ou plus dévoué, se jette dans une route de traverse et vient donner l'éveil aux autorités de Saumur. Deux fonctionnaires seuls ignoraient le mouvement, le sous-préfet, M. de Carrère, et le président du tribunal civil; les autres étaient complices ou laissaient faire. On prend cependant quelques mesures, on fait monter à cheval les élèves de l'école et les gendarmes; mais, soit négligence, soit préméditation, les pistolets des élèves n'ont que des *pierres en bois*.

Berton arrive à six heures, mais l'aspect misérable et harassé de sa petite troupe n'inspire pas de confiance. On s'attendait à un soulèvement des campagnes, et les campagnes étaient restées paisibles, parce que la ville n'avait pas fait son mouvement la première. L'attitude des élèves n'a cependant rien d'hostile, et l'officier qui les commande n'ose les faire marcher, de peur de les voir tour-

ner. Mais le commandant en second de l'école survient avec un nombreux peloton, et Berton et Delon, qui s'étaient avancés, se retirent au delà du pont, et le font barricader.

Berton était indécis, en voyant que la ville ne bougeait pas. Le maire vient à lui, lui reproche l'imprudence qu'il a commise, en venant avec si peu de monde, et l'engage à se retirer. Berton veut attendre, espérant que la garde nationale se décidera pour lui. Le sous-préfet, homme d'énergie, arrive. Il veut que l'école charge; mais il faut que le terrain soit déblayé. Le sous-préfet envoie demander des fantassins au commandant du château, plus une pièce de canon, pour briser les charrettes. Le commandant envoie vingt-cinq hommes et refuse la pièce. M. de Carrère monte lui-même au château, décide le commandant; et Berton, prévenu qu'il va être attaqué avec de l'artillerie, donne enfin, à minuit, l'ordre de la retraite. Le maire le fait alors poursuivre sur la route de Doué, qu'il indique, tandis que la colonne reprend la route de Thouars. Le lendemain et les jours suivants, cent cinquante à cent soixante personnes sont arrêtées tant à Saumur qu'à Thouars et dans les localités environnantes.

Berton, après avoir ramené sa petite troupe à Thouars, se retire dans les Deux-Sèvres. De là, il se rend à la Rochelle, où sa présence contribua, nous l'avons dit, à la catastrophe des sergents du 45ᵉ. Il gagna ensuite les environs de Rochefort, où il attendit l'occasion de rentrer en lice.

L'école de Saumur avait été licenciée et remplacée par un régiment de carabiniers que l'on disait dévoué

à la royauté. Lorsque les conjurés de Saumur furent informés, par le comité de Paris, qu'il y avait une vente dans ce régiment dont ils s'étaient défiés, ils reprirent courage, se mirent en communication avec Paris, et projetèrent un nouveau mouvement, dont la direction serait confiée à Berton.

Berton, averti, quitte sa retraite, et arrive, le 12 juin 1822, aux Rosiers, à trois lieues de Saumur. Le 14, il est mis en présence du chef de la vente des carabiniers: c'était le maréchal des logis Woëlfeld. Celui-ci promet au général d'amener deux escadrons de son régiment dans les rangs des insurgés; sans doute, on ne pouvait compter sur les officiers, en général royalistes, mais il répondait des sous-officiers. Berton témoigne le désir d'en voir quelques-uns, et Woëlfeld s'engage à lui en amener quatre. Rendez-vous est pris pour le 17, dans une maison de campagne isolée, appelée l'Alleu, et située à trois quarts de lieue de Saumur. Ce jour-là, on aura aussi les députés d'Angers et les commissaires des comités voisins.

Cependant, dans l'intervalle, on fut prévenu que la police semblait être sur les traces d'une nouvelle conjuration. On décida que Berton n'assisterait à l'entrevue qu'autant que ses amis le jugeraient convenable, et qu'il s'arrêterait à un demi-quart de lieue de l'Alleu. Berton devait être accompagné de M. Delalande et de M. Baudrillet. Ce dernier reçut le matin même un violent coup de pied de cheval, qui ne lui permit de faire le trajet qu'en bateau. Ce trajet fut long. Quand on arriva en vue de l'Alleu, les bateliers avaient jeté quelques coups d'épervier dans le fleuve : on résolut de déjeuner

à l'Alleu avec le poisson pris. Après le déjeuner, on allait partir pour l'endroit où Berton devait attendre, lorsque Woëlfeld se présenta. Berton lui demande où étaient ses camarades. Le sous-officier répond qu'ils sont dans un petit bois, proche de la maison : il sort, et les ramène au nombre de quatre. Il les présente au général, et répond d'eux. Woëlfeld et ses camarades avaient obtenu une permission de chasse ; ils avaient chacun un fusil double chargé, et des pistolets dans leur carnassière.

Le vin venant à manquer, Delalande sortit pour en aller chercher ; Berton restait seul avec Baudrillet, blessé à la jambe. Woëlfeld sauta sur son fusil, ajusta le général, et lui déclara qu'il était son prisonnier. Un autre sous-officier fit la même injonction à Baudrillet. On s'empara de Delalande à son retour, et on le maintint comme les autres. Berton était pris comme le colonel Caron.

Woëlfeld, en allant chercher ses camarades, en avait dépêché un à Saumur, pour demander du renfort. Un galop de cheval se fait entendre : c'était un propriétaire des environs, M. Meignan, qui arrivait au rendez-vous. Woëlfeld sort, l'examine, l'ajuste et le renverse mort, frappé de deux coups de feu. Bientôt surviennent d'autres commissaires, au nombre de huit, et entre autres Grandménil, l'âme de la conjuration. La présence de ces huit hommes, quoique sans armes, rend l'espérance aux prisonniers ; mais on entend un bruit de chevaux : ce sont deux pelotons de carabiniers qui arrivent. Les conjurés se sauvent vers la Loire, qu'ils parviennent à traverser. Berton et ses complices sont emmenés à Saumur.

Woëlfeld fut fait sous-lieutenant, non pas dans son régiment, mais dans la gendarmerie.

L'ordre de rechercher Grandménil fut donné; mais pendant qu'on faisait des perquisitions à Saumur et dans les environs, Grandménil était à Paris. La gauche s'occupait de le faire évader. Le 1er août, après avoir conféré à la Chambre des députés, avant la séance, avec les membres du comité directeur, il était en compagnie de M. de la Pommeraie, dans la tribune des anciens députés, lorsque le débat s'engagea précisément sur le complot de Saumur. Au milieu d'une discussion irritante, son nom fut prononcé. La gauche, d'un commun accord, le chargea, le traita de lâche, d'infâme et d'agent provocateur. Indigné, Grandménil se levait pour répondre; il avait déjà enjambé à demi la barrière de la tribune, lorsqu'il fut arrêté par M. de la Pommeraie et par M. Georges de la Fayette, accourus pour empêcher un éclat. Il se résigna et immola son honneur à la sûreté de tous. Mais il faillit payer cher ce sacrifice. Les carbonari de Normandie, auxquels il était recommandé, mis en défiance par les débats de la Chambre des députés, le regardaient comme un traître, et il fallut une lettre de M. Georges de la Fayette, pour qu'ils comprissent la comédie jouée, et qu'ils favorisassent le passage de Grandménil à Jersey[1].

Le procès de la seconde et de la troisième conspiration de Saumur s'ouvrit, le 26 août 1822, devant la cour d'assises de Poitiers. Les prévenus étaient au nombre de

[1] Ces faits curieux sont empruntés à M. de Vaulabelle.

cinquante-six, dont quarante accusés présents, et seize contumaces.

Présents : MM. Berton, maréchal de camp, et Alix, colonel d'état-major en réforme, sans traitement; Caffé, ex-chirurgien-major à Saumur; Férail, entrepreneur de charronnage à Rennes; Saugé, propriétaire à Thouars; Henri Fradin, adjoint à la mairie et médecin; Ricque, chirurgien, et Ledein, médecin à Parthenay; Lambert, ancien garde d'honneur, et Sennechault, propriétaire à Thénezay; Sanzais, propriétaire à Varrains; Beaufils, clerc de notaire, et Coudray, commis chapelier à Verneuil; Marchais, officier en demi-solde à Tourtenay; Civrai (Lucien), épicier; Delavaux, serrurier; Jaglin, ancien militaire et tisserand; Laignelot, tourneur, et Masse, garçon meunier à Thouars; Meunier, ancien militaire et vigneron à Mauzé; Marquet et Prier, de Thouars; Civrai (Mathurin), ancien militaire, chevalier de la Légion d'honneur et cultivateur à Sainte-Verge; Cornuau, ancien militaire et tisseur; Godeau, cordonnier; Michin, officier en retraite et chevalier de la Légion d'honneur; Milasseau, fabricant d'étoffes; Pellier, officier de la Légion d'honneur, à Parthenay; Auger, dit Farine, de Thouars; François Fradin, clerc de notaire à Pierrefitte; Lagrange, couvreur à Louzi; Bigot, receveur de l'octroi; Marillet, propriétaire; Boudier, vigneron; Gerfaux, tisserand; Par, voiturier; Vallée, cordonnier; Samson, tourneur; Normandin, tanneur, et Deligny, surnuméraire des contributions indirectes à Thouars.

Contumaces : MM. Grandménil, chirurgien aux Rosiers; Gauchais, chef de bataillon en retraite; Chauvet, ancien professeur et teinturier à Saumur; Chappey,

courtier à Rennes; Cossin, propriétaire à Nantes; Heureux, maître de poste à Nozais, près de Nantes; Moreau, ex-lieutenant de hussards, à Parthenay; Olivier-Dufresnes, maître de forges à la Peyratte; Delon, lieutenant d'artillerie; Pombas, ex-lieutenant d'infanterie; Rivereau, officier à demi-solde; Saunion, ex-gendarme et tonnelier à Thouars; Gourdin, officier en retraite à Saumoussais; Nonet, officier en retraite à Argenton-le-Château; Baudet, limonadier à Parthenay; Malécot, ancien cuirassier et laboureur à Louzi.

Les jurés étaient : MM. le marquis de Boisragon, chevalier de Saint-Louis, président; de Rouhault, chevalier de Saint-Louis; de Morthemer, ancien officier des armées royales (quelques journaux ont écrit Morthemès et Morthomé); de Montigny-Pelletier, chevalier de Saint-Louis; le marquis de Volvire (quelques journaux ont écrit Volaire); de Lalande, chevalier de Saint-Louis; de Lusignan, chevalier de Saint-Louis; de Boisnet, Dupaty de Clam, comte de Gréaulme, chevalier de Saint-Louis, ancien grand prévôt de la Vienne; Richier des Ages, de la Sayette, chevalier de Saint-Louis.

Le procureur général était M. Mangin, préfet de police de 1829 à 1830, sous le ministère de M. de Polignac. Ce fut dans ce procès qu'il prononça la fameuse phrase, menace d'accusation adressée aux députés de la gauche, et qui lui fut tant reprochée : « Je ne suis pas compétent!... si je l'étais!... »

Berton se plaignit, dans une des audiences, de ce que l'administration, « en choisissant les jurés, avait donné pour juges à des plébéiens d'anciens nobles, à des chevaliers de la Légion d'honneur, décorés sous l'empire.

es chevaliers de Saint-Louis, anciens émigrés. »

Il ne disait pas que lui-même il était chevalier de aint-Louis. Les jurés n'avaient à répondre que sur la uestion de révolte. La révolte était évidente; l'article 87 u Code pénal prononçait le reste.

L'audition des témoins, au nombre de près de deux ents, fut terminée le 4 septembre seulement; le 5, les laidoiries commencèrent. Les débats furent clos le 11, verdict fut rendu à neuf heures du soir. Un accident gnala le retour des accusés. Ils avaient été reconduits ans leur prison: quand on les ramena, la roue de l'une es voitures se brisa au seuil même du palais de Justice; aglin eut le front ensanglanté, Saugé boitait.

Marchais et Benjamin Fradin furent seuls acquittés.

Berton, Caffé, Henri Fradin, Sennechault, Jaglin et augé furent condamnés à la peine de mort;

Le colonel Alix, Férail, Ricque, Ledein, Lambert, ansais, Beaufils et Coudrai, comme non-révélateurs, à inq ans de prison et deux mille francs d'amende; Ci-rai (Lucien), Delavaux, Laignelot et Masse, à cinq ans l'emprisonnement; Marquet, Prier, Meunier, Norman-lin, à trois ans; Civrai (Mathurin), Cornuau, Godeau, lichin, Pellier, Milasseau, à deux ans; Deligny, Auger, lit Farine, Lagrange, Bigot, Marillet, Boudier, Gerfaux, ar, Vallée et Samson, à un an.

Le 14, la cour prononça sur les contumaces sans assistance du jury. Elle condamna Grandménil, Gauchais, Chauvet, Chappey, Félix Cossin, Heureux, Louis Moreau, Delon (déjà condamné par le conseil de guerre de Tours), Pombas, Rivereau et Saunion, à la peine de mort; Olivier Dufresnes et Baudet à cinq ans de prison;

Nonet et Malécot à un an. Gourdin était acqui

Mesdames Caffé, Henri Fradin et Sennechault se dirent sur-le-champ à Paris pour solliciter la grâ leurs maris. La première échoua; les deux autres fu plus heureuses : la peine de Fradin fut commué vingt années, et celle de Sennechault en quinze a de prison, grâce à l'intercession de LL. AA. RR. Mad duchesse d'Angoulême, et madame la duchesse de B

Le 5 octobre, arriva l'ordre d'exécution. Caffé s'o l'artère crurale avec un sou qu'il avait aiguisé, et p ainsi à se donner la mort avant le moment du sup La crainte que Berton ne l'imitât fit redoubler la s lance. A midi il fut exécuté et mourut en criant : *la France! vive la liberté!*

Jaglin et Saugé, ainsi que le portait l'arrêt, exécutés le 7, sur la place de Thouars. Jaglin éta abattu; Saugé, plus résolu, poussa, en mourant, de *Vive la république!* et les journaux de tout opinions manifestèrent leur surprise en rapportan circonstance.

Le 30 janvier 1823, la cour d'assises du Loiret Baudrillet, Duret, sabotier à Chemillé, et le notair lalande, prévenus de tentative de complot à l'oc de l'épisode de l'Alleu. Les deux premiers furent damnés à mort, mais leur peine fut commuée en ans de prison; Delalande, à trois années d'empris ment.

Ce procès comprenait en outre cinq contumace furent condamnés le 5 mars par la même cour, j sans jurés, savoir : Grandménil (pour la seconde

ain (d'Angers), Fournier, ancien maire de Saumur, uheau, à la peine de mort; le naturaliste Paur, à ns de bannissement. Paur était parent de Woëlfeld, st lui qui, sur sa demande, l'avait initié à la charerie.

fin, les 22 novembre et 14 décembre 1823, la cour oitiers jugea quatre contumaces découverts dans retraite, et condamna : Saunion et Gauchais à la de mort, Nonet à un an et Malécot à huit mois de n. La peine de mort fut commuée, pour Gauchais, ngt ans de prison, et pour Saunion, en celle des ux forcés à perpétuité.

conspiration de la Bidassoa fut la dernière, et elle gurerait dans l'histoire que comme une folle tenta- xécutée sur la frontière d'Espagne, au moment de erre, sans les révélations de M. de Vaulabelle.

complots continuaient : seulement, on était plus nt. On écarta l'idée d'agir sur l'armée prête à en- n Espagne comme par le passé, c'est-à-dire sur les rs inférieurs et sous-officiers : on sonda quelques- es généraux et colonels ayant des commandements , et ils promirent de seconder le mouvement. On a que l'initiative serait prise par les Français réfu- n Espagne à la suite de la découverte des précé- complots.

répandit parmi la troupe des écrits séditieux et une on, dans laquelle on conseillait aux soldats de faire *tour*. En voici un passage :

— Notre ancien, quel s'ra notr' partage?
— Mon p'tit, les coups d' cann' reviendront ;

Et puis, suivant le vieil usage,
Les nobles seuls avanceront.
Oui, s'lon notre origine,
Nous aurons pour régal,
Nous, l' bâton d' discipline
Eux, l' bâton d' maréchal!

Voici le refrain de cette chanson :

Brav' soldats, v'là l'ordr' du jour :
Pas d' victoire
Où gn'y a pas d' gloire;
Brav' soldats, v'là l'ordr' du jour,
Garde à vous! Demi-tour.

Plusieurs généraux en réforme ou en retraite, et le colonel Fabvier, se rendirent à l'armée. M. Fabvier, installé au centre du cantonnement d'un régiment de ligne, y resta pendant quinze jours, constamment visité par la plupart des officiers et des sous-officiers, sans que le colonel, royaliste éprouvé, soupçonnât ces entrevues. Mais les propos devinrent si publics et si hardis, que des généraux initiés au complot durent, pour leur sûreté, provoquer la mise en non-activité de quelques-uns de ces indiscrets.

L'éveil fut donné à la police. Elle fut avertie qu'à des jours désignés, des diligences remplies de voyageurs suspects partaient de Paris pour la frontière. Celle qui se mit en route le 21 mars fut arrêtée. On s'empara des voyageurs, et l'on trouva dans une malle adressée au commandant Lostende, premier aide de camp du général Guilleminot, major général, des boutons à l'aigle, des écharpes et cocardes tricolores, des épaulettes d'officier général, et une aigle de régiment avec son support.

ıt donné de s'emparer de Lostende, et le maré-
: de Bellune, ministre de la guerre, fut nommé
énéral, en remplacement de M. Guilleminot.
neur le duc d'Angoulême n'accepta pas ce chan-
; mais M. de Lostende fut arrêté et dirigé sur
ette arrestation fit avorter le complot. Les révé-
ırrivèrent en masse. Il y aurait eu trop de gens
r. On pensa qu'il était plus prudent de jeter l'ar-
le territoire espagnol : en face de l'ennemi, elle
erait plus qu'à combattre. Cette sage et éner-
ésolution sauva tout. M. de Lostende même fut
liberté et renvoyé à son poste avec le grade de
ıt-colonel, comme dédommagement.

Lostende avait été arrêté le 28 mars. Le colonel
l'apprit le jour même, et, inquiet de cet inci-
franchit la frontière pour aller trouver les réfu-
récipiter le mouvement. Il comptait trouver sept
ents hommes ; il en trouva cent soixante, dont
Piémontais. Cent vingt Français avaient pour
commandant Caron, du 5e de ligne, échappé de
. Fabvier arriva à Irun avec sa petite troupe,
nuit du 5 au 6 avril, et fut averti que, le lende-
l'armée française franchirait la Bidassoa. Il ré-
prévenir ce mouvement, et le 6, sa troupe
le drapeau tricolore en face du drapeau blanc,
na la *Marseillaise*.

néral Valin accourut, fit pointer une pièce de
ui tira trois coups. La première décharge n'at-
ersonne; la seconde tua le lieutenant Marotte,
ait le drapeau, et blessa assez grièvement deux
officiers; le troisième porta dans le groupe des

Piémontais : plusieurs tombèrent. Le général Valin, dit M. de Vaulabelle, se défiant du 9e léger, qui appuyait l'artillerie, fit avancer un détachement de gendarmerie, et quinze ou dix-huit cadavres jonchèrent le terrain, entre autres celui du lieutenant Bénies, qui avait relevé le drapeau échappé des mains du lieutenant Marotte. Les réfugiés se retirèrent devant ce résultat inattendu.

Telles furent les quinze conspirations auxquelles les Bourbons échappèrent. D'abord, elles furent conçues, comme nous l'avons déjà dit, au profit de Napoléon Ier ou de Napoléon II ; mais après la mort de Napoléon Ier et de Napoléon II, l'élément républicain apparaît avec le concours de M. de la Fayette ; la forme future du gouvernement n'est pas nettement décidée : on la laisse dans les nuages ; on charge la France de prononcer ; mais la pensée des carbonari se trahit par le dernier cri de Saugé, sur l'échafaud de Thouars : c'est la république que l'on veut.

Armand Carrel faisait partie d'une des légions étrangères qui s'étaient formées en Espagne. Il mérite d'être distingué. Je donnerai ici quelques détails sur sa vie et sur sa mort.

J'ai été très-lié avec Carrel ; voici à quelle occasion je le vis pour la première fois : après le suicide de Saulnier, qui suivit de près la fondation du *National*, A. Carrel écrivit un article ayant pour titre : *Une mort volontaire* ; j'insérai cet article dans la *Revue de Paris*[1]. Ces relations ainsi commencées continuèrent et devinrent intimes entre Armand Carrel et moi. Quinze jours

[1] Tome XV, fol. 205.

iron avant le duel qui lui coûta la vie, A. Carrel me dait un service important; il m'assistait avec son ami lois dans une affaire d'honneur.

. Carrel était fils d'un marchand de toiles de Rouen. sa première jeunesse il montra du goût pour la car- e des armes; il entra à l'école de Saint-Cyr, et en it avec le grade de sous-lieutenant. Dans son régi- nt, Carrel se fit tout d'abord remarquer par la net- , par l'élévation de son esprit et par l'indépendance on caractère. Il penchait déjà vers les opinions répu- aines. Son régiment était en garnison à Marseille, que le gouvernement de Louis XVIII résolut, en 1823, pédition d'Espagne. Deux armées françaises devaient er simultanément, par la Catalogne et par la Na- re. Carrel blâmait vivement cette nouvelle guerre spagne, il s'en expliquait avec chaleur et énergie de- t ses camarades et même dans les lieux publics. « Les nées françaises, disait-il, vont tenter de faire en Espa- ce que les Prussiens, les Autrichiens et les Anglais voulu faire en 1792 et dans les années suivantes. s seront battues honteusement, comme l'ont été les nées étrangères en France. »

a conduite et le langage du jeune officier furent ntôt connus de M. le lieutenant général baron de Da- s, qui commandait la division militaire. Ce dernier t devoir adresser une réprimande à Carrel; mais le s-lieutenant reçut fort mal les observations du géné- , et lui envoya sa démission. M. de Damas fit appeler Carrel, et insista pour qu'il ne perdît point son grade. de Damas avait distingué le jeune élève de Saint-Cyr milieu de tous ses camarades; il appréciait son savoir

et son esprit, il prévoyait pour ce officier un brillant avenir. Mais déjà, à cette époque, Carrel avait un parti pris; il remercia M. de Damas de ses conseils paternels, et maintint sa démission. Carrel cessa donc d'appartenir à l'armée. Il savait qu'on organisait en Espagne des légions formées de réfugiés de tous les pays et surtout d'un grand nombre de réfugiés français, poursuivis ou condamnés comme complices de conspiration contre le gouvernement des Bourbons. Ces légions devaient agir l'une dans la Catalogne, l'autre sur les bords de la Bidassoa; elles portaient la cocarde et le drapeau tricolores. On espérait que ces deux légions, apparaissant devant le front des armées françaises avec le drapeau tricolore, provoqueraient une certaine hésitation et peut-être un mouvement insurrectionnel. Carrel se fit incorporer dans une de ces légions étrangères avec le même grade qu'il avait dans l'armée française.

La guerre d'Espagne ne fut pas longue; les espérances de Carrel furent trompées. Le gouvernement révolutionnaire d'Espagne ne fit pas une résistance sérieuse; il fut promptement renversé, et le roi Ferdinand rentra en possession de son autorité absolue. La légion étrangère de la Catalogne, dont faisait partie Carrel, prit part à deux combats qui se livrèrent à Llado et à Llers; elle y succomba, mais non sans gloire. On lui fit plusieurs prisonniers. Carrel était de ce nombre; il fut bientôt traduit devant un conseil de guerre, à Perpignan, et condamné à la peine de mort; ce jugement fut annulé par la cour de cassation. Cette cour prononça que Carrel avait été à tort jugé par un tribunal militaire, puisque, par le fait de sa démission donnée à Marseille, il n'ap-

plus à l'armée. Un second conseil de guerre
ıe une seconde fois Carrel à la peine de mort;
est encore annulé par la cour de cassation.
rrel est renvoyé devant un troisième conseil de
qui, cette fois, siégeait à Toulouse. C'était aussi
se, mais devant la cour d'assises, qu'on devait
e cinquantaine de prisonniers faits à la légion
de la Bidassoa; parmi eux se trouvaient un
général de division Eymard, et le colonel Gau-
i avait pris une part active à l'insurrection du
Berton, en 1822. Parmi ces prisonniers se trou-
ıssi plusieurs jeunes gens qui n'étaient point
s, et qu'on avait été forcé de traduire devant la
·dinaire.

e de Toulouse était alors très-dévouée à la bran-
e de la maison de Bourbon; cependant, il se
dans l'opinion publique un tel mouvement en
es accusés, qu'au grand étonnement des autori-
ville et du gouvernement, tous les accusés de la
sises furent acquittés par le jury.

jours après, le conseil de guerre devait juger
d'autres militaires accusés comme lui.

ıvent entendu raconter sur Carrel une anecdote
e ici sa place et qui montre tout ce qu'il y avait
et de résolution dans son caractère un peu
ux. Carrel, renfermé à Toulouse dans une pri-
aire, y était l'objet d'une surveillance spéciale.
rt, quelques amis dévoués prirent toutes leurs
pour le faire évader, la veille même du jour où
de guerre devait le juger. Toutes ces mesures
ises, bien entendu, avec l'assentiment de Car-

rel, si intéressé à se soustraire aux [illegible]ises chances d'un troisième jugement et d'une condamnation à mort. Un de ses amis vint lui annoncer que tout était prêt pour son départ et que son évasion s'accomplirait à onze heures du soir. « Mais je ne veux plus partir, répondit Carrel; je paraîtrai demain devant le conseil de guerre. — Quel motif vous a donc fait changer d'avis? — Je veux entendre Romiguière, qui doit me défendre, et qui a défendu avec tant d'éclat et tant de succès les accusés de la cour d'assises : je suis curieux de savoir comment il s'en tirera pour me faire absoudre. Je n'aurai peut-être plus l'occasion de l'entendre, et c'est un plaisir que je veux me donner. Si je suis encore une fois condamné à mort, nous verrons. — Mais c'est de la folie! répliqua l'ami de Carrel. Si vous êtes condamné, on redoublera de précautions et de surveillance, et peut-être ne pourrons-nous plus exécuter le plan dont le succès serait assuré aujourd'hui. — Ma foi, tant pis, répondit Carrel, il en arrivera ce qu'il pourra. »

Rien n'y fit : Carrel tint bon, et son obstination lui réussit. Il entendit Romiguière et il fut acquitté; le jugement de la cour d'assises et le mouvement de l'opinion publique en faveur des accusés n'avaient pas été sans influence sur le conseil de guerre.

Carrel passa plus d'une année dans les prisons de Perpignan et de Toulouse. Il s'y livrait avec ardeur à l'étude de l'histoire et du droit public. Acquitté, il revint à Rouen chez son père; bientôt après, il se rendit à Paris, pour y chercher fortune. Le jour où il rentra à Paris, pour toute ressource il possédait une pièce de vingt francs. Il publia d'abord un volume pour la col-

:tion des résumés historiques; il fit bientôt la connais-
nce de M. Augustin Thierry, qui écrivait alors son beau
re de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par
: Normands*. M. A. Thierry s'attacha Carrel comme
:rétaire, ce qui fournit à ce dernier l'occasion de con-
ître plus d'un écrivain distingué; l'un d'eux proposa
M. Thierry de publier une *Histoire de France*, divisée
plusieurs parties, dont la rédaction serait confiée à
rers collaborateurs. On discuta un jour ce projet en
ésence de Carrel, qui devait sans doute avoir sa part de
llaboration dans l'entreprise. Une divergence d'opi-
ons se produisit, et l'ami de M. Thierry, se tournant
rs Carrel, lui adressa cette familière interpellation :
Est-ce que je n'ai pas raison? jeune homme, qu'en
nsez-vous? — Je pense, monsieur, que vous vous êtes
mpé sur mon âge, » répond Carrel avec une vivacité
ière. Une querelle allait s'ensuivre, mais M. Thierry
tervint et parvint à calmer la susceptibilité de Carrel
à opérer un rapprochement entre ces deux hommes,
stinés à vivre beaucoup ensemble dans une grande
mmunauté de sentiments et d'opinions.

Carrel fit aussi la connaissance de M. Guizot, qui pu-
bait alors la collection des *Mémoires relatifs à l'his-
ire de France*. Carrel écrivit la traduction de plusieurs
: ces mémoires que M. Guizot revoyait et qu'il complé-
it par des notes et par des notices. Carrel parvint ainsi
squ'au moment de la fondation du *National*, dont il
rtagea la rédaction avec MM. Thiers et Mignet; il si-
ia bien entendu la protestation contre les ordonnances
: juillet 1830. Mais Carrel ne voulait pas aller au delà
: cette protestation; il ne voulait point qu'on s'engageât

dans cette insurrection armée qui éclata, dès le 27 juillet, dans divers quartiers de Paris, et qui, après une lutte acharnée, avait triomphé le 29. Ce n'est pas que Carrel ne fût un ardent ennemi du gouvernement du roi Charles X, et qu'il ne fût aussi vivement engagé que personne dans l'opposition; mais il ne croyait pas au succès d'une insurrection du peuple contre la force militaire : ancien officier, il avait conservé une grande confiance dans la discipline, et il n'admettait pas qu'une multitude insurgée pût résister une heure à un régiment bien commandé et fidèle au drapeau. Carrel ne prit donc aucune part à l'insurrection; on le vit même, pendant la journée du 28, parcourir les barricades pour faire retirer ceux qui s'obstinaient à les défendre. Plus d'une fois il se rendit suspect aux insurgés, et ne dut son salut qu'à l'intervention de quelques amis qui le reconnurent et qui répondirent de lui.

L'opinion de Carrel sur l'impuissance de l'insurrection était aussi celle de plusieurs députés de l'opposition, et, entre autres, de M. Casimir Périer et du général Sébastiani. Le 28 juillet au matin, chez M. Laffitte, dans une réunion de députés et de journalistes à laquelle assistait Carrel, le général Sébastiani, convaincu que la garnison de Paris aurait le dessus, insistait pour qu'on s'appliquât à calmer les insurgés. « Le succès de l'insurrection, dit-il, est impossible; j'en appelle au jugement de M. Carrel, ancien militaire comme moi, et qui sait, comme moi, la puissance de la discipline. » Carrel donna son assentiment aux paroles du général.

Ce souvenir importunait Carrel. Vers la fin de l'année 1831, je me promenais un jour avec lui; nous ren-

ntrâmes M. de Rémusat qui portait à sa boutonnière ruban de la décoration de Juillet. Après une conver-ion de quelques minutes, M. de Rémusat nous quitta, je restai seul avec Carrel : « Pourquoi donc, me dit-il, de Rémusat porte-t-il la décoration de Juillet? — On lui a donnée parce qu'il a signé la protestation des urnalistes contre les ordonnances. — Bah, je l'ai signée si, moi, et je ne crois pas que ce soit un titre suffi-nt pour porter cette décoration. — Que faut-il donc oir fait de plus? — Il faut s'être battu sur les barrica-. — Vous ne vous êtes donc pas battu en Juillet? — n-seulement je ne me suis pas battu, mais j'ai tout fait ur empêcher les autres de se battre ; je n'ai pas le droit me dire un des auteurs de la révolution de Juillet, et de Rémusat ne l'a pas plus que moi. »

Carrel comptait beaucoup d'amis dévoués et qui lui ient très-fidèles, mais il avait aussi beaucoup d'enne-s dans son propre parti : « Si vous saviez comme tous gens-là m'en veulent, me disait-il un jour ; croiriez-us qu'ils ne me pardonnent pas de monter à cheval et voir un cheval gris. »

Après la révolution de Juillet 1830, Carrel fut en-yé en mission dans la Vendée par M. Guizot, alors nistre de l'intérieur; il fut nommé préfet du Cantal. n'accepta point cette position; des motifs personnels d'une nature intime le retenaient à Paris. Il voulait re conseiller d'État comme MM. Thiers et Mignet, ses llaborateurs du *National;* il les égalait par le talent il avait de plus une grande fermeté, une grande éner-e de caractère, et une persévérante fidélité aux princi-es; il se trouva donc très-blessé d'être moins bien traité

qu'eux, et il se décida à prendre seul la direction du *National*, qui ne perdit rien de son importance et de sa vivacité comme journal d'opposition. Le *National*, dirigé par Carrel, se montra l'ennemi implacable du gouvernement de Louis-Philippe, et lui fit une guerre à outrance.

Carrel était depuis plus de six mois engagé dans l'opposition révolutionnaire, lorsque éclata l'insurrection de 1832. Il se jeta, cette fois, sans aucun ménagement dans cette émeute contre le gouvernement du roi Louis-Philippe, encore en possession d'une certaine popularité. Carrel, poursuivi, trouva un asile chez d'anciens amis; il était engagé si avant dans l'opposition, que plusieurs préventions judiciaires lui firent passer quelques mois en prison; il fut détenu à Sainte-Pélagie avec d'autres prisonniers politiques dont il se distinguait par ses manières, par son langage et par ses aptitudes élevées.

Carrel fut tué dans un duel qui eut lieu à propos d'articles de journaux insérés dans le *National* et dans la *Presse;* son adversaire était M. E. de Girardin. Les témoins de Carrel étaient MM. Persat et Ambert; ceux de M. E. de Girardin MM. Lautour-Mézeray et Paillard de Villeneuve. On se battit au pistolet, à Vincennes, dans la matinée du 20 juillet 1836. Les deux adversaires placés vis-à-vis l'un de l'autre, Carrel tira le premier : M. de Girardin eut la cuisse traversée par une balle; le sang jaillit en gerbe. Appuyant la main gauche sur sa blessure d'où le sang s'échappait, il tira à son tour. Carrel s'effaçait peu : il reçut une balle dans la région hypogastrique; elle pénétra probablement dans le bassin. Carrel tomba sur le coup et fut relevé par ses témoins, qui le

sportèrent à Saint-Mandé chez M. Peyra, un de ses
ens camarades de l'école militaire de Saint-Cyr.
urrel et M. de Girardin n ıtrerent le plus grand cou-
et le plus grand calme. « Monsieur de Girardin, dit
el, êtes-vous gravemer blessé? — Je souhaite de
d cœur, répondit M. de Girardin, que vous ne le
s pas plus gravement que moi. » On reconduisit M. de
rdin chez lui; et pour ne pas effrayer madame de
rdin en arrivant porté sur une civière, il revint en
re et monta l'escalier à cloche-pied. Sa blessure était
ndant d'une telle gravité, qu'il fut question au pre-
moment de lui couper la cuisse.
rrel mourut deux jours après ce duel.
mort causa beaucoup de regrets non-seulement dans
arti, non-seulement parmi ses nombreux amis, mais
re parmi ses adversaires, dont il avait su mériter
me.

tableau historique des partis nous montre que dès
remiers jours de la restauration, dans les hautes
ns comme dans les bas-fonds de la société, bouil-
aient des passions ardentes et fiévreuses contre la
uration. Au milieu de ce foyer de complots, sans
renaissants, mais sans cesse dénoncés, et souvent
s de mort, apparaît un homme jeune, audacieux, du
vif et du plus fécond esprit, nature méridionale,
lutionnaire, ambitieuse, qui sut discipliner tous les
is, et les conduire à la victoire, c'est-à-dire au ren-
ement du trône de la branche aînée des Bourbons.
homme, c'est M. Thiers, dont nous commencerons
première étude dans ce volume.

CHAPITRE III

MONSIEUR DE VILLÈLE.

Jeunesse de M. de Villèle. — Les réfractaires de Villefranche. — M. Romiguière. — M. Espinasse. — M. de Villèle nommé maire de Toulouse et élu député. — M. Corbière. — MM. de Villèle et Corbière, ministres. — Nomination d'agents de change. — Le trois pour cent. — Le milliard d'indemnité. — Le suffrage universel. — Les ... payées indiquées par M. de Villèle. — Licenciement de la garde nationale.

Tout le monde sait comment se passa la jeunesse de M. de Villèle. Jeté sur la plage de l'île Bourbon, ayant pour tout bien les vêtements qu'il portait, il fut agréé comme régisseur de la sucrerie de M. Panon, qui le prit pour gendre; c'est ainsi qu'il fut nommé membre de l'assemblée coloniale. Il revint avec une certaine aisance dans son pays natal, y acheta une propriété importante, le château de Mourville, arrondissement de Villefranche, dans les environs de Toulouse. Il fut nommé maire de Mourville. Sa fortune s'élevait à douze ou quinze mille livres de rente.

Un événement assez grave devint pour M. de Villèle l'occasion de relations importantes et utiles à son avenir. Dans l'arrondissement de Villefranche et surtout à Mourville, se cachaient un assez grand nombre de conscrits réfractaires. En 1810 on ne leur faisait pas grâce. Des gendarmes déguisés arrivent à Mourville; ils pénètrent pendant la nuit par escalade dans l'habitation de M. de Villèle, croyant pouvoir y surprendre et y appréhender

u corps quelques réfractaires. Un domestique dévoué, ntendant du bruit, se lève, prend un fusil, ajuste, tire tue un des gendarmes. A cette époque, M. de Villèle ait déjà membre du conseil général du département de Haute-Garonne, et il y comptait pour collègue M. Romiguière, père du jurisconsulte qui fut député sous les nt-Jours et plus tard membre de la cour de cassation pair de France. M. Romiguière fils était alors un nple avocat au début de sa carrière. Ses études le porent à s'occuper surtout des affaires criminelles. M. de llèle, inquiet du sort de son domestique arrêté, mis prison et traduit devant la cour d'assises, alla trouver Romiguière fils et lui dit : « Je compte défendre moime mon domestique, et voici un mémoire que j'ai du rédiger à l'avance pour ses juges : lisez-le et don-m'en votre avis. » M. Romiguière fils lut le méire et n'y trouva qu'une argumentation déplorable, prévoyante : tous les faits étaient mal présentés; mais in de déférence pour le collègue de son père au con général du département, il n'osa pas dire à M. de llèle ce qu'il pensait; il l'engagea seulement à conter M. Espinasse, jurisconsulte très-distingué de Touse et père de l'ancien député de ce nom. M. Romiière accompagna M. de Villèle chez M. Espinasse. Ce mier, d'un âge déjà très-avancé, eut moins de ménanents, et quand M. Romiguière eut achevé la lecture mémoire : « Vous voulez donc, dit-il à M. de Villèle, re condamner à mort votre domestique? Déchirez ce tum, soyez témoin à décharge, dites aux juges tout le n que vous pensez de l'accusé, et chargez M. Romiière que voilà de la défense; je vous réponds de son

savoir et de son talent. » M. de Villèle, dans sa déposition comme témoin, se laissa aller à réciter son mémoire. Le président du tribunal l'arrêta et lui adressa cette espèce de réprimande : « Vous nous dites ce que nous ne vous demandons pas, et vous ne nous dites pas ce que nous vous demandons. »

Nous verrons plus tard M. de Villèle, ministre, ne répondre jamais, à la tribune, aux questions posées, et chercher toujours à égarer plutôt qu'à éclairer la discussion.

Pour cette fois, M. de Villèle rentra enfin dans son rôle de témoin à décharge.

M. Romiguière plaida avec talent; l'accusé fut acquitté.

Des relations assez intimes s'établirent entre M. de Villèle et M. Espinasse, et ce fut surtout dans ces relations que le ministre futur acquit des notions assez précises sur les finances, sur l'administration et sur le droit public. M. de Villèle était peu connu à Toulouse et dans le département de la Haute-Garonne en 1814. Il ne fut pas élu député dès 1814; mais il publia à cette époque une brochure politique dans laquelle il se déclara l'ennemi de la charte. Après les Cent-Jours, le duc d'Angoulême se trouvait à Toulouse, entouré de royalistes violents qui approuvèrent de tout leur cœur la brochure de M. de Villèle. Bientôt la mairie de Toulouse devint vacante, le maire de Mourville, protégé par le duc d'Angoulême et par tous les royalistes qui l'entouraient, fut nommé maire de Toulouse. C'est ainsi que commença la fortune politique de M. de Villèle. Il fut bientôt après élu député de Toulouse en 1815. Il était déjà installé au

ıt 1815, lorsque le général Ramel fut

›ar ses antécédents, par ses opinions, on esprit, par son caractère sans aspé- abord aux députés royalistes des di- et même à ses collègues les plus vio- 'olontiers le matin causer avec lui dans de la rue de Provence; quoique sié- de temps à la Chambre, il était le le d'intrigues. Autour de lui se grou- :oup de petites espérances et d'ambi- . M. Corbière s'était attaché à sa for- : et M. de Villèle, à qui la révolution i titres ni biens, s'étaient dévoués, en eux, aux intérêts aristocratiques de la

. de Villèle formaient la majorité dans nom fut alors prononcé en public et s du trône. Louis XVIII ne le connaissait nent. Un jour enfin, M. de Richelieu, ires étrangères, lui écrit que le roi veut llèle se rend aux Tuileries, accompagné ière, qui avait aussi sa clientèle dans la XVIII reçoit d'abord avec froideur et hautaine ces deux représentants bour- : du parti aristocratique. Il leur demande ımeur où s'arrêteraient les prétentions t quelle sorte de ministère ils avaient nposer. M. Corbière ouvrait la bouche érieusement au roi, quand M. de Villèle, t spirituel, se hâta de faire bon marché

de ses amis, se moqua en homme de cour de l'aveugle opiniâtreté des députés les plus emportés et les plus violents. Ce langage inattendu plut au roi. Le lendemain, M. Corbière fut nommé président du conseil de l'instruction publique, et M. de Villèle entra avec MM. Corbière et Lainé dans le cabinet sans portefeuille.

M. de Villèle n'était pas fâché d'essayer le banc des ministres dans une position presque sans importance et sans responsabilité. Il laissait le cabinet de M. de Richelieu agir et se compromettre.

Les chefs de l'opposition royaliste s'entendaient avec le député de Toulouse, et le consultaient sur leurs plans d'attaque contre ce ministère, dont il savait tous les secrets. M. de Villèle se laissait reprocher par eux son peu d'action, leur disait de *savoir attendre*, les engageait mollement à se modérer, défendait ses collègues du conseil avec les plus mauvaises raisons qu'il pût trouver, avouait comme malgré lui leurs côtés faibles; et quand MM. de Castelbajac, de Bonald et Delalot avaient rudoyé de toute leur éloquence MM. de Richelieu, Roy et Siméon, alors ministres à portefeuille, il abordait ces personnages d'un air chagrin, et se plaignait presque la larme à l'œil du caractère indisciplinable de ses amis. M. de Richelieu parla un jour avec candeur à M. Decazes des embarras de ce bon M. de Villèle avec son parti et de ses efforts impuissants à le calmer. M. Decazes savait par cœur le député de Toulouse; il fit voir clair à M. de Richelieu. A peu de temps de là, dans une séance de la Chambre, après de nouvelles et violentes sorties de MM. de Castelbajac et de Salaberry, M. de Richelieu se pencha vers M. de Villèle, assis près de lui au banc des ministres:

'raiment, lui dit-il, ils vous attaquent trop. Je vais me 'ouer pour vous : je me retire. » Le soir même, de Richelieu alla chez le roi, lui donna sa démission ui remit une nouvelle liste de ministres. En tête figu- ent MM. de Villèle et Corbière. A toutes les instances roi et de Monsieur, le duc répondit que les amis de de Villèle l'avaient trop offensé; mais il ne laissa pas cer le moindre soupçon sur la complicité hostile de le Villèle. Dès que le ministère Villèle fut formé, les alistes et le comte d'Artois crurent que la contre- olution était faite.

orsque le nouveau cabinet prit le pouvoir, la situa- extérieure de la France était difficile et compliquée. ongrès de Vérone venait de s'ouvrir. Sous un gou- ement qui n'aurait point eu des engagements de pathies et de reconnaissance avec l'étranger, c'était oment et l'occasion de ressaisir un grand crédit en ope. L'insurrection grecque, pour laquelle se pas- naient tous les peuples et que combattaient plus ou ns ouvertement tous les souverains, avait créé des tres d'opposition et de résistance dans la plupart des s de la Sainte-Alliance. Le Piémont et Naples, vol- s qui venaient de produire une éruption nouvelle, aient en éveil et en émoi le cabinet autrichien; une tie des forces de l'Autriche surveillait ces deux États. ngleterre surveillait la Russie, qui n'a jamais cessé xécuter sourdement le testament politique de Pierre I[er] semblait déjà franchir cet arc de triomphe de Cherson Catherine avait fait inscrire ces trois mots menaçants : ute de Byzance! La Pologne et l'Allemagne n'étaient

contenues que par des baïonnettes. L'Espagne v
faire sa révolution.

M. de Metternich et lord Castlereagh avaient
à entraîner le ministère français contre la Rus
les armées couvraient déjà les rives du Pruth.
plan de M. de Metternich et du ministre anglais
contre le duc de Richelieu, resté reconnaissant
Russie, sa patrie adoptive; aussi M. de Metterni
jouit-il de la retraite de M. de Richelieu et de
au pouvoir de M. de Villèle. Il croyait la tripl
faite, quand lord Castlereagh, pour sortir des
de sa politique, ne trouva d'autre moyen que
cider.

M. de Villèle, installé dans son fauteuil de
demanda *de quoi il était question.* Son parti f
pris, ce fut celui de ne rien faire.

Mais M. de Metternich avait une grande s
sur M. de Villèle : il avait des convictions; il
voué au parti de la monarchie absolue. Il trav
dement, par l'intermédiaire de M. de Montmor
nistre plénipotentiaire au congrès, à pousser l
et immobile M. de Villèle dans la guerre d
pour y étouffer la révolution. Celui-ci, pressé
côtés, par Monsieur, par le duc d'Angoulême
parti royaliste, se débattait et croyait opposer
ment victorieux et décisif en disant : « La gu
pagne va faire baisser les fonds ! »

M. de Villèle fit donc la guerre d'Espagne m
il fut même forcé de soutenir et de défendre l
de cette guerre contre l'opposition, de comba
néral Foy et tous ceux qui l'accusaient d'en

lans une entreprise qui deviendrait désastreuse, de enfin les reproches de ceux dont il partageait se- nent l'opinion et de subir aussi avec non moins arras les éloges bien peu sincères de ses amis. Il sans efforts des difficultés d'un pareil rôle. Il eut éception qui pour lui fut une joie : la rente ne pas.

t que déjà toute sa politique s'était concentrée à la . Dès les premiers temps de la restauration, on cherché à substituer les préoccupations ardentes érêts aux passions politiques. Sous le ministère de Richelieu, en 1817, M. de Corvetto étant ministre iances, une ordonnance du roi ainsi conçue avait huit charges gratuites d'agent de change :

UIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ETC.

mé que la Compagnie des agents de change de la place is, bornée provisoirement à cinquante membres, peut l'hui recevoir par la nomination de dix membres nouveaux plément prévu par notre ordonnance du 29 mai 1816;
liste triple que la chambre syndicale a formée, en exé- le ladite ordonnance, pour indiquer les candidats soumis choix;
e rapport de notre ministre secrétaire d'État des finances;
avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

nommés agents de change de notre bonne ville de Pa- ir compléter le nombre déterminé par notre ordonnance mai dernier,

ieurs : L'HUILIER,
DEMACHY,
BOSCARY,
BAUDELOT,

GUBLIN,
TATTET,
LEFÈVRE (Charles-Marie-Gabri
DOSNE.

Ajourné pour les deux derniers.

ART. II.

Les susnommés seront admis à prêter sern de commerce, et à entrer en exercice, aprè Trésor royal la totalité du cautionnement auqu

ART. III.

Notre ministre secrétaire d'État des finan l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, le 22 octobre de l'an de g notre règne le vingt-troisième.

Sig

Par le roi :

Le ministre secrétaire d'Ét

Signé : Comte

Le premier porté sur la liste comp agents de change nommés par M. Corv lier, obtint cette faveur par une circons gulière. Le peintre Gérard venait d'exp son tableau de l'*Entrée de Henri IV* à sieurs reprises le roi vint étudier et adm Gérard; il fut frappé de la belle figure du à genoux devant Henri IV, et lui offran bonne ville. On fit connaître au roi que historique était un certain L'Huilier, prév Henri IV, premier président de la cou comte de la Malmaison. « Existe-t-il en cendants? » demanda le roi. Il lui fut r

vement, et on ajouta même que le dernier représentant
cette famille était en instance pour obtenir une charge
atuite d'agent de change. Le roi avait bonne mémoire,
M. L'Huilier fut porté le premier sur la liste.

Une seconde ordonnance, du 26 novembre 1820, mma le sieur Frochot à une des deux places d'agent change qui étaient restées vacantes. Cette ordonnance t signée par M. Roy, ministre des finances.

Une troisième ordonnance, du 16 février 1821, nomma sieur Chomel, le frère du célèbre médecin, à la derère place complémentaire d'agent de change. Cette donnance fut signée, comme la précédente, par Roy.

Les hommes d'État de notre temps semblent n'avoir assez observé, ni assez étudié le caractère, je dirai sque le tempérament, du peuple français. Lorsque gouvernement ou l'opposition en France penchent rs une idée ou vers des entreprises, notre société est ntôt saisie d'une passion fébrile pour les idées propaes ou pour les spéculations en faveur. Le peuple franis ne marche pas; il ne sait que courir. Qu'on nous sionne pour la liberté, ce subit amour nous rend bien e fous et nous pousse à tous les effroyables désordres me révolution. Que le gouvernement cherche à souair le crédit public, notre cupidité surexcitée nous jette ssitôt dans tous les scandales de l'agiotage le plus efiné. Les protections et les sollicitudes de M. de Villèle ur les fonds publics firent accourir à la Bourse les cultateurs, les manufacturiers, les généraux, les magisats, les gens de cour et les gens de lettres, voire même

des actrices et des danseurs de l'Opéra; les femmes elles-mêmes avaient leur coin. Le maître et le valet, comme on l'a dit, se coudoyaient et se rudoyaient pour donner des ordres au parquet. Comme M. Périer se plaignait un jour à la tribune de n'être entouré à la Bourse que de comtes, de ducs et de grands officiers de la couronne: « Hé! plaignez-vous! c'est l'égalité que vous demandez tant, » répondit gaiement M. de Villèle.

Cette réponse du ministre fut très-applaudie par les bancs du centre droit. Il est vrai que sur ces bancs siégeaient les amis du ministère, qui venaient, chaque matin, chercher les nouvelles du télégraphe que leur livrait le ministre.

M. de Villèle ne porta dans la direction du gouvernement de la France aucune vue philosophique : ce n'était qu'un homme d'affaires, qu'un comptable honnête; il montrait dans toutes les discussions l'entêtement et l'insensibilité d'un chiffre. Son langage restait à la hauteur de son âme. En parlant de la Grèce, il dit un jour à la tribune : *cette localité*.

Lorsque Casimir Périer ou le général Foy, le comparant à Law ou à l'abbé Terray, invoquaient contre lui l'opinion et la morale publiques, M. de Villèle demandait tranquillement la parole d'un signe de tête, gagnait la tribune en se dandinant, attendait sans émotion que l'agitation fût calmée, et commandait le silence en exagérant la faiblesse de sa voix. Il montait à la tribune sans passion, sans un battement de cœur; il y montait vingt fois dans une séance, toujours habile à égarer la discussion, et n'ayant d'autre but que de la prolonger et de l'entraver pour la rendre fatigante et inutile.

Après les séances les plus chaudes et les plus tapageu-
es, M. de Villèle rentrait chez lui toujours calme et se
emettait immédiatement au travail. Il avait une faculté
e travail très-rare.

La restauration sut raffermir et consolider le crédit de
a France en reconnaissant et en payant toutes les dettes
es deux invasions et les créances de l'empire. M. de Vil-
èle voulait encore élever et accroître le crédit public et
a fortune du pays par de bonnes institutions commer-
iales; mais il fut entravé dans ses grandes mesures
nancières par la nécessité de satisfaire le parti auquel
devait obéir sous peine de perdre le pouvoir. La vie
ministérielle de M. de Villèle ne fut, en effet, qu'une lutte
ntime et secrète contre la congrégation, qui ne se sen-
ait pas assez puissante pour prendre le pouvoir à visage
écouvert. La congrégation avait placé auprès de lui un
e ses membres les plus actifs et les plus intelligents,
I. de Renneville.

M. de Renneville, qui n'avait que le titre de conseiller
'État attaché au comité des finances, était cependant le
maître absolu de tout le personnel chargé de la percep-
on des impôts et du recouvrement des revenus publics.
l était craint de M. de Villèle. La congrégation, placée,
our ainsi dire, derrière le fauteuil du ministre des finan-
es, le surveillait et le forçait d'obéir à toutes ses volon-
és, d'exécuter à heure et à jour fixes tous ses ordres.
C'est ainsi qu'elle le contraignit à faire la guerre d'Es-
agne, et, pour payer les frais de cette guerre, à des
mprunts qui le jetèrent dans les intrigues scandaleuses
lu syndicat; c'est ainsi qu'elle le poussa dans les mau-
aises affaires du trois pour cent, en lui demandant un

milliard d'indemnité pour les émigrés. Il y eut alors, à l'occasion du trois pour cent, bien des désastres à la Bourse, et plusieurs amis de M. de Villèle, agioteurs crédules et dévoués, purent lui dire, comme ces gentilshommes ruinés à Louis XV : « Nous avons fait tout ce que nous devions; mais nous devons tout ce que nous avons fait. »

Ce milliard d'indemnité réveilla dans la bourgeoisie des sentiments d'envie et de haine contre les émigrés; il eut cependant aussi pour effet de rassurer à toujours les propriétaires de biens nationaux.

La congrégation semblait dire tous les jours à M. de Villèle : Marche! marche! Elle l'entraîna impitoyablement, et sans le laisser respirer, de la loi du sacrilége à une loi en faveur des communautés religieuses, de cette loi en faveur des couvents à une loi contre les journaux, de la loi contre les journaux à la loi du droit d'aînesse. Le général Foy traita un jour avec fureur et avec injustice M. de Villèle de maître insolent. M. de Villèle n'était point insolent, et ce n'était qu'un pauvre esclave soumis et cependant surveillé. De tous les actes de son ministère, la loi de septennalité fut la seule qu'il proposa volontairement. En immobilisant la Chambre pendant sept ans, il espérait immobiliser son pouvoir, et échapper ainsi à l'activité exigeante de la congrégation.

En 1823, M. de Villèle conçut aussi un projet qui, selon lui, pouvait faire durer son ministère tout en consolidant la monarchie. Il réunit presque secrètement dans son salon un certain nombre de députés et de pairs de France, choisis parmi les chefs les plus avancés du parti royaliste, pour leur soumettre un projet de loi électorale:

était pour ainsi dire le suffrage universel qu'il voulait ur proposer. Dans ce projet de loi, il maintenait pour s députés l'élection à deux degrés; mais il ne soumet-it les électeurs primaires qu'à un cens de dix francs, ulant ainsi faire concourir aux élections les cultiva-urs et les paysans. A cette proposition, l'assemblée fut isie d'étonnement et presque d'indignation. « Vous ulez donc, dit-on à M. de Villèle, donner le pouvoir à révolution? » M. de Villèle, de sa voix tranquille et illarde, s'expliqua ainsi : « Je comprends que ma loi ous déplaise : avec ma loi nouvelle, pour vous faire ire députés, il vous faudrait vivre sur vos terres au ilieu de vos fermiers, vous préoccuper de leurs inté-ts et conquérir sur eux une certaine autorité, en exer-ant dans vos cantons une magistrature de père de fa-ille. Je sais que tout cela ne vous plaît guère : vous imez mieux liarder dans vos départements et arracher plus d'argent possible à vos fermiers pour venir le épenser à Paris. Vous perdez ainsi en province toute influence qu'il vous serait si facile d'acquérir et de con-erver, pour vivre à Paris, où vous ne pouvez jamais en xercer aucune. »

M. de Villèle avait raison. Faire intervenir dans la po-litique les cultivateurs et pa s, qui ne demandent u gouvernement que d'i sa marche l'harmo-nieuse régularité des jours et d uits, des printemps et les hivers; qui ne dema q le calme pour le tra-vail et que de faibles imp ts pour pouvoir faire des éco-nomies, c'est y faire inter r l'élément le plus conser-vateur. Écrivain politique, je me félicite d'avoir, de concert avec MM. de Girardin et de Lourdoueix, attaqué

et renversé la loi du 31 mai, d'avoir défendu et fait maintenir en France le suffrage universel.

M. de Genoude, qui eut de fréquentes relations avec M. de Villèle, fut le premier à mettre en avant, dans la *Gazette de France*, et à conseiller cette grande mesure du suffrage universel; il avait sans doute étudié et plus d'une fois discuté cette grave question avec le ministre des finances de la restauration. M. de Villèle, devant l'opposition obstinée de ses collègues, renonça à son projet.

Il avait été porté au ministère par le comte d'Artois; mais c'était une grande difficulté de se maintenir au pouvoir en obéissant à la fois à Louis XVIII et à Monsieur. Ce ministre courut au plus pressé, et il ne craignit pas de s'exposer quelquefois, sous Louis XVIII, au ressentiment du comte d'Artois. La congrégation se chargeait de plaider et de gagner la cause de M. de Villèle au pavillon Marsan.

Louis XVIII mort, ces difficultés n'existèrent plus.

Toutes les lois présentées par M. de Villèle : l'indemnité des émigrés, la loi du sacrilége, la loi contre la presse, la loi en faveur des communautés religieuses, exaspérèrent le parti libéral dans la Chambre et hors la Chambre.

On ne peut guère se faire aujourd'hui une idée de ces discussions passionnées et orageuses. Comme dans toutes les controverses ardentes, les deux côtés de la Chambre se laissaient aller à l'exagération, à la violence et jusqu'à l'injure. Les traits les plus acérés venaient s'amortir sur l'âme pour ainsi dire matelassée de M. de Villèle. Pourtant, dans la discussion de la loi de l'indemnité pour les émigrés, il montra de l'attendrissement et eut presque un

nent d'éloquence. A ceux qui attaquaient les émi-
répondit : « Si l'auguste monarque fondateur de
te, si le roi qui règne aujourd'hui n'avait pas
... » Là M. de Villèle s'arrêta, laissant deviner par
nce le sort qui eût attendu les deux frères de
VI. Le côté droit répondit à cette insinuation par
nissement approbateur. « Mais nous-mêmes, re-
de Villèle, nous-mêmes, que serions-nous de-
ans l'émigration de nos princes? Sans l'émigration
rois, qu'aurions-nous eu, après 1814 et après les
urs, à opposer aux armées de l'Europe établies
capitale? Notre affranchissement de l'étranger, nos
publiques, la prospérité et le bonheur dont nous
is, nous le devons à l'émigration qui nous a con-
os princes! Qu'on cesse donc de faire un crime de
vouement et de leur fidélité à ceux qui ont tout
our les suivre. »

la discussion de la loi de la presse, M. de Villèle
qu'il ne voulait pas tuer les journaux; il mon-
grande capacité de comptable en faisant à la tri-
bilan financier des journaux et en prenant pour
e la situation du *Constitutionnel;* M. de Villèle
sur son terrain. Malgré tout ce qu'avait de rigou-
tte loi sur la presse, il indiqua aux journaux une
nouvelle de revenus considérables, le revenu des
es.

scussion de la loi contre la presse, traversée par
t incident, ajouta encore à l'impopularité du mi-
Voici quel fut cet incident. L'ambassadeur d'Au-
par ordre de sa cour, avait défendu à ses gens de
d'annoncer dans son salon les maréchaux de

l'empire par leurs titres nobiliaires. Le comte consentait à recevoir chez lui le maréchal Ou maréchal Soult et le maréchal Mortier ; mais il de recevoir les ducs de Reggio, de Dalmatie e vise. L'opposition en masse prit fait et cause maréchaux, et M. de Villèle fut sommé par la de demander réparation de cette offense faite à l Le lendemain, le ministre vint déclarer qu'il reux d'annoncer que le maréchal qui avait été l refus de l'ambassadeur avait reçu une ample et satisfaction. Deux jours après, on sut que M. Appo point voulu reconnaître les titres du maréch du duc de Trévise, et qu'il n'avait admis que l duc de Reggio ; mais la clôture était prononcé en resta là.

Bientôt M. de Villèle fut amené à dissoudre bre qui l'avait vaillamment soutenu par ses v cencier la garde nationale, qui n'avait pas crai trager, lui, M. de Villèle, en criant : A bas les i et à faire enfin cette fournée de pairs qui lui mot d'un spirituel cynisme : « J'en ferai tant, honteux de l'être et honteux de ne l'être pas. »

La Chambre dissoute, le premier ministre n que d'élections. — La Chambre nouvelle dev jeter sans réserve dans le parti royaliste, dev pousser vers le centre gauche ; le forcer à m ministère en y faisant entrer M. de Polignac o mir Périer, en renvoyant M. de Peyronnet ou Corbière? Le premier ministre était décidé à que courrier changeait ses résolutions et ses

ection d'un grand nombre de députés de l'opposition
écida à faire proposer secrètement à Casimir Périer
inistère de l'intérieur et du commerce. M. de Pas-
t et M. de Portalis reçurent aussi des ouvertures.
le Villèle était vaincu : personne n'accepta; la place
ait pas tenable. Il se résigna donc à entrer dans la
mbre des pairs; car ceux qu'on chargeait de le
lacer comme ministre lui firent l'honneur de crain-
ı ce point son opposition, qu'ils refusaient tous de
poser un cabinet si l'ancien président du conseil con-
uit de siéger dans la Chambre des députés.

seul acte important d'une violence imprudente et
e légalité contestable qui fut commis par le minis-
Villèle, dans les derniers jours de son existence et à
ille de nouvelles élections générales, ce fut la disso-
ı de la garde nationale de Paris.

29 avril 1827, toutes les légions de la garde natio-
de Paris furent passées en revue par le roi; leur te-
était excellente, le temps était magnifique. Les cris
ive le roi! ne firent pas défaut; mais d'autres cla-
s : A bas les ministres, à bas Villèle! se firent en-
e, et surtout au moment où plusieurs légions, re-
ant leurs quartiers, passèrent devant le ministère
finances. Cependant lorsque le roi fut rentré aux
ries, immédiatement après la revue, il parla en ces
es au duc de Reggio, maréchal commandant en chef
garde nationale, et très en faveur à la cour : « Vous
imerez, lui dit-il, toute ma satisfaction aux treize
ns dans l'ordre du jour de demain. Vous leur direz
je ne les ai jamais vues plus belles ni animées d'un
leur esprit. J'ai bien entendu quelques cris fâcheux,

mais en très-petit nombre, et je les ai déjà oubli
est d'ailleurs ma confiance dans la garde nation
je veux lui laisser à elle-même le soin de faire j
ceux qui, dans cette occasion, viennent de se
indignes de lui appartenir. » Ces paroles fure
mises aux officiers de la garde nationale par le c
dant en chef.

Le lendemain matin une ordonnance insérée a
teur prononçait le licenciement de la garde nati
Paris. Entre les paroles adressées par le roi, ap
vue, au duc de Reggio, et la signature de l'ord
de licenciement, voici ce qui s'était passé. Le n
commandant de la garde nationale avait été inv
nir le soir aux Tuileries ; au moment où il ent
Villèle entretenait le roi avec chaleur et vivacité
coin du salon. Sa Majesté fit informer M. le duc
gio qu'elle n'avait rien à lui dire, et qu'il pouva
tirer. M. de Villèle avait gagné sa cause ; la gar
nale était dissoute. Lorsque la nouvelle s'en répa
la capitale et dans les départements, elle ne tro
des incrédules.

Cette mesure ministérielle était certaineme
violence bien imprudente. Licencier trente mi
mes sans les désarmer, c'était montrer autant
que d'imprévoyance et de faiblesse ; bien que d
de leurs épaulettes, mais toujours armés, les b
de Paris n'en conservèrent pas moins une attitu
et circonspecte. Ils ne pouvaient cependant ou
éloges mérités dont les princes de la maison de
les avaient comblés dans d'autres temps.

Le 5 août 1814, dans un ordre du jour, Lo

s'exprimait ainsi sur la garde nationale de Paris : « Après avoir étouffé tous les germes de désordre, elle a contribué à la restauration de la monarchie et à la conclusion de la paix, et elle a donné à la famille royale la consolation de n'être à sa rentrée et pour sa garde environnée que de Français. »

Le 7 septembre 1814, à la bénédiction des drapeaux, dont les cravates avaient été brodées par madame la duchesse d'Angoulême, Son Eminence Monseigneur le cardinal de Périgord avait adressé le discours suivant à la garde nationale rassemblée au Champ de Mars :

« Messieurs,

» La cérémonie religieuse qui nous réunit en ce jour aux pieds des autels nous rappelle des souvenirs glorieux pour vous, elle vous offre le témoignage le plus honorable de l'estime et de l'affection de notre roi. Elle est pour nous tous une garantie solennelle des plus heureuses espérances. Par votre courage et le bon esprit qui vous anime, vous avez contribué à arrêter les efforts d'une armée puissante, et à changer en alliés généreux les ennemis qui semblaient ne respirer que la vengeance.

» C'est à ce même esprit, à ce même courage, que cette capitale est principalement redevable de la paix et du bon ordre qui n'ont cessé de régner dans son enceinte . . . .
. . . . »

Le 12 mars 1815, après le débarquement de Napoléon au golfe Juan, dans un ordre du jour, « le roi, plein de

confiance dans les sentiments des légi
avait exprimé le désir que le poste du
leries fût augmenté, de manière qu'on v
ne se trouvait nulle part plus en sûreté
citoyens. »

Une ordonnance du 5 février avait i
spécial, pour perpétuer le souvenir de
vouement de la garde nationale de Par
blanc avec deux larges liserés bleus; la
à cinq branches, surmontée d'une fle
couronne royale au-dessus. Cette déco
assez facilement sur des états de ser
bonne tenue, le respect de la discipline,
à la famille royale des gardes nationau
taient. Une lettre, peut-être oubliée ou
général en chef Sacken, adressée au g
commandant la garde nationale de Pa
assez curieuse pour la reproduire ici. V

« Monsieur le général,

» Au moment où mes fonctions de go
dans la ville de Paris, je ne puis m'en
exprimer ma sensibilité pour les heur
ont si intimement régné entre la garde n
capitale et les troupes alliées. Cette asso
de la France deviendra un jour pour
objet d'admiration, comme elle sera
actuels un lien durable d'estime et de
ciproques.

» Votre sagesse, général, a si puissan
à entretenir cette bonne harmonie, qu

gner de Paris sans vous en offrir ma reconnaissance.

» Agréez, etc.

» *Le général en chef,*

» SACKEN. »

Le licenciement de la garde nationale de Paris fut un
nd événement et fit grand bruit. La tribune de la
ambre des pairs et celle de la Chambre des députés
entirent de doléances, de plaintes et de pétitions pour
appel de l'ordonnance de licenciement.

Certes la couronne avait le droit de faire cesser le ser-
e actif de la garde nationale; mais l'ordonnance du
avril était pour ainsi dire une punition. Cette mesure
nistérielle, dangereuse et provoquante, devait avoir
ur résultat de défendre momentanément M. de Villèle
x risques et périls de la monarchie. Le licenciement
ital de la garde nationale ne semblait-il pas payer
ngratitude treize années de fidélité, de dévouement et
sacrifices? Cette mesure était bien certainement con-
ire aux intentions du roi et aux intérêts de la royauté.
Le service de la garde nationale fut sans doute une
asion de dépenses et de fatigues pour les bourgeois de
ris; mais tous les jours et dans les occasions solennel-
, ce service actif rapprochait les citoyens des princes
la maison de Bourbon et des hommes influents du
uvernement. Les états de service comme garde na-
nal pouvaient faire obtenir la décoration de la Légion
onneur, un certain avancement dans les administra-
ns publiques, en un mot une certaine protection du
uvoir. Il se fit sous la restauration plus d'une fortune,
se créa plus d'une grande position par la garde natio-

nale, moins cependant que sous la monarchie de Juillet. Dès que le bourgeois de Paris est arrivé à une certaine aisance, il se montre impatient d'obtenir des distinctions et des honneurs. On comprend donc que le licenciement de la garde nationale, renversant de prochaines espérances, et désappointant d'ardents désirs, ait produit un vif et public mécontentement. La dissolution de la garde nationale de Paris fut comme la préface des ordonnances de Juillet. Aussi, à la chute du ministère de M. de Villèle, se fit-il une première démonstration presque révolutionnaire ; on illumina surtout dans les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin, et il s'y produisit quelques troubles qu'il fallut réprimer.

M. de Villèle était d'une habileté et d'une intelligence rares; son esprit sagace, positif, ne manquait pas d'une certaine pratique et d'une certaine connaissance des hommes et des choses, mais il n'avait point de vues lointaines, d'élévation ni de grandeur. Premier ministre, il resta petit bourgeois de Toulouse. L'orgueil, la vanité, la rancune et la colère étaient des hôtes inconnus à son cœur. Tous ceux qui entouraient le ministre le trouvaient, dans la vie intime et familière, bienveillant et d'une bonté paternelle.

Son ami M. Corbière lui ressemblait peu. M. Corbière comptait ses ennemis, les haïssait et les persécutait. M. de Villèle ne haïssait personne; dans le laisser-aller de son système politique, suivi d'ailleurs par plus d'un homme d'État sous le gouvernement parlementaire, l'ennemi de la veille pouvait être l'ami du lendemain. L'opposition de la Chambre exaspérait l'humeur bretonne de M. Corbière, les journaux le mettaient hors de lui, et il ne se

calmait sur la politique qu'en rangeant et en dérangeant ses livres de sa bibliothèque. Un député d'une certaine importance, qui avait obtenu une audience, arrive à l'heure indiquée : il est introduit chez le ministre. Il le cherche partout, et le trouve enfin dans sa bibliothèque, sur une échelle double, occupé de ses livres. Le député, pour ne pas contrarier le ministre en le forçant de descendre, n'hésita pas à monter de l'autre côté de l'échelle jusqu'à ce qu'il se trouvât face à face avec M. Corbière. C'est ainsi que se passa l'audience. Rien de plus plaisant et de plus grotesque que ce ministre et le solliciteur en haut de l'échelle, gesticulant et s'adressant à bout portant des demandes et des réponses.

Depuis leur sortie des affaires, MM. de Villèle et Corbière ont su se faire oublier; ils vécurent au fond de leur province dignes et prudents. M. de Villèle, depuis qu'il a cessé d'être ministre, n'est venu qu'une seule fois à Paris pour affaires, et il y est resté seulement quelques jours.

CHAPITRE IV

MONSIEUR DE MARTIGNAC.

M. de Martignac, secrétaire de l'abbé Sieyès.—M. de Marti devilliste.— Ses débuts au barreau de Bordeaux.— M. de député de Marmande, commissaire civil à l'armée d'Es nistre de l'intérieur. — *Le Messager des Chambres.* — Charles X à Strasbourg. — Lettre de M. Dupin à M. de — M. Debelleyme, préfet de police.

Nous avons déjà dit que, pendant ses transe rales, M. de Villèle fit des ouvertures à plus d'un important de la Chambre des députés, soit d droit, soit du centre gauche, pour venir prend sous sa présidence, dans un cabinet nouveau. M lèle chargea M. de Chabrol de porter des parole Martignac. Ce député avait le sentiment de sa et de son importance : « Puisqu'on m'offre un por répondit-il, c'est qu'on me croit quelque vale valeur, je dois la garder pour un ministère qu au lieu de la perdre dans un ministère qui tombe M. de Martignac refusa de devenir le collègue Villèle dont il devait être le successeur.

A l'époque où M. de Martignac devint ministr déjà directeur de la *Revue de Paris*, et j'eus a casion de quelques relations avec ce ministre, bienveillance, du plus charmant esprit, et avec de Barateau, homme aimable, obligeant et le fut son chef de cabinet et son ami. Plus tard, souvent chez le général Claparède avec M. de Ma

il ne fut plus au pouvoir, j'eus l'honneur de lui
ieurs visites dans sa retraite. J'ai donc vu et
assez près l'illustre avocat de Bordeaux pour
ici des renseignements vrais sur ses qualités
t de cœur, sur sa vie politique.
jeunesse, M. de Martignac fut placé comme se-
uprès de l'abbé Sieyès, ambassadeur en Prusse.
rtignac était né, en 1776, d'une famille noble
issu Étienne de Martignac, connu par des tra-
le plusieurs poëtes latins.
797 ou 1798, le jeune Bordelais se sépara de
eyès pour retourner, à Bordeaux, dans la mai-
nelle. Mais Paris était sur la route : Paris, ses
t toutes ses séductions arrêtèrent et retinrent
de Martignac au milieu de son voyage. Ses goûts
le rapprochèrent des vaudevillistes en faveur
u public. Quoique plus jeune qu'eux, il devint
MM. de Piis, Barré, Joseph Pain, Alissan de Cha-
t bientôt représenter un vaudeville ayant pour
ope et Xantus. Le jeune vaudevilliste reçut les
les encouragements du critique Geoffroy, qui
nait guère. Il obtint sur la scène du Vaudeville
autres succès; et il fût peut-être devenu,
M. Scribe, la providence de nos théâtres de Paris
des célébrités de l'Académie française, si son
cien avocat au parlement de Bordeaux et savant
ulte, usant de son autorité paternelle, n'eût rap-
fils auprès de lui, pour qu'il eût à compléter
es de droit. Le jeune vaudevilliste rentra à Bor-
n 1799. En 1813, M. de Martignac fut nommé
dans la garde urbaine. En 1814, il aida de tous

l'empire par leurs titres nobiliaires. Le comte Appony consentait à recevoir chez lui le maréchal Oudinot, le maréchal Soult et le maréchal Mortier ; mais il refusait de recevoir les ducs de Reggio, de Dalmatie et de Trévise. L'opposition en masse prit fait et cause pour les maréchaux, et M. de Villèle fut sommé par la Chambre de demander réparation de cette offense faite à la nation. Le lendemain, le ministre vint déclarer qu'il était heureux d'annoncer que le maréchal qui avait été l'objet du refus de l'ambassadeur avait reçu une ample et complète satisfaction. Deux jours après, on sut que M. Appony n'avait point voulu reconnaître les titres du maréchal Soult et du duc de Trévise, et qu'il n'avait admis que le titre de duc de Reggio ; mais la clôture était prononcée, l'affaire en resta là.

Bientôt M. de Villèle fut amené à dissoudre la Chambre qui l'avait vaillamment soutenu par ses votes ; à licencier la garde nationale, qui n'avait pas craint de l'outrager, lui, M. de Villèle, en criant : A bas les ministres ! et à faire enfin cette fournée de pairs qui lui inspira ce mot d'un spirituel cynisme : « J'en ferai tant, qu'il sera honteux de l'être et honteux de ne l'être pas. »

La Chambre dissoute, le premier ministre ne s'occupa que d'élections. — La Chambre nouvelle devait-elle se jeter sans réserve dans le parti royaliste, devait-elle le pousser vers le centre gauche ; le forcer à modifier son ministère en y faisant entrer M. de Polignac ou M. Casimir Périer, en renvoyant M. de Peyronnet ou son ami Corbière ? Le premier ministre était décidé à tout. Chaque courrier changeait ses résolutions et ses projets. La

ction d'un grand nombre de députés de l'opposition
cida à faire proposer secrètement à Casimir Périer
inistère de l'intérieur et du commerce. M. de Pas-
et M. de Portalis reçurent aussi des ouvertures.
e Villèle était vaincu : personne n'accepta; la place
it pas tenable. Il se résigna donc à entrer dans la
nbre des pairs; car ceux qu'on chargeait de le
lacer comme ministre lui firent l'honneur de crain-
ı ce point son opposition, qu'ils refusaient tous de
poser un cabinet si l'ancien président du conseil con-
uit de siéger dans la Chambre des députés.

seul acte important d'une violence imprudente et
e légalité contestable qui fut commis par le minis-
Villèle, dans les derniers jours de son existence et à
eille de nouvelles élections générales, ce fut la disso-
n de la garde nationale de Paris.

29 avril 1827, toutes les légions de la garde natio-
de Paris furent passées en revue par le roi; leur te-
était excellente, le temps était magnifique. Les cris
'ive le roi! ne firent pas défaut; mais d'autres cla-
rs : A bas les ministres, à bas Villèle! se firent en-
re, et surtout au moment où plusieurs légions, re-
ıant leurs quartiers, passèrent devant le ministère
finances. Cependant lorsque le roi fut rentré aux
eries, immédiatement après la revue, il parla en ces
ıes au duc de Reggio, maréchal commandant en chef
ı garde nationale, et très en faveur à la cour : « Vous
imerez, lui dit-il, toute ma satisfaction aux treize
ons dans l'ordre du jour de demain. Vous leur direz
je ne les ai jamais vues plus belles ni animées d'un
leur esprit. J'ai bien entendu quelques cris fâcheux,

mais en très-petit nombre, et je les ai déj
est d'ailleurs ma confiance dans la garde
je veux lui laisser à elle-même le soin de
ceux qui, dans cette occasion, viennent
indignes de lui appartenir. » Ces parol
mises aux officiers de la garde nationale
dant en chef.

Le lendemain matin une ordonnance in
teur prononçait le licenciement de la gar
Paris. Entre les paroles adressées par le
vue, au duc de Reggio, et la signature
de licenciement, voici ce qui s'était pass
commandant de la garde nationale avait
nir le soir aux Tuileries ; au moment où
Villèle entretenait le roi avec chaleur et v
coin du salon. Sa Majesté fit informer M.
gio qu'elle n'avait rien à lui dire, et qu'il
tirer. M. de Villèle avait gagné sa cause ;
nale était dissoute. Lorsque la nouvelle s'e
la capitale et dans les départements, elle
des incrédules.

Cette mesure ministérielle était certa
violence bien imprudente. Licencier tre
mes sans les désarmer, c'était montrer a
que d'imprévoyance et de faiblesse ; bien
de leurs épaulettes, mais toujours armés,
de Paris n'en conservèrent pas moins une
et circonspecte. Ils ne pouvaient cepend
éloges mérités dont les princes de la mais
les avaient comblés dans d'autres temps.

Le 5 août 1814, dans un ordre du jo

;primait ain sur la garde nationale de Paris : « Après ir étouffé to... ..es germes de désordre, elle a contribué ı restauration de la monarchie et à la conclusion de aix, et elle a donné à la famille royale la consola- . de n'être à sa rentrée et pour sa garde environnée : de Français. »

e 7 septembre 1814, à la bénédiction des drapeaux, t les cravates avaient été brodées par madame la du· se d'Angoulême, Son Eminence Monseigneur le car- il de Périgord avait adressé le discours suivant à la le nationale rassemblée au Champ de Mars :

« Messieurs,

La cérémonie religieuse qui nous réunit en ce jour pieds des autels nous rappelle des souvenirs glorieux r vous, elle vous offre le témoignage le plus hono- e de l'estime et de l'affection de notre roi. Elle est r nous tous une garantie solennelle des plus heu- es espérances. Par votre courage et le bon esprit qui s anime, vous avez contribué à arrêter les efforts e armée puissante, et à changer en alliés généreux ennemis qui semblaient ne respirer que la ven- nce.

C'est à ce même esprit, à ce même courage, que e capitale est principalement redevable de la paix et bon ordre qui n'ont cessé de régner dans son en- ite. . . . .
. . . . »

e 12 mars 1815, après le débarquement de Napoléon golfe Juan, dans un ordre du jour, « le roi, plein de

confiance dans les sentiments des légions parisiennes, avait exprimé le désir que le poste du château des Tuileries fût augmenté, de manière qu'on vît que Sa Majesté ne se trouvait nulle part plus en sûreté qu'au milieu des citoyens. »

Une ordonnance du 5 février avait institué un ordre spécial, pour perpétuer le souvenir de fidélité et de dévouement de la garde nationale de Paris. Le ruban était blanc avec deux larges liserés bleus; la décoration était à cinq branches, surmontée d'une fleur de lis avec la couronne royale au-dessus. Cette décoration s'obtenait assez facilement sur des états de service attestant la bonne tenue, le respect de la discipline, et l'attachement à la famille royale des gardes nationaux qui la sollicitaient. Une lettre, peut-être oubliée ou peu connue, du général en chef Sacken, adressée au général Dessoles, commandant la garde nationale de Paris, nous paraît assez curieuse pour la reproduire ici. Voici cette lettre:

« Monsieur le général,

» Au moment où mes fonctions de gouverneur cessent dans la ville de Paris, je ne puis m'empêcher de vous exprimer ma sensibilité pour les heureux rapports qui ont si intimement régné entre la garde nationale de cette capitale et les troupes alliées. Cette association de braves de la France deviendra un jour pour la postérité un objet d'admiration, comme elle sera pour les peuples actuels un lien durable d'estime et de bienveillance réciproques.

» Votre sagesse, général, a si puissamment contribué à entretenir cette bonne harmonie, que je ne puis m'é-

le Paris sans vous en offrir ma reconnaissance.
ez, etc.

» *Le général en chef,*

» SACKEN. »

nciement de la garde nationale de Paris fut un
rénement et fit grand bruit. La tribune de la
des pairs et celle de la Chambre des députés
nt de doléances, de plaintes et de pétitions pour
de l'ordonnance de licenciement.
la couronne avait le droit de faire cesser le ser-
if de la garde nationale; mais l'ordonnance du
était pour ainsi dire une punition. Cette mesure
ielle, dangereuse et provoquante, devait avoir
ultat de défendre momentanément M. de Villèle
ues et périls de la monarchie. Le licenciement
le la garde nationale ne semblait-il pas payer
tude treize années de fidélité, de dévouement et
ices? Cette mesure était bien certainement con-
x intentions du roi et aux intérêts de la royauté.
vice de la garde nationale fut sans doute une
de dépenses et de fatigues pour les bourgeois de
ais tous les jours et dans les occasions solennel-
ervice actif rapprochait les citoyens des princes
aison de Bourbon et des hommes influents du
ement. Les états de service comme garde na-
uvaient faire obtenir la décoration de la Légion
ur, un certain avancement dans les administra-
bliques, en un mot une certaine protection du
. Il se fit sous la restauration plus d'une fortune,
a plus d'une grande position par la garde natio-

nale, moins cependant que sous la monarchie de Juillet. Dès que le bourgeois de Paris est arrivé à une certaine aisance, il se montre impatient d'obtenir des distinctions et des honneurs. On comprend donc que le licenciement de la garde nationale, renversant de prochaines espérances, et désappointant d'ardents désirs, ait produit un vif et public mécontentement. La dissolution de la garde nationale de Paris fut comme la préface des ordonnances de Juillet. Aussi, à la chute du ministère de M. de Villèle, se fit-il une première démonstration presque révolutionnaire ; on illumina surtout dans les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin, et il s'y produisit quelques troubles qu'il fallut réprimer.

M. de Villèle était d'une habileté et d'une intelligence rares; son esprit sagace, positif, ne manquait pas d'une certaine pratique et d'une certaine connaissance des hommes et des choses, mais il n'avait point de vues lointaines, d'élévation ni de grandeur. Premier ministre, il resta petit bourgeois de Toulouse. L'orgueil, la vanité, la rancune et la colère étaient des hôtes inconnus à son cœur. Tous ceux qui entouraient le ministre le trouvaient, dans la vie intime et familière, bienveillant et d'une bonté paternelle.

Son ami M. Corbière lui ressemblait peu. M. Corbière comptait ses ennemis, les haïssait et les persécutait. M. de Villèle ne haïssait personne; dans le laisser-aller de son système politique, suivi d'ailleurs par plus d'un homme d'État sous le gouvernement parlementaire, l'ennemi de la veille pouvait être l'ami du lendemain. L'opposition de la Chambre exaspérait l'humeur bretonne de M. Corbière, les journaux le mettaient hors de lui, et il ne se

olitique qu'en rangeant et en dérangeant
bibliothèque. Un député d'une certaine
i avait obtenu une audience, arrive à
: : il est introduit chez le ministre. Il le
, et le trouve enfin dans sa bibliothèque,
double, occupé de ses livres. Le député,
trarier le ministre en le forçant de des-
pas à monter de l'autre côté de l'échelle
se trouvât face à face avec M. Corbière.
se passa l'audience. Rien de plus plaisant
sque que ce ministre et le solliciteur en
, gesticulant et s'adressant à bout portant
t des réponses.

ortie des affaires, MM. de Villèle et Cor-
'aire oublier; ils vécurent au fond de leur
; et prudents. M. de Villèle, depuis qu'il
ninistre, n'est venu qu'une seule fois à
res, et il y est resté seulement quelques

CHAPITRE IV

MONSIEUR DE MARTIGNAC.

M. de Martignac, secrétaire de l'abbé Sieyès.—M. de Martignac, vaudevilliste.— Ses débuts au barreau de Bordeaux.— M. de Martignac, député de Marmande, commissaire civil à l'armée d'Espagne, ministre de l'intérieur. — *Le Messager des Chambres.* — Voyage de Charles X à Strasbourg. — Lettre de M. Dupin à M. de Martignac. — M. Debelleyme, préfet de police.

Nous avons déjà dit que, pendant ses transes électorales, M. de Villèle fit des ouvertures à plus d'un homme important de la Chambre des députés, soit du centre droit, soit du centre gauche, pour venir prendre place, sous sa présidence, dans un cabinet nouveau. M. de Villèle chargea M. de Chabrol de porter des paroles à M. de Martignac. Ce député avait le sentiment de sa situation et de son importance : « Puisqu'on m'offre un portefeuille, répondit-il, c'est qu'on me croit quelque valeur; cette valeur, je dois la garder pour un ministère qui s'élève, au lieu de la perdre dans un ministère qui tombe. » Ainsi, M. de Martignac refusa de devenir le collègue de M. de Villèle dont il devait être le successeur.

A l'époque où M. de Martignac devint ministre, j'étais déjà directeur de la *Revue de Paris*, et j'eus alors l'occasion de quelques relations avec ce ministre, plein de bienveillance, du plus charmant esprit, et avec M. Émile de Barateau, homme aimable, obligeant et lettré, qui fut son chef de cabinet et son ami. Plus tard, je dînai souvent chez le général Claparède avec M. de Martignac,

il ne fut plus au pouvoir, j'eus l'honneur de lui
ieurs visites dans sa retraite. J'ai donc vu et
assez près l'illustre avocat de Bordeaux pour
ici des renseignements vrais sur ses qualités
t de cœur, sur sa vie politique.

jeunesse, M. de Martignac fut placé comme se-
uprès de l'abbé Sieyès, ambassadeur en Prusse.
rtignac était né, en 1776, d'une famille noble
issu Étienne de Martignac, connu par des tra-
le plusieurs poëtes latins.

797 ou 1798, le jeune Bordelais se sépara de
eyès pour retourner, à Bordeaux, dans la mai-
nelle. Mais Paris était sur la route : Paris, ses
t toutes ses séductions arrêtèrent et retinrent
de Martignac au milieu de son voyage. Ses goûts
s le rapprochèrent des vaudevillistes en faveur
u public. Quoique plus jeune qu'eux, il devint
MM. de Piis, Barré, Joseph Pain, Alissan de Cha-
t bientôt représenter un vaudeville ayant pour
ope et Xantus. Le jeune vaudevilliste reçut les
les encouragements du critique Geoffroy, qui
nait guère. Il obtint sur la scène du Vaudeville
s autres succès; et il fût peut-être devenu,
M. Scribe, la providence de nos théâtres de Paris
des célébrités de l'Académie française, si son
cien avocat au parlement de Bordeaux et savant
ulte, usant de son autorité paternelle, n'eût rap-
fils auprès de lui, pour qu'il eût à compléter
es de droit. Le jeune vaudevilliste rentra à Bor-
n 1799. En 1813, M. de Martignac fut nommé
dans la garde urbaine. En 1814, il aida de tous

ses efforts le comte Linch à décider un mouvement en faveur des Bourbons dans la Gironde. Il fit même représenter alors, sur le théâtre de Bordeaux, un vaudeville de sa composition ayant pour titre *la Saint-George*, en l'honneur du roi George qui rendait les Bourbons à la France.

On a beaucoup reproché à M. de Martignac ce vaudeville en l'honneur de l'Angleterre. L'enthousiasme de Bordeaux en faveur de la restauration est facile à expliquer, et M. de Martignac, un des hommes importants de la ville, ne pouvait rester à l'écart : la guerre avait été la ruine de Bordeaux, dont elle fermait le port; la restauration, c'était la paix et la prospérité de cette cité commerçante !

Ce fut dans sa ville natale que M. de Martignac plaida sa première cause; il eut pour auditeurs MM. Ferrère, Lainé et Ravez. M. Ferrère, moins connu que ses deux collègues, qui tinrent une si grande place dans nos luttes politiques, était savant, disert et d'une bonté proverbiale. Tout en écoutant le jeune avocat à son début, M. Ferrère écrivit, sur la première page du volume des *Cinq Codes*, qui appartenait à M. de Martignac, ces vers bienveillants et improvisés :

Un des soutiens du Vaudeville
A quitté le sacré vallon,
Pour *la procédure civile*
Et le *Code Napoléon*...
Puisse du goût ce jeune apôtre,
Dans la carrière de Thémis,
Cueillir, un jour, autant de fruits
Qu'il a semé de fleurs dans l'autre.

Les Bordelais aiment avec passion beaucoup de [illegible]

es ; ils aimaient surtout alors les vers et les chansons. ordeaux, à l'instar de Paris, avait tous les mois ses îners du Caveau. MM. Ferrère, Émérigon, Lainé, l'an-ien ministre, Edmond Géraud, Gradis, Lorrando, de eyronnet, l'ancien ministre, et le jeune de Martignac taient tous membres de cette société gastronomique et hantante. La digne et noble veuve de M. de Martignac ossède un recueil inédit des chansons de son mari.

M. Ferrère mourut; M. Lainé fut envoyé sous l'empire u Corps législatif, et plus tard M. Ravez, sous les Bour-ons, fut élu membre de la Chambre des députés, où il rit place au fauteuil de la présidence. M. de Martignac evint alors le chef du barreau de Bordeaux. Le roi ouis XVIII le nomma premier avocat général à cette ême cour royale, où sa parole éloquente et probe était aimée; il fut bientôt appelé comme procureur géné-al à la cour de Limoges. Le collége de Marmande le omma député en 1821. Il siégea au côté droit et soutint s projets de lois de M. de Villèle. Dans les vives discus-ions que ces projets suscitèrent, il se montra un des plus rdents adversaires de l'opposition. Son talent et son zèle urent leur récompense : lors de l'expédition d'Espagne, l fut appelé au poste éminent de commissaire civil. Il tait ainsi le conseiller du prince généralissime; il avait our mission d'apporter la paix à côté de la guerre, d'or-ganiser et d'administrer le pays à mesure que l'armée s'y avançait. Tous les actes importants du prince devaient tre contre-signés par le commissaire civil. Un fait que je iens de M. de Martignac, et qui surprendra, c'est que le commissaire civil eut souvent à lutter contre l'esprit trop libéral du duc d'Angoulême, alors loin de la cour.

La guerre finie, M. de Martignac rentra en France. Il fut successivement nommé grand officier de la Légion d'honneur, ministre d'État et directeur général de l'enregistrement et des domaines. Enfin il fut chargé, lorsque M. de Villèle eut donné sa démission, de composer un cabinet. Ce ministère n'eut point de président du conseil; mais on l'appela dans la Chambre et dans tous les journaux le ministère Martignac.

Le député de Marmande avait, je l'ai déjà dit, soutenu le ministère Villèle; ce ministère tombé devant la majorité de l'opposition, M. de Martignac devint libre et indépendant. Il se plaça au centre droit, où l'appelaient ses antécédents, sa politique modérée et son caractère conciliant. Mais ce centre droit était isolé au milieu des deux partis extrêmes de la Chambre, il ne représentait pas la majorité. Le nouveau ministre de l'intérieur n'arriva donc pas au pouvoir comme l'homme de la majorité parlementaire, mais comme l'homme d'État conciliant, bon et honnête, au langage élégant et poli, et d'un dévouement éprouvé à la famille des Bourbons.

En prenant possession de son département, et à la première visite qu'il fit à l'hôtel de la rue de Grenelle, M. de Martignac fut informé que Pichat, l'auteur de *Léonidas*, tragédie représentée au Théâtre-Français, était malheureux et souffrant : il s'empressa de lui accorder une pension, qui fut bientôt continuée à la veuve du poëte. Sous M. de Martignac, les hommes de lettres n'avaient plus à craindre, comme sous M. de Corbière, le sort de Magalon. La littérature n'était plus mise hors la loi; changement notable et rassurant dans le gouvernement de Charles X.

es premières pensées de M. de Martignac fut fonder un journal du soir, auquel il donna le *Messager des Chambres* ; la direction politique urnal fut confiée à MM. Capefigue et Malitourne, ent soutenu dans la *Quotidienne* une spirituelle opposition contre M. de Villèle.
biche, ancien chef de bureau au ministère de ır, fut choisi et appelé à Paris, par Rosman, pour ;érant signataire de ce journal, et pour en sur-'administration. Bien que directeur de la *Revue s*, et peut-être à cause de mon pouvoir absolu recueil littéraire, je fus chargé, dans le *Mes-s Chambres*, de la rédaction du feuilleton des . On ne signait point ses articles à cette époque. ar cette circonstance, est-ce par l'absence de ta-'esprit qu'il faut expliquer le peu de bruit que fit illeton ? On en pensera ce qu'on voudra, sans opinions les moins bienveillantes puissent causer eur à mon peu d'amour-propre littéraire. Le *r des Chambres* survécut au renversement du e Martignac. M. Romieu fut chargé un instant lirection politique de ce journal, devenu sous 'olignac journal d'opposition. M. Jules Janin y alors des *premiers-Paris*. La carrière adminis-de M. Romieu ne commença qu'après 1830 ; il fut nommé sous-préfet de Quimperlé.
830, M. Aguado acheta toutes les actions du *er* et en devint propriétaire ; ce journal fut cédé à M. Boulé, imprimeur, qui le vendit à M. le Walewski, aujourd'hui ambassadeur à Londres. : hautes destinées politiques ont commencé par le

journal! Le journal est pour l'avenir des vives intelligences ce que le théâtre est pour l'avenir des jolies femmes.

Le *Messager*, fondé par M. de Martignac, fut racheté par le gouvernement, et redevint ministériel sous M. Thiers en 1840. Il rendit le dernier soupir sous le ministère de M. Duchâtel.

M. de Martignac, plus ménagé dans les journaux et dans les Chambres que M. de Villèle, ne put cependant pas y recruter une majorité puissante et fidèle. Il résistait d'ailleurs avec fermeté aux exigences déraisonnables de l'extrême droite. Un marquis, ancien émigré, d'une incapacité bien établie, vint un jour demander une préfecture de première classe à M. de Martignac, ministre de l'intérieur. Sur un refus plein de politesse et de convenance, ce solliciteur s'emporta jusqu'à être impoli. « Sachez bien, s'écria-t-il, monsieur le vicomte, que je suis du bois dont on fait les préfets !... — Quand j'en ferai de bois, répondit le ministre, je vous promets de penser à vous, monsieur le marquis. »

Sous le ministère Martignac, les orateurs apportaient peut-être un peu plus de modération dans la discussion; mais malgré les efforts de l'habile et spirituel député de Marmande, aucun parti ne céda un pouce de terrain; M. de Martignac rendit seulement les discussions plus littéraires. Dans la séance du 30 mars 1829, à propos de la loi relative aux conseils d'arrondissement et de département, M. Étienne monta à la tribune : « Le défaut de franchise de cette loi, dit-il, cette générosité apparente qui censure ce qu'elle semble céder, qui retire en même temps qu'elle accorde... *ce désaccord choquant entre les*

otifs et les articles de la loi, cette politesse des mots et tte injure des choses, rangent parmi les plus malheuuses conceptions qu'aient enfantées les préventions ou veuglement le projet de loi, tel qu'il est sorti des mains i ministère. »

Dans la séance du mercredi 1er avril 1829, M. de Margnac répliqua ainsi : « J'ai souvent entendu appeler la que nous discutons une œuvre de déception, un tissu combinaisons insidieuses; j'ai souvent entendu se indre d'un désaccord choquant qui se remarquait tre les motifs de la loi, de cette politesse dans les ts et de cette injure dans les choses, dont on m'acait *avec plus d'élégance dans l'expression que de tice dans les reproches*. »

Je ne crains pas de dire ici que l'opposition d'alors se ontra imprudente et tint une mauvaise conduite. Benjamin Constant, qui publia plusieurs articles dans *Revue de Paris*, et que je voyais souvent alors, géissait de l'opposition aveugle et imprudente de son rti, repoussant les avances et décourageant les efforts un ministre loyal et conciliant; mais le siége du centre uche et de la gauche contre la royauté était fait.

Il eût fallu, à cette époque, plus qu'un Richelieu pour ntenir les passions de la Chambre, et les passions non oins ardentes des conseillers secrets de la couronne.

M. de Martignac fit cependant tout ce qu'il put pour amener la Chambre et la royauté à un esprit de sagesse t de modération. On se rappelle qu'il décida le roi harles X à faire un voyage dans les départements le l'est, qui passaient pour tenir plus à la charte que

les départements de l'ouest et du midi. Le m:
l'intérieur accompagna le roi et M. le Dauphin.
partout accueilli avec le plus vif enthousiasm
sace, quatre cents voitures à quatre chevaux,
de feuillages et de fleurs, remplies de jeunes
rées de leur costume national, si pittoresque
tant, vinrent à Saverne au-devant du roi. L
de cinquante communes et leurs conseillers m
tous vêtus selon la mode du pays, escortaient
cents voitures, au nombre de deux mille cav
immense et brillant cortége précédait et suiva
et remplissait l'air d'acclamations et de cris d'

Le soir, à une heure convenue, ces cinqu
munes allumèrent des feux de joie, et, à force
et de feux de Bengale, éclairèrent toute l'Alsa
thédrale de Strasbourg, illuminée, semblait
de feu à l'horizon. Ce spectacle était fériqu
demain, tout ce cortége, toute cette cavalcade
et obtint la faveur d'accompagner le roi. A S
tout ce monde défila sous le balcon du palais o
vaient réunis le roi, M. le Dauphin, le prince d
M. de Martignac. Les maires et leurs escortes
les drapeaux de leurs communes aux cris mi
pétés de *Vive le roi !* toute la population de S
y répondait par ses acclamations. L'enthousia
au comble. Le roi, vivement ému, se reto
M. de Martignac en quittant le balcon. Lui pin
calement le bout de l'oreille et prenant un a
con : « Eh bien ! monsieur de Marmande (le r
souvent ainsi M. de Martignac), eh bien ! m
Marmande, ces gens-là crient-ils *Vive la chart*

haussant le ton naturel de sa voix, il ajouta : « Non, monsieur, ils crient *Vive le roi !* » M. de Martignac, en conseillant le voyage dans l'est, cherchait à convertir le roi aux idées constitutionnelles; il obtint un effet contraire. M. Benjamin Constant lui-même, député de Strasbourg, qui ne paraissait jamais aux Tuileries, ne quittait pas le salon du roi au palais de Strasbourg; il cherchait même les occasions de s'entretenir avec Sa Majesté, peut-être dans le seul but de se donner un air d'importance et de crédit aux yeux de ses commettants. Les adversaires de M. de Martignac eurent donc gain de cause, et Charles X se crut plus roi que Louis XIV venant de conquérir le Palatinat. Le voyage du roi dans l'est fit certainement une grande impression sur l'esprit de Charles X et servit à appuyer les déterminations ultérieures de ses conseillers; il augmenta les difficultés de la situation de M. de Martignac.

Pour exercer une sympathie active sur la Chambre et sur le pays, il fallait que la conduite et les actes de M. de Martignac offrissent des différences bien tranchées avec les actes et la conduite de M. de Villèle; pour plaire au roi et pour conserver sa confiance, il fallait, au contraire, que M. de Martignac continuât le système politique de M. de Villèle, qui était celui du roi. M. de Martignac, dans son dévouement, rêvait un rapprochement, une réconciliation durable entre les pouvoirs parlementaires et la dynastie, entre la France et les Bourbons; il s'usa vite et s'épuisa en efforts impuissants, placé qu'il était entre la Chambre, qui lui reprochait de ne pas faire assez, et la royauté, qui lui reprochait de faire trop.

La droite, sans doute influencée par la cour, attaqua

M. de Martignac et vota contre lui. Effrayé des concessions de M. de Martignac, que le parti pris du centre gauche et de la gauche rendait inutiles, encore enivré des acclamations de Strasbourg, le roi avait déjà résolu d'opposer à l'anarchie menaçante un ministère résistant. Ce ministère fut celui du 8 août.

Cependant, M. de Martignac, comme tous les hommes qui sont au pouvoir et qui, dans des pensées patriotiques et honorables, veulent y rester, se faisait d'étranges illusions. Il espérait éclairer l'esprit et vaincre les résolutions du roi.

Une concession de quelque importance, que M. de Martignac regardait comme une première victoire remportée sur l'esprit du roi, affermit cette confiance.

La Chambre de 1828 venait de rédiger l'adresse qui précéda celle des deux cent vingt et un. Dans cette adresse de 1828, le ministère de M. de Villèle était qualifié de *déplorable*. Le roi éprouva presque un mouvement de colère contre ce jugement, qui condamnait ses opinions et ses tendances personnelles; il assembla ses ministres en conseil et il déclara qu'il n'entendrait pas la lecture de l'adresse, qu'il la prendrait des mains de M. Royer-Collard, président de la Chambre, et qu'il congédierait la Chambre et son bureau. Tout le conseil des ministres fut frappé de stupeur. M. de Martignac, de cette voix accentuée qui n'était pas sans charme, prit la parole. « Votre Majesté, dit M. de Martignac, a sans doute alors songé aux mesures nécessaires pour soutenir une telle politique, elle a sans doute arrêté le choix d'un nouveau ministère, et pensé à faire avancer des troupes sur Paris

s croyez, répondit le roi, que la chose est aussi sé-
? — Oui, sire, et tous mes collègues en sont con-
ıs comme moi. » Tous les membres du cabinet firent
ne d'assentiment. Après un moment de réflexion,
répondit qu'il recevrait l'adresse. M. de Martignac
argé de rédiger la réponse du roi, qui, plus calme,
oucit lui-même quelques expressions sévères.
idées et les projets du roi n'en étaient pas moins
rrêtés : son esprit courtois et bienveillant le faisait
sur la forme, mais il ne cédait rien sur le fond;
nd le jour fut venu, le roi n'en dit pas moins à
Martignac : « Vous n'avez pas su vous faire une
ité dans la Chambre, malgré toutes vos conces-
Des mesures nouvelles sont à prendre pour gou-
: j'aviserai à former un nouveau cabinet. » On
même que la veille de sa chute, plein de con-
dans le roi, M. de Martignac plantait lui-même
e jardin du ministère de l'intérieur des dahlias aux
couleurs.
ıme orateur, le député de Marmande moutra un
ıant talent de tribune, plein d'esprit et d'élégance;
e ministre, M. de Martignac a servi la restauration
pays autant qu'il l'a pu; il s'interposa entre la
bre et la royauté, sans pouvoir rapprocher ni con-
ces deux adversaires, tous deux passionnés, réso-
imprudents.
vu M. de Martignac, retiré dans un appartement
ıle, après son éloignement du pouvoir : il riait de
on cœur de l'incapacité et du peu de talent du mi-
impopulaire qui lui avait succédé; mais à ces ri-
ccédaient la réflexion et la tristesse. Il connaissait

les arrière-pensées de la cour, et il me prédit plus d'une fois d'inévitables catastrophes.

M. de Martignac, vers la fin de sa vie politique, redevint avocat et consacra le reste de forces d'une santé délabrée à la défense du ministre imprévoyant et malheureux qui l'avait remplacé ; et lorsqu'une loi de bannissement, avec la peine de mort pour sanction, est proposée contre la branche aînée, l'ancien ministre de Charles X, qui assistait languissamment aux séances de la Chambre, y prononce le plus éloquent et le plus décisif discours qui ait honoré la tribune : cette terrible pénalité de la mort est abandonnée dans la loi. M. de Martignac avait déjà sauvé la vie en péril du premier ministre du 8 août.

Lorsque M. de Martignac quitta le ministère, il reçut mille témoignages d'estime et de regrets de la part des royalistes sensés et des hommes qui représentaient plus particulièrement ce qu'on appelait *le parti libéral constitutionnel.*

Le 12 août 1829, M. Dupin aîné lui écrivit cette lettre, qui montrait peut-être une certaine incertitude dans l'opposition, et le besoin de se rapprocher :

« Monsieur le vicomte,

» Sans entrer dans tous les détails des sentiments pénibles que fait naître en moi un changement si brusque et si complet d'hommes et probablement de système, je ne puis résister au désir de vous exprimer plus nettement aujourd'hui que je n'aurais voulu le faire pendant que vous étiez au pouvoir, mon regret de voir que le roi

est privé de vos services au moment peut-être où ils allaient lui devenir plus que jamais nécessaires.

» Personne, soyez-en sûr, n'a rendu plus que moi justice à la puissance et au charme infinis de votre talent oratoire; et malgré la contradiction, *quelquefois peut-être trop vive de ma part*, que la différence de nos positions a fait naître entre nous, j'avoue qu'un attrait invincible me rapprochait toujours de votre personne, lors même que je croyais m'éloigner de vos opinions. — Peut-être n'étions-nous pas très-loin de nous accorder.

» Je ne sais si nous nous retrouverons collègues, et si votre place à la Chambre sera loin de celle que j'y occupais; mais c'est toujours avec empressement que j'aimerai à vous y donner des marques de la plus haute considération, et à mériter votre bienveillance.

» J'ai l'honneur d'être avec respect,

» Monsieur le vicomte,

» Votre très-affectionné collègue,

» DUPIN aîné. »

Les jours de réception, les salons de M. de Martignac étaient encombrés de pairs de France et de députés, et ceux même qui votaient contre son ministère s'empressaient de lui prouver ainsi combien ils aimaient et estimaient le ministre.

M. de Martignac me raconta une scène assez comique qui, un de ses jours de réception, eut lieu entre lui et l'abbé de Pradt. Le ministre avait, la veille, parlé à la Chambre des pairs avec un grand succès : « Monsieur le vicomte, lui dit M. de Pradt (en parlant de ce discours de la veille), j'ai lu ce matin dans le *Moniteur* ce que vous

La guerre finie, M. de Martignac rentra ei
fut successivement nommé grand officier d
d'honneur, ministre d'État et directeur géné
registrement et des domaines. Enfin il fut cl
que M. de Villèle eut donné sa démission, d
un cabinet. Ce ministère n'eut point de présid
seil; mais on l'appela dans la Chambre et da
journaux le ministère Martignac.

Le député de Marmande avait, je l'ai déj
tenu le ministère Villèle; ce ministère tomb
majorité de l'opposition, M. de Martignac de
indépendant. Il se plaça au centre droit, où
ses antécédents, sa politique modérée et so
conciliant. Mais ce centre droit était isolé au
deux partis extrêmes de la Chambre, il ne r
pas la majorité. Le nouveau ministre de l'int
riva donc pas au pouvoir comme l'homme de
parlementaire, mais comme l'homme d'État
bon et honnête, au langage élégant et poli,
vouement éprouvé à la famille des Bourbons

En prenant possession de son départemen
première visite qu'il fit à l'hôtel de la rue (
M. de Martignac fut informé que Pichat,
Léonidas, tragédie représentée au Théâtr
était malheureux et souffrant : il s'empressa d
der une pension, qui fut bientôt continuée à
poëte. Sous M. de Martignac, les hommes de
vaient plus à craindre, comme sous M. de (
sort de Magalon. La littérature n'était plus n
loi; changement notable et rassurant dans le
ment de Charles X.

Une des premières pensées de M. de Martignac fut ussi de fonder un journal du soir, auquel il donna le om de *Messager des Chambres*; la direction politique e ce journal fut confiée à MM. Capefigue et Malitourne, ui avaient soutenu dans la *Quotidienne* une spirituelle t vive opposition contre M. de Villèle.

M. Labiche, ancien chef de bureau au ministère de intérieur, fut choisi et appelé à Paris, par Rosman, pour tre le gérant signataire de ce journal, et pour en sureiller l'administration. Bien que directeur de la *Revue e Paris*, et peut-être à cause de mon pouvoir absolu ur ce recueil littéraire, je fus chargé, dans le *Messager des Chambres*, de la rédaction du feuilleton des héâtres. On ne signait point ses articles à cette époque. st-ce par cette circonstance, est-ce par l'absence de taent et d'esprit qu'il faut expliquer le peu de bruit que fit non feuilleton? On en pensera ce qu'on voudra, sans ue les opinions les moins bienveillantes puissent causer le douleur à mon peu d'amour-propre littéraire. Le *Messager des Chambres* survécut au renversement du ninistère Martignac. M. Romieu fut chargé un instant le la direction politique de ce journal, devenu sous M. de Polignac journal d'opposition. M. Jules Janin y écrivit alors des *premiers-Paris*. La carrière administrative de M. Romieu ne commença qu'après 1830; il fut d'abord nommé sous-préfet de Quimperlé.

En 1830, M. Aguado acheta toutes les actions du *Messager* et en devint propriétaire; ce journal fut cédé ensuite à M. Boulé, imprimeur, qui le vendit à M. le comte Walewski, aujourd'hui ambassadeur à Londres. Que de hautes destinées politiques ont commencé par le

journal! Le journal est pour l'avenir des vives intelligences ce que le théâtre est pour l'avenir des jolies femmes.

Le *Messager*, fondé par M. de Martignac, fut racheté par le gouvernement, et redevint ministériel sous M. Thiers en 1840. Il rendit le dernier soupir sous le ministère de M. Duchâtel.

M. de Martignac, plus ménagé dans les journaux et dans les Chambres que M. de Villèle, ne put cependant pas y recruter une majorité puissante et fidèle. Il résistait d'ailleurs avec fermeté aux exigences déraisonnables de l'extrême droite. Un marquis, ancien émigré, d'une incapacité bien établie, vint un jour demander une préfecture de première classe à M. de Martignac, ministre de l'intérieur. Sur un refus plein de politesse et de convenance, ce solliciteur s'emporta jusqu'à être impoli. « Sachez bien, s'écria-t-il, monsieur le vicomte, que je suis du bois dont on fait les préfets!.. — Quand j'en ferai de bois, répondit le ministre, je vous promets de penser à vous, monsieur le marquis. »

Sous le ministère Martignac, les orateurs apportaient peut-être un peu plus de modération dans la discussion; mais malgré les efforts de l'habile et spirituel député de Marmande, aucun parti ne céda un pouce de terrain; M. de Martignac rendit seulement les discussions plus littéraires. Dans la séance du 30 mars 1829, à propos de la loi relative aux conseils d'arrondissement et de département, M. Étienne monta à la tribune : « Le défaut de franchise de cette loi, dit-il, cette générosité apparente qui censure ce qu'elle semble céder, qui retire en même temps qu'elle accorde... *ce désaccord choquant entre les*

's et les articles de la loi, cette politesse des mots et injure des choses, rangent parmi les plus malheu-s conceptions qu'aient enfantées les préventions ou ıglement le projet de loi, tel qu'il est sorti des mains inistère. »

ıs la séance du mercredi 1er avril 1829, M. de Mar-: répliqua ainsi : « J'ai souvent entendu appeler la ıe nous discutons une œuvre de déception, un tissu ımbinaisons insidieuses; j'ai souvent entendu se lre d'un désaccord choquant qui se remarquait les motifs de la loi, de cette politesse dans les et de cette injure dans les choses, dont on m'ac-*avec plus d'élégance dans l'expression que de e dans les reproches*. »

ne crains pas de dire ici que l'opposition d'alors se ;a imprudente et tint une mauvaise conduite. njamin Constant, qui publia plusieurs articles dans *vue de Paris*, et que je voyais souvent alors, gé-it de l'opposition aveugle et imprudente de son repoussant les avances et décourageant les efforts ninistre loyal et conciliant; mais le siége du centre ıe et de la gauche contre la royauté était fait.

ût fallu, à cette époque, plus qu'un Richelieu pour ıir les passions de la Chambre, et les passions non ardentes des conseillers secrets de la couronne.

de Martignac fit cependant tout ce qu'il put pour ıer la Chambre et la royauté à un esprit de sagesse modération. On se rappelle qu'il décida le roi s X à faire un voyage dans les départements st, qui passaient pour tenir plus à la charte que

les départements de l'ouest et du midi. Le ministre de l'intérieur accompagna le roi et M. le Dauphin. Le roi fut partout accueilli avec le plus vif enthousiasme. En Alsace, quatre cents voitures à quatre chevaux, couvertes de feuillages et de fleurs, remplies de jeunes filles parées de leur costume national, si pittoresque et si éclatant, vinrent à Saverne au-devant du roi. Les maires de cinquante communes et leurs conseillers municipaux, tous vêtus selon la mode du pays, escortaient ces quatre cents voitures, au nombre de deux mille cavaliers. Cet immense et brillant cortége précédait et suivait le roi, et remplissait l'air d'acclamations et de cris d'allégresse.

Le soir, à une heure convenue, ces cinquante communes allumèrent des feux de joie, et, à force de falots et de feux de Bengale, éclairèrent toute l'Alsace. La cathédrale de Strasbourg, illuminée, semblait une gerbe de feu à l'horizon. Ce spectacle était féerique. Le lendemain, tout ce cortége, toute cette cavalcade demanda et obtint la faveur d'accompagner le roi. A Strasbourg, tout ce monde défila sous le balcon du palais où se trouvaient réunis le roi, M. le Dauphin, le prince de Solre et M. de Martignac. Les maires et leurs escortes agitaient les drapeaux de leurs communes aux cris mille fois répétés de *Vive le roi !* toute la population de Strasbourg y répondait par ses acclamations. L'enthousiasme était au comble. Le roi, vivement ému, se retourna vers M. de Martignac en quittant le balcon. Lui pinçant amicalement le bout de l'oreille et prenant un accent gascon : « Eh bien ! monsieur de Marmande (le roi appelait souvent ainsi M. de Martignac), eh bien ! monsieur de Marmande, ces gens-là crient-ils *Vive la charte ?* » Puis

ssant le ton naturel de sa voix, il ajouta : « Non, sieur, ils crient *Vive le roi!* » M. de Martignac, en seillant le voyage dans l'est, cherchait à convertir le aux idées constitutionnelles; il obtint un effet con- re. M. Benjamin Constant lui-même, député de sbourg, qui ne paraissait jamais aux Tuileries, ne tait pas le salon du roi au palais de Strasbourg; il rchait même les occasions de s'entretenir avec Sa esté, peut-être dans le seul but de se donner un air portance et de crédit aux yeux de ses commettants. adversaires de M. de Martignac eurent donc gain de se, et Charles X se crut plus roi que Louis XIV venant onquérir le Palatinat. Le voyage du roi dans l'est fit ainement une grande impression sur l'esprit de rles X et servit à appuyer les déterminations ulté- ures de ses conseillers; il augmenta les difficultés de ituation de M. de Martignac.

our exercer une sympat ie active sur la Chambre et le pays, il fallait que la conduite et les actes de M. de tignac offrissent des différences bien tranchées avec actes et la conduite de M. de Villèle; pour plaire au et pour conserver sa confiance, il fallait, au contraire, M. de Martignac continuât le système politique de de Villèle, qui était celui du roi. M. de Martignac, s son dévouement, rêvait un rapprochement, une ré- ciliation durable entre les pouvoirs parlementaires et dynastie, entre la France et les Bourbons; il s'usa et s'épuisa en efforts impuissants, placé qu'il était re la Chambre, qui lui reprochait de ne pas faire ez, et la royauté, qui lui reprochait de faire trop.

a droite, sans doute influencée par la cour, attaqua

M. de Martignac et vota contre lui. Effrayé des concessions de M. de Martignac, que le parti pris du centre gauche et de la gauche rendait inutiles, encore enivré des acclamations de Strasbourg, le roi avait déjà résolu d'opposer à l'anarchie menaçante un ministère résistant. Ce ministère fut celui du 8 août.

Cependant, M. de Martignac, comme tous les hommes qui sont au pouvoir et qui, dans des pensées patriotiques et honorables, veulent y rester, se faisait d'étranges illusions. Il espérait éclairer l'esprit et vaincre les résolutions du roi.

Une concession de quelque importance, que M. de Martignac regardait comme une première victoire remportée sur l'esprit du roi, affermit cette confiance.

La Chambre de 1828 venait de rédiger l'adresse qui précéda celle des deux cent vingt et un. Dans cette adresse de 1828, le ministère de M. de Villèle était qualifié de *déplorable*. Le roi éprouva presque un mouvement de colère contre ce jugement, qui condamnait ses opinions et ses tendances personnelles; il assembla ses ministres en conseil et il déclara qu'il n'entendrait pas la lecture de l'adresse, qu'il la prendrait des mains de M. Royer-Collard, président de la Chambre, et qu'il congédierait la Chambre et son bureau. Tout le conseil des ministres fut frappé de stupeur. M. de Martignac, de cette voix accentuée qui n'était pas sans charme, prit la parole. « Votre Majesté, dit M. de Martignac, a sans doute alors songé aux mesures nécessaires pour soutenir une telle politique, elle a sans doute arrêté le choix d'un nouveau ministère, et pensé à faire avancer des troupes sur Paris?

s croyez, répondit le roi, que la chose est aussi sé-
? — Oui, sire, et tous mes collègues en sont con-
ıs comme moi. » Tous les membres du cabinet firent
ne d'assentiment. Après un moment de réflexion,
répondit qu'il recevrait l'adresse. M. de Martignac
argé de rédiger la réponse du roi, qui, plus calme,
oucit lui-même quelques expressions sévères.

idées et les projets du roi n'en étaient pas moins
rrêtés : son esprit courtois et bienveillant le faisait
sur la forme, mais il ne cédait rien sur le fond;
ınd le jour fut venu, le roi n'en dit pas moins à
Martignac : « Vous n'avez pas su vous faire une
ité dans la Chambre, malgré toutes vos conces-
Des mesures nouvelles sont à prendre pour gou-
r : j'aviserai à former un nouveau cabinet. » On
: même que la veille de sa chute, plein de con-
dans le roi, M. de Martignac plantait lui-même
e jardin du ministère de l'intérieur des dahlias aux
; couleurs.

nme orateur, le député de Marmande montra un
ıant talent de tribune, plein d'esprit et d'élégance;
ıe ministre, M. de Martignac a servi la restauration
pays autant qu'il l'a pu; il s'interposa entre la
bre et la royauté, sans pouvoir rapprocher ni con-
ces deux adversaires, tous deux passionnés, réso-
imprudents.

vu M. de Martignac, retiré dans un appartement
ste, après son éloignement du pouvoir : il riait de
on cœur de l'incapacité et du peu de talent du mi-
impopulaire qui lui avait succédé; mais à ces ri-
ccédaient la réflexion et la tristesse. Il connaissait

les arrière-pensées de la cour, et il me
fois d'inévitables catastrophes.

M. de Martignac, vers la fin de sa vi
vint avocat et consacra le reste de fo
délabrée à la défense du ministre imp
heureux qui l'avait remplacé; et lorsq
nissement, avec la peine de mort pour
posée contre la branche aînée, l'anc
Charles X, qui assistait languissammen
la Chambre, y prononce le plus éloquen
sif discours qui ait honoré la tribune :
nalité de la mort est abandonnée dans l
tignac avait déjà sauvé la vie en péril du
du 8 août.

Lorsque M. de Martignac quitta le m
mille témoignages d'estime et de regre
royalistes sensés et des hommes qui re
particulièrement ce qu'on appelait *le p*
stitutionnel.

Le 12 août 1829, M. Dupin aîné lui
tre, qui montrait peut-être une certaine
l'opposition, et le besoin de se rapproch

« Monsieur le vicomte,

» Sans entrer dans tous les détails de
nibles que fait naître en moi un change
et si complet d'hommes et probablemen
ne puis résister au désir de vous exprime
aujourd'hui que je n'aurais voulu le fai
vous étiez au pouvoir, mon regret de

l'est privé de vos services au moment peut-être où ils allaient lui devenir plus que jamais nécessaires.

» Personne, soyez-en sûr, n'a rendu plus que moi justice à la puissance et au charme infinis de votre talent oratoire; et malgré la contradiction, *quelquefois peut-être trop vive de ma part*, que la différence de nos positions a fait naître entre nous, j'avoue qu'un attrait invincible me rapprochait toujours de votre personne, lors même que je croyais m'éloigner de vos opinions. — Peut-être n'étions-nous pas très-loin de nous accorder.

» Je ne sais si nous nous retrouverons collègues, et si votre place à la Chambre sera loin de celle que j'y occupais; mais c'est toujours avec empressement que j'aimerai à vous y donner des marques de la plus haute considération, et à mériter votre bienveillance.

» J'ai l'honneur d'être avec respect,

» Monsieur le vicomte,

» Votre très-affectionné collègue,

» DUPIN aîné. »

Les jours de réception, les salons de M. de Martignac étaient encombrés de pairs de France et de députés, et ceux même qui votaient contre son ministère s'empressaient de lui prouver ainsi combien ils aimaient et estimaient le ministre.

M. de Martignac me raconta une scène assez comique qui, un de ses jours de réception, eut lieu entre lui et l'abbé de Pradt. Le ministre avait, la veille, parlé à la Chambre des pairs avec un grand succès : « Monsieur le vicomte, lui dit M. de Pradt (en parlant de ce discours de la veille), j'ai lu ce matin dans le *Moniteur* ce que vous

avez *dit* hier à la Chambre des pairs. C'est bien, ajouta-t-il, avec une sorte de bienveillance protectrice. — Moi, monseigneur, répliqua M. de Martignac, j'ai lu ce matin aussi la brochure que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser... C'est très-bien, très-bien. — *Une brochure!* monsieur le vicomte, reprit M. de Pradt; c'est pardieu bien un bel et bon livre! — Pardon, monseigneur, à Bordeaux, nous avons l'habitude d'appeler *brochure* tout ce qu'on ne *relie* pas. »

Ce même abbé de Pradt, dînant un *vendredi* chez la belle madame Michel de Civrieux, répondit au maître d'hôtel qui l'avertissait que le potage était au gras : « Qui te le demande, imbécile ? »

M. de Martignac, pendant son court ministère, trouva le moyen de s'occuper des plus minutieux détails de l'administration et de faire d'excellentes choses. Une ordonnance du 24 octobre 1814 avait fixé à cinq le nombre des exemplaires des écrits imprimés et des épreuves des planches et estampes dont le dépôt est exigé par la loi : une ordonnance rendue le 9 janvier 1829, sur le rapport de M. de Martignac, a réduit ce nombre à deux pour les exemplaires, et à trois pour les épreuves de planches et estampes.

Ayant reconnu que la surveillance de la douane de Paris sur les livres exportés à l'étranger apportait des entraves au commerce de la librairie, sans utilité pour l'ordre public, M. de Martignac décida qu'elle n'aurait plus lieu à l'avenir.

Il réorganisa aussi la censure théâtrale, et confia la mission délicate de censeur à des hommes de lettres connus par la sage indépendance de leur caractère.

dernière loi qu'il présenta et qu'il soutint à la
ıbre des députés coordonnait l'organisation muni-
e. Attaquée par toutes les oppositions, cette loi fut
ée, et la chute du ministère Martignac s'ensuivit.
Martignac eut pour collègues MM. de la Ferronays,
de Neuville, de Caux d'Hermopolis, qui fut rem-
par M. le comte Feutrier et par M. de Vatimesnil,
chargé des affaires ecclésiastiques, l'autre de l'in-
tion publique.

de Martignac avait appelé à la préfecture de police
omme appartenant à ce corps honoré qui *rend des*
ts et non des services. Ce magistrat, M. de Bel-
ıe, s'occupa des plus graves questions de l'édilité pa-
nne. Il créa le corps des sergents de ville, qui ont
u et qui rendent encore tous les jours avec politesse,
uement et courage, les plus grands services à la
quillité et à la sécurité de la ville de Paris. Ce fut
M. de Belleyme, en 1829, que s'allumèrent dans la
tale, pour l'éclairage public, les premiers becs de
sur la place Vendôme, rue Vivienne et rue du Coq.
e heureuse innovation excita vivement l'admiration
tonnement des bourgeois de Paris. L'active vigilance
réfet de police d'alors fit chasser du Palais-Royal les
us aux scandaleuses nudités, et créa pour les malheu-
des maisons de refuge. Ce fut sous M. de Belleyme
parurent et roulèrent les premières voitures *omnibus*.
a politique honnête et loyale de M. de Martignac, la
ndité de son spirituel talent de tribune et les nom-
ıx services administratifs qui signalèrent son pas-
aux affaires lui assurent la place la plus honorable
plus respectée dans l'histoire de la restauration.

CHAPITRE V

MONSIEUR DE POLIGNAC.

M. de Polignac, ambassadeur à Londres. — Formation du ministère Polignac. — Numéro prophétique du *Figaro*. — Fête donnée par le duc d'Orléans au roi de Naples. — Prise d'Alger. — M. de Chateaubriand entre dans l'opposition. — Dissolution de la Chambre des députés. — Les ordonnances. — Charles X. — Conclusion.

Sous le ministère Martignac, vers les premiers jours de juin 1829, M. de Polignac, ambassadeur à Londres, fut appelé secrètement par le roi, et se rendit à Paris. On annonça son arrivée le soir, au jeu de madame la Dauphine. Elle prit aussitôt un air de mauvaise humeur et dit assez haut : « Qu'est-ce qu'il vient faire ici ? Apparemment, c'est encore pour intriguer. » Le roi fit connaître à M. de Polignac qu'il le chargerait très-prochainement de composer un cabinet, et l'engagea à prendre ses mesures à l'avance. M. de Polignac, dans de longues conversations, pressentit le roi sur toutes les questions du moment et sur le choix des collègues qu'il pourrait s'adjoindre. Il se mit en campagne, et sa première démarche fut de charger son neveu le duc de Guiche de lui ménager une entrevue avec M. Decazes. Le premier menin du Dauphin était lié avec ce dernier. A une heure convenue, M. de Polignac et M. Decazes se réunirent mystérieusement chez le duc de Guiche. « Je suis chargé par le roi, dit M. de Polignac, de vous demander si vous voudriez prendre la direction des affaires. — Vous m'é-

›nnez fort, répondit M. Decazes; je ne puis avoir oublié ›utes les répugnances du comte d'Artois contre ma potique et contre mon ministère. — Eh bien, le roi a oulié tout cela. Il est las d'essayer de vos doublures et, ›ur juger en dernier ressort votre système politique, il ›ut vous donner le premier rôle. » La conversation prit ›rs de grands développements. M. Decazes pensa qu'il ›ait utile de dédoubler plusieurs ministères, le ministre de l'intérieur, le ministère des finances, le ministère › la justice, afin de pouvoir faire entrer dans le conseil us les hommes les plus importants du parlement, afin › donner plus de force au pouvoir. M. Decazes citait ›jà les noms de MM. Casimir Périer, Humann, Pasquier, oyer-Collard.

M. de Polignac admettait tous ces noms.

Bientôt M. Decazes désigna M. Sébastiani comme pou›nt faire un ministre de la guerre. « Ah ! celui-là n'est ›s possible : c'est le seul m que repousse le roi. »

M. Decazes, sans plus d'explications, trouva facile›ent un autre ministre de la guerre, et son ministère ›ait à peu près fait. « M is vous ne me parlez pas de ›oi ! dit M. de Polignac; je veux être au moins ministre ›e la maison du roi avec entrée au conseil. — Un mi›istre de la maison du roi ne doit pas s'occuper des ›ffaires politiques; il ne doit s'occuper que des affaires ›u roi. Je ne vous cacherai pas d'ailleurs que votre pré›ence dans le cabinet insp rerait des défiances, et qu'on ›xigerait alors de moi de plus grandes concessions. Les ›oncessions de choses ont plus d'inconvénients que les ›oncessions de personnes : les choses restent, une fois ›ites. — Mai le roi, répliqua M. de Polignac, veut avoir

dans le cabinet quelqu'un à lui, quelqu'un qui ait toute sa confiance. — Ah ! je n'aurai donc pas la confiance du roi ? dit M. Decazes. Voulez-vous prendre à ma place M. de la Bourdonnais ? » M. Decazes pénétra les secrètes arrière-pensées de la cour, et rompit dès lors toute négociation. « Promettez-moi au moins, lui dit M. de Polignac, de ne pas vous absenter de Paris, je vais retourner pour quelques jours à Londres. — Et pourquoi retournez-vous à Londres ? — Le ministère a pris ombrage de mon arrivée, et je repars pour mon ambassade. »

Bien édifié sur les projets du roi, M. Decazes quitta Paris pour se rendre à Lagrave, aux environs de Libourne. M. le duc de Guiche lui fit d'abord porter les meilleures paroles et qui semblaient vouloir renouer la négociation commencée ; mais bientôt il écrivit à M. Decazes que le ministère Polignac était formé et qu'il serait le lendemain dans le *Moniteur*.

Je tiens toute cette conversation de bonne source, ainsi qu'une anecdote assez piquante qui se rattache à cette entrevue chez le duc de Guiche. Immédiatement après sa conférence, et avant de partir pour Lagrave, M. Decazes se rendit auprès de M. de Martignac ; il avait à lui demander un secours de deux mille francs pour plusieurs petites communes de son département. M. de Martignac, très-disposé à être agréable à M. Decazes, lui fit connaître que le crédit des secours aux communes était presque épuisé : « Je regrette bien, lui dit-il, de ne pouvoir faire ce que vous désirez ; mais je vous promets ces deux mille francs pour l'année prochaine. » Cet ajournement ne pouvait convenir à M. Decazes, qui venait d'apprendre

combien M. de Martignac était menacé. « Mais dans des temps comme ceux-ci, dit M. Decazes, croyez-vous rester encore ici jusqu'à l'année prochaine? » M. de Martignac était dans une complète illusion : « Le roi ne peut pas gouverner sans moi, et je saurai bien obtenir de lui toutes les concessions raisonnables exigées par la Chambre. Comptez donc sur les deux mille francs pour l'année prochaine. » Les instances réitérées de M. Decazes, plus au courant des choses que M. de Martignac, firent adopter un terme moyen : le ministre accorda tout de suite mille francs et, croyant fermement à la longue durée de son pouvoir, promit les autres mille francs pour l'année suivante.

Le 8 août 1829, M. de Polignac fut nommé ministre des affaires étrangères, président du conseil; M. de Montbel, ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques; M. de la Bourdonnais, ministre de l'intérieur; M. de Bourmont, ministre de la guerre; M. de Courvoisier, ministre de la justice. M. Chabrol de Crussol, ancien ministre de la marine, fut chargé du portefeuille des finances.

Dès qu'on connut par le *Moniteur* la retraite de M. de Martignac et la composition du nouveau cabinet, l'émotion dans Paris fut grande. Le trois pour cent baissa de près de quatre francs. Je rencontrai ce jour-là à dîner chez Véry M. Victor Bohain, directeur-propriétaire du *Figaro*, M. Armand Bertin, M. Nestor Roqueplan, M. Étienne Béquet, M. de Wailly, M. Romieu. Nous nous plaçâmes à une table voisine de celle où dînait M. de Laplace, général d'artillerie et pair de France, qui semblait sourire de tout ce que nous disions. La composition du nouveau

cabinet devint le sujet unique de la conversation, et, tout en dînant, M. Victor Bohain décida que le *Figaro* paraîtrait le lendemain entouré d'une bande noire. On demanda des plumes, du papier et de l'encre, et chacun de nous rédigea, sous forme de *faits-Paris* prophétiques, les actes futurs du ministère Polignac. Entre autres nouvelles inventées, on lisait le lendemain dans le *Figaro* :

*** M. de Martignac est parti ce soir pour Chanteloup.

*** Le *Journal des Débats* a été mis, ce matin, au pilori devant la Chambre ardente. M. Bertin a été admonesté par le président à mortier, qui lui a enjoint de prendre à l'avenir M. Deliége pour collaborateur.

*** L'École polytechnique va prendre le titre d'École des Cadets.

*** Le ballet des *Éléments* doit être repris mercredi à l'Opéra. Le nouveau directeur, l'infatigable M. Marcellus, poursuit les répétitions de *Cythère assiégée*.

*** M. Véron, directeur de la *Revue de Paris*, recueil littéraire brûlé ce matin au pied du grand escalier, vient de chercher asile en Hollande, par suite d'une descente de justice faite à son domicile. On est sur les traces de ce gazetier.

*** M. Roux, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, doit incessamment opérer de la cataracte un auguste personnage.

*** Au lieu d'illuminations à une solennité prochaine (la fête du roi), toutes les maisons de France doivent être tendues en noir.

Ce numéro du *Figaro* fut saisi, et les deux derniers faits-Paris que nous venons de citer firent condamner M. Victor Bohain à six mois de prison. Avant la saisie, qui n'eut lieu que le lendemain, il se vendit plus de dix

le exemplaires de ce numéro prophétique du *Figaro;* exemplaires furent achetés jusqu'à dix francs.

oute la presse de l'opposition annonçait un coup at prochain et confondait dans ses attaques inces-es le ministère Polignac et la royauté. Avant d'ap-cier et de juger la conduite de M. de Polignac, rap-ns ce qui se passait à la cour de Charles X et quelle t la situation de la France au moment où furent pu-es les ordonnances.

a famille royale de Naples venait de passer six semai-à Paris. Elle y arrivait le 14 mai 1830; elle eut pour lence l'Élysée-Bourbon. Elle ne quitta la capitale que s les premiers jours de juillet. La fête donnée le uin par le duc d'Orléans au roi de Naples fit grand t. Charles X voulut aller comme roi chez son cousin. amille d'Orléans lui témoigna la plus vive reconnais-ce pour cette faveur inusitée; tout le cérémonial, antécédent, fut réglé à l'amiable. Seize gardes du s en grande tenue firent le service de l'intérieur des rtements; les Cent-Suisses montèrent la garde dans ntichambres; la garde royale occupait les postes du ors. Les gardes du corps furent comblés de soins et révenances.

e roi arriva au bal vers neuf heures, accompagné du phin, de madame la Dauphine et de madame la du-sse de Berry. Il ne se retira que vers minuit, et donna narques les plus cordiales de sa satisfaction. Madame luchesse de Berry ne se retira qu'à cinq heures du in. Plus de dix-huit cents personnes prirent part au er.

endant le bal, au moment où le roi, les princes et la

famille royale de Naples se montraient du côté du jardin sur la terrasse de la galerie d'Orléans, récemment construite, quelques cris de *Vive le roi!* se firent entendre; mais ils furent couverts par les cris de *Vive la charte!* On n'était plus à Strasbourg. Il y eut des rixes, la garde intervint. Pendant ce temps, on avait amoncelé des chaises dans un des parterres; le jardin du Palais-Royal était illuminé : on se servit des lampions pour incendier les chaises. Le piédestal de la statue d'Apollon en bronze porte encore aujourd'hui les traces de cet incendie. Les troupes firent évacuer le jardin, les grilles furent fermées et la fête continua.

Le mot de M. de Salvandy : *Nous dansons sur un volcan*, fut-il dit dans cette soirée ou, comme beaucoup de mots historiques, ne fut-il inventé qu'après coup?

Tout le monde se rappelle ce mot historique prêté à Charles X, alors Monsieur, comte d'Artois : *Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus.* Ce mot n'a pas été dit par ce prince; il est de M. Beugnot. Le soir de l'entrée du comte d'Artois à Paris, le 12 avril 1814, il y avait réunion dans le salon de M. de Talleyrand. « Le prince a-t-il dit quelque chose? » demanda le maître du logis. Sur la réponse négative des personnes qui avaient escorté Monsieur : « Mais il faut qu'il ait prononcé quelques paroles, reprit M. de Talleyrand. Beugnot, vous qui avez de l'esprit, allez dans mon cabinet, et faites donc un mot pour M. le comte d'Artois. » M. Beugnot prit une bougie et se retira dans le cabinet de M. de Talleyrand. A deux reprises, il revint au salon, avec des phrases écrites qui n'eurent aucun succès. Il alla se recueillir une troisième fois, et bientôt,

r'ouvrant la porte du salon et avant d'entrer, il s'é-
ι triomphant : *Il n'y a rien de changé en France, il a qu'un Français de plus!* Le mot fut imprimé le lemain, et il est resté comme l'expression de la pen- du prince, tandis qu'il n'était que l'expression des sées et des vœux du salon de M. de Talleyrand.

'endant les fêtes que le duc d'Orléans et Charles X naient à Paris à la famille royale de Naples, une con- ite que Charles-Quint n'avait pu faire avec les troupes agnoles fut accomplie par des troupes françaises : le uillet, après la bataille de Staouli, Alger fut pris. On nta, le 11 juillet, un *Te Deum* d'actions de grâces à re-Dame de Paris. Toute la famille d'Orléans avait invitée à cette cérémonie. Pour la première fois, le d'Orléans, madame la duchesse et les princesses uise et Marie se mêlèrent au cortége royal dans la ca- drale. L'archevêque de Paris, monseigneur de Qué- , selon l'usage, adressa un discours au roi en lui ant l'eau bénite. Voici ce discours :

« Sire,

Que de grâces en une seule! quel sujet plus digne de re reconnaissance, aussi bien que de notre admira- ı, que celui qui amène aujourd'hui Votre Majesté dans emple de Dieu et au pied des autels de Marie.

La France vengée apprenant encore une fois qu'elle t se reposer sur vous du soin de sa gloire comme de bonheur; l'Europe affranchie d'un odieux tribut, issant votre sagesse et votre puissance; la mer purgée pirates, abaissant sous vos voiles ses flots paisibles; ommerce tranquille, saluant avec amour votre pavil-

lon partout respecté; l'humanité triomphant de la barbarie; la Croix victorieuse du Croissant; les déserts de l'Afrique retentissant des hymnes de la foi; la religion, longtemps captive sur une terre désolée, vous proclamant son libérateur!!! Fils de saint Louis, quel motif plus légitime de consolation et de joie pour votre cœur noble et généreux! et pour nous, vos sujets fidèles, quelle juste cause d'allégresse et de transports!

» Ainsi, le Tout-Puissant aide au roi très-chrétien, qui réclame son assistance. Sa main est avec vous, sire; que votre grande âme s'affermisse de plus en plus; votre confiance dans le divin secours et dans la protection de Marie, mère de Dieu, ne sera pas vaine. Puisse Votre Majesté en recevoir bientôt encore une nouvelle récompense! Puisse-t-elle bientôt venir encore remercier le Seigneur d'autres merveilles non moins douces et non moins éclatantes! »

Ce discours produisit une grande émotion. Les paroles de monseigneur de Quélen devinrent un des griefs du libéralisme contre ce prélat; les partis s'en vengèrent plus tard par le pillage et par la démolition de l'archevêché. Cette manifestation publique de l'archevêque fut généralement désapprouvée à la cour et même par les partisans des ordonnances. « C'était, disaient-ils, faire feu avant le commandement. »

La température très-élevée, la durée de l'office, l'encens brûlé au pied des autels, causèrent une indisposition à mademoiselle Louise d'Orléans, agenouillée sur un carreau de velours : elle pâlit, chancela et fut transportée à la sacristie. La princesse Louise, qui plus tard

des Belges, revint à elle. La nouvelle en fut por-
ept membres de la famille d'Orléans, réunis à
émonie sous le dais royal.
l'office divin, le roi, déjà remonté dans son car-
: voulut point partir avant d'avoir reçu des nou-
: la princesse. Le duc et la duchesse d'Orléans
t retrouver leur fille qu'après le départ de Sa

lonc bien établi que, peu de temps avant les
nces, les meilleurs sentiments et les plus tendres
unissaient la branche aînée et la branche ca-

à la situation de la France, elle était alors heu-
prospère. Une administration éclairée avait
les déficit légués par les gouvernements précé-
es capitaux, devenus confiants, soutenaient le
ıblic, et fournissaient de fructueuses ressources
ıtrie et au commerce. Nos flottes parcouraient
s mers; notre armée, sans troubler la paix du
avait pu remporter de nouvelles victoires, rendre
gne une couronne à Ferdinand, délivrer la Grèce
musulman, et abolir l'esclavage des chrétiens sur
s africaines.
Charles X, la liste civile du roi, des princes et des
s consacrait annuellement dix millions à secou-
s les infortunes. Ainsi, gloire au dehors, crédit,
té à l'intérieur, des finances en bon état et la
ınce sur le trône : telle était la situation de la

t d'une grande importance à mes yeux vint don-
nouvelle force aux ennemis des Bourbons et un

décisif appui aux entreprises des partis. M. de (
briand, *mortellement blessé* [1] du ton de la le
sous M. de Villèle, lui annonçait son renvoi du m
crut remplir un devoir *en combattant à la tête*
position. Cette résolution de M. de Chateaubrian
division dans les rangs des royalistes les plus dé
trône. Plusieurs d'entre eux, et des plus influe
virent l'exemple de celui qui avait le plus puiss
contribué à la restauration par un pamphlet, o
vait pas craint d'injurier Napoléon le jour mên
défaite et de sa chute.

On a pu accuser M. de Chateaubriand, bru
renvoyé du ministère, d'avoir obéi à une doul
mour-propre en se mettant à la tête de l'op
mais à cette occasion je ne craindrai pas d'abo
question très-délicate. En manquant, même de p
envers M. de Chateaubriand, le pouvoir ne faisa
lui aussi, un acte impolitique d'ingratitude? Le
accusent de honteuses trahisons tous ceux qui l
donnent au jour des malheurs : mais les princ
aussi, enivrés par le pouvoir lorsqu'ils en sont
ne dédaignent-ils pas trop souvent ceux dont ils
clamé les secours et l'appui dans des jours diffici
partis sont plus habiles et suivent une meilleu
tique. L'homme, même taré, qui leur a été bon
que chose, les trouve reconnaissants et dévoués
défendent, ils le glorifient, et font une guerre im
à tous ceux qui osent l'attaquer. Les gouvernem
contraire, vont même souvent jusqu'à trouver u

[1] *Histoire du congrès de Vérone*, IIe volume, chapitre

exclusion et de disgrâce dans l'impopularité injuste et ctice qu'on a bravée pour les servir et pour les apyer. De là, peut-être plus souvent qu'on ne le pense, s forces sans cesse croissantes des partis, toujours trèsabiles à se rendre populaires, et l'affaiblissement prossif du pouvoir, heureux et désireux de s'isoler.

La désertion de M. de Chateaubriand, qu'on sembla ovoquer comme à plaisir, l'éclat de son talent, donrent certainement une grande autorité aux accusations ssionnées et ardentes de l'opposition. Les royalistes posants ne voulaient, il est vrai, que renverser le ministère à la plus grande gloire de la monarchie; mais la uche voulait renverser le ministère et la monarchie, et s royalistes l'aidaient puissamment dans son entreprise.

Lorsque, le 8 août, le ministère Polignac fut constitué, ne trouva pour la défense de la monarchie aucun oyen d'action sur les Chambres, et une presse ardente, cusatrice, le harcela et le provoqua; les fonctionnaires ublics, devenus craintifs devant une telle situation, ne rvirent plus qu'avec découragement et timidité. Il se anifesta des dissentiments et des divisions dans le sein ême du ministère.

M. le comte de Rigny, nommé ministre de la marine ans le *Moniteur* du 8 août, refusa d'entrer dans ce cainet par les conseils de son oncle, le baron Louis. Le omte de la Bourdonnais, nommé ministre de l'intérieur, ur une proposition de rétablir la présidence du conseil, e sépara aussi de M. de Polignac, et remit immédiatenent sa démission au roi. Le comte de Montbel dut donc emplacer M. de la Bourdonnais, comme M. d'Haussez emplaça M de Rigny.

M. de Polignac, en composant le cabinet du 8 août, avait-il déjà résolu, soit dans son for intérieur, soit de concert avec le roi, les ordonnances de juillet ? Voici ce que répond à ce sujet M. de Polignac, dans ce premier volume des *Études historiques* que j'ai déjà cité.

« Depuis quinze ans, la charte de 1814 était le terrain sur lequel les partis avaient lutté les uns contre les autres : ministres, royalistes, libéraux, tous en étaient venus aux mains en invoquant cet acte fondamental mais, dans ces luttes incessantes, on s'était de part et d'autre un peu écarté du terrain primitif du combat. Je conçus le projet, d'après un plan qui me fut présenté, de rentrer franchement et complétement dans les anciennes limites fixées par la charte elle-même : plusieurs des articles de cette loi politique avaient été enfreints ou étaient tombés en désuétude ; il s'agissait donc de rendre aux premiers leur force, et de remettre en vigueur les autres. D'après ce plan, la conscription eût été définitivement abolie, conformément à l'article 12. Le vote direct, dans les élections, eût été rétabli d'après l'article 3[?] La Chambre des députés, au lieu d'être septennale, se fût renouvelée par cinquième, tel que l'indiquait l'article 37. Enfin l'adoption des amendements eût été soumise aux règles posées dans l'article 46. Le retour à l'exécution de ce dernier article était, il faut le dire, de la plus grande importance pour la couronne : il lui rendait un droit qu'elle s'était laissé enlever, celui de ne permettre l'adoption d'aucun amendement dans une loi avant qu'elle ne l'eût consenti. L'usage contraire s'était introduit dans la Chambre des députés : les lois y étaient

éjuemment amendées sous l'impression de brillantes
nprovisations; elles perdaient ainsi leur caractère et
ur couleur, et souvent même se détournaient du but
ue voulait atteindre le législateur [1].

» J'entretins le roi du projet que j'avais médité; il
approuva chaudement, et me donna l'ordre de l'exposer
u conseil des ministres, ce que je fis. Nous étions vers
fin de janvier 1830, la session devait s'ouvrir dans
uelques semaines; ce court espace de temps nuisit peut-
re à l'adoption de ce plan; toutefois, je dois convenir
ue le garde des sceaux [2] y fit de sérieuses objections. En
nonçant dans le discours d'ouverture l'intention de la
uronne de rentrer strictement dans les dispositions
rites de la charte, j'avais conçu l'espoir de concilier les
prits, et d'apporter plus de calme dans les délibéra-
ons de la Chambre élective; mais le garde des sceaux
utint, peut-être avec raison, que les discussions sou-
vées à l'occasion des changements proposés, surtout de
lui qui se rapportait à l'exécution de l'article 46, ne
uvaient au contraire qu'être très-orageuses; d'un autre
té, la substitution du mode de recrutement différent
e celui que présentait la conscription exigeait de mûres
flexions. Tant est que le projet fut évincé ou pour le
oins ajourné.

» Je voulus, néanmoins, savoir jusqu'à quel point les
aintes manifestées par M. le garde des sceaux étaient
ndées. Je sondai les dispositions des membres du côté

[1] L'article 46 de la charte de 1814 disait : « Aucun amen-
ment ne peut être fait à une loi, s'il n'a été *proposé* ou consenti
ar le roi et s'il n'a été renvoyé dans les bureaux. »

[2] M. de Courvoisier.

droit et du centre droit de la Chambre des député
à l'exception de quatre ou cinq, me parurent fav
au projet. Restait à connaître les intentions du
gauche et surtout celles du côté gauche qui, tout
façant, dirigeait l'opposition contre la couronne
avait le secret de notre avenir. J'avais en vain f
aux membres appartenant à ce dernier côté que
dérant l'hôtel des affaires étrangères comme un
neutre, je serais charmé de les y recevoir et de r
tenir avec eux de questions d'intérêt public; nul r
à l'exception de M. Ternaux, avant l'ouverture d
sion. Après cette époque, je vis successivement
fitte, dont les manières douces et prévenantes s
liaient peu, dans ma pensée, avec ses projets
contre la légitimité; il évita de me parler de q
politiques, et ne fit rouler ses conversations que
sujets de finances. C'était me forcer de reconn
supériorité. Je vis encore MM. Baude, Mauguin
dier, puis finalement M. Humann, appartenant
l'opinion du centre gauche proprement dite;
me remercier de l'avancement, justifié par le mé
j'avais donné au baron de Bussières, ce qui avai
le mariage de sa fille avec ce jeune diplomate. L
tiens politiques que j'avais eus avec les personn
qués avant M. Humann n'ayant amené aucun
il devient inutile de les rapporter dans l'esquiss
trace en ce moment.

» M. Ternaux[1] étant donc le seul d'entre les r

[1] M. Ternaux suivait, près du ministère, l'affaire r
navire espagnol *la Veloz Marianna*, pris par les Fran

du côté gauche que je visse avant l'ouverture de la session, je lui fis part du projet que j'avais conçu : il parut abonder dans mon sens ; il prit note *par écrit* des divers articles de la charte dans lesquels je faisais la proposition de rentrer franchement; il me promit de consulter ses collègues et de me rapporter le résultat de leur opinion assez à temps pour que ce résultat, s'il était favorable, pût influer sur la rédaction du discours du trône. Mais M. Ternaux ne revint qu'un mois après, c'est-à-dire l'avant-veille du jour fixé pour la séance royale[1]. Il m'apportait, disait-il, l'approbation de ses collègues à mes propositions; je ne vis dans cette réponse tardive qu'une ruse de guerre qui m'étonna peu. Elle me confirma dans la pensée que le côté gauche de la Chambre élective n'avait nul souci pour le maintien ou la stricte exécution de la charte, et qu'il n'en appelait à l'exacte observance des dispositions de cet acte politique que pour mieux cacher ses projets hostiles contre la monarchie.

» Je conçus alors le projet de chercher dans la Chambre des pairs l'appui que la Chambre des députés refusait au trône. Je soumis mon plan au marquis de Sémonville, qui, en qualité de grand référendaire, avait des communications journalières avec tous les pairs. Il feignit d'entrer dans mes vues, déplora avec moi l'abaissement dans lequel le second pouvoir de l'État était tombé dans l'opinion publique; il me promit de consulter ses collègues. Le peu de confiance que j'avais dans la sincé-

la guerre d'Espagne. Soit prétexte, soit motif réel, la réclamation dont il s'était chargé expliquait naturellement ses visites assez fréquentes à l'hôtel des affaires étrangères.

[1] L'ouverture de la session eut lieu le 2 mars 1830.

rité de M. de Sémonville devait céder devant la nécessité de l'employer en cette occasion : il était le seul intermédiaire naturel entre la Chambre des pairs et moi. Il revint et me remit une note, laquelle indiquait, comme moyen d'*influence sociale* à donner à la Chambre des pairs, et comme étant l'*expression* du désir de ses membres, l'autorisation, pour leurs fils aînés, *d'entrer dans la salle du trône* avec un habit *vert-pomme*. M. de Sémonville, sans doute, voulait rire. Je n'étais guère d'humeur à me joindre à lui : j'envoyai sa note au premier gentilhomme du roi, dans le ressort de qui elle tombait. C'était la condamner au feu [1]. »

Une ordonnance royale du 16 mai 1830 prononça la dissolution de la Chambre des députés ; un grand nombre de préfets promettaient des élections favorables au gouvernement. La conduite des préfets, dans les moments de crise, est toujours la même ; ils savent bien qu'ils déplairaient au pouvoir, qu'ils seraient accusés d'incapacité et frappés de disgrâce, s'ils disaient la vérité.

[1] « Les journaux libéraux de l'époque, et surtout le *Journal des Débats*, m'ont attribué l'invention de ce plan, dont ils se sont, avec raison, fort amusés. Lors du procès des ministres, M. de Sémonville, dans sa première déposition écrite contre moi, déclara que je lui avais proposé de sonder la Chambre des pairs sur la question de savoir si elle consentirait à voter le budget que lui enverrait directement le roi, sans le soumettre à la Chambre des députés. C'était faux. Dans sa déposition publique à la Cour des pairs, il rappela cette circonstance ; il prétendit alors que sa mémoire avait été infidèle, que je ne lui avais jamais fait la proposition mentionnée dans sa première déposition ; mais que je l'avais seulement entretenu d'un projet qui devait avoir pour but de donner à la Chambre des pairs une plus grande influence. C'est vrai. » (*Note de M. de Polignac.*)

Les colléges électoraux, outre les deux cent vingt et un déjà célèbres par le refus de concours, envoyèrent surtout à la Chambre des députés prêts à marcher dans la même voie.

La royauté eut donc recours à l'article 14 de la charte, qui, à diverses époques et dans des circonstances diverses, avait été interprété différemment. M. de Polignac, dans ses *Études historiques*, s'écrie : « C'était son droit; je dis plus : c'était son devoir. »

De ces paroles on peut conclure que M. de Polignac ne dut pas seulement conseiller, mais exiger les ordonnances; elles furent décidées par Charles X vers la mi-juillet 1830.

Le maréchal Maison, quelques jours avant, s'était présenté chez M. de Polignac : « Prince, lui avait-il dit, je ne viens pas vous demander quels sont les projets du gouvernement; mais vous remplissez les fonctions de ministre de la guerre par intérim : j'ai donc cru de mon devoir d'appeler votre attention sur un point très-important, c'est de songer d'abord aux munitions de guerre et aux vivres de l'armée, si l'on devait avoir à réprimer des troubles dans Paris. » M. de Polignac reçut assez dédaigneusement les avis du maréchal et le renvoya à M. de Champagny, directeur du personnel au ministère de la guerre. Le maréchal, blessé d'une pareille réception, en sortant de l'hôtel des Capucines, traversa le boulevard et se rendit chez M. Laffitte. Le maréchal se préoccupait ce jour-là de la défense de la royauté : il fut bientôt après chargé de la conduire en exil.

Le samedi 24 juillet, la veille des ordonnances, M. de Polignac fit demander à M. le commandant Brahaut, chef

du mouvement des troupes au ministère de la guerre, l'effectif de la garnison de Paris : on lui répondit que l'effectif se montait à environ dix-neuf mille hommes, en y comprenant les garnisons les plus voisines de Paris. Mais le prince ignorait que le service des casernes, le service des postes de Saint-Cloud et de Paris, les corvées, les maladies, réduisaient ce chiffre effectif de moitié. Le comte Coutard, lieutenant général commandant la première division militaire, était parti pour Dieppe. Arrivé le 30 juillet à Paris, il n'y put même rentrer, il resta à Vaucresson. Le baron Gazan, major de la place de Paris, homme capable et intelligent, mort dans ces temps derniers, était forcé de garder le lit, malade de la gravelle. Le prince de Polignac, ministre de la guerre si peu expérimenté, ignorait surtout comment se faisait la fourniture de l'approvisionnement en vivres et en fourrages de la garnison de Paris et de celle de Saint-Cloud. Ces différents services étaient confiés à des adjudicataires au rabais, lesquels cédaient souvent leurs marchés à des sous-traitants. En temps ordinaire, rien ne manquait: mais en temps de troubles, comme tout venait de Paris, la première barricade arrêtait le service de Paris et de Saint-Cloud.

M. de Polignac conseilla donc les ordonnances; mais, inexpérimenté et incapable, il ne sut pas les faire exécuter.

Ce ne fut pas le courage qui manqua à M. de Polignac, il avait fait depuis longtemps le sacrifice de sa vie à la royauté. Dévot et grand seigneur, il avait toute la confiance de Charles X. Un homme de la cour, que je consultais sur la situation de M. de Polignac près du roi, me

disait : « Il a tout ce qu'il faut pour plaire à Charles X ; il a de l'aide de camp et de l'aumônier. »

Charles X, au cœur chevaleresque, à l'esprit français, était dans ces temps où on n'essayait pas de toutes choses pour venir à bout de la vie. On ne passait alors des folies de la jeunesse qu'aux austérités de la religion. On était libertin ou dévot, et souvent même dévot et libertin à la fois. Le comte d'Artois avait déjà passé à la dévotion lorsqu'il rentra en France. Sur le trône, il s'entoura surtout des grands dignitaires de l'Église et des conseils de la religion, dont les dogmes et les règles immuables ne permettent ni transactions ni concessions, et sont, par cela seul, si peu applicables aux opportunités changeantes de la politique.

Charles X prétendit réformer et moraliser la nation française du jour au lendemain. Il voulait, non sans raison et sans prévoyance peut-être, tâcher de la sauver des périls qu'elle a courus dans ces dernières années et qui certainement renaîtront un jour. Charles X, roi, n'eut pas la gloire et les éblouissements de Louis XIV ; dans l'adversité, il en eut la dignité et la grandeur. Après la mort de Louis XVIII, Monsieur, en prenant la couronne, fit asseoir sur le trône toutes les vertus chrétiennes ; mais il retint, des mœurs du dix-huitième siècle, une certaine légèreté imprévoyante ; il s'en remettait à ses ministres favoris, sinon de la direction des affaires publiques, du moins de l'exécution de toutes choses, comme les grands seigneurs de son temps qui confiaient aveuglément le soin de toute leur fortune à des intendants prévaricateurs ou incapables.

En face de cette royauté mal conseillée et imprudente,

s'agitait toute une génération qu'elle ne connaissait pas, génération nouvelle qui, après quinze ans de guerre et d'un glorieux despotisme, se passionna pour la liberté, s'arma contre tout retour à l'ancien régime et sut, à force d'habiles manœuvres et de courageuses luttes, renverser un trône et une dynastie.

CHAPITRE VI

MONSIEUR THIERS. — LE NATIONAL.

Études classiques de M. Thiers. — M. Mignet, lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1821. — M. Thiers, lauréat de l'Académie d'Aix. — M. Thiers, avocat. — Arrivée de MM. Thiers et Mignet à Paris. — M. Thiers, critique en peinture. — Notice sur la vie de mistriss Bellamy, actrice de Covent-Garden, par M. Thiers. —M. Thiers, cavalier.—Voyages de M. Thiers.—Duel de M. Thiers. — M. Thiers au *Constitutionnel*.— Cours de M. Mignet à l'Athénée. — Fondation du *National*.— Protestation contre les ordonnances.— Conclusion.

Avant de raconter les journées de Juillet, je dois étudier sans passion et avec justice la vie et surtout la jeunesse, peut-être peu connue, de M. Thiers. Sa carrière politique commence à la révolution de 1830. Je montrerai plus tard de quel poids ont pesé sur les destinées de la France le talent, le caractère, l'esprit et l'ardeur aux affaires de cet homme d'État.

M. Thiers (Adolphe) est né à Marseille, en 1797. Les bons exemples et les bons conseils manquèrent à sa première enfance et à sa jeunesse. Vers la fin de 1815 il vint habiter, avec sa mère, la ville d'Aix, pour y suivre ses

ırs de droit. Par une aïeule maternelle d'origine grecе, la famille de M. Thiers était alliée à la famille d'An-! Chénier. M. Thiers se distingua dans les hautes clas-:de ses études au collége de Marseille, où il entra comme ursier de sa ville natale. Dès le collége, il exerçait sur ts ceux qui l'entouraient un certain empire, dû à l'aiuble et spirituelle gaieté de son caractère autant qu'à la ıpériorité de son intelligence. Tous ses condisciples aient pour lui de l'amitié et presque du respect. I. Peisse, Senty, Gauthier d'Arles, Mottet, ancien dété, Giraud, ancien ministre de l'instruction publique puis 1848, et surtout son ami intime M. Mignet, se uisaient à lui prédire l'avenir le plus brillant et la plus ute fortune politique. A force de ressources d'esprit, il iposait presque toutes ses opinions à ses camarades ; il nait à discuter avec M. Mignet quelques points de docnes religieuses, et ses fréquentes argumentations sur xistence de Dieu formèrent presque tout un traité de ilosophie que M. Thiers rédigea, mais qui est resté édit.

Dès 1821, M. Mignet envoya à l'Académie des inscripns et belles-lettres un mémoire sur ce sujet, mis au ncours par cette Académie : *Des institutions de saint nuis*; le prix fut partagé entre M. Mignet et M. Beugnot; . Siméon, né aussi en Provence, alors ministre de l'inrieur, doubla le prix, et M. Mignet eut à toucher une mme de quinze cents francs.

Pendant ce temps, M. Thiers plaidait à Aix quelques faires comme avocat et concourait à l'Académie de itte ville pour un éloge de Vauvenargues.

Parmi les affaires qui furent confiées au jeune avoca

d'Aix, il en est une qui eut un grand retentissement dans cette ville et dans tout le département des Bouches-du-Rhône. Un avoué de Tarascon, âgé de cinquante ans environ, avait enlevé une jeune personne, à peine âgée de seize ans, fille d'un de ses collègues. MM. Mottet et Thiers furent chargés dans ce procès des intérêts de la partie civile. M. Thiers rédigea et signa un mémoire qui fit grand bruit. Dans ce mémoire, s'adressant à cet homme d'un âge mûr qui avait enlevé une si jeune fille: « Vous n'êtes point un séducteur, s'écriait-il, vous êtes un corrupteur! » L'avoué de Tarascon gagna cependant son procès, la jeune fille assuma sur elle toutes les charges.

M. Thiers obtint le prix pour l'éloge de Vauvenargues, proposé par l'Académie d'Aix; ce prix ne fut pas remporté d'emblée. Dans cette ville encore agitée par les passions de 1815, le jeune écrivain était très-soutenu, très-encouragé par un magistrat considérable, M. d'Arlatan de Lauris. Ce magistrat académicien défendit au sein de l'Académie d'Aix le discours qu'il savait être de M. Thiers; il y mit tant de chaleur qu'on ne s'y trompa point; tout le monde sut à l'avance le nom de l'auteur, et alors les adversaires politiques du jeune avocat libéral firent remettre le prix à l'année suivante.

M. Thiers ne se tient pas pour battu, et cette fois il ruse avec ses adversaires; il fait arriver de Paris, par la poste, un nouveau discours qu'il avait écrit en toute hâte. Le secret bien gardé, l'éloge du nouveau concurrent excite l'admiration de l'Académie; on décachette les noms, et il se trouve que le discours jugé sévèrement l'année précédente et le discours couronné presque avec enthousiasme

t tous deux de M. Thiers. Le prix était de cinq cents
cs ; cette so...me, ajoutée aux quinze cents francs de
Mignet, forme un fonds commun qui permet aux
r amis, en 1821, de partir pour Paris.

uel charmant voyage pour ces deux jeunes lauréats,
s par une amitié durable, riches d'esprit, de savoir et
abition, rêvant le long du chemin tous les succès,
es les joies de ce monde et se préoccupant surtout du
heur d'apprendre !

ne ces voyageurs devaient être impatients de toucher
portes de Paris, cette patrie des sciences, des arts
es lettres ; de ce Paris dont M. Thiers, devenu mi-
re, devait achever plus d'un monument (de 1832 à
l), et que, de concert avec le roi Louis-Philippe, il
ait aussi entourer de douze à treize lieues de fortifica-
s, auxquelles l'étranger ne pouvait pas croire, et qui
changé à jamais le système de toute guerre euro-
nne contre la France !

: suis surpris que cet esprit élevé, méridional et si
sible aux plus vives impressions, n'ait pas reproduit
s quelques belles pages les grandes émotions qu'ont
ui causer toutes les richesses scientifiques, toutes les
esses de nos musées, tous les monuments nouveaux
historiques de la grande ville à son arrivée à Paris.
Thiers s'est contenté de refaire en prose la satire de
eau sur les *embarras de Paris*.

ous citons ici un fragment de cette prose de mauvaise
ıeur, qui n'eut, il est vrai, d'autre publicité que celle
ı album :

Bientôt courant dans les rues, l'impatient étranger

ne sait où passer. Il demande sa route, et, tandis qu'on lui répond, une voiture fond sur lui; il fuit, mais une autre le menace. Enfermé entre deux rues, il se glisse et se sauve par miracle. Impatient de tout voir, et avec la meilleure volonté d'admirer, il court çà et là. Chacun le presse, l'excite, en lui recommandant un objet; il voit pêle-mêle des tableaux noircis, d'autres tout brillants, mais qui offusquent de leur éclat, des statues antiques, mais dévorées par le temps; d'autres conservées et peut-être belles, mais point estimées par un public superstitieux; des palais immenses, mais non achevés; des tombeaux qu'on dépouille de leur vénérable dépôt, ou dont on efface les inscriptions; des plantes, des animaux vivants ou empaillés; des milliers de volumes poudreux et entassés comme le sable; des tragédiens, des grimaciers, des danseurs. Au milieu de ces courses il rencontre une colonnade, chef-d'œuvre de grandeur et d'harmonie... C'est celle du Louvre... Il recule pour pouvoir la contempler, mais il heurte contre des huttes sales et noires, et ne peut prendre du champ pour jouir de ce magnifique aspect. On déblayera ce terrain, lui dit-on. — Quoi! se dit l'enfant nourri sous un ciel toujours serein, sur un sol ferme et sec, et au milieu des flots d'une lumière brillante, c'est ici le centre des arts et de la civilisation! Quelle folie aux hommes de se réunir ainsi dans un espace trop vaste pour ceux qui ont à le parcourir, trop étroit pour ceux qui doivent l'habiter; où ils fondent les uns sur les autres, s'étouffent, s'écrasent, avec la boue sous les pieds et l'eau sur la tête! etc., etc. »

M. Thiers, entraîné par son goût pour l'étude, tou-

:t à entreprendre et à se passionner pour de
:hoses, ne se cantonna point, dès son arrivée à
ns une idée fixe. Il conçut, entreprit et aban-
lus d'un projet. L'historien de la révolution
du consulat et et de l'empire, qui dans sa
s'était appliqué aux mathématiques, eut à Paris
scientifique; il étudie avec ardeur, la plume à
Laplace, Lagrange; il veut même partir avec le
Laplace pour un voyage de circumnavigation
réparait. M. Hyde de Neuville, ministre de la
'alors, le seul ministre de la restauration que
ait vu, lui accorde seulement le passage et lui
l'être le rédacteur du voyage. Le jeune avocat
ait ses adieux à ses amis, lorsque le ministère
: tomba et fut remplacé par le ministère Poli-
ne s'agit plus de partir, dit-on alors à M. Thiers,
léfendez-nous. »

es années après, ministre de l'intérieur, M. Thiers
sa table le capitaine Laplace, de retour de son
; l'équipage avait été décimé par les fatigues
maladies.

rs se prit aussi de passion pour la peinture. Il
ans le *Constitutionnel* des articles de critique
n de 1822. Ces articles furent réunis en brochure.
cours de la même année, il se publia chez Pon-
: collection de Mémoires sur l'art dramatique.
fut un des rédacteurs de cette entreprise de
Il eut pour collaborateurs MM. Andrieux, Bar-
x Bodin, Després, Évariste Dumoulin, Dussault,
Merle, Moreau, Ourry, Picard, Talma et Léon

Dans le tome premier de ces Mémoires, devenus aujourd'hui très-rares, M. Thiers publia les *Mémoires de mistriss Bellamy, actrice au théâtre de Covent-Garden, avec une notice sur sa vie.* Les premiers écrits de M. Thiers, sur des sujets étrangers à la politique, sont trop curieux et offrent trop d'intéressantes révélations pour que nous ne nous fassions pas un devoir de reproduire ici cette notice historique, dont aucun biographe de l'ancien ministre n'a parlé.

« Mistriss Bellamy a peu laissé à dire aux historiens de sa vie; car elle a tout raconté elle-même avec cette sincérité d'une âme élevée qui, comptant assez sur la noblesse de ses sentiments, croit pouvoir avouer toutes les imprudences de sa conduite. Mais sa naissance, son éducation, sa carrière dramatique, sa vie privée, son caractère tendre, noble et inconsidéré, sa fin déplorable, ses amitiés avec les premiers hommes de son siècle et de sa patrie, exciteront une foule de réflexions que nous n'avons pas cru devoir omettre.

» En donnant les Mémoires dramatiques, on n'a pas eu pour but unique de fournir un traité de la représentation théâtrale; mais on a voulu réunir en quelque sorte les annales d'une classe particulière qui, libre et isolée au sein de la société, se livre à toutes les passions qu'elle est destinée à représenter sur le théâtre, vit avec une espèce d'entraînement et d'ivresse, et a confondu dans un même récit ses aventures et les principes de son art. Les acteurs et actrices célèbres ont donné, en effet, des mémoires où se trouvent des réflexions sur leur profession; mais jamais ils n'ont donné de traité en forme. Vivre et

ntir, pour eux, c'est apprendre leur art; raconter leur
e, c'est expliquer leur talent.

» Mistriss Bellamy devait tout à la nature, qui la fit
telligente et sensible, qui la doua d'une voix pénétrante
d'une beauté, non point régulière, mais touchante et
pressive; elle ne dut rien à l'art, et aussi elle n'en a
int parlé dans tous ses Mémoires, mais elle a raconté
vie et son âme; et, si elle ne raisonne point sur la
présentation théâtrale, elle nous donne à penser sur le
eur humain, elle nous éclaire sur la carrière du théâ-
e et sur les vicissitudes de la condition humaine.

» Mistriss Bellamy était fille de lord Tyrawley, connu
r son caractère et ses talents. Il semble que, fille re-
nnue et chérie d'un père riche et puissant, sa vie au-
it dû s'écouler comme celle de toutes les jeunes per-
nnes de même condition. Cependant il n'en fut pas
nsi.

» Je ne veux pas étaler ici une vaine morale; mais, en
fléchissant sur la vie humaine, on ne peut s'empêcher
être frappé de la manière dont un mal en amène un
itre. L'aïeule de mistriss Bellamy, privée de ressources
ir son inconduite, avait été obligée de confier sa fille
la célèbre Arabelle Churchill, sœur de Marlboroug et
vorite de Jacques II. Celle-ci n'était point une mère, et
e sut pas la soustraire à la passion de lord Tyrawley.
e cette passion naquit une malheureuse fille, mistriss
ellamy, douée de toutes les qualités dont la nature
mble combler avec prédilection ces enfants nés de l'a-
iour et confiés au hasard. Lord Tyrawley lui-même,
ioique sensible et aimant, n'avait pas la sollicitude
une mère et ne pouvait en avoir les soins. Envoyé en

Russie, et ne pouvant y conduire sa fille avec lui, il la confia à la garde d'une amie. A peine fut-il parti que la jeune Bellamy, touchée de compassion pour sa mère, courut à elle, malgré la défense de lord Tyrawley. Mais cette fille, généreuse et imprévoyante, ne comprit pas que son inutile dévouement contrarierait la volonté paternelle. Lord Tyrawley, indigné, renonça à elle, lui retira ses bienfaits, et elle fut laissée à la charge de sa mère qu'elle avait cru secourir.

» On devine la suite d'une telle existence. La mère de mistriss Bellamy était vouée au théâtre et vivait avec des actrices. Parmi elles se trouvait la célèbre Woffington. Douée d'un cœur sensible et passionné, d'une intelligence prompte et étendue, cultivée par la meilleure éducation, la jeune Bellamy ne devait-elle pas plaire à la fameuse actrice ! Elle lui plut, en effet, et fut comblée de ses caresses. Là se trouvaient Shéridan et Garrick. Shéridan, digne père du célèbre tribun anglais, était à la fois écrivain distingué, grand acteur, directeur de théâtre, et aussi ferme, aussi généreux, aussi prodigue que son illustre fils. Garrick, au contraire, jaloux de Shéridan, présentait avec lui le plus singulier contraste. Envieux, avare, astucieux, comme s'il n'eût pas été passionné, il travaillait sa fortune et ses succès, et mesurait aussi bien sa vie que son talent. Tous deux, enfin, composaient une société séduisante pour une jeune fille qui avait elle-même des dispositions pour la scène.

» Entre mistriss Woffington, Shéridan et Garrick, on ne pouvait parler que de théâtre : la jeune Bellamy écoutait et se sentait enflammée. Elle accepta un rôle dans une représentation donnée à la campagne, et charma de ses

ts naissants le Roscius anglais. Liée bientôt d'ami-
vec les filles de M. Rich, directeur du théâtre de Co-
-Garden, l'un des deux premiers théâtres de Lon-
, elle se trouva presque invinciblement engagée dans
arrière de sa mère. Ces jeunes personnes lisaient
'ers : tandis que mistriss Bellamy déclamait une ti-
d'Othello, M. Rich passe près de l'appartement où
était, et il est frappé de la voix la plus touchante qu'il
amais entendue. Ravi, il s'approche et aperçoit mis-
Bellamy. Il avait besoin d'une jeune actrice, et il
aussitôt la faire débuter à Covent-Garden. Un cœur
d et passionné, qui se plaisait à donner l'expression
beaux vers, une mère actrice, une société compo-
e rois et de reines de théâtre, tout entraînait la fille
rd Tyrawley et devait la séduire. Son début fut
u.

Le talent a quelques manières de débuter qui sont
ut les mêmes. D'une part, mistriss Bellamy inté-
: M. Rich ; de l'autre, elle déplaît à M. Quin, acteur
re et tyran du théâtre Covent-Garden, mais d'ail-
; généreux et bienfaisant. M. Rich offrait un carac-
singulier et tel qu'on en rencontre quelquefois. Avec
docilité et une soumission habituelle, il avait des
; de force, et ces jours-là il était indomptable. Malgré
Quin, il fit débuter mistriss Bellamy, la couvrit de
res, qui alors n'abondaient pas au théâtre, et la pro-
it sur la scène, malgré tous les obstacles et les bruits
vorables qu'on avait répandus.

S'il en coûte tant à l'homme dont le front est le plus
ré de se montrer pour la première fois à ses sembla-
, combien ce début doit-il être pénible pour une jeune

Russie, et ne pouvant y conduire sa fille avec lui, il la confia à la garde d'une amie. A peine fut-il parti que la jeune Bellamy, touchée de compassion pour sa mère, courut à elle, malgré la défense de lord Tyrawley. Mais cette fille, généreuse et imprévoyante, ne comprit pas que son inutile dévouement contrarierait la volonté paternelle. Lord Tyrawley, indigné, renonça à elle, lui retira ses bienfaits, et elle fut laissée à la charge de sa mère qu'elle avait cru secourir.

» On devine la suite d'une telle existence. La mère de mistriss Bellamy était vouée au théâtre et vivait avec des actrices. Parmi elles se trouvait la célèbre Woffington. Douée d'un cœur sensible et passionné, d'une intelligence prompte et étendue, cultivée par la meilleure éducation, la jeune Bellamy ne devait-elle pas plaire à la fameuse actrice ! Elle lui plut, en effet, et fut comblée de ses caresses. Là se trouvaient Shéridan et Garrick. Shéridan, digne père du célèbre tribun anglais, était à la fois écrivain distingué, grand acteur, directeur de théâtre, et aussi ferme, aussi généreux, aussi prodigue que son illustre fils. Garrick, au contraire, jaloux de Shéridan, présentait avec lui le plus singulier contraste. Envieux, avare, astucieux, comme s'il n'eût pas été passionné, il travaillait sa fortune et ses succès, et mesurait aussi bien sa vie que son talent. Tous deux, enfin, composaient une société séduisante pour une jeune fille qui avait elle-même des dispositions pour la scène.

» Entre mistriss Woffington, Shéridan et Garrick, on ne pouvait parler que de théâtre : la jeune Bellamy écoutait et se sentait enflammée. Elle accepta un rôle dans une représentation donnée à la campagne, et charma de ses

lents naissants le Roscius anglais. Liée bientôt d'ami-
; avec les filles de M. Rich, directeur du théâtre de Co-
nt-Garden, l'un des deux premiers théâtres de Lon-
es, elle se trouva presque invinciblement engagée dans
carrière de sa mère. Ces jeunes personnes lisaient
s vers : tandis que mistriss Bellamy déclamait une ti-
de d'Othello, M. Rich passe près de l'appartement où
le était, et il est frappé de la voix la plus touchante qu'il
it jamais entendue. Ravi, il s'approche et aperçoit mis-
iss Bellamy. Il avait besoin d'une jeune actrice, et il
ut aussitôt la faire débuter à Covent-Garden. Un cœur
aud et passionné, qui se plaisait à donner l'expression
de beaux vers, une mère actrice, une société compo-
e de rois et de reines de théâtre, tout entraînait la fille
lord Tyrawley et devait la séduire. Son début fut
solu.

» Le talent a quelques manières de débuter qui sont
rtout les mêmes. D'une part, mistriss Bellamy inté-
sse M. Rich ; de l'autre, elle déplaît à M. Quin, acteur
lèbre et tyran du théâtre Covent-Garden, mais d'ail-
urs généreux et bienfaisant. M. Rich offrait un carac-
re singulier et tel qu'on en rencontre quelquefois. Avec
ne docilité et une soumission habituelle, il avait des
urs de force, et ces jours-là il était indomptable. Malgré
. Quin, il fit débuter mistriss Bellamy, la couvrit de
arures, qui alors n'abondaient pas au théâtre, et la pro-
uisit sur la scène, malgré tous les obstacles et les bruits
éfavorables qu'on avait répandus.

» S'il en coûte tant à l'homme dont le front est le plus
suré de se montrer pour la première fois à ses sembla-
les, combien ce début doit-il être pénible pour une jeune

fille sortie à peine de l'asile domestique, gardée jusqu'à ce jour par l'amitié, et pour la première fois livrée à la multitude, qui acquiert tout droit de la juger. Ces sentiments, qu'elle exprimait naguère avec tant de volupté et une voix si douce, ces accents qui la soulageaient en sortant de sa bouche et de son cœur, combien il doit lui en coûter de les répandre aujourd'hui! Combien il lui est difficile de songer à des expressions tragiques, lorsqu'elle est tout occupée de ce public qui l'entoure, qui la presse, qui l'assiége de ses regards et de son attention! Tous les débuts ont cette difficulté, qu'il faudrait oublier le public la première fois qu'on le voit, et que le jour où il faudrait pouvoir le plus on peut le moins. Mistriss Bellamy parut tremblante et s'évanouit plusieurs fois. La multitude, qui n'est rien et veut être quelque chose, est si fière d'intimider, qu'elle récompense la peur qu'elle inspire. Sans entendre mistriss Bellamy, qui ne put jamais élever la voix pendant les quatre premiers actes, elle la couvrit d'applaudissements. Au quatrième, enfin, la jeune débutante, aguerrie, échauffée par son rôle, déploya des moyens inattendus, charma l'auditoire, ravit le bon M. Rich, qui fut dédommagé de son énergie d'un jour ; elle désarma surtout son ennemi M. Quin, qui devint aussitôt son protecteur et son soutien, et demeura depuis son plus fidèle et son plus généreux ami.

» Il n'y a rien qui *réussisse comme le succès*. Un pareil début dut amener des suites brillantes, et valut bientôt à la fille de lord Tyrawley des amitiés illustres et de hautes protections. L'Angleterre ne se conduit point comme nous envers les artistes dramatiques; elle ne flétrit pas les talents qu'elle aime le plus, et elle n'exclut pas des

ciétés ceux qu'elle a couverts d'applaudissements sur scène. Chaque famille écarte ses enfants d'une profesn périlleuse; mais elle estime, elle honore ceux qui e fois consacrés au théâtre y ont conservé une conlite honnête et pure. Les plus grandes dames se font otectrices d'une jeune débutante, la reçoivent dans ur société, la placent à côté de leurs filles, secondent s bénéfices et ses succès, et font par bienveillance ce i, de la part des hommes, semblerait inspiré par l'aour et la galanterie. Pour moi, qui ne fais honneur 'à la nature et aux circonstances du caractère des inidus et des peuples, qui apprécie leurs avantages dirs, mais qui suis toujours prêt à leur contester des érites dont ils sont trop fiers, je ne vanterai pas trop ngleterre de cette espèce d'équité envers une classe rticulière de la société. Cette Angleterre si fière, si dédaigneuse, si brutalement injuste envers la France, et i, dans les journaux du dix-neuvième siècle, a le maus goût de traiter une nation rivale avec l'aveuglement la fureur d'un parti ou d'une secte, cette Angleterre vante trop de ses avantages pour qu'on ne lui montre s à quoi ils se réduisent.

« Les Anglais, a dit l'un des hommes les plus sages tre tous ceux qui ont écrit sur les nations étrangères, Anglais, s'ils ne sont pas fous de la folie générale, le nt de mille folies particulières. Il est vrai qu'il y a chez fiers insulaires beaucoup moins de conventionnel que tout ailleurs. Dès le bas âge, on soigne chez eux la ture, on prétend ne la gêner en rien : dans les arts, la vantent avec outrance et la transportent telle quelle ns leurs peintures. Aussi ne séparent-ils pas le comi-

que du tragique, le trivial du sublime, et ils sont privés d'idéal dans les arts ainsi que dans les mœurs. S'ils n'ont pas la morgue des pays à usages, ils manquent de tenue et de dignité, malgré leur extérieur froid et contenu. Ainsi le célèbre Fox, quoique ministre, joue et s'enivre; le peuple fait ses élections au milieu des orgies. Chez eux, en un mot, il y a moins de contrainte extérieure, et c'est à cela peut-être qu'est due l'équité apparente avec laquelle ils traitent certaines classes de la société. S'ils n'ont pas la vanité de la mode, ils ont celle de la bizarrerie, et leurs plus grands écrivains, comme Sterne, se tourmentent pour être originaux. Vivant enfin sous un climat qui leur donne le besoin des liqueurs et des émotions fortes, ils s'enivrent et veulent voir expirer sur la scène une grande partie des personnages d'une tragédie. Il faut que leurs acteurs se livrent à des mouvements violents et convulsifs. Ainsi, mistriss Bellamy eut la plus grande peine à se faire pardonner un ton plus simple.

» Je ne nie pas les grandes qualités que la nature mêle à tous ces défauts; mais quand un peuple ne veut voir que le mauvais côté d'autrui, il faut lui montrer le sien. Je sais que tout change aujourd'hui, que les provinces, les royaumes tendent à l'uniformité par leurs communications réciproques; mais enfin voilà comment étaient les Anglais à la fin du siècle dernier.

» C'est au milieu d'une société pareille que se montra mistriss Bellamy. Les protectrices ne lui manquèrent point, et on en voit autour d'elle de tous les caractères; s'il en est d'excellentes, il en est une, la duchesse de Queens'berry, qui se plaît à rabaisser en obligeant, et,

après une humi ion, aime à étonner par des bienfaits imprévus. Les amants se joignent aux amies.

» Mistriss Bellamy, d'après ce que tous les contemporains nous ont appris, n'é point exactement belle : sa taille était moyenne, ma elle était pleine de grâces; elle avait un bras et une r 1 dont elle faisait vanité, et surtout un son de voix en chanteur. Une femme applaudie tous les jours, une fem qui ravit tout le monde de son jeu, de ses expressior en devient plus attrayante. Les transports du public sont sympathiques, on aime et on admire davantage ce que tout le monde aime et admire. C'est là ce qui assure l'empire des femmes livrées au théâtre. Mistriss Bellamy fut entourée d'adorateurs. Bientôt enlevée par un amant passionné, supposée coupable, abandonnée par ses amis et sa mère, elle se réfugie chez des parents quakers, est justifiée ensuite et reparaît triomphante aux yeux du public et de ses amis. Mais, jeune, sans appui, avec un cœur sensible, elle devait succomber.

» Si sa conduite ne fut pas exemplaire, elle fut du moins excusable. Elle aima un jeune seigneur violent, emporté, Georges Metham, et en eut un fils qui porta le nom de son père. Dans un moment où elle fuyait la violence de Metham, un homme per profite de l'occasion, lui persuade qu'elle n'est plı s , l'irrite contre son amant, la trompe, pleure, supp et obtient son union avec elle. Cet homme, John Ca aft, était le protégé de Henri Fox. Il suppose que, da le moment, il ne peut avouer ce mariage, et se sou t à un dédit de cinquante mille livres, s'il ne la pren pour épouse au bout de quelques années. llamy accepte cet engagement.

» Les caractères fictifs que nous admirons dans les romans nous frappent, parce que tous les traits y sont mis en saillie ; je ne sais s'ils n'ont pas plus d'intérêt dans les mémoires où ils ont l'effet de la réalité ; c'est, du moins, là qu'il faut les étudier, comme dans la nature elle-même. L'avarice basse, l'astuce perfide, n'a jamais été mieux caractérisée qu'ici, ni plus frappante par son opposition avec un caractère noble, élevé et généreux. Mistriss Bellamy, dès ce moment, est supposée l'épouse de Calcraft ; sa maison devient splendide, et on y voit la réunion de tout ce que l'Angleterre possédait de plus remarquable. Pleine de goût et de politesse, elle attire autour d'elle un cercle brillant, se livre à son penchant pour la dépense, et devient le centre d'une société politique où se discutent les intérêts de l'État ; elle-même étudie Puffendorf et Grotius ; avec un esprit actif et étendu, elle ose se mesurer à tous les sujets, mais par simple curiosité, sans prétention et seulement pour comprendre les hommes qui l'entourent. Le compagnon de sa vie, Calcraft, se chargeait des agences de tous les généraux ou chefs de régiments absents. Mistriss Bellamy, par ses relations, par son activité, lui procurait une clientèle immense, et lui ménageait les moyens de faire une vaste fortune. Elle dépensait tous ses revenus du théâtre, allait au delà, dans l'espoir que Calcraft, qui était en partie l'objet de ces dépenses, qui en profitait lui-même, fournirait au payement de ses dettes ; mais Calcraft, qui mettait peu de prix aux grâces de sa compagne, profitait en attendant de la faveur qu'elle avait l'art de lui obtenir. Pour elle, d'une conduite irréprochable pendant la durée de cette union, elle se livrait au pen-

hant de son cœur, secourait la famille de Calcraft lui-même qu'il abandonnait, réparait secrètement ses concussions, et recommandait les malheureux aux hommes puissants dont elle était adorée. A ses côtés, on voit un ami constant et fait pour honorer cette femme charmante ; c'est Henri Fox, longtemps secrétaire de la guerre, père du célèbre Charles Fox, et déjà en lutte avec le père de Pitt ou lord Chatam. Ce noble et vertueux ministre, plein de douceur et de sens, préparait alors l'éducation de son fils, dont il fit un homme supérieur, sans pouvoir en faire un homme tempérant. On verra ici tout ce qu'il faisait pour l'habituer d'avance à être fidèle à sa parole, et comment un père sage, bienfaisant et juste, préparait un fils qui fut généreux et grand.

» Mistriss Bellamy était douée du caractère le plus facile : endettée, elle s'endettait encore pour un caprice ou un bienfait. Elle était l'une des meilleures écuyères du royaume ; on verra même l'indigne Calcraft profiter de cette circonstance pour mettre ses jours en péril. Elle aimait les chevaux, et faisait seulement pour ses équipages une dépense considérable. Dans les moments mêmes où elle était le plus pressée, un malheureux à secourir, un service à rendre, lui faisaient oublier tous ses engagements. Mais alors elle avait devant elle un avenir immense : plusieurs amies lui avaient assuré leur héritage ; ses gains au théâtre étaient de plus en plus considérables, et la fortune de Calcraft, grâce à ses soins, se grossissait tous les jours.

» Tout est si facile dans la jeunesse et pendant le premier mouvement du bonheur ! tout semble venir à nous

et s'offrir comme de soi-même : les applaudissements, les amitiés, la fortune. Il arrive enfin le jour où tout se retire, où il faut courir après les choses qui nous fuient, et les atteindre avec des forces usées. L'indigne Calcraft irrite enfin mistriss Bellamy, et elle se décide à l'abandonner, au grand étonnement de ceux qui les croyaient époux. Elle se retire, chargée de dettes, refuse d'user d'une loi nouvelle au moyen de laquelle elle eût pu s'acquitter, et forme le projet de payer ce qu'elle devait avec le seul revenu de ses travaux. Mais un attachement nouveau, des voyages, un reste d'enivrement, de succès et de dépenses, achèvent de la ruiner; et lorsque l'enthousiasme du public est passé, elle se trouve accablée de dettes et sans moyens de fournir à son existence. Cette femme charmante avait captivé jadis tous ses amis; son esprit élevé, son caractère généreux les avait enchantés. Souvent, dans une pareille situation, on aime le succès, en croyant n'aimer que le mérite. Aussi nous ne voyons plus auprès de Bellamy aucun de ses amis, quoique ses qualités soient les mêmes. Elle n'en accuse aucun, elle ne se plaint que du perfide Calcraft. Mais enfin ses nombreux amis n'y sont plus; l'infortunée est seule, livrée aux obsessions de ses créanciers, rebutée des directeurs de théâtre, souvent exposée aux cruautés de la justice anglaise et manquant parfois du nécessaire. Ruinée par un incendie, dépouillée de ses riches pierreries par un vol de Calcraft, privée par la perfidie d'un domestique d'un immense héritage, elle demeure sans ressources, et, dans sa détresse, fait encore du bien. Cette femme est un exemple unique d'une bonté facile et on peut dire imprudente. On n'a jamais vu, peut-être, au

même degré, oublier ses propres besoins à la vue du be-
soin présent des autres. Réduite à la dernière extrémité, elle veut attenter à ses jours, et elle en est empêchée encore par le désir de faire l'aumône à une malheureuse mère plus pauvre qu'elle.

» C'est alors que le désir de se rappeler au souvenir du public lui inspira l'idée d'écrire ses Mémoires. Ils en reçurent un accueil extraordinaire et eurent quatre éditions successives. Les divers théâtres lui accordèrent des bénéfices. Il faut ou enchanter le public ou provoquer vivement sa pitié. Quand mistriss Bellamy eut renoncé à plaire et se fut résolue à toucher, l'infortunée obtint encore quelques soulagements. Cependant elle ne fut point débarrassée de ses dettes ; ce cruel souci ne l'abandonna jamais. Elle obtint pourtant une existence un peu plus calme. Mère de plusieurs enfants, d'une fille dénaturée, d'un fils excellent, mais mort dans l'Inde, d'un autre, dissipé et sans conduite, elle obtint néanmoins de ce dernier quelques consolations. Cette qualité de mère fut sa dernière ressource. Comme mère, elle n'avait pas failli : comme mère, elle fut soul[illegible]e.

» Ainsi, quelque brillants [illegible] lo[illegible]
dits la nature, quelque h[illegible] so[illegible] les [illegible]s
ue la fortune nous disper[illegible], il n'y a de fél[illegible]ée
ue dans les rapports réguliers. [illegible]e de [illegible]
ses, jetée au milieu du dé[illegible], vivant [illegible]s le [illegible]r-
re, malgré tous les dons, [illegible]é la [illegible]
onté et tout ce qui aurait dû lui [illegible]
mistriss Bellamy fut encore un e[illegible]
me et de cette punition que la n[illegible]re a[illegible]
à l'infraction de ses lois. La nature,

fend aucune profession, elle admet le bien dans toutes; mais, dans toutes, elle a voulu que la femme fût fille chérie et surveillée, épouse fidèle et protégée, mère soigneuse : hors de là point de repos, de bonheur, de vieillesse heureuse. Si l'homme peut s'aventurer, parce que, fort, il peut partout se protéger lui-même, la femme ne peut sortir de ses rapports naturels sans succomber de faiblesse et souffrir de tous les maux. Quoi qu'il en soit, on lira ces Mémoires avec une extrême curiosité et un tendre intérêt pour la noble et généreuse héroïne qui les a écrits. »

Continuons à suivre M. Thiers.

Pendant l'automne de 1822, il voyage dans le midi de la France et se rend aux Pyrénées, en faisant le tour par Genève, Marseille jusqu'à Bayonne. La relation de ce voyage parut, en 1823, sous ce titre : *Les Pyrénées et le midi de la France pendant les mois de novembre et de décembre* 1822. Après 1830, éloigné du pouvoir, il fit plusieurs voyages dans le midi de l'Italie. Il résida surtout à Florence, dont il commença même à écrire l'histoire.

Enfin, descendant des grandes choses aux petites, M. Thiers se passionna aussi un instant pour l'exercice du cheval, et chercha à tenir sa place dans ce monde de célébrités de manége et d'écurie. J'ai connu M. Thiers très-lié avec Carréga, ancien officier de l'empire, peu érudit, peu lettré, qui ne vivait que pour monter à cheval, et qui jouissait de l'estime de tous les grooms et de tous les maquignons de Paris. Carréga demeurait alors dans la même maison que moi, et j'ai pu apprécier toute

stance qui existait entre l'esprit peu cultivé du bril-
officier de cavalerie de l'empire et les goûts studieux,
és, de l'historien de la révolution française; mais
Thiers va toujours au bout de toutes choses. Il eût
u se rendre habile et célèbre comme Alexandre, à
ter des chevaux indomptés. Je suis presque surpris
dans ses ardeurs de cavalier, il n'ait pas tenu,
me les plus élégants, comme les jeunes gens de
se maison, à courir, en jockey, dans un *steeple-*
e.

ème au pouvoir, M. Thiers conserva des prétentions
avalier. Pendant son ministère de 1840, alors que
tait la question d'Orient, il acheta un cheval gris
appela *Ibrahim;* il parlait presque avec une égale
ion de la question d'Orient et de son cheval *Ibra-*
, dont le nom oriental donnait souvent lieu à plus
quiproquo.

ne passerai pas sous silence un petit événement qui
un certain intérêt et une certaine fraîcheur de sen-
nts purs et désintéressés sur la jeunesse de M. Thiers.
milieu de ses études et de ses travaux à Aix, il s'éprit
nour pour une jeune personne pauvre, mais qui, par
eauté, par ses qualités de cœur et d'esprit, inspirait
méritait un sincère et sérieux attachement. En quit-
la ville d'Aix, il fit une promesse de mariage, et,
lant plusieurs mois, une correspondance active té-
gna de la fidélité de ses sentiments. Le père de cette
e fille vint à Paris, où M. Thiers habitait depuis un
ain temps; M. Thiers avoua qu'il avait encore à se
r une position, et demanda un délai d'un an. Ce
i expiré, il fut sommé d'exécuter sa promesse; sa

situation n'était pas changée; il demanda un nouveau délai : le père, irrité, provoqua M. Thiers, et un duel s'ensuivit. MM. Manuel et Mignet assistèrent M. Thiers; Rabbe fut un des témoins de l'adversaire. Ce père implacable, qui crut l'honneur et le nom de sa famille outragés, dut tirer le premier; il visa, mais un mouvement involontaire lui fit légèrement abaisser son arme, et la balle vint tomber entre les jambes de M. Thiers. Ce dernier ne tira pas. Ces incidents ont été racontés par Rabbe.

Les destinées de la France eussent peut-être été changées, si la fatalité eût voulu que M. Thiers succombât dans cette rencontre.

Dès son entrée aux affaires en 1830, M. Thiers se préoccupa de faire obtenir au père et au frère de la jeune personne d'Aix qu'il avait aimée une bonne position dans les finances.

MM. Thiers et Mignet n'arrivèrent point à Paris inconnus. Le docteur Arnaud, fort estimé à Aix, et chez lequel ils furent toujours accueillis avec cordialité, remit à M. Thiers une lettre d'introduction près de Manuel, qui tenait déjà une place importante dans le parti libéral. M. Tissot, dans un article du *Constitutionnel*, en 1822, parle avec éloge et avec joie, mais sans les nommer, de l'arrivée à Paris de ces deux jeunes écrivains, nouvelles et importantes recrues pour le parti libéral.

On sait, en effet, quel accent nouveau donna M. Thiers à l'opposition d'alors contre le gouvernement des Bourbons.

Il apporta dans le parti libéral, comme l'a dit M. Sainte-Beuve[1], « le sentiment *consulaire*, c'est-à-dire un senti-

[1] *Revue des Deux Mondes*, numéro du 15 février 1845.

ment assez co me à cette belle époque, un sentiment généreux, entho[illegible], rapide, qui conçoit les grandes choses, et qui fait entrer l'idée de postérité dans les entreprises. » M. Thiers port[illegible] tout au fond du cœur, à un haut degré, le sentiment national. Il disait vers cette époque, sans trop de présomption, à M. de Rémusat : *Nous sommes la jeune garde.*

L'historien de la révolution française se multiplia dans la polémique ; il fit de la politique dans le *Constitutionnel* et dans les *Tablettes universelles*, jusqu'au jour où il fonda, avec MM. Mignet, Carrel et Sautelet, le *National*.

M. Mignet ne prit jamais une part aussi active à la politique militante ; mais il professait et il soutenait, soit dans ses livres, soit dans un cours à l'Athénée, les doctrines libérales sur lesquelles s'appuyait la polémique de M. Thiers. M. Mignet écrivit en effet, dans sa jeunesse, une histoire philosophique de la révolution française, et fit, en 1822, à l'Athénée, un cours d'histoire. Il y traita spécialement l'*histoire de la Ligue*. La leçon sur la Saint-Barthélemy eut un très-grand succès ; M. Mignet n'improvisait pas, il lisait. On lui demanda de relire, le mercredi suivant, cette leçon sur la Saint-Barthélemy. Une phrase que je cite de mémoire excitait surtout, en 1822, les plus vifs applaudissements : « Les jésuites, disait M. Mignet, pour arriver à leurs fins, osèrent tout, même le bien. » Dans une réunion littéraire chez M. de Tocqueville, M. Cousin définit un jour en quelques mots le talent de M. Mignet. Ce dernier parlait de Buffon. M. Cousin l'interrompit, et s'écria avec une de ces inflexions de voix accentuées qu'on lui connaît : *Ah ! voilà M. Mignet qui dit avec dignité des choses justes !*

Le premier numéro du *National* parut le 3 janvier 1830, sous le ministère Polignac.

L'idée qui fut mise en avant au début du *National*, et qui en dirigea toute la polémique, appartient surtout à M. Thiers. Cette idée, la voici : « Enfermer les Bourbons dans la charte, fermer les portes; ils sauteront immanquablement par les fenêtres. »

Le publiciste du *National* n'a jamais cru, ne s'est jamais dévoué qu'à une monarchie représentative, qu'au gouvernement parlementaire : « Usons, disait-il, de tous nos moyens légaux; nous n'aurons pas un seul procès, et les Bourbons feront des folies pour leur propre compte. » Les républicains eux-mêmes se disciplinèrent et s'assouplirent momentanément aux théories du gouvernement constitutionnel que professait M. Thiers. Il n'était, lui, ni un républicain, ni un novateur. Il n'a jamais provoqué une économie dans le budget; dans l'administration, il n'a jamais changé une *tête de lettre*; il voulait d'autant moins affaiblir le gouvernement, qu'il prétendait seulement le faire changer de mains, à la condition, bien entendu, d'être du gouvernement nouveau. Il espérait, comme il l'a dit, changer les personnes sans les choses, espérances trompeuses, aujourd'hui renversées à jamais par l'expérience de deux révolutions.

Quand vous changez la société en haut, la société se modifie bientôt en bas. Lorsque, sous Louis-Philippe, le gouvernement parlementaire eut triomphé, les républicains ayant pour organe le *National*, dirigé avec talent et fermeté par Carrel, devinrent la tête de l'opposition, et tinrent une plus grande place dans le pays. Lorsque la république de 1848 eut été proclamée, le socialisme de-

opposition nouvelle et le danger de la république.
ne quand le pouvoir, chargé de diriger et de pro-
la société, fait des fautes ou des folies, selon
iers, le peuple doit rester calme, prudent et cir-
ct. On voudrait que la foule peu éclairée, sans
ence, souvent même égarée par de funestes con-
résistât au courant des idées et des passions, et ne
ît pas en violences de toutes sortes les passions et
es qu'on lui a suggérées. Mais cela n'est pas pos-
Un fleuve débordé emporte tout sur son passage,
e résiste à la fureur de ses flots. Quand on pré-
hanger seulement les hommes, le peuple se charge,
changer les choses; quand on prétend changer
ent les choses, le peuple se charge de changer les
es. Entraîné par l'exemple, il tient à faire, lui
acte de puissance et de volonté.

tefois, il faut le reconnaître, M. Thiers a toujours
é le plus grand respect pour la légalité; il n'a
nventé ni organisé les banquets en 1847, il les a
ent laissé faire; voyant, dans son salon, M. Duver-
e Hauranne se réjouir de l'organisation des ban-
M. Thiers, qui avait le sentiment des dangers
els on s'exposait, disait même : « Duvergier croit
a aux banquets avec des gants jaunes. » Le publi-
u *National* ne combattait le pouvoir qu'il préten-
nverser qu'avec les armes de la logique la plus
nte et de l'esprit le plus fécond.

pendant plusieurs années, vu M. Thiers, soit au
r, soit dans l'opposition. Maître du pouvoir, qu'il
jamais garder longtemps, il le faisait respecter par

de puissants moyens d'action; il trouvait toujours, pour le défendre contre l'opposition, les plus hautes paroles et quelquefois les expédients et les ruses les plus osés.

Dans l'opposition, il était, pour le gouvernement, le chef de parti le plus embarrassant, non-seulement par son grand talent de parole, mais surtout aussi par toutes les formules, par tous les thèmes nouveaux d'opposition qu'il savait inventer, soit à la tribune, soit dans les divers journaux, dont il se rendait ainsi le directeur et le maître. M. Thiers se préoccupait beaucoup des journaux, dont il avait pu, comme ancien journaliste, apprécier et mesurer toute l'influence. Même loin de Paris, il surveillait et encourageait la polémique du *Constitutionnel*. Je citerai, à ce sujet, deux lettres qu'il m'écrivit de Lille, sous le règne de Louis-Philippe :

« Le 24 juin 1838.

» Mon cher monsieur Véron,

» J'avais chargé M. Étienne de vous complimenter sur l'esprit avec lequel est écrit le *Constitutionnel*. Malheureusement, mes lettres ont dû s'enfoncer dans le département de la Meuse. Je vous adresse donc directement mes compliments. J'y ajoute deux modifications. Vous louez trop M. Molé, et vous traitez mal la Belgique. Je sais que M. Molé a plus d'esprit que ses collègues; mais il est incapable de les suppléer : il n'a pas assez de talent pour cela; leur faiblesse, qui les écrase, l'écrase lui aussi. On ne brille à côté de collègues plus faibles que lorsqu'on les supplée; mais M. Molé ne sait faire qu'une chose, c'est éluder. On élude un moment, mais jamais

longtemps, les difficultés. M. Molé reste donc faible de la faiblesse des siens et de la sienne propre. J'ai toutefois assez de goût pour lui. Je ne voudrais pas qu'on le maltraitât; mais je ne voudrais pas non plus qu'on fît croire que nous nous entendons avec lui. Si vos éloges ont pour but de le brouiller avec M. de Montalivet, je suis fâché de ne pas être à Paris pour pouvoir vous raconter à quoi servent les éloges de ce genre. On en est pour ses frais. La situation brouille les hommes; mais les éloges donnés aux uns contre les autres sont une force qu'on leur donne sans ajouter à la brouille, toujours assez grande quand la situation y conduit. Nous devrions nous entendre demain avec M. Molé, qu'il faudrait, pour le louer, attendre après-demain.

» Quant à la Belgique, il ne faut pas oublier qu'avec son désagréable caractère, elle est cependant notre alliée; que sa dignité, ses intérêts, sont les nôtres; qu'il ne faut pas affaiblir notre cabinet dans une situation très-difficile, et que surtout il ne faut pas, en maltraitant les Belges, l'encourager à être faible.

» Voilà mes prônes de vieux prédicateur. Du reste, je vous répète que le journal est bien fait, bien écrit, bien courageux; que je le loue de tous points, sauf deux. Je voudrais vous envoyer quelque chose; mais je voudrais, par une lettre de vous, savoir où en est la situation et quels sont vos calculs.

» Adieu, je vous fais mille compliments.

» A. Thiers. »

« Lille, 1er septembre.

» Mon cher monsieur Véron,

» Je vous remercie de votre aimable lettre et des excellentes réponses que vous avez faites et provoquées. Cela me semble avoir fait bon effet. Que devient donc le *Temps?* Est-il cédé à d'autres propriétaires?

» Vous me demandez mon avis sur le langage à tenir à l'égard de l'alliance anglaise; vous avez tenu le bon. Je crois même que le langage des journaux français a provoqué cette petite phrase d'union qui se trouve dans le discours de la reine. Je crois que la faiblesse de notre gouvernement lui a valu des ruades de tout le monde. J'ai su ces jours derniers des détails curieux qui me prouvent que notre pauvre gouvernement a appris à tout le monde qu'on pouvait se mettre à l'aise avec lui. C'est probablement une des causes du langage et de la conduite des Anglais à notre égard. Il y a un autre motif aussi que je soupçonne, c'est la faiblesse des whigs eux-mêmes. Ils cherchent dans leur détresse à faire les fiers avec quelqu'un, et ils nous ont choisis comme plastron. C'est une mauvaise action de leur part, car ils gâtent les affaires de tout le monde, en faisant de telles pauvretés.

» Au reste, vous pouvez dire que la France peut faire son thème de plus d'une façon; elle ne manquera pas d'alliés, si elle sait être habile et résolue. Quant à notre campagne en Orient, on me l'aurait donné à deviner en mille, que je ne l'aurais pas trouvé. Quoi! nous sommes les derniers des cinq puissances pour signifier au pacha qu'il doit se faire petit, plus petit qu'avant sa victoire!

té, M. Molé n'a pas fait telle chose. Traitez cela ça le mérite, ou, pour mieux dire, continuez.
eu, je vous dis mille bonjours et je retourne à mes s, ou, pour mieux dire, à mes lions, car je suis oreau, Masséna et Bonaparte. Adieu, encore.

» A. THIERS.

compliments à Boilay, qui fait toujours très-

rit de M. Thiers ne se repose jamais, il est persé- alerte et vigoureux ; il aime surtout ce qui est et facile à comprendre, ce qui frappe la multi- nais, comme l'a dit encore M. Sainte-Beuve, il se d'en relever ce qui touche au commun par la et l'à-propos de ses aperçus. Toutefois, le respect de cet homme d'État pour les opinions établies re dire plaisamment à M. Malitourne : « M. Thiers, de la Palisse ayant le courage de ses opinions. »
823, les résumés historiques étaient fort à la Félix Bodin, mort encore jeune, qui avait créé ce le publications, poussa M. Thiers à entreprendre umé historique de la révolution; mais M. Thiers l'œuvre plus largement et écrivit une histoire e de la révolution française. Cependant, pour les emiers volumes, il eut besoin, auprès des éditeurs, onage de Félix Bodin. Bientôt, il put se passer aires : le nom de Bodin disparut au troisième

avaux historiques de M. Thiers ne l'enlevèrent a politique militante : dès les premiers jours de

1830, répondant à la *Quotidienne*, il entrevoyait une révolution, mais il repoussait toujours l'idée d'une révolution à la façon de 89.

« Une révolution est une chose si terrible, quoique si grande, qu'il vaut la peine de se demander si le ciel vous en destine une. Examinant sérieusement la chose, nous nous sommes dit qu'il n'y avait plus de Bastille à prendre, plus de trois ordres à confondre, plus de nuit du 4 août à faire, plus rien qu'une charte à exécuter avec franchise, et des ministres à renverser en vertu de cette charte. Ce n'est pas là sans doute une besogne bien facile, mais enfin elle n'a rien de sanglant, elle est toute légale; et bien aveugles, bien coupables seraient ceux qui lui donneraient les caractères sinistres qu'elle n'a pas aujourd'hui. »

Le 16 février, il allait plus loin :

« La France, osait-il dire, doit être bien désenchantée des personnes : elle a aimé le génie, et elle a vu ce que lui a coûté cet amour! *Des vertus simples, modestes, solides*, qu'une bonne éducation peut toujours assurer chez l'héritier du trône, qu'un pouvoir *limité* ne saurait gâter, voilà ce qu'il faut à la France! voilà ce qu'elle souhaite [1], et cela encore pour la dignité du trône, beaucoup plus que pour elle : car le pays, avec ses insti-

[1] On assure qu'à cette époque M. Thiers n'avait point encore eu l'honneur de voir M. le duc d'Orléans. Il suivit en cela le conseil que lui donna Manuel. Il ne vit le duc d'Orléans pour la première fois que dans la nuit du vendredi au samedi 31 juillet 1830.

s bien comprises et pratiquées, n'a rien à craindre
i que ce soit.

a question est donc uniquement dans les choses.
ourrait-être un jour dans les personnes, mais par
ite de ces dernières. Le système est indifférent pour
rsonnes; mais, si elles n'étaient pas indifférentes
le système, si elles le haïssaient, l'attaquaient, alors
estion deviendrait question de choses et de per-
s à la fois. Mais ce seraient les personnes qui l'au-
t posée elles-mêmes.»

article du 19 février et un autre de Carrel du jour
dent fournirent matière à un procès et à une com-
ation, qui ne ralentirent en rien l'audace et la po-
ue du *National*.

rel et Thiers harcelaient et défiaient le pouvoir.
arlait tous les matins, dans le *National*, du coup
t. Ils provoquaient sans cesse le pouvoir à faire des
s, et il en fit. On peut dire, sans rien exagérer, que
hiers avait médité, préparé la révolution de 1830,
'il contribua puissamment à l'accomplir.

s ordonnances avaient paru dans le *Moniteur* le
illet au matin, l'agitation fut grande parmi les jour-
tes de l'opposition et parmi quelques députés alors à
; l'on se réunit dans les vastes salons du *National*,
ieuve-Saint-Marc. Là encore, M. Thiers se fit écouter
iivre par tous les écrivains de l'opposition; il se mit
tête du mouvement à force de netteté, d'audace et
ésolution. Je ne veux contester à personne sa part
ion et de courage dans cette crise, mais ce fut
hiers qui proposa carrément une désobéissance à une

loi qui n'en était pas une, qui proposa une protestation. On nomma pour la rédiger une commission composée de MM. Châtelain, Cauchois-Lemaire et Thiers. Il faut des *noms*, il faut des *têtes* au bas de cette protestation, ajouta M. Thiers ; un grand nombre de journalistes répondirent à cet appel.

PROTESTATION DES JOURNALISTES CONTRE LES ORDONNANCES DU 25 JUILLET.

On a souvent annoncé, depuis six mois, que les lois seraient violées, qu'un coup d'État serait frappé. Le bon sens public se refusait à le croire. Le ministère repoussait cette supposition comme une calomnie. Cependant, le *Moniteur* a publié enfin ces mémorables ordonnances, qui sont la plus éclatante violation des lois. Le régime légal est donc interrompu, celui de la force est commencé.

Dans la situation où nous sommes placés, l'obéissance cesse d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obéir sont les écrivains des journaux; ils doivent donner les premiers l'exemple de la résistance à l'autorité, qui s'est dépouillée du caractère de la loi.

Les raisons sur lesquelles ils s'appuient sont telles, qu'il suffit de les énoncer.

Les matières qui règlent les ordonnances publiées aujourd'hui sont de celles sur lesquelles l'autorité royale ne peut, d'après la charte, prononcer toute seule. La charte (art. 35) dit que l'organisation des colléges électoraux sera réglée par les lois; elle ne dit pas par les ordonnances.

La couronne avait elle-même jusqu'ici reconnu ces articles : elle n'avait point songé à s'armer contre eux, soit d'un prétendu pouvoir constituant, soit du pouvoir faussement attribué à l'article 14.

Toutes les fois, en effet, que des circonstances prétendues graves lui ont paru exiger modification, soit au régime de la presse, soit au régime électoral, elle a eu recours aux deux Chambres; lorsqu'il a fallu modifier la charte pour établir la septennalité et le renouvellement intégral, elle a eu recours.

lle-même, comme auteur de cette charte, mais aux
es.

yauté a donc reconnu, pratiqué elle-même les articles 8
: ne s'est point arrogé à leur égard, ni une autorité con-
e ni une autorité dictatoriale qui n'existent nulle part.
ribunaux, qui ont droit d'interprétation, ont solennelle-
connu ces mêmes principes. La cour royale de Paris et
rs autres ont condamné les publicateurs de l'Association
e, comme auteurs d'outrages envers le gouvernement.
a considéré comme un outrage la supposition que le gou-
ent pût employer l'autorité des ordonnances là où l'au-
e la loi peut seule être admise.

, le texte formel de la charte, la pratique suivie jusqu'ici
couronne, les décisions des tribunaux établissent qu'en
: de presse et d'organisation électorale, les lois, c'est-
le roi et les Chambres, peuvent seuls statuer.

urd'hui donc, des ministres criminels ont violé la léga-
ous sommes dispensés d'obéir. Nous essayons de publier
illes sans demander l'autorisation qui nous est imposée.
erons nos efforts pour qu'aujourd'hui, au moins, elles
t arriver à toute la France.

i ce que notre devoir de citoyens nous impose, et nous
plissons. Mais nous pouvons supplier la Chambre, au
: la France, de s'appuyer sur son droit évident, et de
autant qu'il sera en elle à la violation des lois. Ce droit
si certain que celui sur lequel nous nous appuyons. La
dit (art. 30) que le roi peut dissoudre la Chambre des
s; mais il faut pour cela qu'elle ait été réunie, constituée
mbre, qu'elle ait soutenu enfin un système capable de
ner la dissolution. Mais avant la réunion, la constitution
hambre, il n'y a que des élections faites. Or, nulle part
te ne dit que le roi peut casser les élections. Les ordon-
publiées aujourd'hui ne font que casser des élections;
ont donc illégales, car elles font une chose que la charte
ise pas.

députés élus, convoqués pour le 3 août, sont donc bien
t élus et convoqués. Leur droit est le même aujourd'hui
. La France les supplie de ne pas l'oublier. Tout ce qu'ils
nt pour faire valoir ce droit, ils le doivent.

Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce qui nous concerne; c'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance.

Ont signé les gérants et rédacteurs des journaux actuellement présents à Paris : MM. Gauja, gérant du *National;* Thiers, Mignet, Carrel, Chambolle, Peysse, Albert Stapfer, Dubochet, Rolle, rédacteurs du *National;* Leroux, gérant du *Globe;* de Guizard, rédacteur du *Globe;* Sarrans jeune, gérant du *Courrier des électeurs;* B. Dejean, rédacteur du *Globe;* Guyet, Moussette, rédacteurs du *Courrier français;* Auguste Fabre, rédacteur en chef de la *Tribune des départements;* L. Thiessé, rédacteur du *Constitutionnel;* Senty, du *Temps;* Cauchois-Lemaire, rédacteur du *Constitutionnel;* Hausmann, du *Temps;* Avenel, du *Courrier français;* Dussard, du *Temps;* Levasseur, rédacteur de la *Révolution;* Evariste Dumoulin, du *Constitutionnel;* Alexis de Jussieu, rédacteur du *Courrier français;* Plagnol, rédacteur en chef de la *Révolution;* Fazy, rédacteur de la *Révolution;* Buzoni, Barbaroux, rédacteurs du *Temps;* Chalas, rédacteur du *Temps;* A. Billard, rédacteur du *Temps;* Ader, de la *Tribune des départements;* F. Larreguy, rédacteur du *Journal du commerce;* J. F. Dupont, avocat, rédacteur du *Courrier français;* Charles de Rémusat, du *Globe;* V. de Lapelouze, l'un des gérants du *Courrier français;* Bohain et Roqueplan, du *Figaro;* Coste, gérant du *Temps;* J. J. Baude, rédacteur du *Temps;* Bert, gérant du *Journal du commerce;* Léon Pillet, gérant du *Journal de Paris;* Vaillant, gérant du *Sylphe.*

Le signal de la révolte était donné.

Certes, M. Thiers ne fit pas à lui tout seul la révolution de 1830, mais il y joua un très-grand rôle, avant, pendant et après. Le dernier mot de l'opposition du *National* d'alors fut imprimé sur de petits papiers que M. Thiers et ses amis jetèrent à profusion par les fenêtres et jusque sous les portes cochères; ce dernier mot était un nom propre. C'était celui du duc d'Orléans.

cat d'Aix revient donc en grande partie l'hon-
roir fait la révolution de Juillet; mais il ne faut
on conçoive trop d'orgueil. A Paris et en France,
ıtions sont assez faciles à faire, surtout lorsque
r, comme cela arrive presque toujours, impré-
irrésolu dans ces moments suprêmes, s'aban-
se livre lui-même! M. Thiers doit surtout se
que, s'il est facile d'accomplir en deux ou trois
: révolution, il est presque impossible, lorsque
a été donné, de la contenir et de l'arrêter dans
'e de destruction. M. Thiers, poussé par ses con-
a pu mener à ses fins la révolution de 1830; a-t-il
être alors, contenir et arrêter celle de 1848, dont
ment n'avait pas été prévu par la sagacité de
t et devait tant affliger son cœur?
cette première étude, nous venons de voir
; pressé d'apprendre et de savoir, parlant de tout
rès-écouté, jouant avec esprit et avec succès un
olier à une académie de province; pressé d'écrire
les sujets par la vivacité de son esprit, et peut-
si par la nécessité, cette muse qui fit faire plus
f-d'œuvre; pressé d'écrire sur Vauvenargues, sur
ure, sur une tragédienne anglaise et sur le théâ-
ssé d'écrire l'histoire de la révolution française,
nuant et aussi actif de corps que d'esprit, prêt à
quer pour un voyage autour du monde, parcou-
nidi de la France et publiant la relation de ses
montant à cheval et se battant en duel, trouvant
voie politique, fondant un journal et employant
verve de son esprit et de *sa raison bourgeoise* et
à faire sortir une révolution de la situation diffi-

cile et tendue du gouvernement des Bourbons, y réussissant, et alors donnant la couronne de France à un *prince de vertus simples, modestes, solides*, qu'un pouvoir *limité* ne saurait gâter, roi *constitutionnel* dont il sera un jour, de nom plutôt que de fait, le premier ministre.

Nous étudierons, dans la suite de ces Mémoires, M. Thiers député, orateur et ministre sous ce gouvernement de son choix.

CHAPITRE VII

LA RÉVOLUTION DE JUILLET.

LES ORDONNANCES. — LES TROIS JOURNÉES. — SAINT-CLOUD. RAMBOUILLET. — MAINTENON. — CHERBOURG.

Les ordonnances. — Les trois journées à Saint-Cloud. — Le roi chasse à Rambouillet. — Déjeuner de la cour chez la comtesse de Cossé. — L'état de siége à Paris. — Les dépêches du duc de Raguse, les dépêches de M. de Polignac. — Le jeu du roi. — Revue des élèves de l'école de Saint-Cyr. — Le commandement est retiré au duc de Raguse. — Retrait des ordonnances, ministère Mortemart. — Dîner à la table d'honneur. — Arrivée du duc de Chartres à Montrouge. —Conflit entre le duc de Raguse et le Dauphin. — Le Dauphin veut désarmer le duc de Raguse et le met aux arrêts. — Réconciliation du duc de Raguse et du Dauphin. — Départ de Saint-Cloud de la famille royale. — Rambouillet. — Abdication de Charles X. — Arrivée de la duchesse d'Angoulême à Rambouillet. — Madame la Dauphine à Dijon. — Maintenon. — Voyage du roi. — Envoi de six cent mille francs à Charles X.

Lorsque les ordonnances de juillet furent résolues, le samedi 24, le roi Charles X chassa dans le parc réservé de Saint-Cloud avec M. le Dauphin et M. le duc de

ıbourg. Les ordonnances ne furent signées que le
che 25. Le secret en fut bien gardé. En voici entre
deux preuves assez curieuses : deux amis intimes
de Peyronnet, qui étaient aussi les miens, spécu-
à la Bourse ; en bons camarades, ils firent près de
s instances, restées vaines, pour m'entraîner dans
spéculations. Ils jouaient à la hausse. Le succès à
yeux était sûr. Nous dînions ensemble le diman-
, par le plus beau temps du monde, au Café de
« Il n'y aura pas d'ordonnances, me disaient-ils.
e tenons de M. de Peyronnet. »
Roger, secrétaire général de l'administration des
, reçut le dimanche soir l'avis officiel de son élec-
omme député de la Corse ; il se rendit immédiate-
au ministère de l'intérieur, et M. de Peyronnet
clara si nettement qu'il n'y avait et qu'il n'y aurait
nouveau, que le lendemain matin M. Roger n'ou-
ême pas son *Moniteur*. Ce fut un de ses amis qui
i annoncer les ordonnances et les lui lire. M. Ro-
oique boiteux, dansa de joie. Trois jours après, il
plus secrétaire général, et au bout d'un certain
, il en était réduit à vendre sa bibliothèque.
uc de Raguse ne connut aussi les ordonnances
r le *Moniteur*. Vers la fin de juillet, le roi avait
it des conversations intimes avec le prince de Po-
et M. de Latil. Lorsque le duc de Raguse, alors
rice à Saint-Cloud, entrait, ces conversations in-
s'interrompaient subitement.
s le dix-septième volume de la *Revue de Paris*,
dirigeais alors, j'écrivis et je signai un récit de
s événements qui s'étaient succédé pendant les

journées de Juillet[1]; mais les divers combats qui eurent lieu dans les rues de Paris ont été décrits dans les journaux du temps et par les historiens de la restauration trop minutieusement pour que j'y revienne ici. Il sera certainement d'un intérêt plus nouveau pour mes lecteurs de suivre du palais de Saint-Cloud les péripéties des 26, 27, 28, 29 et 30 juillet; les renseignements les plus exacts et les plus détaillés m'ont été fournis à ce sujet par diverses personnes qui n'ont point quitté le roi Charles X pendant les trois journées, et qui l'ont escorté jusqu'à Cherbourg. La plupart de ces renseignements n'ont point même été mentionnés par les écrivains les mieux informés.

Rien ne transpira à Saint-Cloud le dimanche soir, même au jeu du roi, des ordonnances qui avaient été signées le matin. Sa Majesté devait le lendemain, lundi 26 juillet, chasser à Rambouillet. Ce jour-là le roi entendit la messe à neuf heures, selon l'habitude des jours de chasse. Depuis le départ de madame la Dauphine, madame la duchesse de Berry habitait à Saint-Cloud pour tenir le salon du roi et faire la partie de Sa Majesté.

A neuf heures trois quarts, le roi partit pour Rambouillet avec monseigneur le Dauphin, le duc de Luxembourg, le comte de Girardin, premier veneur. Le roi ne devait rentrer à Saint-Cloud qu'à neuf heures du soir. Au déjeuner de la cour chez madame la comtesse de Cossé[2], où se trouvaient M. le duc Armand de Polignac, le général comte Bordesoulle, le comte Trogoff, le comte

[1] *Revue de Paris*, tom. XVII, fol. 5.

[2] Le comte de Cossé était aux eaux de Plombières.

·gerthy, il fut question des ordonnances. Le duc Ar-d de Polignac donna sa parole d'honneur qu'il avait ı veille le prince son frère, qui ne lui avait rien is. Cependant le *Moniteur* avait été lu par quelques onnes ; le doute n'était plus possible. La préoccupa- devint alors générale, et le silence réservé que cha- gardait abrégea beaucoup le déjeuner.

neuf heures un quart du soir, le prince de Polignac à Saint-Cloud comme le roi y arrivait; le premier stre était déjà informé de l'esprit d'opposition qui ıait Paris, et il craignait qu'on ne fît de pressantes ıtives auprès du roi pour ébranler des résolutions levaient être immuables. Le roi déclara au prince olignac que rien ne se déciderait et ne se ferait que l'entremise du conseil des ministres responsables. Le eil des ministres se tint en permanence, d'abord le li au ministère des affaires étrangères, et les jours ınts au château des Tuileries. Cet entretien de Char- avec son premier ministre fut le dernier qui ait eu avant la victoire de l'insurrection. Le roi ne revit ·ince de Polignac qu'à Saint-Cloud, le jeudi dans atinée.

ıarles X ne tint que trop bien la parole qu'il avait ıée au prince. Il n'a écouté, il n'a voulu savoir que ıi lui parvenait par le conseil de ses ministres; il se sait sur eux des résolutions à prendre. Il n'a rien u, rien ordonné de sa propre volonté.

mardi 27 juillet, la messe eut lieu à l'heure ordi- e. La journée se passa fort tristement à Saint- d; tous ceux qui arrivaient de Paris apportaient des elles diverses et souvent contradictoires, d'après

leur appréciation personnelle des événements, d'après le quartier qu'ils habitaient : échauffourée suivant les uns, révolution suivant les autres. Plusieurs personnages venus à l'ordre le mardi soir à Saint-Cloud, parlèren des premiers troubles; mais dans la crainte de passe pour des alarmistes, ils adoucirent leurs récits, et l'opi nion générale dans le salon du roi fut que tout cela n'é tait qu'une émeute, un peu plus grave seulement qu les troubles de la rue Saint-Denis et que les promenade de 1827 en faveur de la charte.

Après l'ordre il y eut, comme de coutume, jeu che le roi dans les grands salons de réception. La partie d wisth de Sa Majesté se composait de Madame, de M. l duc de Duras et de M. le marquis de Vérac, premie chambellan, maître de la garde-robe. A une table d'é carté jouaient ou pariaient M. le duc Armand de Pol gnac, le général Vincent, M. le comte Hocquart, M. O'He gerthy, le comte de Bongars, les comtes Berthier, d Champagne-Bouzey, de Trogoff, de Diesbach, le marqu de Courbon et le duc de Luxembourg. Chacun était bie plus préoccupé des événements du jour que des inc dents du jeu.

Le duc de Raguse, major général de la garde roya de service, avait aussi le titre de gouverneur de la pr mière division militaire, et par conséquent de Paris (c titre n'était plus que honorifique, les Chambres avaie supprimé les lettres de service et les appointements d gouverneurs) ; néanmoins, comme aucune autorité sup rieure ne se trouvait dans la capitale (le ministre de guerre était à Alger), le duc de Raguse reçut du roi d lettres de service comme gouverneur, et eut, par cons

quent, le commandement de la garde royale et des troupes de ligne en garnison dans Paris. Il fut chargé de la mise en état de siége.

Le mercredi 28, de grand matin, on entendit distinctement à Saint-Cloud la fusillade. La compagnie de Luxembourg, qui occupait l'hôtel du quai d'Orsay, reçut l'ordre de se rendre à Saint-Cloud. La compagnie de Noailles y résidait déjà, et comme l'hôtel nouvellement construit ne pouvait contenir qu'une compagnie, gardes et chevaux, on doubla le nombre des gardes par chambre et les chevaux furent attachés aux grilles des cours. Les deux compagnies furent consignées. Le fourrage et les vivres commençaient déjà à manquer.

Les gardes à pied (Cent-Suisses) furent répartis à Saint-Cloud, moitié à une des portes de Paris, moitié au bas du jardin du Trocadéro, où ils bivouaquèrent. Des cartouches furent distribuées aux gardes. Vers une heure on aperçut un drapeau tricolore placé sur une des tours de Notre-Dame. Ce drapeau fut bientôt retiré et n'y resta définitivement arboré que le jeudi dans l'après-midi.

Ce mercredi, le général du Coëtlosquet vint dans la matinée offrir ses services. Il apportait des nouvelles de Paris; on se pressait autour de lui. Ses récits étaient alarmants. Les nouvelles commençaient à devenir rares; on ne passait plus que difficilement aux barrières, la banlieue s'insurgeait et l'on entendait de toutes parts des coups de fusil. Le comte du Coëtlosquet se rendit aup[illegible] du baron de Damas, qui avait l'oreille du roi. Le [illegible] on de Damas, de la part du roi, informa le général [illegible] l'on utiliserait son zèle. Il fut en effet question, à cette [illegible] e, de l'envoyer à Alger pour remplacer le maré[illegible]

loi qui n'en était pas une, qui proposa une protest
On nomma pour la rédiger une commission com
de MM. Châtelain, Cauchois-Lemaire et Thiers. I
des *noms*, il faut des *têtes* au bas de cette protest
ajouta M. Thiers ; un grand nombre de journalist
pondirent à cet appel.

PROTESTATION DES JOURNALISTES CONTRE LES ORDONNANC DU 25 JUILLET.

On a souvent annoncé, depuis six mois, que les lois s violées, qu'un coup d'État serait frappé. Le bon sens pu refusait à le croire. Le ministère repoussait cette supp comme une calomnie. Cependant, le *Moniteur* a publié en mémorables ordonnances, qui sont la plus éclatante violati lois. Le régime légal est donc interrompu, celui de la fo commencé.

Dans la situation où nous sommes placés, l'obéissance d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obé les écrivains des journaux; ils doivent donner les pr l'exemple de la résistance à l'autorité, qui s'est dépouil caractère de la loi.

Les raisons sur lesquelles ils s'appuient sont telles, qu'i de les énoncer.

Les matières qui règlent les ordonnances publiées aujou sont de celles sur lesquelles l'autorité royale ne peut, d'a charte, prononcer toute seule. La charte (art. 35) dit qu ganisation des colléges électoraux sera réglée par les loi ne dit pas par les ordonnances.

La couronne avait elle-même jusqu'ici reconnu ces art elle n'avait point songé à s'armer contre eux, soit d'u tendu pouvoir constituant, soit du pouvoir faussement at à l'article 14.

Toutes les fois, en effet, que des circonstances prét graves lui ont paru exiger modification, soit au régime presse, soit au régime électoral, elle a eu recours aux Chambres; lorsqu'il a fallu modifier la charte pour étal septennalité et le renouvellement intégral, elle a eu re

non à elle-même, comme auteur de cette charte, mais aux Chambres.

La royauté a donc reconnu, pratiqué elle-même les articles 8 et 35, et ne s'est point arrogé à leur égard, ni une autorité constituante ni une autorité dictatoriale qui n'existent nulle part.

Les tribunaux, qui ont droit d'interprétation, ont solennellement reconnu ces mêmes principes. La cour royale de Paris et plusieurs autres ont condamné les publicateurs de l'Association bretonne, comme auteurs d'outrages envers le gouvernement.

Elle a considéré comme un outrage la supposition que le gouvernement pût employer l'autorité des ordonnances là où l'autorité de la loi peut seule être admise.

Ainsi, le texte formel de la charte, la pratique suivie jusqu'ici par la couronne, les décisions des tribunaux établissent qu'en matière de presse et d'organisation électorale, les lois, c'est-à-dire le roi et les Chambres, peuvent seuls statuer.

Aujourd'hui donc, des ministres criminels ont violé la légalité. Nous sommes dispensés d'obéir. Nous essayons de publier nos feuilles sans demander l'autorisation qui nous est imposée. Nous ferons nos efforts pour qu'aujourd'hui, au moins, elles puissent arriver à toute la France.

Voilà ce que notre devoir de citoyens nous impose, et nous le remplissons. Mais nous pouvons supplier la Chambre, au nom de la France, de s'appuyer sur son droit évident, et de résister autant qu'il sera en elle à la violation des lois. Ce droit est aussi certain que celui sur lequel nous nous appuyons. La charte dit (art. 30) que le roi peut dissoudre la Chambre des députés ; mais il faut pour cela qu'elle ait été réunie, constituée en chambre, qu'elle ait soutenu enfin un système capable de provoquer la dissolution. Mais avant la réunion, la constitution de la Chambre, il n'y a que des élections faites. Or, nulle part la charte ne dit que le roi peut casser les élections. Les ordonnances publiées aujourd'hui ne font que casser des élections; elles sont donc illégales, car elles font une chose que la charte n'autorise pas.

Les députés élus, convoqués pour le 3 août, sont donc bien dûment élus et convoqués. Leur droit est le même aujourd'hui qu'hier. La France les supplie de ne pas l'oublier. Tout ce qu'ils pourront pour faire valoir ce droit, ils le doivent.

Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour (concerne; c'est à la France à juger jusqu'où doit s propre résistance.

Ont signé les gérants et rédacteurs des journaux a(présents à Paris : MM. Gauja, gérant du *National;* ' gnet, Carrel, Chambolle, Peysse, Albert Stapfer, Rolle, rédacteurs du *National;* Leroux, gérant du *Glo* zard, rédacteur du *Globe;* Sarrans jeune, gérant du *électeurs;* B. Dejean, rédacteur du *Globe;* Guyet, Mo dacteurs du *Courrier français;* Auguste Fabre, rédact de la *Tribune des départements;* L. Thiessé, rédacteur *tutionnel;* Senty, du *Temps;* Cauchois-Lemaire, rédact *stitutionnel;* Hausmann, du *Temps;* Avenel, du *Courri* Dussard, du *Temps;* Levasseur, rédacteur de la *Révol* riste Dumoulin, du *Constitutionnel;* Alexis de Jussieu du *Courrier français;* Plagnol, rédacteur en chef d *tion;* Fazy, rédacteur de la *Révolution;* Buzoni, Barl dacteurs du *Temps;* Chalas, rédacteur du *Temps;* , rédacteur du *Temps;* Ader, de la *Tribune des d* F. Larreguy, rédacteur du *Journal du commerce;* J. l avocat, rédacteur du *Courrier français;* Charles de R *Globe;* V. de Lapelouze, l'un des gérants du *Courri* Bohain et Roqueplan, du *Figaro;* Coste, gérant J. J. Baude, rédacteur du *Temps;* Bert, gérant du *commerce;* Léon Pillet, gérant du *Journal de Paris;* V rant du *Sylphe.*

Le signal de la révolte était donné.

Certes, M. Thiers ne fit pas à lui tout seul tion de 1830, mais il y joua un très-grand rô pendant et après. Le dernier mot de l'oppositio *tional* d'alors fut imprimé sur de petits pa M. Thiers et ses amis jetèrent à profusion pa tres et jusque sous les portes cochères; ce de était un nom propre. C'était celui du duc d'O

avocat d'Aix revient donc en grande partie l'hon-
d'avoir fait la révolution de Juillet; mais il ne faut
l'il en conçoive trop d'orgueil. A Paris et en France,
volutions sont assez faciles à faire, surtout lorsque
ıvoir, comme cela arrive presque toujours, impré-
t et irrésolu dans ces moments suprêmes, s'aban-
: et se livre lui-même! M. Thiers doit surtout se
ler que, s'il est facile d'accomplir en deux ou trois
une révolution, il est presque impossible, lorsque
ıal a été donné, de la contenir et de l'arrêter dans
uvre de destruction. M. Thiers, poussé par ses con-
ns, a pu mener à ses fins la révolution de 1830; a-t-il
ıinistre alors, contenir et arrêter celle de 1848, dont
noûment n'avait pas été prévu par la sagacité de
prit et devait tant affliger son cœur?

ıs cette première étude, nous venons de voir
iers pressé d'apprendre et de savoir, parlant de tout
jà très-écouté, jouant avec esprit et avec succès un
l'écolier à une académie de province; pressé d'écrire
ous les sujets par la vivacité de son esprit, et peut-
ıussi par la nécessité, cette muse qui fit faire plus
chef-d'œuvre; pressé d'écrire sur Vauvenargues, sur
inture, sur une tragédienne anglaise et sur le théâ-
pressé d'écrire l'histoire de la révolution française,
remuant et aussi actif de corps que d'esprit, prêt à
barquer pour un voyage autour du monde, parcou-
le midi de la France et publiant la relation de ses
ges, montant à cheval et se battant en duel, trouvant
sa voie politique, fondant un journal et employant
la verve de son esprit et de *sa raison bourgeoise et*
ère à faire sortir une révolution de la situation diffi-

cile et tendue du gouvernement des Bourbons, y réussissant, et alors donnant la couronne de France à un *prince de vertus simples, modestes, solides*, qu'un pouvoir *limité* ne saurait gâter, roi *constitutionnel* dont il sera un jour, de nom plutôt que de fait, le premier ministre.

Nous étudierons, dans la suite de ces Mémoires, M. Thiers député, orateur et ministre sous ce gouvernement de son choix.

CHAPITRE VII

LA RÉVOLUTION DE JUILLET.

LES ORDONNANCES. — LES TROIS JOURNÉES. — SAINT-CLOUD.
RAMBOUILLET. — MAINTENON. — CHERBOURG.

Les ordonnances. — Les trois journées à Saint-Cloud. — Le roi chasse à Rambouillet. — Déjeuner de la cour chez la comtesse de Cossé. — L'état de siége à Paris. — Les dépêches du duc de Raguse, les dépêches de M. de Polignac. — Le jeu du roi. — Revue des élèves de l'école de Saint-Cyr. — Le commandement est retiré au duc de Raguse. — Retrait des ordonnances, ministère Mortemart. — Dîner à la table d'honneur. — Arrivée du duc de Chartres à Montrouge. —Conflit entre le duc de Raguse et le Dauphin. — Le Dauphin veut désarmer le duc de Raguse et le met aux arrêts. — Réconciliation du duc de Raguse et du Dauphin. — Départ de Saint-Cloud de la famille royale. — Rambouillet. — Abdication de Charles X. — Arrivée de la duchesse d'Angoulême à Rambouillet. — Madame la Dauphine à Dijon. — Maintenon. — Voyage du roi. — Envoi de six cent mille francs à Charles X.

Lorsque les ordonnances de juillet furent résolues, le samedi 24, le roi Charles X chassa dans le parc réservé de Saint-Cloud avec M. le Dauphin et M. le duc de

ourg. Les ordonnances ne furent signées que le
s 25. Le secret en fut bien gardé. En voici entre
ux preuves assez curieuses : deux amis intimes
Peyronnet, qui étaient aussi les miens, spécu-
a Bourse ; en bons camarades, ils firent près de
nstances, restées vaines, pour m'entraîner dans
culations. Ils jouaient à la hausse. Le succès à
ıx était sûr. Nous dînions ensemble le diman-
ar le plus beau temps du monde, au Café de
l n'y aura pas d'ordonnances, me disaient-ils.
enons de M. de Peyronnet. »
er, secrétaire général de l'administration des
çut le dimanche soir l'avis officiel de son élec-
me député de la Corse ; il se rendit immédiate-
ministère de l'intérieur, et M. de Peyronnet
ra si nettement qu'il n'y avait et qu'il n'y aurait
ouveau, que le lendemain matin M. Roger n'ou-
ıe pas son *Moniteur*. Ce fut un de ses amis qui
nnoncer les ordonnances et les lui lire. M. Ro-
que boiteux, dansa de joie. Trois jours après, il
us secrétaire général, et au bout d'un certain
en était réduit à vendre sa bibliothèque.
de Raguse ne connut aussi les ordonnances
e *Moniteur*. Vers la fin de juillet, le roi avait
les conversations intimes avec le prince de Po-
M. de Latil. Lorsque le duc de Raguse, alors
e à Saint-Cloud, entrait, ces conversations in-
nterrompaient subitement.
e dix-septième volume de la *Revue de Paris*,
rigeais alors, j'écrivis et je signai un récit de
événements qui s'étaient succédé pendant les

journées de Juillet[1]; mais les divers combats qui eurent lieu dans les rues de Paris ont été décrits dans les journaux du temps et par les historiens de la restauration trop minutieusement pour que j'y revienne ici. Il sera certainement d'un intérêt plus nouveau pour mes lecteurs de suivre du palais de Saint-Cloud les péripéties des 26, 27, 28, 29 et 30 juillet; les renseignements les plus exacts et les plus détaillés m'ont été fournis à ce sujet par diverses personnes qui n'ont point quitté le roi Charles X pendant les trois journées, et qui l'ont escorté jusqu'à Cherbourg. La plupart de ces renseignements n'ont point même été mentionnés par les écrivains les mieux informés.

Rien ne transpira à Saint-Cloud le dimanche soir, même au jeu du roi, des ordonnances qui avaient été signées le matin. Sa Majesté devait le lendemain, lundi 26 juillet, chasser à Rambouillet. Ce jour-là le roi entendit la messe à neuf heures, selon l'habitude des jours de chasse. Depuis le départ de madame la Dauphine, madame la duchesse de Berry habitait à Saint-Cloud pour tenir le salon du roi et faire la partie de Sa Majesté.

A neuf heures trois quarts, le roi partit pour Rambouillet avec monseigneur le Dauphin, le duc de Luxembourg, le comte de Girardin, premier veneur. Le roi ne devait rentrer à Saint-Cloud qu'à neuf heures du soir. Au déjeuner de la cour chez madame la comtesse de Cossé[2], où se trouvaient M. le duc Armand de Polignac, le général comte Bordesoulle, le comte Trogoff, le comte

[1] *Revue de Paris*, tom. XVII, fol. 5.
[2] Le comte de Cossé était aux eaux de Plombières.

d'Hegerthy, il fut question des ordonnances. Le duc Armand de Polignac donna sa parole d'honneur qu'il avait vu la veille le prince son frère, qui ne lui avait rien appris. Cependant le *Moniteur* avait été lu par quelques personnes; le doute n'était plus possible. La préoccupation devint alors générale, et le silence réservé que chacun gardait abrégea beaucoup le déjeuner.

A neuf heures un quart du soir, le prince de Polignac vint à Saint-Cloud comme le roi y arrivait; le premier ministre était déjà informé de l'esprit d'opposition qui animait Paris, et il craignait qu'on ne fît de pressantes tentatives auprès du roi pour ébranler des résolutions qui devaient être immuables. Le roi déclara au prince de Polignac que rien ne se déciderait et ne se ferait que par l'entremise du conseil des ministres responsables. Le conseil des ministres se tint en permanence, d'abord le mardi au ministère des affaires étrangères, et les jours suivants au château des Tuileries. Cet entretien de Charles X avec son premier ministre fut le dernier qui ait eu lieu avant la victoire de l'insurrection. Le roi ne revit le prince de Polignac qu'à Saint-Cloud, le jeudi dans la matinée.

Charles X ne tint que trop bien la parole qu'il avait donnée au prince. Il n'a écouté, il n'a voulu savoir que ce qui lui parvenait par le conseil de ses ministres; il se reposait sur eux des résolutions à prendre. Il n'a rien prévu, rien ordonné de sa propre volonté.

Le mardi 27 juillet, la messe eut lieu à l'heure ordinaire. La journée se passa fort tristement à Saint-Cloud; tous ceux qui arrivaient de Paris apportaient des nouvelles diverses et souvent contradictoires, d'après

leur appréciation personnelle des événements, d'après le quartier qu'ils habitaient : échauffourée suivant les uns, révolution suivant les autres. Plusieurs personnages, venus à l'ordre le mardi soir à Saint-Cloud, parlèrent des premiers troubles; mais dans la crainte de passer pour des alarmistes, ils adoucirent leurs récits, et l'opinion générale dans le salon du roi fut que tout cela n'était qu'une émeute, un peu plus grave seulement que les troubles de la rue Saint-Denis et que les promenades de 1827 en faveur de la charte.

Après l'ordre il y eut, comme de coutume, jeu chez le roi dans les grands salons de réception. La partie de wisth de Sa Majesté se composait de Madame, de M. le duc de Duras et de M. le marquis de Vérac, premier chambellan, maître de la garde-robe. A une table d'écarté jouaient ou pariaient M. le duc Armand de Polignac, le général Vincent, M. le comte Hocquart, M. O'Hegerthy, le comte de Bongars, les comtes Berthier, de Champagne-Bouzey, de Trogoff, de Diesbach, le marquis de Courbon et le duc de Luxembourg. Chacun était bien plus préoccupé des événements du jour que des incidents du jeu.

Le duc de Raguse, major général de la garde royale de service, avait aussi le titre de gouverneur de la première division militaire, et par conséquent de Paris (ce titre n'était plus que honorifique, les Chambres avaient supprimé les lettres de service et les appointements des gouverneurs) ; néanmoins, comme aucune autorité supérieure ne se trouvait dans la capitale (le ministre de la guerre était à Alger), le duc de Raguse reçut du roi des lettres de service comme gouverneur, et eut, par consé-

, le commandement de la garde royale et des
:s de ligne en garnison dans Paris. Il fut chargé
mise en état de siége.

mercredi 28, de grand matin, on entendit distinc-
t à Saint-Cloud la fusillade. La compagnie de
ıbourg, qui occupait l'hôtel du quai d'Orsay, reçut
: de se rendre à Saint-Cloud. La compagnie de
es y résidait déjà, et comme l'hôtel nouvellement
uit ne pouvait contenir qu'une compagnie, gardes
vaux, on doubla le nombre des gardes par chambre
chevaux furent attachés aux grilles des cours. Les
compagnies furent consignées. Le fourrage et les
commençaient déjà à manquer.

gardes à pied (Cent-Suisses) furent répartis à
Cloud, moitié à une des portes de Paris, moitié au
ı jardin du Trocadéro, où ils bivouaquèrent. Des
ıches furent distribuées aux gardes. Vers une heure
erçut un drapeau tricolore placé sur une des tours
tre-Dame. Ce drapeau fut bientôt retiré et n'y resta
:ivement arboré que le jeudi dans l'après-midi.

mercredi, le général du Coëtlosquet vint dans la
ie offrir ses services. Il apportait des nouvelles de
on se pressait autour de lui. Ses récits étaient
ants. Les nouvelles commençaient à devenir rares;
passait plus que difficilement aux barrières, la ban-
s'insurgeait et l'on entendait de toutes parts des
de fusil. Le comte du Coëtlosquet se rendit auprès
on de Damas, qui avait l'oreille du roi. Le baron
nas, de la part du roi, informa le général que l'on
rait son zèle. Il fut en effet question, à cette heure,
ıvoyer à Alger pour remplacer le maréchal Bour-

mont, que l'on voulait rappeler à Paris. On comm
à comprendre les indécisions, le désordre qui résu
de l'absence d'un ministre de la guerre. Mais les
ments se succédaient avec une telle précipitation
projet, comme beaucoup d'autres, n'eut aucune s

Ce mercredi encore, M. de Peyronnet, minis
l'intérieur, parut vers onze heures du matin dans
lons du château de Saint-Cloud en costume de m
« Comment, lui dit-on, avez-vous pu, avec ce c
doré, traverser l'insurrection? — Tout cela n'es
répliqua M. de Peyronnet, et ce sera fini ce soir.

Ce même jour, vers midi, un homme capable
noré, dont la conduite fut admirable dans ces
jours, tenait au roi, vers midi, un langage tout di
« Vous exagérez le mal, lui dit le roi. — J'exagère
sire, que si dans trois heures Votre Majesté n'a pas
la couronne qu'elle porte ne sera plus sur sa têt
personnage était M. le baron Weyler de Nava
intendant de la maison militaire du roi.

La cour prit un aspect fort triste. La maison
était en émoi : tous les services manquaient à l
Vers le soir, le feu de la fusillade, qui n'avait pa
de la journée, se ralentit et s'apaisa. Plusieurs pe
accourues à Saint-Cloud, malgré tous les dangers,
annoncer que le maréchal duc de Raguse avait pro
l'état de siége, et que sur l'ordre de M. de Poli
allait faire arrêter trente-six des députés les plus
et les plus hostiles. Cette liste d'arrestations fut
très-réduite, et l'on n'arrêta même personne.

A six heures, pendant le dîner de madame la c
de Cossé, arriva le colonel Komierowsky, aide

du duc de Raguse, escorté par un piquet de grenadiers à cheval de la garde : il apportait des dépêches pour le roi. Le duc de Duras conduisit cet aide de camp chez Sa Majesté. Le roi le fit attendre une heure, et ne lui remit aucun message ; il lui dit seulement quelques paroles pour le maréchal. Pendant ce temps, M. Komierowsky, qui mourait de faim, fut invité à prendre place à la table de madame de Cossé ; on l'accablait de questions; il mit peu à peu les convives au courant de ce qui se passait à Paris. Il peignait avec raison la situation très en noir. Depuis vingt-quatre heures, la poste, ainsi que tous les autres services réguliers, avait cessé de fonctionner.

Les dépêches du maréchal duc de Raguse se bornaient au récit des événements et des pourparlers qui avaient déjà eu lieu entre lui et MM. Casimir Périer, Laffitte et Gérard ; elles témoignaient de la bonne attitude de la garde royale, qui, vers la fin de la restauration, était en effet fort dévouée. Les dépêches du prince de Polignac, datées des Tuileries, où le conseil des ministres se tenait en permanence, et apportées par un courrier qui arriva une heure avant le colonel Komierowsky, étaient plus rassurantes. Elles attribuaient le ralentissement et l'apaisement de la fusillade pendant la journée à la lassitude et au découragement du peuple. On n'en sut que plus tard la vraie cause : c'était le manque de munitions. On cherchait à lire sur le visage de Sa Majesté quelle était la situation des affaires. La physionomie du roi se montra impassible. Le wisth de Sa Majesté eut lieu comme de coutume ; seulement, le duc de Luxembourg remplaça le marquis de Vérac à la table de jeu. M. le Dauphin fit sa partie ordinaire d'échecs avec le général Bordesoulle.

Le mercredi soir, quoique la fusillade fût presque éteinte, on entendait toujours le canon gronder de temps en temps; la soirée était magnifique, le ciel resplendissait d'étoiles, la chaleur était accablante.

On a accusé d'insensibilité Charles X, jouant au wisth pendant la bataille de Paris; mais il faut dire que, dans ces circonstances graves, le roi, par sa contenance et par son impassibilité apparente, cherchait à calmer et à rassurer les esprits. Le roi croyait encore qu'il ne s'agissait que d'une émeute, et il ne voulait pas que l'on pût dire qu'une échauffourée dans Paris l'avait fait trembler à Saint-Cloud. La vie des princes est, d'ailleurs, forcément régulière comme la vie des cloîtres. La présence du roi à une table de jeu donne congé pour deux heures à la domesticité de l'intérieur, à une foule d'huissiers et d'officiers subalternes de service qui, dans la journée, n'ont à eux que ces courts moments.

Les exactitudes de tous les jours deviennent pour les princes une seconde nature; le moindre changement dans leurs habitudes et dans certains usages établis cause les plus fâcheux dérangements, presque du désordre dans les divers services. Charles X continuait souvent à chasser par des temps affreux, et il disait alors avec bonhomie à ceux qui l'entouraient : « Je me soucie de chasser comme de m'aller pendre; mais il y a trop de monde en train pour les planter là. » (Quatre cents traqueurs étaient souvent chargés de rabattre le gibier du roi.) Pour expliquer le jeu du mercredi soir, ne doit-on pas aussi rappeler l'espoir que donnait au roi la dépêche de M. le prince de Polignac, annonçant et interprétant favorablement la cessation de la fusillade?

Dès le mercredi, l'ordre fut donné à la compagnie de ammont de quitter Saint-Germain ; à la compagnie Havré, de quitter Versailles, pour se rendre le jeudi atin à Saint-Cloud. Dans la nuit du mercredi au jeudi, l'insu du roi, on doubla les sentinelles avancées placées us ses fenêtres, qui donnaient de plain-pied dans e rdin.

Le jeudi 29 juillet, le feu, qui avait cessé le mercredi ir faute de munitions, reprenait une nouvelle force ; les surgés venaient de recevoir des poudres d'Essonnes. Les charges de l'artillerie se succédèrent toute la matinée ns interruption. On attaquait le Louvre. Vers onze ures du matin, après la messe, le roi descendit dans s jardins avec Madame, Mademoiselle et monseigneur duc de Bordeaux, pour passer en revue les élèves de cole militaire de Saint-Cyr, qui venaient avec leurs èces de canon s'offrir à défendre Saint-Cloud.

Pendant ce temps, on se battait avec acharnement ns Paris ; diverses casernes avaient été assiégées, in-ndiées ou prises d'assaut par les insurgés. Le Louvre mba en leur pouvoir, et c'est alors que le maréchal se écida à faire évacuer les Tuileries. Le duc de Raguse, mme on sait, était loin d'approuver les ordonnances, et e là sa fausse position, ses hésitations, ses demi-mesures sa retraite sur Saint-Cloud ; il tenait à se rapprocher u roi pour échapper à une grande responsabilité poli-que. On suppose même que par cette retraite le maré-hal espérait amener Charles X à une transaction, qu'il egardait sans doute alors comme le seul moyen de salut e la royauté. Quoi qu'il en soit, le maréchal a été hau-ement accusé de n'avoir ni arrêté, ni suivi de plan

stratégique pour la défense de Paris. Les généraux chargés de l'exécution de ses ordres ont surtout fait entendre les blâmes les plus sévères.

Pendant sa retraite, après avoir franchi la barrière, le maréchal reçut des mains d'un aide de camp de M. le Dauphin la dépêche suivante :

« Mon cousin ! le roi, m'ayant donné le commandement en chef de ses troupes, je vous donne l'ordre de vous retirer avec toutes les troupes sur Saint-Cloud ; vous y servirez sous mes ordres. Je vous charge en même temps de prendre les mesures nécessaires pour faire transporter à Saint-Cloud les valeurs du trésor royal [1], suivant l'arrêté que vient de prendre le ministre des finances. Vous voudrez bien prévenir immédiatement les troupes qu'elles sont passées sous notre commandement.

» LOUIS-ANTOINE.

» Ce 29 juillet 1830. »

Le jeudi 29, dans la matinée, les ministres arrivèrent tous en bourgeois, pâles et effarés, dans une voiture sans armoiries, escortée par un peloton de lanciers en avant et par un autre peloton en arrière. Ils avouèrent que la situation était très-grave.

Dans la journée du jeudi, plusieurs personnes influentes parvinrent à approcher du roi : toutes tenaient le même langage. Leurs paroles, le récit des événements et surtout la retraite de la garde royale sur Saint-Cloud, ébranlèrent les résolutions du roi ; le retrait des ordonnances et le ministère Mortemart furent décidés. Mais,

[1] Cet ordre ne put être exécuté.

ar cette fatalité qui s'attache à toute entreprise conçue vec imprévoyance et mal menée, le pouvoir royal resta ésormais de vingt-quatre heures en retard des événements. Au lieu de les diriger, il se traîna à leur remorque ; il ne fit plus que suivre le torrent qui emportait ne royauté et une dynastie.

A l'approche de la garde royale, monseigneur le Dauphin monte à cheval pour se rendre, accompagné seulement de deux aides de camp, au-devant des bataillons ui arrivaient par le bois de Boulogne. Le Dauphin leur dresse des paroles pleines de bienveillance et d'affection, ne reçoit qu'un froid accueil : « Du pain, du pain, monseigneur : depuis trois jours nous nous battons sans manger. » Ces paroles qui se font entendre dans les angs déconcertent M. le Dauphin ; il s'adresse à quelques ficiers qu'il connaît personnellement, et qui font entendre les plaintes les plus vives sur les imprévoyances ont les troupes avaient souffert dans Paris : « Je vais rendre des mesures et donner des ordres, » répond prince. A Saint-Cloud, les vivres manquaient aussi ; ucun convoi ne sortait de Paris.

Des troupeaux de bœufs et de veaux venant de Poissy, e pouvant entrer dans la capitale par le pont de Neuilly arricadé, traversèrent le parc de Saint-Cloud, sans l'on pensât à s'en emparer, en les payant. Pour donner e l'argent aux patrouilles des gardes du corps qui parcouraient les environs afin d'y acheter du pain, il fallut uiser dans la caisse de la liste civile : on ne trouva chez payeur de la maison du roi, à Saint-Cloud, que quatre ille francs en espèces, qui furent bientôt épuisés. M. de Bouillerie, intendant de la liste civile, demanda une

avance de fonds à M. de Saulty, receveur général de Seine-et-Oise; ce dernier se refusa à faire cette avance, n'ayant point, disait-il, d'ordre à ce sujet du ministre des finances, ni de crédit ouvert avec la liste civile; mais il proposa lui-même un expédient assez inattendu: « Envoyez piller ma caisse, » dit-il; et ce fut de son consentement qu'on lui expédia à Versailles un peloton de grenadiers à cheval avec un *coucou* pour faire main basse sur sa caisse. On n'en rapporta que seize mille francs. Ces détails peignent bien la situation. Le 29 juillet, après deux jours de combat seulement, le pouvoir royal était contraint à violer une caisse publique et n'avait plus assez de crédit pour contracter le plus modique emprunt.

Je suspendrai quelques instants ce récit pour faire remarquer l'attitude de la diplomatie pendant les trois journées de Juillet. Aucun ambassadeur des puissances étrangères ne se présenta à Saint-Cloud; cependant le corps diplomatique agita, dans une réunion, la question de savoir s'il ne conviendrait pas qu'il se rendît auprès de la personne de Charles X. Cette question fut longuement débattue, et, selon le prince de Polignac, sans la vive opposition de l'ambassadeur de Russie, elle eût été résolue affirmativement.

« Le comte Pozzo di Borgo, dit M. de Polignac dans le premier volume de ses *Études historiques, politiques et morales*, que nous avons déjà citées, exerçait une grande influence sur le corps diplomatique résidant à Paris. Je suis loin de prétendre, ajoute M. de Polignac, qu'il méditât rien de directement hostile contre le trône;

nverser le ministère était sans doute le seul but qu'il
proposât; mais il ne pouvait ignorer qu'en rendant
ctorieux le principe antimonarchique, il mettait la
uronne en danger; tant est qu'il s'aboucha et intrigua
ec les chefs de l'opposition des deux Chambres législa-
res; il assistait à de secrets conciliabules qui se te-
ient le plus souvent chez madame de B... J'appris
entôt ce qui se passait dans ces réunions, et le roi en
t aussi instruit de son côté; il eut un instant la pensée
écrire à ce sujet à l'empereur de Russie: il n'en fit
en.

» Le comte Pozzo di Borgo n'avait pas oublié qu'en
815, ce fut sur les représentations de Monsieur, depuis
harles X, que le roi Louis XVIII abandonna le projet
ui lui avait été suggéré par le prince de Talleyrand
appeler l'ambassadeur russe à la Chambre des pairs,
uis de lui confier le ministère de l'intérieur. »

Le rapport que fit le comte Pozzo di Borgo à son sou-
erain sur les événements de Juillet fut loin d'être favo-
ble à Charles X et au ministre Polignac; mais, bientôt,
mbassadeur russe dut se rendre à Londres pour y
ccuper le même poste qu'à Paris : c'était une dis-
râce.

Le duc de Raguse, dans sa première entrevue avec le
i, avait prié Sa Majesté de donner des ordres pour
l'on distribuât tout de suite vingt mille rations de pain
de viande aux régiments de la garde royale. M. le
mte Hocquart, chambellan de l'hôtel, faisant les hon-
eurs de la table de service en l'absence du comte de
ossé, fut vite appelé.

« Hocquart, lui dit le roi, la garde royale meurt de faim depuis trois jours; il faut lui faire distribuer vingt mille rations de pain et de viande.

— Vingt mille rations, sire! répond le comte Hocquart : je n'ai que deux cents petits pains pour le service de Votre Majesté. »

Le roi donna l'ordre de retrancher le plus possible sur le service de sa table et de sa maison, et de distribuer des vivres aux postes du château.

Cependant, la présence à Saint-Cloud de la maison militaire du roi, de la garde royale, l'attitude des élèves de l'école de Saint-Cyr, avaient remonté les esprits et rendu un peu de confiance et de ressort au parti des ordonnances. Le roi lui-même répondit alors à M. de Mortemart qui lui adressait quelques observations : « Je ne veux pas monter en charrette comme Louis XVI, mais à cheval. » Paroles caractéristiques, qui résument la politique qu'on suggéra facilement à l'esprit de Charles X, dominé par le souvenir des malheurs de toute sa famille.

La confiance ne fut pas de longue durée. Le roi connut enfin toute la vérité. Sa Majesté manda de nouveau M. le duc de Mortemart. Bientôt MM. les comtes d'Argout, de Sémonville, de Vitrolles, de Girardin, arrivèrent et purent parler au roi. Il y eut dans le palais de Saint-Cloud, dans cette après-midi du jeudi 29, beaucoup d'allées et de venues, beaucoup de pourparlers. Le retrait des ordonnances fut signé, et le ministère Mortemart fut nommé.

Ces deux grandes mesures prises, Charles X crut les

ıngers conjurés, se fiant aux nouveaux ministres, le ac de Mortemart, Casimir Périer, le maréchal Gérard, our réparer les fautes de ceux qu'ils remplaçaient. Il ontra néanmoins beaucoup de mauvaise humeur au u; quoi qu'on en ait dit, le wisth du roi eut lieu le udi 29 juillet. On voyait déjà Paris pacifié et rentré ıns l'ordre.

MM. de Sémonville, d'Argout et de Mortemart partiınt en toute hâte pour annoncer officiellement à Paris s nouvelles décisions du roi.

Le dîner à la table d'honneur réunit, ce jeudi 29, tous s personnages importants qui se trouvaient au château. e prince de Polignac était à ce dîner avec la princesse, ıceinte de plusieurs mois; il put à peine se faire servir table par les maîtres d'hôtel et par les valets de pied, i naguère premier ministre et encore aide de camp du i. La pauvre princesse en pleurait. Toute la domesticité 'attribuait qu'au prince les malheurs du jour : M. de lignac et sa femme quittèrent la table avant la fin du ner.

Dans cette journée, monseigneur le Dauphin reçut un rand nombre d'officiers généraux : tous se plaignaient ı maréchal duc de Raguse.

Le vendredi 30 juillet au matin, aucune nouvelle réınte de Paris; les barrières étaient barricadées. Tous ux que le roi envoya à Paris avec des missions spécias échouèrent dans leurs tentatives et ne revinrent pas à ıint-Cloud; il faut pourtant excepter M. le comte de irardin.

Il est de fait notoire que M. le duc de Mortemart avait rouvé autant de répugnance à accepter le titre de pre-

mier ministre, que le duc de Raguse à se charger de l
défense de Paris. Au moment où le ministère Mortemar
venait d'être décidé, M. de Sémonville rencontre, dan
un salon d'attente, le duc de Mortemart appelé par l
roi. Les premières paroles de ce dernier à M. de Sémon
ville furent celles-ci : « Qu'y a-t-il de nouveau ? — Vou
êtes premier ministre. — Bah! dit le duc en reculant d
deux ou trois pas; jamais! je n'accepte pas; j'arrive
qu'irais-je faire dans ce guêpier ? » On sait, en effet, qu
les instances et la volonté du roi triomphèrent avec pein
de la résistance du duc de Mortemart.

Le vendredi matin, un envoyé du duc de Bourbon, l
comte de Choulot, arriva à Saint-Cloud; personne n'
parvint de la part de monseigneur le duc d'Orléans. So
nom fut rarement prononcé à la cour pendant les tro
journées; on expliquait son absence par la crainte d
compromettre sa popularité. Comme nous l'avons déj
dit, les rapports de la famille royale avec la famille d
duc d'Orléans étaient cependant devenus plus intim
pendant le séjour du roi de Naples à Paris.

Le vendredi 30 juillet, le combat avait cessé dans l
capitale, mais il continuait du côté de Chaillot et au
environs du bois de Boulogne et de Neuilly.

Ce jour-là, à dix heures du matin, une calèche, attelé
de deux chevaux de poste, traversait la commune d
Montrouge. La commune de Montrouge, comme tout
les communes environnantes, était en armes. Des post
veillaient sur tous les points, et on interrogeait chaqu
voyageur sur ce qui se passait dans les environs. On s'in
quiétait surtout d'un régiment suisse qui, disait-on, avai

été mandé en toute hâte d'Orléans, et arrivait à marche forcée. On prétendait que déjà dans la matinée ce régiment dépassait Étampes.

Une calèche et des chevaux de poste durent exciter la curiosité. Aussi, à peine sur le territoire de la commune, la calèche fut-elle entourée. On demanda aux voyageurs d'où ils venaient, où ils allaient, et ce qu'ils avaient vu ou appris sur la route. L'un des voyageurs répondit qu'ils étaient au terme de leur voyage, qu'ils venaient eux-mêmes aux informations; selon leur désir, on leur indiqua une auberge où ils pussent descendre.

Ces voyageurs étaient M. le duc de Chartres, le général Baudrand, M. de Boismilon et M. Uginet, depuis contrôleur général de la maison du roi Louis-Philippe.

Une grande effervescence régnait alors dans la banlieue. Les esprits étaient divisés, et la présence du duc de Chartres pouvait donner lieu à de graves manifestations en sens opposés. Pour prévenir tout péril, M. Leullier, maire de Montrouge, s'arrêta au parti d'informer le gouvernement provisoire de l'arrivée du duc de Chartres, tout en offrant au jeune prince une hospitalité cordiale et pleine d'égards. Il fit part de son intention au duc de Chartres, qui le pria d'adresser directement sa lettre au général Gérard, membre du gouvernement provisoire. La lettre du maire au comte Gérard fut confiée à M. Uginet et à un officier de la garde nationale de Montrouge, qui partirent à l'instant pour l'hôtel de ville.

M. Leullier revint auprès du duc de Chartres pour l'engager à quitter l'auberge où il se trouvait et à se rendre chez lui. Quand M. Leullier entra dans la cham-

bre de l'auberge, M. le duc de Chartres, en habit bourgeois, était étendu sur un lit. Il accepta immédiatement l'offre de M. Leullier; il se leva et sortit accompagné de M. de Boismilon et du général Baudrand. Celui-ci prit sous les matelas du lit l'uniforme et les armes du prince, qui y avaient été cachés, et les enveloppa dans son manteau.

Peu à peu le bruit se répandit dans toute la commune et jusqu'à Paris que le duc de Chartres avait reçu l'hospitalité du maire de Montrouge. Les uns disaient qu'il venait se joindre à Charles X, que son régiment le suivait, qu'il fallait s'emparer de sa personne pour en faire un otage; d'autres voulaient qu'on le fît monter à cheval et qu'il se mît à la tête des combattants de Juillet pour couper court à toute hésitation. A diverses reprises, M. Leullier dut employer son influence pour disperser des attroupements, où dominaient souvent des sentiments d'hostilité.

Plusieurs heures se passèrent ainsi, heures longues et agitées par mille bruits divers, bien faits pour jeter de l'inquiétude dans l'esprit du prince.

Entre quatre et cinq heures, la réponse du gouvernement provisoire arriva.

C'était le général la Fayette qui écrivait. « En l'absence du général Gérard, disait-il, je réponds à M. le maire de Montrouge, et je suis sûr que le général Gérard n'eût pas répondu autrement.

» La révolution qui se fait doit amener la liberté des peuples et des individus, sans exception pour la famille d'Orléans. C'est au duc de Chartres à juger du parti qu'il veut prendre. »

Le duc de Chartres retourna à son régiment.

Dans la soirée du vendredi, il se produisit un événe-
ɜnt grave, dont les détails sont peu connus. J'ai déjà
; que le duc de Raguse s'offensa de se voir dépouillé
ınt son arrivée à Saint-Cloud du commandement en
ef, donné par le roi à M. le Dauphin. Le maréchal crut
me devoir conserver, comme major général, le com-
ındement supérieur et sans contrôle des régiments de
garde royale. De là un conflit très-regrettable : l'état-
jor de la garde royale servait toutefois d'état-major à
le Dauphin ; le prince, surpris par les événements,
vait près de lui que deux aides de camp.

Le maréchal continua à prendre directement les ordres
roi ; il obtint même de Sa Majesté une gratification de
ıx mois de solde pour la garde royale de service qui
ıait de se battre à Paris. Dans un ordre du jour, le ma-
hal, ignorant la pénurie du trésor royal à Saint-Cloud,
scrit aux divers régiments d'envoyer dans la soirée
z M. de la Bouillerie, intendant général de la liste ci-
e, leurs officiers payeurs, leurs fourriers et leurs ser-
ıts-majors, pour toucher la gratification accordée.

Les officiers payeurs, des sous-officiers et des soldats se
ıdent à l'heure prescrite chez M. de la Bouillerie, si
ı en mesure de pouvoir payer : plaintes et murmures.
de la Bouillerie accourt tout troublé chez monseigneur
Dauphin et se plaint de l'ordre du jour qui le met dans
plus grand embarras. Déjà irrité contre le duc de Ra-
se, monseigneur le Dauphin s'étonne et s'indigne qu'on
l'ait pas même consulté ; il mande le maréchal chez
, il était entre huit et neuf heures du soir.

Le comte de Champagne-Bouzey, le lieutenant des gardes du corps de service près de M. le Dauphin, attendait le prince dans la salle de billard, pour l'accompagner au jeu du roi. Le duc de Raguse entre dans le salon du prince :

« Maréchal! qu'est-ce que c'est qu'un ordre que vous avez donné ce matin pour faire toucher une indemnité à la garde, et cela sans m'en prévenir? Vous oubliez que je commande!

— Non, monseigneur, mais comme major général de la garde royale de service, j'ai pris directement les ordres du roi?

— Vous méconnaissez donc l'ordonnance qui m'a nommé généralissime, vous méconnaissez donc l'autorité du roi?

— Non, monseigneur, mais le pouvoir que j'exerce ici, je le tiens aussi de l'autorité du roi.

— Ah! vous me bravez! Pour vous prouver que je commande, je vous envoie aux arrêts. »

Surpris et irrité, le maréchal hausse les épaules. Le Dauphin ajoute alors : « Est-ce que vous voulez faire avec nous comme avec l'autre? »

Le duc de Raguse répond avec dignité que la calomnie ne peut l'atteindre. Le Dauphin, hors de lui, se jette sur l'épée du maréchal, en saisit la poignée et cherche à la sortir du fourreau. Le maréchal se défend alors et appuie une main sur la garde de son épée pour la faire rentrer. La lame effilée glisse dans la main du Dauphin, qui eut trois doigts entamés. Le sang coule, le Dauphin appelle; le comte de Champagne, qui attendait dans la salle voisine, accourt : « Qu'on arrête le maréchal, dit le Dau-

n, faites venir des gardes du corps, et qu'on le garde
ne chez lui. »

luit gardes du corps et un brigadier emmènent le
réchal, passent par la salle des Cent-Suisses, et con-
sent leur prisonnier dans ses appartements. Pour com-
ndre tout ce qu'avait de fâcheux cette espèce d'es-
ıdre, il faut savoir qu'un bataillon de la garde royale
t de service dans la cour que traversait son major
éral, et qu'un escadron de lanciers de la garde, es-
e du maréchal, bivouaquait dans cette cour d'hon-
r, les chevaux attachés contre le cabinet même du
de-chaussée où l'on gardait à vue le duc de Raguse.
officier supérieur des gardes du corps, apprenant les
ils de cette scène, tout ému, traverse les grands sa-
de jeu du roi, éclairés et disposés comme de cou-
ie; il donne l'ordre de tout éteindre. En ce moment,
ame, duchesse de Berry, accompagnée de mesdames
Bouillé et de Castéja, entre dans le salon du roi, et
rès les ordres donnés demande si le roi ne viendra
au jeu. « Non, madame, répondit l'officier supé-
r, le duc de Raguse vient d'être arrêté. — Est-ce
l trahit? » répliqua vivement Madame. Il était dans
estinée du maréchal d'être toujours soupçonné ou
ısé injustement.

ientôt cependant le roi savait tout, et le duc de
embourg, renvoyant au nom du roi les gardes du
s qui gardaient à vue le maréchal, lui adresse ces
les pleines de noblesse : « Monsieur le maréchal, le
vous rend par mes mains cette épée glorieuse que
s mettrez encore au service de Sa Majesté. — Non,
ndit le duc, je ne reprends point cette épée, je veux

être jugé par un conseil de guerre ! » Un peu calmé par les chaleureuses instances du duc de Luxembourg, le maréchal reprend son épée, et au bout de dix minutes se rend auprès du roi.

On appelle alors les gardes du corps présents *aux armes*, pour le major général de service. « Non, messieurs, non ! s'écrie le duc de Raguse, dont l'irritation reprenait le dessus, non ! je ne suis plus qu'un soldat déshonoré par la main d'un prince qu'il a servi; point d'honneurs; je demande justice; rompez vos rangs. »

Le roi, avec des paroles qui venaient du cœur, parvint à apaiser le maréchal et le décida à se rendre chez le Dauphin. Le Dauphin fit, dans son salon, plusieurs pas pour aller au-devant du duc de Raguse au moment où il entrait : « Maréchal, oublions le passé; vous avez eu tort de donner des ordres sans mon assentiment, et moi, j'ai été trop vif, trop emporté, j'en suis puni; regardez ! » et il lui montre sa main blessée. « Monseigneur, reprit le maréchal avec dignité, bien du sang vient de couler à Paris; je n'aurais jamais pensé faire couler le vôtre à Saint-Cloud. » Le maréchal s'incline, sort et, malgré cette entrevue, il ne voulut plus donner aucun ordre. M. le Dauphin, qui n'aurait pu agir qu'avec les conseils d'un chef d'état-major expérimenté, cessa aussi de commander. Ainsi, au moment où la situation se compliquait et s'aggravait, la garde royale n'avait plus de chef. A Saint-Cloud, à Trianon, à Rambouillet, on trouvait une réunion de troupes, mais on ne trouvait plus d'armée; pas de vivres, pas de fourrages, pas d'argent, pas d'administration, pas de commandement.

À Paris, les nouveaux ministres n'avaient point encore se réunir.

Dans la nuit du vendredi au samedi, le Dauphin décida roi à s'éloigner de Saint-Cloud, où il ne devait plus 'enir!

On fit enlever dans des caisses les munitions et les fu-, toujours en réserve dans les palais royaux. La maison litaire du roi fut promptement sous les armes, prête à tir; mais la maison civile présentait le plus effroyable ordre : chaque chef de service, arguant de sa respon-ilité personnelle, voulait tout emporter. A une heure la nuit du vendredi 30 au samedi 31 juillet, le roi nta à cheval, suivi du duc de Raguse, des ducs de illé, de Luxembourg, Armand de Polignac, de Duras, Mouchy, de M. O'Hegerthy, du marquis de Courbon, vicomte Berthier, du comte de Bongars, du comte du ètlosquet, du général Vincent, du marquis de la Mai-ıfort, du comte de Trogoff; Madame et ses deux enfants ntèrent en voiture; Madame, duchesse de Berry, était costume d'homme : elle portait un pantalon et une lingote verte, un foulard en cravate, un gilet noir et s souliers. Madame, pendant les trois journées, voulait rendre à Paris; Charles X l'en empêcha. Elle n'avait is un costume d'homme que pour défendre plus libre-ent ses enfants, s'ils étaient menacés.

On descendait au point du jour la butte de Picardie, ıand M. le marquis de Vérac, gouverneur de Versailles, frère du premier chambellan, vint prévenir le roi que place d'armes de Versailles et ses avenues étaient en-mbrées de gardes nationaux très-irrités et portant la carde tricolore. Il fut donc décidé qu'on tournerait

Versailles et qu'on se rendrait à Trianon. A Saint-Cyr, les débris rassemblés des gendarmes à pied et à cheval de Paris, ayant à leur tête leur colonel, M. de Foucault, crièrent : *Vive le roi!*

Vivres et fourrages manquaient plus que jamais. On prit les vaches de la laiterie royale, on les fit abattre. On trouva un peu de fourrage dans les greniers de la vénerie. La batterie de cuisine du château de Versailles servit à faire la soupe; les fourgons qui contenaient les fusils emportés du palais de Saint-Cloud furent envoyés au loin pour chercher de l'avoine. Le major des gardes du corps avait donné l'ordre de jeter les fusils dans la grande pièce d'eau de Versailles, après en avoir démonté les batteries, faussé les canons et les baïonnettes; mais à onze heures du matin, le samedi, au moment où hommes et chevaux allaient prendre quelque nourriture, M. le Dauphin arriva au galop à Trianon. L'ordre du départ fut donné pour Rambouillet; le service des écuries avait emporté tout son matériel de Saint-Cloud. Douze attelages d'apparat au complet, cent trente chevaux, cent chevaux de selle, ceux de la vénerie, une foule d'équipages de toute espèce, s'étaient joints au cortége royal. Dans ces déplorables journées, partout et toujours les plus cruels contrastes, l'excès du superflu et le manque du nécessaire; partout et toujours la grandeur et la dignité des personnages, la tristesse et la misère des situations.

On arriva enfin, le samedi, à dix heures du soir, à Rambouillet. Comme on le pense bien, le roi n'y était pas attendu; tout manquait.

M. le duc de Luxembourg, avec le plus grand désinté-

ssement, avait avancé aux compagnies des gardes du rps quinze ou seize mille francs en billets de banque, l'il portait sur lui. Mais à Rambouillet on ne put chan-r un seul de ces billets à aucun prix, ni contre or, ni ntre argent; on avait répandu le bruit que la Banque ait été pillée!

Dans la nuit du samedi au dimanche 1er août 1830, le utenant général comte de Girardin vint apporter au i, à Rambouillet, la nouvelle de ce qui s'était passé à ris : la proclamation du duc d'Orléans, comme lieu-nant général du royaume, les efforts tentés pour la ré-iblique, contrairement aux vœux d'une réunion de la iambre.

Dans la journée du dimanche, le 2e régiment de gre-idiers à cheval, prétextant le manque de vivres et de urrages, quitta Rambouillet et se rendit sans ordre à n ancienne garnison de Meaux.

Le lundi 2 août, le roi donna la permission de tirer ut le gibier dans le parc de réserve. En un instant on a une quantité immense de cerfs, de chevreuils, de pins et de faisans. L'ordre fut donné de cesser de tirer rs le soir. On ne tirait qu'à balle, et un gendarme des asses fut par maladresse blessé à la jambe; un garde pied eut son bonnet traversé par une balle.

Dans cette journée, M. Pocques, ancien garde du corps t alors aide de camp du général la Fayette, comman-ant un certain nombre de volontaires accourus de aris, vint s'établir entre Cognières et le Perré, pour rveiller la marche du roi et pour lui rendre impossible oute communication directe avec la capitale. Ses ve-ettes s'avancèrent même en vue de Rambouillet. Le

lieutenant général baron Vincent prit alors le commandement d'un régiment suisse de la garde et de la compagnie de Noailles, qui formaient l'arrière-garde de la colonne royale sur la route du Perré. M. Pocques et les siens s'avancèrent vers les vedettes royales à portée de voix et cherchèrent à ébranler leur fidélité. A plusieurs reprises on les somma de se retirer : ils n'en tinrent aucun compte. Le général Vincent donna alors l'ordre de tirer. M. Pocques eut la cuisse fracturée d'un coup de feu et tomba au pouvoir des troupes royales ; transporté à Rambouillet, il y reçut les soins du chirurgien du roi.

Plusieurs ministres qui avaient fait partie du cabinet de Polignac et M. de Polignac lui-même suivaient le roi depuis Saint-Cloud, pour sauver leurs jours menacés. Tout le monde accusait hautement le premier ministre et le blâmait de venir se mêler au cortége royal. Le prince se sacrifia, il quitta le roi dès Trianon. Deux ministres, MM. de Montbel et Capelle, suivirent le roi seulement jusqu'à Rambouillet. M. d'Haussez avait quitté le roi à Saint-Cloud. M. de Peyronnet était parti pour le midi.

On sait que, le samedi 31 juillet, les députés avaient proclamé monseigneur le duc d'Orléans lieutenant général du royaume. Ce prince fit alors venir secrètement M. le duc de Mortemart, pour lui demander si ses pouvoirs allaient jusqu'à le reconnaître comme lieutenant général du royaume. Le duc d'Orléans protesta alors de sa fidélité au roi devant le duc de Mortemart. Ce dernier, tout en reconnaissant l'opportunité, la nécessité de la mesure, ne donna cependant pas une adhésion pleine et entière. M. le comte de Girardin se rendit à la hâte à

ımbouillet pour en référer au roi. Il rapporta à Paris ıe lettre signée par Charles X.

Dans la journée du dimanche, le roi signa plusieurs omotions dans l'armée et dans l'ordre de la Légion honneur, promotions que le gouvernement nouveau fusa de reconnaître et de régulariser. Le lundi 2 août, six heures du matin, arriva, dans la cour d'honneur de ımbouillet, une voiture à quatre chevaux, avec deux lets de pied de la maison d'Orléans, portant à leurs ıapeaux de larges cocardes tricolores. M. de Berthois, de de camp du duc d'Orléans, descendit de cette voire et fut introduit dans le cabinet du roi : il y resta ıe demi-heure. Il informa le roi que, la veille, les ıambres avaient nommé le duc d'Orléans lieutenant inéral du royaume. Le roi sanctionna le lendemain tte nomination, et sa lettre d'adhésion parvint au duc Orléans au moment où il était décidé qu'il serait proamé roi des Français. A Saint-Cloud et à Rambouillet, roi et la cour étaient toujours en retard sur Paris de ngt-quatre heures. Voici cette lettre de Charles X au ıc d'Orléans, *général du royaume :*

CTE ADRESSÉ DE RAMBOUILLET (1er AOUT) A S. A. R. LE DUC D'ORLÉANS.

Le roi, voulant mettre fin aux troubles qui existent dans capitale et dans une partie de la France, comptant d'ailleurs r le sincère attachement de son cousin le duc d'Orléans, le ımme général du royaume.

Le roi, ayant jugé convenable de retirer ses ordonnances ı 25 juillet, approuve que les Chambres se réunissent le août, et il veut espérer qu'elles rétabliront la tranquillité en ·ance.

Le roi attendra ici le retour de la personne chargée de porr à Paris cette déclaration.

Si l'on cherchait à attenter à la vie du roi et de sa famille, ou à leur liberté, il se défendra jusqu'à la mort.

Fait à Rambouillet, le 1er août 1830.

Signé : CHARLES.

Bientôt le bruit se répandit que le roi et M. le Dauphin se décidaient à abdiquer la couronne en faveur du duc de Bordeaux, et à condition qu'on reconnaîtrait Henri V comme roi de France. Le roi et le Dauphin signèrent donc leur abdication le 2 août, espérant que les Chambres, convoquées pour le 3 août, s'assembleraient ce jour-là, et que la royauté d'Henri V serait reconnue. Le roi écrivit dans ce sens au duc d'Orléans. Cette lettre fut portée à Paris et remise au duc d'Orléans par le lieutenant général vicomte de Latour-Foissac. L'acte d'abdication et la proclamation d'Henri V furent imprimés, répandus dans l'armée royale et affichés dans les rues de Rambouillet. Le roi pria alors les pairs de France et les députés fidèles qui étaient auprès de lui de se rendre à Paris pour l'ouverture des Chambres.

Voici l'acte d'abdication :

ACTE D'ABDICATION DE S. M. CHARLES X, ET DE S. A. R. LOUIS-ANTOINE DE FRANCE, ADRESSÉ A S. A. R. LE DUC D'ORLÉANS, LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROYAUME [1].

Rambouillet, le 2 août 1830.

MON COUSIN,

Je suis trop profondément touché des maux qui affligent et qui pourraient menacer mes peuples, pour n'avoir pas cherché

[1] Cet acte, déposé dans les archives de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés, a été transcrit, à la réquisition de M. le lieutenant général du royaume, sur le registre de l'état civil de la famille royale.

un moyen de les prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils le duc de Bordeaux.

Le Dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu.

Vous aurez donc, en qualité de lieutenant général du royaume, à faire proclamer l'avénement d'Henri V à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici je me borne à faire connaître ces dispositions. C'est un moyen d'éviter encore bien des maux.

Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me ferez connaître, au plus tôt possible, la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi sous le nom d'Henri V.

Je charge le lieutenant général vicomte Foissac-Latour de vous remettre cette lettre. Il a ordre de s'entendre avec vous pour les arrangements à prendre en faveur des personnes qui m'ont accompagné, ainsi que les arrangements convenables pour ce qui me concerne et le reste de ma famille.

Nous réglerons ensuite les autres mesures qui seront la conséquence du changement de règne.

Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance de mes sentiments avec lesquels je suis

Votre affectionné cousin,

CHARLES.

LOUIS-ANTOINE.

Le découragement des troupes était général; elles voyaient que la question des droits de la branche aînée ne se déciderait pas par les armes sur un champ de bataille, mais qu'elle serait résolue par la politique et par les pouvoirs parlementaires. L'infanterie de la garde royale diminuait en nombre d'heure en heure; pour en citer un exemple, le deuxième régiment à pied de la garde, arrivé à Rambouillet fort de plus de douze cents

hommes, le 2, n'en comptait plus que neuf cent cinquante; le 4, à Maintenon, il était réduit à cinq cents hommes. Les soldats se disséminaient dans les fermes des environs de Rambouillet, et troquaient souvent pour un déjeuner leur bonnet à poil, et leur uniforme galonné en argent contre une blouse et une casquette. Certainement un chef résolu, dévoué, sachant commander, eût pu facilement contenir cette armée composée de soldats braves, fidèles et aguerris.

Cependant la blessure de M. Pocques, aide de camp de la Fayette, et les rapports de ceux qui l'accompagnaient, firent à tort croire à Paris que la résistance s'organisait à Rambouillet, que l'armée royale ralliée allait marcher sur la capitale.

Je ne crains pas d'entrer ici dans de minutieux détails d'intérieur qui attestent le contraire, et qui prouvent bien les convictions et les dispositions d'esprit du roi.

Après avoir abdiqué, le roi quitta l'uniforme sans lequel il ne paraissait jamais en public, uniforme simple ou riche suivant les circonstances, mais comprenant toujours des épaulettes sur lesquelles la couronne de France était brodée ou figurée par des pierreries. Le roi revêt un simple frac bleu sans décorations, et, précédé d'un seul valet de pied, descend dans les jardins; il traverse ainsi, sans aucune suite, le parc de Rambouillet. Ce jour-là, après le dîner, Charles X, toujours en habit de ville, tenant le duc de Bordeaux par la main, et suivi de toute la famille royale, se rend au bivouac des gardes du corps, défendant qu'on prît les armes pour le recevoir. Sa Majesté se place au centre de chaque compagnie et remercie les gardes de leur dévouement et de leur

délité. Le roi leur demande de reporter leur affection : leur noble dévouement sur son petit-fils, qu'il leur résente comme leur roi futur. Madame la Dauphine, rivée depuis deux jours à Rambouillet, comme nous le irons tout à l'heure, semble presque heureuse de n'a- oir jamais à porter le poids d'une couronne royale, et ouvre de caresses le duc de Bordeaux; elle s'adresse rec effusion de cœur à tous les gardes, ne trouvant pour acun d'eux que des paroles dignes et affectueuses. Ma- ame, duchesse de Berry, contient sa joie par respect our les membres de la famille royale qui venaient d'ab- iquer en faveur de son fils. Le duc de Bordeaux, avec nnocente insouciance de son âge, recevait tous ces ommages avec étonnement.

Avant huit heures du soir, on se réunit chez le roi our l'ordre; mais Charles X enjoint aux officiers de sa aison, à tous les chefs de corps, de se rendre chez le uc de Bordeaux. Selon l'usage, le prince étant mineur, e fut son gouverneur, le baron de Damas, qui, tenant on Altesse Royale par la main, donna le mot d'ordre en on nom.

Le 4 août arrivèrent à Rambouillet les quatre commis- aires nommés par les Chambres et par le duc d'Orléans : M. le maréchal marquis Maison, de Schonen, de la Pom- eraye et Odilon Barrot. Le maréchal Maison portait la ocarde tricolore. Ils annoncèrent au roi sa déchéance. ette nouvelle changea entièrement la face des choses. harles X et le Dauphin n'avaient abdiqué qu'à la condi- ion qu'Henri V serait reconnu roi de France : ils ne vou- irent pas admettre que les Chambres eussent le droit de

disposer de la couronne; ils regardèrent l'acte d'abdication qu'ils avaient signé comme nul et comme non avenu. Charles X, le lendemain de l'arrivée des commissaires, reprit tous les insignes du pouvoir suprême, et tout le monde lui rendit les honneurs dus à la majesté royale. Les commissaires du nouveau gouvernement ne restèrent qu'une heure à Rambouillet; ils demandèrent que le roi licenciât son armée, et ils n'obtinrent rien de lui à ce sujet. On disait alors que le roi et son armée se retireraient sur Tours et derrière la Loire; que les princes et le duc de Bordeaux se rendraient à Saumur; on parlait d'une Vendée. Mais bientôt le lieutenant général Donnadieu fit savoir à Rambouillet que la garnison et la garde nationale de Tours avaient déjà pris la cocarde tricolore, et que M. de Peyronnet venait d'être arrêté dans cette ville. Les quatorze mille hommes de troupes réunis à Rambouillet manquaient de tout; la pénurie était telle qu'on avait renvoyé à sa garnison un régiment de chasseurs à cheval amené à Rambouillet par le général de Montgardé pour défendre la cause royale.

Le 1er août au matin, madame la Dauphine était arrivée à Rambouillet, dans une chaise de poste sans armoiries attelée de quatre chevaux. C'est au château de Fontainebleau, dont le comte Melchior de Polignac était gouverneur, que madame la Dauphine avait appris les suites définitives des ordonnances; elle n'avait eu que le temps, elle et madame de Béarn, sa dame d'honneur, de prendre un costume très-simple. M. de Conflans, son chevalier d'honneur, et M. de Faucigny, son officier des gardes, étaient montés sur le siége de la voiture en tenue négligée. Madame la Dauphine avait rencontré bien des

obstacles et subi bien des entraves pour tourner les environs de Paris révoltés et pour arriver à Rambouillet.

« Oh! mon père, dit-elle au roi, en pleurant et en se jetant dans ses bras, qu'avez-vous fait? Du moins nous ne nous séparerons plus! »

On sait aujourd'hui que madame la Dauphine ne s'était rendue à Vichy, d'où elle revenait, que par ordre exprès de Charles X.

Madame la duchesse d'Angoulême, en quittant Vichy, s'était dirigée sur Lyon; elle arrivait le jeudi au matin, 29 juillet, à Chalon-sur-Saône, et le même jour, entre quatre et cinq heures du soir, à Dijon, où elle était attendue. Quelques fenêtres étaient pavoisées dans le quartier de la noblesse. Aucun cri ne se fit entendre sur le passage de madame la Dauphine à son arrivée. Un grand dîner avait été préparé à la préfecture; c'était le baron Devisme qui était alors préfet du département de la Côte-d'Or.

Le vicomte Jean de la Hamelinaye, lieutenant général, commandait la 18e division militaire; mais il était absent de Dijon par congé; son commandement avait été confié par intérim au maréchal de camp qui commandait une subdivision militaire de la Côte-d'or, au général Romeuf, ancien aide de camp de la Fayette. Tous les hauts fonctionnaires du département assistèrent au dîner; vers sept heures du soir, des fonctionnaires de tout rang vinrent à la préfecture saluer madame la Dauphine.

Les moyens de communication étaient loin d'être aussi rapides qu'aujourd'hui; mais, à l'heure du dîner, on savait déjà à la préfecture que les ordonnances avaient été rendues le 26, et que quelques attroupements et quelques

Versailles et qu'on se rendrait à Trianon. A Saint-Cyr, les débris rassemblés des gendarmes à pied et à cheval de Paris, ayant à leur tête leur colonel, M. de Foucault, crièrent : *Vive le roi!*

Vivres et fourrages manquaient plus que jamais. On prit les vaches de la laiterie royale, on les fit abattre. On trouva un peu de fourrage dans les greniers de la vénerie. La batterie de cuisine du château de Versailles servit à faire la soupe; les fourgons qui contenaient les fusils emportés du palais de Saint-Cloud furent envoyés au loin pour chercher de l'avoine. Le major des gardes du corps avait donné l'ordre de jeter les fusils dans la grande pièce d'eau de Versailles, après en avoir démonté les batteries, faussé les canons et les baïonnettes; mais à onze heures du matin, le samedi, au moment où hommes et chevaux allaient prendre quelque nourriture, M. le Dauphin arriva au galop à Trianon. L'ordre du départ fut donné pour Rambouillet; le service des écuries avait emporté tout son matériel de Saint-Cloud. Douze attelages d'apparat au complet, cent trente chevaux, cent chevaux de selle, ceux de la vénerie, une foule d'équipages de toute espèce, s'étaient joints au cortége royal. Dans ces déplorables journées, partout et toujours les plus cruels contrastes, l'excès du superflu et le manque du nécessaire; partout et toujours la grandeur et la dignité des personnages, la tristesse et la misère des situations.

On arriva enfin, le samedi, à dix heures du soir, à Rambouillet. Comme on le pense bien, le roi n'y était pas attendu; tout manquait.

M. le duc de Luxembourg, avec le plus grand désinté-

nt, avait avancé aux compagnies des gardes du
ıinze ou seize mille francs en billets de banque,
rtait sur lui. Mais à Rambouillet on ne put chan-
seul de ces billets à aucun prix, ni contre or, ni
ırgent; on avait répandu le bruit que la Banque
; pillée!

la nuit du samedi au dimanche 1er août 1830, le
.nt général comte de Girardin vint apporter au
.ambouillet, la nouvelle de ce qui s'était passé à
la proclamation du duc d'Orléans, comme lieu-
;énéral du royaume, les efforts tentés pour la ré-
.e, contrairement aux vœux d'une réunion de la
re.

la journée du dimanche, le 2e régiment de gre-
à cheval, prétextant le manque de vivres et de
es, quitta Rambouillet et se rendit sans ordre à
ienne garnison de Meaux.

ındi 2 août, le roi donna la permission de tirer
gibier dans le parc de réserve. En un instant on
: quantité immense de cerfs, de chevreuils, de
:t de faisans. L'ordre fut donné de cesser de tirer
soir. On ne tirait qu'à balle, et un gendarme des
fut par maladresse blessé à la jambe; un garde
:ut son bonnet traversé par une balle.

cette journée, M. Pocques, ancien garde du corps
aide de camp du général la Fayette, comman-
n certain nombre de volontaires accourus de
vint s'établir entre Cognières et le Perré, pour
er la marche du roi et pour lui rendre impossible
ommunication directe avec la capitale. Ses ve-
s'avancèrent même en vue de Rambouillet. Le

lieutenant général baron Vincent prit alors le commandement d'un régiment suisse de la garde et de la compagnie de Noailles, qui formaient l'arrière-garde de la colonne royale sur la route du Perré. M. Pocques et les siens s'avancèrent vers les vedettes royales à portée de voix et cherchèrent à ébranler leur fidélité. A plusieurs reprises on les somma de se retirer : ils n'en tinrent aucun compte. Le général Vincent donna alors l'ordre de tirer. M. Pocques eut la cuisse fracturée d'un coup de feu et tomba au pouvoir des troupes royales; transporté à Rambouillet, il y reçut les soins du chirurgien du roi.

Plusieurs ministres qui avaient fait partie du cabinet de Polignac et M. de Polignac lui-même suivaient le roi depuis Saint-Cloud, pour sauver leurs jours menacés. Tout le monde accusait hautement le premier ministre et le blâmait de venir se mêler au cortége royal. Le prince se sacrifia, il quitta le roi dès Trianon. Deux ministres, MM. de Montbel et Capelle, suivirent le roi seulement jusqu'à Rambouillet. M. d'Haussez avait quitté le roi à Saint-Cloud. M. de Peyronnet était parti pour le midi.

On sait que, le samedi 31 juillet, les députés avaient proclamé monseigneur le duc d'Orléans lieutenant général du royaume. Ce prince fit alors venir secrètement M. le duc de Mortemart, pour lui demander si ses pouvoirs allaient jusqu'à le reconnaître comme lieutenant général du royaume. Le duc d'Orléans protesta alors de sa fidélité au roi devant le duc de Mortemart. Ce dernier, tout en reconnaissant l'opportunité, la nécessité de la mesure, ne donna cependant pas une adhésion pleine et entière. M. le comte de Girardin se rendit à la hâte à

Rambouillet pour en référer au roi. Il rapporta à Paris une lettre signée par Charles X.

Dans la journée du dimanche, le roi signa plusieurs promotions dans l'armée et dans l'ordre de la Légion d'honneur, promotions que le gouvernement nouveau refusa de reconnaître et de régulariser. Le lundi 2 août, à six heures du matin, arriva, dans la cour d'honneur de Rambouillet, une voiture à quatre chevaux, avec deux valets de pied de la maison d'Orléans, portant à leurs chapeaux de larges cocardes tricolores. M. de Berthois, aide de camp du duc d'Orléans, descendit de cette voiture et fut introduit dans le cabinet du roi : il y resta une demi-heure. Il informa le roi que, la veille, les Chambres avaient nommé le duc d'Orléans lieutenant général du royaume. Le roi sanctionna le lendemain cette nomination, et sa lettre d'adhésion parvint au duc d'Orléans au moment où il était décidé qu'il serait proclamé roi des Français. A Saint-Cloud et à Rambouillet, le roi et la cour étaient toujours en retard sur Paris de vingt-quatre heures. Voici cette lettre de Charles X au duc d'Orléans, *général du royaume :*

ACTE ADRESSÉ DE RAMBOUILLET (1er AOUT) A S. A. R. LE DUC D'ORLÉANS.

Le roi, voulant mettre fin aux troubles qui existent dans la capitale et dans une partie de la France, comptant d'ailleurs sur le sincère attachement de son cousin le duc d'Orléans, le nomme général du royaume.

Le roi, ayant jugé convenable de retirer ses ordonnances du 25 juillet, approuve que les Chambres se réunissent le 3 août, et il veut espérer qu'elles rétabliront la tranquillité en France.

Le roi attendra ici le retour de la personne chargée de porter à Paris cette déclaration.

Si l'on cherchait à attenter à la vie du roi et de sa famille, ou à leur liberté, il se défendra jusqu'à la mort.

Fait à Rambouillet, le 1er août 1830.

Signé : CHARLES.

Bientôt le bruit se répandit que le roi et M. le Dauphin se décidaient à abdiquer la couronne en faveur du duc de Bordeaux, et à condition qu'on reconnaîtrait Henri V comme roi de France. Le roi et le Dauphin signèrent donc leur abdication le 2 août, espérant que les Chambres, convoquées pour le 3 août, s'assembleraient ce jour-là, et que la royauté d'Henri V serait reconnue. Le roi écrivit dans ce sens au duc d'Orléans. Cette lettre fut portée à Paris et remise au duc d'Orléans par le lieutenant général vicomte de Latour-Foissac. L'acte d'abdication et la proclamation d'Henri V furent imprimés, répandus dans l'armée royale et affichés dans les rues de Rambouillet. Le roi pria alors les pairs de France et les députés fidèles qui étaient auprès de lui de se rendre à Paris pour l'ouverture des Chambres.

Voici l'acte d'abdication :

ACTE D'ABDICATION DE S. M. CHARLES X, ET DE S. A. R. LOUIS-ANTOINE DE FRANCE, ADRESSÉ A S. A. R. LE DUC D'ORLÉANS, LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROYAUME [1].

Rambouillet, le 2 août 1830.

MON COUSIN,

Je suis trop profondément touché des maux qui affligent et qui pourraient menacer mes peuples, pour n'avoir pas cherché

[1] Cet acte, déposé dans les archives de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés, a été transcrit, à la réquisition de M. le lieutenant général du royaume, sur le registre de l'état civil de la famille royale.

un moyen de les prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils le duc de Bordeaux.

Le Dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu.

Vous aurez donc, en qualité de lieutenant général du royaume, à faire proclamer l'avénement d'Henri V à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici je me borne à faire connaître ces dispositions. C'est un moyen d'éviter encore bien des maux.

Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me ferez connaître, au plus tôt possible, la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi sous le nom d'Henri V.

Je charge le lieutenant général vicomte Foissac-Latour de vous remettre cette lettre. Il a ordre de s'entendre avec vous pour les arrangements à prendre en faveur des personnes qui m'ont accompagné, ainsi que les arrangements convenables pour ce qui me concerne et le reste de ma famille.

Nous réglerons ensuite les autres mesures qui seront la conséquence du changement de règne.

Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance de mes sentiments avec lesquels je suis

Votre affectionné cousin,

CHARLES.

LOUIS-ANTOINE.

Le découragement des troupes était général; elles voyaient que la question des droits de la branche aînée ne se déciderait pas par les armes sur un champ de bataille, mais qu'elle serait résolue par la politique et par les pouvoirs parlementaires. L'infanterie de la garde royale diminuait en nombre d'heure en heure; pour en citer un exemple, le deuxième régiment à pied de la garde, arrivé à Rambouillet fort de plus de douze cents

hommes, le 2, n'en comptait plus que neuf cent cinquante; le 4, à Maintenon, il était réduit à cinq cents hommes. Les soldats se disséminaient dans les fermes des environs de Rambouillet, et troquaient souvent pour un déjeuner leur bonnet à poil, et leur uniforme galonné en argent contre une blouse et une casquette. Certainement un chef résolu, dévoué, sachant commander, eût pu facilement contenir cette armée composée de soldats braves, fidèles et aguerris.

Cependant la blessure de M. Pocques, aide de camp de la Fayette, et les rapports de ceux qui l'accompagnaient, firent à tort croire à Paris que la résistance s'organisait à Rambouillet, que l'armée royale ralliée allait marcher sur la capitale.

Je ne crains pas d'entrer ici dans de minutieux détails d'intérieur qui attestent le contraire, et qui prouvent bien les convictions et les dispositions d'esprit du roi.

Après avoir abdiqué, le roi quitta l'uniforme sans lequel il ne paraissait jamais en public, uniforme simple ou riche suivant les circonstances, mais comprenant toujours des épaulettes sur lesquelles la couronne de France était brodée ou figurée par des pierreries. Le roi revêt un simple frac bleu sans décorations, et, précédé d'un seul valet de pied, descend dans les jardins; il traverse ainsi, sans aucune suite, le parc de Rambouillet. Ce jour-là, après le dîner, Charles X, toujours en habit de ville, tenant le duc de Bordeaux par la main, et suivi de toute la famille royale, se rend au bivouac des gardes du corps, défendant qu'on prît les armes pour le recevoir. Sa Majesté se place au centre de chaque compagnie et remercie les gardes de leur dévouement et de leur

fidélité. Le roi leur demande de reporter leur affection et leur noble dévouement sur son petit-fils, qu'il leur présente comme leur roi futur. Madame la Dauphine, arrivée depuis deux jours à Rambouillet, comme nous le dirons tout à l'heure, semble presque heureuse de n'avoir jamais à porter le poids d'une couronne royale, et couvre de caresses le duc de Bordeaux; elle s'adresse avec effusion de cœur à tous les gardes, ne trouvant pour chacun d'eux que des paroles dignes et affectueuses. Madame, duchesse de Berry, contient sa joie par respect pour les membres de la famille royale qui venaient d'abdiquer en faveur de son fils. Le duc de Bordeaux, avec l'innocente insouciance de son âge, recevait tous ces hommages avec étonnement.

Avant huit heures du soir, on se réunit chez le roi pour l'ordre; mais Charles X enjoint aux officiers de sa maison, à tous les chefs de corps, de se rendre chez le duc de Bordeaux. Selon l'usage, le prince étant mineur, ce fut son gouverneur, le baron de Damas, qui, tenant Son Altesse Royale par la main, donna le mot d'ordre en son nom.

Le 4 août arrivèrent à Rambouillet les quatre commissaires nommés par les Chambres et par le duc d'Orléans : MM. le maréchal marquis Maison, de Schonen, de la Pommeraye et Odilon Barrot. Le maréchal Maison portait la cocarde tricolore. Ils annoncèrent au roi sa déchéance. Cette nouvelle changea entièrement la face des choses. Charles X et le Dauphin n'avaient abdiqué qu'à la condition qu'Henri V serait reconnu roi de France : ils ne voulurent pas admettre que les Chambres eussent le droit de

disposer de la couronne; ils regardèrent l'acte d'abdication qu'ils avaient signé comme nul et comme non avenu. Charles X, le lendemain de l'arrivée des commissaires, reprit tous les insignes du pouvoir suprême, et tout le monde lui rendit les honneurs dus à la majesté royale. Les commissaires du nouveau gouvernement ne restèrent qu'une heure à Rambouillet; ils demandèrent que le roi licenciât son armée, et ils n'obtinrent rien de lui à ce sujet. On disait alors que le roi et son armée se retireraient sur Tours et derrière la Loire; que les princes et le duc de Bordeaux se rendraient à Saumur; on parlait d'une Vendée. Mais bientôt le lieutenant général Donnadieu fit savoir à Rambouillet que la garnison et la garde nationale de Tours avaient déjà pris la cocarde tricolore, et que M. de Peyronnet venait d'être arrêté dans cette ville. Les quatorze mille hommes de troupes réunis à Rambouillet manquaient de tout; la pénurie était telle qu'on avait renvoyé à sa garnison un régiment de chasseurs à cheval amené à Rambouillet par le général de Montgardé pour défendre la cause royale.

Le 1er août au matin, madame la Dauphine était arrivée à Rambouillet, dans une chaise de poste sans armoiries attelée de quatre chevaux. C'est au château de Fontainebleau, dont le comte Melchior de Polignac était gouverneur, que madame la Dauphine avait appris les suites définitives des ordonnances; elle n'avait eu que le temps, elle et madame de Béarn, sa dame d'honneur, de prendre un costume très-simple. M. de Conflans, son chevalier d'honneur, et M. de Faucigny, son officier des gardes, étaient montés sur le siége de la voiture en tenue négligée. Madame la Dauphine avait rencontré bien des

obstacles et subi bien des entraves pour tourner les environs de Paris révoltés et pour arriver à Rambouillet.

« Oh! mon père, dit-elle au roi, en pleurant et en se jetant dans ses bras, qu'avez-vous fait? Du moins nous ne nous séparerons plus! »

On sait aujourd'hui que madame la Dauphine ne s'était rendue à Vichy, d'où elle revenait, que par ordre exprès de Charles X.

Madame la duchesse d'Angoulême, en quittant Vichy, s'était dirigée sur Lyon; elle arrivait le jeudi au matin, 29 juillet, à Chalon-sur-Saône, et le même jour, entre quatre et cinq heures du soir, à Dijon, où elle était attendue. Quelques fenêtres étaient pavoisées dans le quartier de la noblesse. Aucun cri ne se fit entendre sur le passage de madame la Dauphine à son arrivée. Un grand dîner avait été préparé à la préfecture; c'était le baron Devisme qui était alors préfet du département de la Côte-d'Or.

Le vicomte Jean de la Hamelinaye, lieutenant général, commandait la 18e division militaire; mais il était absent de Dijon par congé; son commandement avait été confié par intérim au maréchal de camp qui commandait une subdivision militaire de la Côte-d'or, au général Romeuf, ancien aide de camp de la Fayette. Tous les hauts fonctionnaires du département assistèrent au dîner; vers sept heures du soir, des fonctionnaires de tout rang vinrent à la préfecture saluer madame la Dauphine.

Les moyens de communication étaient loin d'être aussi rapides qu'aujourd'hui; mais, à l'heure du dîner, on savait déjà à la préfecture que les ordonnances avaient été rendues le 26, et que quelques attroupements et quelques

désordres avaient eu lieu le lundi soir sur la place du Palais-Royal. La préfecture était très-gardée, la cour était remplie de troupes.

Au milieu du dîner, un grand mouvement se produit dans la cour de la préfecture, un courrier arrive couvert de sueur et de poussière : la dépêche portait l'adresse du lieutenant général commandant la 18e division militaire, qui était absent. Le général Romeuf sort de table, descend sur le perron de la préfecture, décachette la dépêche et la lit en public : cette dépêche ne contenait que l'ordre de prendre des mesures pour la sûreté de madame la Dauphine.

Le général Romeuf mande aussitôt le chef d'état-major et l'intendant militaire Rabou. L'ordre est donné au régiment de hussards en garnison à Dijon de monter à cheval, de garder et de déblayer tous les abords de la préfecture. On décide que le capitaine de gendarmerie accompagnera madame la Dauphine pendant le cours de son voyage. Ce capitaine était le nommé Denest; c'était celui qui, simple maréchal des logis dans la gendarmerie de Paris, avait, dans la Chambre, *empoigné* le député Manuel : on avait surnommé à Dijon ce capitaine *l'empoigneur*. Après le dîner, madame la Dauphine voulut paraître au théâtre. Le préfet insista pour l'en dissuader et ne lui laissa pas ignorer l'esprit d'opposition qui agitait toute la ville. Madame la Dauphine ne tint aucun compte de cet avertissement et de ces conseils, et elle se rendit, accompagnée de madame de Béarn, sa dame d'honneur, et du préfet, dans une loge d'avant-scène des premières, à droite de l'acteur. Tous les fonctionnaires occupaient la galerie et les loges situées en face de celle de madame

a Dauphine; le reste de la salle était vide : pas une femme de la ville n'assistait au spectacle, on s'attendait à du bruit.

A l'entrée de madame la Dauphine dans sa loge, le arterre se lève en masse, fait entendre ces cris : *Vive la harte ! A bas les ministres ! Vivent les* 221 !

Lepeintre aîné était alors en représentation à Dijon, et ouait dans un vaudeville. Le tumulte s'apaise, et la pièce ommencée continue. Lepeintre prononce bientôt cette hrase : *Ah ! pour le coup les voilà enfoncés.* Cette al-usion, saisie, fait éclater dans tout le parterre des hour-as et des bravos. Au même instant, un personnage qui e tenait au balcon près de la loge de madame la Dau-hine se penche vers elle, lui montre le poing en criant : *ive la charte ! A bas les ministres ! Vivent les* 221 ! e personnage ne craignit pas d'insulter ainsi lâchement ne princesse qui commandait tant de respect par ses ertus et par ses malheurs.

La pièce finit, on baisse le rideau ; dans l'entr'acte le apage, les cris continuent. Madame la Dauphine portait es plumes à son chapeau, et plusieurs voix crièrent : *A bas les plumes !*

Madame la Dauphine attend que la toile se lève, qu'une econde pièce soit commencée, et bientôt elle s'échappe rusquement de sa loge, qui avait une sortie particu-ière sur la rue ; mais le parterre, plus occupé de ce qui e passait dans la loge du préfet que de ce qui se passait ur la scène, s'élance en masse sur le passage de madame a Dauphine, et il faut que les principaux fonctionnaires assent résolûment la haie pour protéger la princesse. Elle put enfin monter en voiture et se rendre à la pré-

fecture, escortée par des hussards du régiment que commandait M. de Compiègne.

A son retour dans les salons de la préfecture, madame la Dauphine tombe éplorée sur un canapé et s'écrie au milieu des larmes : « Les malheureux! les insensés! »

Le lendemain, madame la Dauphine quitta la préfecture à quatre heures du matin; mais à la porte Guillaume de Dijon une foule immense et matinale l'attendait, et les cris de : *Vive la charte! A bas les ministres! Vivent les* 221! la pousuivirent pendant un assez long trajet sur la route de Paris. Madame la Dauphine arriva à Semur vers onze heures du matin; elle descendit à la sous-préfecture. C'était alors M. Capmas qui était sous-préfet. Pendant le déjeuner, un courrier apporte une dépêche qui apprend à madame la Dauphine tout ce qui s'est passé à Paris pendant les mardi et mercredi 27 et 28 juillet. Elle sut qu'on s'était battu dans Paris; mais elle ignorait encore la victoire de l'insurrection, la défection de quelques régiments de ligne et la retraite de l'armée royale. Elle ne put contenir ses larmes; tous ceux qui l'entouraient pleuraient avec elle. Lorsqu'elle put reprendre un peu de calme, elle ne fit entendre que cette parole : « Malheureux Paris! »

Je reviens à Rambouillet. Les nouvelles les plus contradictoires y circulaient. Charles X faisait vendre de l'argenterie pour payer les vivres qu'on pouvait acheter.

Le 4 août, à cinq heures du matin, le cortége royal entrait à Maintenon. La nouvelle venait de parvenir au roi que trente mille Parisiens, commandés par le général Pajol, accouraient en omnibus, en fiacres, en coucous, et qu'ils étaient déjà à Cognières. Le roi fit alors appeler

le maréchal Maison, et le pria de lui dire la vérité, foi de soldat. La réponse alarmante du maréchal (il portait à soixante mille hommes les cinq mille volontaires qui marchaient sur Rambouillet) décida le roi à licencier son armée, licenciement qu'il avait refusé à Rambouillet.

On fit une halte à Maintenon ; tout ce qui restait de l'armée fut licencié. La compagnie des gardes à pied remit son étendard au roi ; les officiers furent admis à l'honneur de prendre congé de Charles X, ainsi que des princes et des princesses. Madame la Dauphine dit alors à plusieurs officiers supérieurs : *Croyez bien, messieurs, que je n'ai été pour rien dans ce qui s'est fait. Les ordonnances étaient une entreprise, et les entreprises ne nous réussissent pas.*

Nous empruntons à M. le duc de Noailles, propriétaire du château de Maintenon, le récit peu connu de l'hospitalité qu'y reçurent Charles X et sa famille.

« Au milieu de la nuit du 3 août 1830, le bruit se répandit tout à coup que Charles X, obligé de fuir sa capitale et résidant depuis trois jours à Rambouillet, allait venir demander un asile au château de Maintenon. Aussitôt les ordres furent donnés, les appartements préparés, et à deux heures du matin tout se trouva prêt à recevoir le triste cortége attendu.

» La nuit était calme et pure, la lune à demi voilée, et le silence n'était encore troublé que par les pas de deux régiments de cavalerie qui défilaient sur le pont de la ville, après lesquels défila, sur le même pont, l'artillerie de la garde, mèche allumée. Cette marche guerrière et silencieuse, le bruit sourd des canons, l'aspect des noirs

caissons, l'éclat de ces torches au milieu des t
présentaient l'image, hélas ! trop véritable, du
de la monarchie.

» A deux heures du matin, les premières voit
rivèrent, ensuite M. le Dauphin et madame la Da
madame la duchesse de Berry, M. le duc de Bord
Mademoiselle, enfin le roi et toute sa suite.

» Cette royauté si éclatante dans la perso
Louis XIV, l'idéal d'un monarque puissant et for
depuis si outragée dans celle de Louis XVI, de qu
martyre, l'héroïque résignation et l'innocence do
sa triste destinée la gloire unique d'avoir été ce q
eu sur la terre de plus semblable à la passion du
cette famille si longtemps environnée de splende
puissance, et que ses grandes infortunes auraient
chez les anciens un objet sacré; précipitée d'u
dont la chute a ébranlé tous les trônes de l'Eur
rante pendant vingt-cinq ans dans l'exil, mirac
ment relevée par des événements auxquels tous l
ples ont pris part, renversée une seconde fois
retour inouï de la fortune ; rétablie encore au
quelques mois, comme si elle eût été constamm
servée par la Providence pour servir de bouclier e
France et ses ennemis vainqueurs ; c'était cette
royauté et cette même famille qui reprenaient d
veau, à pas lents, le chemin de la terre étran
travers un peuple muet et étonné.

» En descendant de voiture, le roi paraissait a
sa tête était penchée sur sa poitrine et pliait sous l
de ses réflexions. Il monta avec peine l'escalier q
jadis monté Louis XIV, et il fut conduit dans l'ap

ment de madame de Maintenon, qu'on lui avait destiné. Celui qu'avait occupé Louis XIV fait aujourd'hui partie de l'appartement public ; il y resta quelques moments avec sa famille ; puis chacun des princes se retira chez lui, et Charles X, demeuré seul avec le maître et la maîtresse du lieu, leur adressa ces paroles : « Je ne veux » pas qu'on fasse la guerre civile en France, et qu'on y » verse du sang pour moi : je m'éloigne. Mon regret est » de n'avoir pu la rendre heureuse, car ç'a toujours été » mon vœu le plus cher ; je voulais sa puissance et sa » tranquillité. Tout mon désespoir est l'état dans lequel » je la laisse. Que va-t-il arriver ? Le duc d'Orléans lui- » même n'est pas certain d'avoir, dans quinze jours, sa » tête sur ses épaules. On assure que tout Paris marche » contre moi ; je ne m'en suis pas fié cependant au rap- » port des commissaires : quand ils ont été sortis, j'ai » rappelé Maison et je lui ai dit : Je vous demande de » me dire, foi de soldat, si ce qu'ils m'ont dit est vrai. » Il m'a répondu : Ils ne vous ont dit que la moitié de » la vérité. »

» La première cour du château se trouvait remplie par les voitures, les chevaux de main, et des soldats couchés par terre. Dans la deuxième étaient quelques voitures encore, avec la compagnie des Cent-Suisses qui bivouaquait sur le pavé, et dont les officiers déchirèrent et se partagèrent le drapeau. De temps à autre des détonations lointaines faisaient appréhender une attaque de nuit ; mais ces détonations provenaient de quelques soldats qui déchargeaient leurs armes. Enfin le tumulte s'apaisa peu à peu, et le silence reprit par degrés l'empire qui lui appartient pendant la nuit.

» Un garde à pied était de faction au bas de la tour du grand escalier ; un garde du corps se promenait sur le balcon de pierre qui communique de la grosse tour à l'appartement où couchait le roi. Aux premiers rayons de l'aurore, on vit cette figure guerrière se dessiner sur les murs brunis par le temps, et le bruit mesuré de ses pas sur ces pierres antiques rappelait ces preux bardés de fer qui peut-être autrefois les avait foulées.

» Ces soldats couchés épars, ces faisceaux d'armes, ces chevaux, cette sorte de bivouac, tout ce désordre guerrier au pied de ces gothiques tourelles, formaient un tableau qui eût charmé les yeux, s'il n'eût affligé la pensée ; mais ce roi fugitif devant son peuple, le petit-fils de Louis XIV venant demander asile dans une demeure encore empreinte des marques de la grandeur de son aïeul, cette halte de la monarchie en marche pour l'exil, en face du monument de son orgueil et de son faste passé, dont la ruine semblait regarder tristement la scène qui se passait à ses pieds : quel spectacle, sous le calme d'un ciel pur et en présence de la nature, toujours immuable devant toutes les agitations des hommes !

» Le lendemain, à dix heures, Charles X entendit la messe dans la chapelle du château. Ce fut dans cette petite chapelle que l'infortuné monarque offrit à Dieu le sacrifice de la couronne qui lui était si douloureusement arrachée. C'est en effet à Maintenon que Charles X cessa véritablement de régner : c'est là qu'il licencia la garde royale et les Cent-Suisses, ne gardant pour escorte que les gardes du corps, qui l'accompagnèrent jusqu'à Cherbourg. Après la messe, le roi remonta un instant dans sa chambre, et, à onze heures, le cortége se remit en

route. La fille de Louis XVI portait tous les malheurs et toutes les grandeurs de sa race empreints sur son visage, habitué dès l'enfance à l'expression de la douleur. Elle s'avança vers les gardes qui étaient rangés dans la cour, et leur présenta sa main, qu'ils baisèrent en versant des larmes. Ses propres yeux en étaient remplis, et elle répétait ces paroles d'une voix émue : « Ce n'est pas ma » faute, mes amis, ce n'est pas ma faute ! » M. le Dauphin embrassa l'officier qui commandait la compagnie des Cent-Suisses, et monta à cheval. Madame la duchesse de Berry, en demi-costume d'homme, avec un certain appareil militaire qui faisait prévoir la prise d'armes de la Vendée, monta aussi en voiture, suivie de ses deux enfants, dont le visage gracieux et inquiet tour à tour souriait innocemment à leur malheur. Le roi partit le dernier. Il remercia avec une bonté touchante de l'hospitalité qu'il avait reçue ; puis il s'avança vers les troupes et les remercia aussi avec cet accent du cœur qu'il possédait, et dont il usait trop rarement : « J'espère, leur » dit-il, que nous nous reverrons bientôt. » Un gendarme des chasses se jeta à ses pieds, et lui baisa la main. Il la donna à plusieurs, et se tournant vers le garde à pied qui était de faction au bas de la tour et qui lui présentait les armes : « Allons, dit-il, je vous remercie : vous avez » bien fait votre devoir, je suis content de vous ; mais » vous devez être bien fatigué ! — Ah ! sire, répondit le » vieux soldat en laissant tomber de grosses larmes sur » sa moustache blanchie, la fatigue n'est rien ; encore » si nous avions pu sauver Votre Majesté !... » Un grenadier perce la foule et va se placer devant le roi : « Que » me voulez-vous ? lui dit Sa Majesté. — Sire, répondit

» le soldat en portant la main à son bonnet, je voulais
» vous voir encore une fois. »

» Le roi, profondément attendri, se jeta dans sa voiture, et toute cette scène disparut bientôt, laissant dans les âmes une impression ineffaçable, et attachant à ces lieux, déjà pleins de souvenirs, une nouvelle et triste célébrité. »

A dix heures, on partit pour Dreux, précédé des commissaires du gouvernement. A Dreux, M. Odilon Barrot est forcé de haranguer le peuple et d'invoquer le respect dû au malheur, pour que le roi et son escorte puissent entrer avec sécurité dans la ville. Les commissaires reviennent alors sur leurs pas. M. Odilon Barrot dit au Dauphin que le roi pourra coucher le soir à Dreux, mais il faut qu'il se résigne à y voir arborées les couleurs nationales. « Cela ne me regarde pas, dit le prince, voyez le roi. » Charles X répondit, sans aucune émotion, « que cela lui était indifférent. » Le 5 août on coucha à Verneuil; le 6 août à Laigle ; le 7 août à Mellerault, à sept lieues de Laigle. A Mellerault, le roi logea chez un ancien garde du corps, M. de la Roque; le roi occupait une chambre au rez-de-chaussée. Un huissier de service en costume se tenait, comme à Saint-Cloud, à la porte du roi. On vit arriver deux voitures appartenant à madame la Dauphine : ces voitures avaient été arrêtées à Tonnerre, et le gouvernement nouveau les lui renvoyait. « Je suis très-contente de l'arrivée de ces voitures, dit madame la Dauphine à M. O'Hegerthy fils ; au moins, à présent, *j'aurai des chemises.* »

En quittant Saint-Cloud, chaque garde avait reçu cin-

quante francs. Chaque garde reçut dix francs à Mellerault; on finit par compléter à Cherbourg la solde de juillet[1].

Le 8 et le 9 août, on fit séjour à Argentan; le roi entendit la messe dans la cathédrale.

Les deux pièces de canon qui suivaient la petite armée de Charles X restèrent à Argentan; une voiture fermée qui marchait derrière celle du roi disparut. Cette voiture s'arrêtait où logeait Charles X; mais elle ne s'ouvrait jamais. Dans cette voiture se cachaient madame de Polignac et ses enfants; ils purent s'embarquer pour l'Angleterre, à quelque distance de Valognes.

La famille royale poursuivit ainsi tristement, par Condé-sur-Noireau, par Vire, Saint-Lô, Carentan et Valognes, sa longue route à travers cette riche Normandie, toute resplendissante de gerbes dorées, de sites pittoresques et ombragés d'une végétation vigoureuse et luxuriante. Que de chagrins, que de regrets torturaient le cœur de la famille royale!

Chaque jour le roi quittait en voiture la ville où il avait couché; à une demi-lieue, Charles X montait à cheval jusqu'à une demi-lieue de l'étape prochaine. Voici dans quel ordre marchait le cortége:

Une avant-garde, deux compagnies de gardes du corps, puis les voitures des princes; dans la première, monseigneur le duc de Bordeaux, avec son gouverneur, les deux sous-gouverneurs et M. de la Villate, son premier valet de chambre; dans la seconde, Mademoiselle avec

[1] Nous empruntons quelques-uns de ces faits au *Journal de Saint-Cloud à Cherbourg*, par M. Théodore Anne, ex-garde du corps de la compagnie de Noailles.

sa gouvernante et madame la baronne de Charette, Madame avec son premier écuyer, son chevalier d'honneur et madame la comtesse de Bouillé ; dans une troisième voiture, madame la Dauphine avec madame de Saint-Maur ; M. le Dauphin à cheval, deux de ses menins près de lui ; le roi, dans sa voiture avec le capitaine des gardes de service ; le maréchal duc de Raguse à cheval. La marche était fermée par une compagnie de gardes du corps.

Dans tous les bourgs qu'on traversait, on ne voyait que cocardes et drapeaux tricolores. L'attitude des populations inspirait de temps en temps quelques inquiétudes ; mais MM. les commissaires du roi surent tout prévoir, tout prévenir ; la famille royale fut partout respectée.

Pendant ce voyage, à chaque étape, bien des fidélités chancelaient et abandonnaient la famille royale. On arriva enfin à Cherbourg. Le port était couvert de vaisseaux pavoisés aux trois couleurs ; un navire étranger avait arboré le drapeau autrichien. Dans la ville, on se pressait sur le passage de ce triste cortége ; ces princes, ces princesses, le duc de Bordeaux et Mademoiselle, encore enfants, inspiraient à tous des sentiments de tristesse et de compassion.

J'ai à raconter ici avec détail une mission auprès du roi Charles X, qui fut confiée pendant les premiers jours d'août 1830, par le baron Louis, à M. Thomas, alors inspecteur général des finances. Je tiens de bonne source le récit exact et circonstancié de cette mission.

Le baron Louis mande un matin dans son cabinet M. Thomas : « *Mon cher enfant,* lui dit-il (il n'appelait jamais M. Thomas que *mon cher enfant*), j'ai une mis-

lélicate à vous confier. Il s'agit de porter six cent francs en or au roi Charles X, et de les lui remettre rbourg au nom du lieutenant général du royaume. z-vous, ne devrez-vous pas demander un reçu? tact, votre sentiment des convenances apprécie- a situation. Le caissier central du Trésor va vous lre six cent mille francs en quadruples d'Espagne. voyagerez en poste; il faut que vous soyez parti ce »

emprunta à M. de Rothschild une de ses chaises de contenant dans l'intérieur une caisse cachée et à e fond. Il existait au ministère des finances, sous ire, un grand nombre de ces chaises de poste, des- à porter de grosses sommes en or au quartier gé- et aux payeurs de l'armée. Les six cent mille francs adruples furent placés dans la première caisse; le e fond n'était disposé que pour recevoir des *napo-* Un employé de la caisse centrale fut désigné pour npagner M. Thomas.

chevaux de poste étaient demandés, M. Thomas partir, lorsqu'il est appelé de nouveau dans le ca- du baron Louis : « Mon cher enfant, lui dit-il, j'ai prudent et utile de vous donner pour compagnon de e le général comte Alexandre de Girardin, ex- veneur. Il vous aidera à vous faire admettre au- du roi Charles X : allez le trouver, il vous attend, us partirez ensemble. »

soir même, M. le comte Alexandre de Girardin ait dans sa voiture, et M. Thomas, en compagnie mployé de la caisse centrale, dans la chaise de poste de Rothschild.

Six cent mille francs en or représentent un poids de cent quatre-vingt-treize kilogrammes cinq cents grammes, soit trois cent quatre-vingt-sept livres[1]. M. Thomas eut tout le long de la route la précaution de prendre trois chevaux.

Une question avait été discutée avant le départ entre le général de Girardin et l'inspecteur des finances.

Le général pensait qu'il fallait rejoindre au plus vite, sur la grande route, la famille royale. M. Thomas vit dans ce projet de graves difficultés d'exécution, plus d'un inconvénient et plus d'un danger. D'ailleurs, les ordres qu'il avait reçus étaient précis : il ne devait remettre les six cent mille francs au roi Charles X qu'à Cherbourg.

Le voyage se fit sans encombre jusqu'à Bayeux; seulement, à chaque relai, les postillons examinaient avec attention la chaise de poste de M. Thomas : ils étaient tous étonnés que même trois chevaux eussent tant de peine à l'enlever; ils ne comprenaient pas qu'avec deux voyageurs seulement cette voiture fût si lourde.

Tout le long de la route les populations étaient inquiètes, curieuses, animées; et à Bayeux nos deux voyageurs, pour obtenir des chevaux, durent se rendre à la mairie, où le conseil municipal tenait séance, présidé par le maire. Le général et M. Thomas se trouvèrent en règle; ils avaient un passe-port et une commission signés par le ministre des finances et par le ministre des affaires étrangères.

Le reste du voyage ne se fit pas sans quelques inquié-

[1] 1,000 fr. en or pèsent 322 grammes 500 milligrammes.

es; le bruit s'était répandu qu'un certain nombre de :ats s'étaient évadés, et on pouvait craindre d'eux des ıques nocturnes.

n arrive enfin sans accidents à Cherbourg. M. Tho- ; fait transporter son trésor chez le payeur de la ma- :, qui lui en donne un récépissé.

lais une nouvelle grave se répand : le général Hullot, commandait à Caen au nom du gouvernement nou- u, s'était rendu à Cherbourg ; il avait sous ses ordres ;arde nationale de cette ville, quelques compagnies de igne et même un peu d'artillerie. Le roi Charles X et ımille royale arrivaient à Valognes ; on annonçait que énéral Hullot se disposait à faire une pointe sur Va- ıes avec ses troupes et deux pièces de canon ; on pré- dait à Cherbourg que plusieurs régiments suisses ac- ıpagnaient encore le roi comme escorte.

a famille royale n'était entourée que des compagnies gardes du corps ; mais malgré tout on pouvait redou- une collision sanglante.

I. le général Alexandre de Girardin se rendit à Valo- :s ; il instruisit le maréchal Maison des dispositions et projets du général Hullot ; il pria en même temps le réchal d'informer le roi Charles X que le lieutenant ıéral du royaume lui envoyait une somme de six cent le francs en quadruples d'Espagne.

e maréchal Maison donna l'ordre au général Hullot rester à Cherbourg, de cesser toute démonstration tile ; un délégué du roi Charles X, M. Bourlet de Saint- bin, l'un des cinq premiers valets de chambre du roi,

fut envoyé à Cherbourg pour recevoir cette som
six cent mille francs.

Le roi Charles X avait témoigné le désir qu'on l
curât au moins quatre-vingt mille francs en or fr
le payeur de la marine put satisfaire ce désir.

M. Thomas fit transporter son trésor sur le v
où devait s'embarquer Charles X, et en fit la re
M. le baron Bourlet de Saint-Aubin.

On compta un des sacs de quadruples et on se c
de peser les autres sacs. M. de Saint-Aubin do
reçu à M. Thomas; mais ce dernier, avec des
pleines de convenance, fit comprendre à M. de
Aubin que la signature du roi lui était nécessaire
Saint-Aubin n'avait même pas un titre en règle
délégué de Charles X.

La famille royale et les commissaires du nouve
vernement arrivèrent à Cherbourg. Là, ils euren
verser des flots de populations calmes et silen
pour se rendre au pont jeté entre le rivage et l
bâtiments sur lesquels allait s'embarquer la
royale. C'étaient le *Great-Britain* et le *Charles-*
affrétés pour l'Angleterre.

Les dispositions les plus convenables avaient
ses; le roi et les princes descendirent sur le *Gre*
tain. On se hâta de transporter sur les deux bâ
les malles du roi, des princes, des princesses et
suite. MM. de Schonen, Odilon Barrot et le m
Maison restèrent un quart d'heure environ dans la
bre réservée au roi; puis ils prirent congé de lui
trèrent en ville. Dans cet entretien, le maréchal
dit au roi « qu'en acceptant la mission qu'il ve

mplir, il avait cru lui donner un dernier témoignage : dévouement et de reconnaissance! — Brisons là-des-s, maréchal ! » répondit le roi.

M. Thomas était demeuré sur le bâtiment avec les six nt mille francs, dans une petite chambre où il n'y ait place que pour une chaise : il attendait que M. de int-Aubin lui apportât un reçu en règle; mais ce fut iarles X lui-même qui vint trouver M. Thomas et qui i remit ce reçu.

La physionomie de Charles X était calme, pleine de di-ité et de bienveillance; il était alors vêtu d'un habit urgeois sans aucune décoration.

« C'est vous, dit le roi, qui venez de Paris? comment us nommez-vous?

— Thomas.

— Qu'êtes-vous?

— Inspecteur général des finances.

— Sous quel ministère avez-vous été élevé à ce grade?

— Sous le ministère du comte Roy.

— La situation du pays est bien grave! »

Puis Charles X tendit la main à M. Thomas, et lui dit ine voix émue : « Je vous remercie. Soyez heureux! »

On allait lever l'ancre, mais de nouveaux ordres sont nnés. Les gardes du corps qui avaient accompagné la mille royale demandèrent à lui faire leurs adieux. Plu-:urs descendirent sur le pont, et ce fut alors un tableau :roubler l'esprit et à serrer le cœur! Tous pleuraient, .isaient les mains du roi, et se jetaient à ses genoux. iarles X recevait avec une affectueuse émotion, mais ec noblesse, ces sincères témoignages d'amour et de lélité. Toute la famille royale était près de lui; des gar-

des du corps entouraient aussi le duc d'Angoulême et lui disaient avec des pleurs leurs derniers adieux. On lisait sur la physionomie de madame la duchesse d'Angoulême la douleur la plus profonde; elle avait les yeux rouges, fatigués de pleurs! Madame la duchesse de Berry était agitée, et cachait avec peine une vive irritation; ses deux enfants, le duc de Bordeaux et Mademoiselle, se montraient étonnés de tout ce qu'ils voyaient, émus de toutes ces larmes. Les cœurs les plus indifférents s'attendrissaient à cette scène si touchante qui réveillait tant de tristes souvenirs. On plaignait ce roi détrôné, et cette famille royale, où le malheur semble héréditaire, forcés encore une fois de partir pour l'exil, forcés encore une fois de dire adieu à leurs fidèles amis et à la France.

Bientôt tous ceux qui ne faisaient point partie de la suite de la famille royale quittèrent le bâtiment; on leva l'ancre.

Le 16 août, à deux heures un quart, les capitaines des navires firent retentir l'air de leurs commandements. Le *Great-Britain* et le *Charles-Caroll*, emportant une royauté et une dynastie, sortirent du port, à trois heures précises, sous l'escorte d'une corvette et d'une gabarre de l'État.

La foule suivit longtemps de ses regards attristés ces princes condamnés à expier sur la terre étrangère la folle politique d'imprudents et d'imprévoyants conseillers.

La mission de M. Thomas avait été bien remplie; cette dépense de six cent mille francs fut plus tard portée au budget et régularisée par un vote des deux Chambres.

Voici le procès-verbal d'embarquement rédigé et signé

par MM. les commissaires du gouvernement provisoire :

PROCÈS-VERBAL D'EMBARQUEMENT DE S. M. CHARLES X ET DE LA FAMILLE ROYALE, A CHERBOURG, LE 16 AOUT 1830.

Nous, commissaires délégués auprès du roi Charles X pour le conduire lui et sa famille à Cherbourg, et veiller à leur sûreté, nous étant transportés à bord du navire américain *la Grande-Bretagne*, avons constaté que le roi Charles X, LL. AA. RR. Louis-Antoine, Dauphin, madame la Dauphine, monseigneur le duc de Bordeaux, madame la duchesse de Berry et Mademoiselle, ont été embarqués sur ce navire, le 16 du mois d'août 1830, à deux heures, et à trois heures précises, ont quitté le rivage de France pour faire voile vers la côte d'Angleterre. De tout quoi nous avons dressé procès-verbal, et l'avons signé et fait signer par le préfet maritime du port de Cherbourg, présent audit embarquement.

Fait à Cherbourg, le 16 août 1830.

Ont signé : *Le maréchal marquis* MAISON, DE SCHONEN, DE LA POMMERAYE, ODILON BARROT.

Le préfet maritime : POUYER.

Dans ces Mémoires, je ne laisserai jamais échapper l'occasion de rappeler un de ces traits, un de ces mouvements généreux, qui honorent les hommes politiques si souvent accusés ou calomniés par l'esprit de parti. M. Bavoux, député de Paris [1], fut nommé préfet de police, le 29 juillet, par la commission municipale. Un employé vint, dès le 29 juillet, lui demander s'il ne pourrait pas accorder un passe-port à madame Mangin, femme de l'ex-préfet de police, qui avait été forcée de fuir préci-

[1] Le père de M. Bavoux, aujourd'hui mon collègue au Corps législatif.

pitamment de l'hôtel de la préfecture, à peine remise de couches. « Où adresser ce passe-port? — Madame Mangin s'est réfugiée chez moi; elle m'avait toujours protégé. » M. Bavoux ne donna que des éloges à celui qui n'avait pas abandonné ses anciens bienfaiteurs, le chargea d'offrir pour asile à madame Mangin les appartements qu'elle occupait à la préfecture, et fit délivrer un passe-port en blanc pour M. Mangin, encore caché à Paris.

Dans la nuit du 29 au 30, on voulut obtenir de M. Bavoux des ordres d'arrestation pour MM. Peyronnet et Guernon de Ranville, dont on connaissait le lieu de retraite; le préfet de police refusa l'ordre d'arrestation, et il invita ces dénonciateurs à aller presser les ministres de quitter la France, promettant de leur donner des passe-ports en blanc pour l'étranger. M. Bavoux fit également délivrer des passe-ports à MM. de Montbel, de Vaulchier, et à d'autres notabilités de la cour de Charles X.

La famille royale embarquée ne fit qu'un court séjour sur le brick.

M. Dumont d'Urville, commandant de la petite escadre, a publié dans une revue hebdomadaire, quelques années après la révolution de Juillet, tous les détails du voyage sur mer de la famille royale.

M. Dumont d'Urville demanda d'abord au roi où il fallait le conduire. Le roi, étonné, répondit : « Mais je ne suis pas libre? — J'ai l'ordre, répliqua M. d'Urville, de conduire Charles X partout où il témoignera le désir d'être transporté, à l'exception, toutefois, de la Belgique, des îles de Jersey et de Guernesey. — Alors, dit le roi, conduisez-moi à la baie de Spithead, rade de Portsmouth,

d'abord, et je désire mouiller au fond du chenal devant Cowes. Le vent est-il bon? — Oui, Sire, nous avons vent arrière pour sortir de la rade et même du grand bassin.»

La duchesse d'Angoulême chercha parmi les divers bâtiments à l'ancre celui qui portait le nom du duc de Bordeaux. M. d'Urville le lui montra, mais en ajoutant que, dès la veille, il avait changé de nom et s'appelait *le Friedland*. Peu de temps après, admirant le bel aspect du *Charles-Caroll* et sa bonne marche, le roi dit en souriant : «Voilà un beau navire, n'est-ce pas, capitaine? Est-ce que nous n'allons pas aussi bien dans notre marine? — Je ne crois pas, répondit M. d'Urville, que nous ayons dans notre marine marchande, sire, un navire aussi bien gréé, aussi bien tenu et aussi richement aménagé. — Les Américains vont bien... — Oui, sire, encore soixante ou quatre-vingts ans, et ils pourront disputer aux Anglais le sceptre des mers. — C'est pourtant à nous qu'ils doivent tout cela, répondit le roi. — Oui, sire, c'est au frère de Votre Majesté, au roi Louis XVI. Ils ne l'ont pas oublié.» Le roi resta pensif, puis il reprit : «Ce fut une faute, une très-grande faute de la part de Louis XVI; mais qui n'en fait point dans sa vie?»

Durant tout le voyage, dit M. Dumont d'Urville, le roi se montra constamment l'homme le plus simple et le plus facile. Il prétendit que s'il n'était point parti pour l'exil, une révolution devait éclater à Paris le 17 septembre 1830.

Le jeudi 19 août, vers midi, un canot s'approcha du bord avec deux passagers : c'étaient MM. d'Haussez et

de Latil. Le roi et son fils lisaient les journaux anglais; ils accoururent aussitôt sur le pont : «Ah! Latil! s'écria le roi; est-il encore déguisé? » Les journaux anglais avaient annoncé que M. de Latil s'était déguisé en femme. Charles X et M. le Dauphin se jetèrent au cou de M. de Latil; ils donnèrent une poignée de main à M. d'Haussez. M. d'Haussez parla aussi à M. Dumont d'Urville de la révolution qui devait éclater à Paris le 17 septembre 1830. «Nous avons tous les noms des meneurs, tous les détails du complot, » dit M. d'Haussez avec persistance.

Le duc d'Angoulême causa longuement avec M. Dumont d'Urville : «Je n'ai qu'un regret, lui dit-il, c'est de ne m'être pas fait tuer à Paris, à la tête de la garde. J'en avais la pensée; mais mon père m'a contraint de rester à Saint-Cloud. »

A Valognes, le 14 août, le roi avait écrit deux lettres autographes adressées, l'une au roi d'Angleterre, l'autre à l'empereur d'Autriche. Selon l'usage diplomatique, il fut fait un *duplicata* de chacune de ces lettres, pour être remis aux premiers ministres de ces souverains. M. le marquis de Choiseul, maréchal de camp, aide-major général de la garde royale, et dont la femme était par sa naissance liée aux premières familles d'Angleterre, fut chargé de porter à Londres la lettre adressée à Guillaume IV et le duplicata destiné au duc de Wellington. Le maréchal de camp baron de Kentzinger, attaché au cabinet du roi, et ancien secrétaire général des Suisses (lorsque Monsieur était colonel général de cette arme), partit pour l'Autriche, chargé de la lettre pour l'empereur et du duplicata pour le prince de Metternich. L'abbé de Kentzinger, frère du général et chanoine ho-

noraire de Saint-Denis, avait donné au prince de Metternich ses premières leçons de droit public : on ne doutait pas que les deux négociateurs ne fussent favorablement accueillis. Dans ces lettres, Charles X demandait à être reçu en roi, et avec les honneurs dus à son rang.

Mais, dès les premiers jours d'août, M. de Talleyrand avait posé la question suivante à lord Stuart de Rothesay, ambassadeur d'Angleterre : «Si le duc d'Orléans accepte la couronne, sera-t-il reconnu par l'Angleterre?» Lord Stuart transmit la question à Londres, et, courrier par courrier, il lui fut adressé une réponse affirmative. On informa donc M. de Choiseul que Charles X et la famille royale ne seraient reçus à Londres que comme simples particuliers.

Charles X ne connut cette réponse qu'en arrivant dans la rade de Spithead.

Le lundi 23, le roi et les membres de sa famille s'embarquèrent à sept heures et demie du matin sur le bateau à vapeur qui devait les transporter à Lullworth. Le roi alla s'asseoir sur un petit banc à dossier, placé au milieu du gaillard d'arrière, et où le duc de Bordeaux et Mademoiselle vinrent immédiatement le retrouver. La jeune fille monta sur ses genoux, le petit duc de Bordeaux sur ses épaules, et l'un et l'autre, dans cette position, se livrèrent à des caresses, puis à des jeux auxquels se prêtait avec tendresse leur grand-père. M. Dumont d'Urville prit alors congé de la famille royale, qui lui fit ses adieux avec une affectueuse cordialité, et lui adressa les remercîments les plus empressés.

CHAPITRE VIII

CHARLES X ET LA FAMILLE ROYALE EN EXIL.

Lullworth. — Holyrood. — Goritz. — Mort de Charles X, de M. le Dauphin et de madame la Dauphine. — Nouveaux détails sur les derniers moments de Louis XVIII. — Les galanteries de Louis XVIII. — Conclusion.

Charles X, les princes et princesses s'installèrent au château de Lullworth, appartenant à une famille catholique dont le nom était Weld; le cardinal Weld, mort depuis à Rome, était un des membres de cette famille. Charles X ne demeura au château de Lullworth que six semaines environ, et, pour ces six semaines, il eut à payer cinq cents livres sterling (12,500 fr.) comme prix de location. Ce château n'était pas assez vaste pour toute la famille royale et pour la suite trop nombreuse de Charles X.

M. le marquis de Barbançois, un des gouverneurs de S. A. R. le duc de Bordeaux, et M. Hervey, attaché à la chambre du roi, à Paris, au moment de la révolution de Juillet, se rendirent à Londres munis de lettres pour le gouvernement anglais. Ils y reçurent bientôt du duc de Wellington et de sir Robert Peel, alors ministres, des dépêches pour les autorités d'Édimbourg : elles contenaient l'ordre de remettre aux agents de S. M. Charles X, dans le plus bref délai, les appartements royaux d'Holyrood avec tout le mobilier qui s'y trouvait. Ce n'étaient que vieux tapis, lits, fauteuils, canapés, etc., etc., en

très-mauvais état. M. Hervey, d'origine anglaise, fut chargé de s'entendre avec l'architecte du roi d'Angleterre pour rendre le château habitable. Malgré l'activité et le zèle de chacun, lorsque Charles X arriva, les appartements royaux étaient remplis d'ouvriers. Charles X, tout en s'engageant les pieds dans des déchirures de tapis, trébuchant et manquant de tomber, n'en remerciait pas moins tout le monde, avec la plus aimable bienveillance, des soins qu'on avait pris et du bon état de ses appartements. M. le cardinal de Latil, arrivé de la veille, M. le marquis de Barbançois et M. Hervey avaient eu l'honneur de recevoir Charles X et sa famille à la grille d'entrée du triste et sombre palais d'Holyrood.

M. le duc de Bordeaux et Mademoiselle furent d'abord très-mal logés et très à l'étroit. On avait loué deux maisons meublées pour M. le Dauphin et madame la Dauphine, et pour madame la duchesse de Berry. On retint tous les appartements meublés qui étaient à louer pour la suite du roi et des princes. Après sept ou huit mois de résidence de Charles X à Holyrood, le duc de Blacas arriva dans ce palais; il y vint offrir à Charles X la fortune considérable qu'il tenait de la générosité de Louis XVIII. Charles X refusa cette offrande, mais il accepta les services de M. de Blacas, qui prit l'administration des biens du roi, et qui réduisit bientôt sa maison, beaucoup trop nombreuse. C'était, d'ailleurs, tous les jours comme une émeute devant le château d'Holyrood; tous les pauvres de la ville et des environs venaient chercher, les uns un soulagement à leur misère, les autres un soulagement à leur douleur ou à leur maladie. Tous les jours, depuis sept heures jusqu'à onze heures du matin, M. Bougon,

chirurgien du roi, donnait des consultations gratuites, Charles X fournissait les médicaments et le linge. Au bout de quatorze mois, le roi, monseigneur le duc de Bordeaux, M. le Dauphin, madame la Dauphine et Mademoiselle quittèrent l'Écosse et se rendirent en Bohême, puis en Allemagne. Madame la duchesse de Berry avait quitté Holyrood bien avant eux; elle résidait à Londres, d'où elle entretenait une correspondance très-active dans les intérêts de son fils. Une partie des meubles de l'habitation d'Holyrood se vendit aux enchères, et tout fut acheté le double de sa valeur. Le lit du duc de Bordeaux, qui avait coûté six cents francs environ, fut acheté dix-huit cents francs. Le jour du départ de la famille royale, toutes les populations en larmes formaient une haie prolongée et faisaient entendre leurs prières et leurs vœux pour tous ceux dont ils avaient reçu tant de bienfaits.

Charles X vivait à Holyrood en simple particulier; mais dans son intérieur il était roi. Les grenadiers écossais montaient la garde à sa porte et lui rendaient les honneurs militaires.

Dans une de ses excursions, Charles X, fatigué, vint demander asile à la chaumière d'un montagnard. L'habitation était pauvre et nue. Le roi, apercevant une porte, désira savoir où elle conduisait. « Cette porte ne s'ouvre pour personne, » lui répondit-on. Mais peu d'instants après, le montagnard se présenta tenant une clef à la main : « Sire, dit-il, en s'inclinant, j'ignorais l'honneur que reçoit aujourd'hui ma pauvre maison. Cette chambre, qui ne s'ouvre pour personne, a pu, en 1745, abriter le dernier des Stuarts, dans ses jours de malheur : c'est

jourd'hui une pieuse demeure pour moi et les miens. supplie le roi de France exilé d'honorer de sa présence retraite où reposa le prince Charles-Édouard; elle sera ısi deux fois sanctifiée. » Le roi Charles X, attendri, ;éda à ce désir, et la famille du vieux jacobite rendit mmage encore une fois à un prince détrôné.

Le roi avait près de lui, à Holyrood, le cardinal de til, archevêque de Reims, le duc de Blacas, la du-esse et leurs trois enfants, quatre de ses anciens mi-:tres, le comte de Montbel, le baron d'Haussez, le ron Capelle et le maréchal comte de Bourmont. Au-ès de M. le duc de Bordeaux était M. le baron de Da-ıs. Mademoiselle avait près d'elle comme gouvernante ıdame la duchesse de Gontaut.

Charles X quitta l'Écosse et se retira en Bohême, lors-'il fut bien constaté que, malgré la révolution de illet, l'Europe resterait tranquille et se montrerait cifique.

La famille royale habita d'abord le château de Buts-iegrad, situé à peu de distance de Prague. Le roi avait is le nom de comte de Ponthieu; M. le Dauphin et ma-me la Dauphine avaient pris les noms de comte et de ntesse de Marnes; M. le duc de Bordeaux portait le m de comte de Chambord, et Mademoiselle, celui de ıdemoiselle de Rosny.

Un congrès se tint bientôt à Prague. Charles X crut voir quitter cette résidence, et ce fut alors qu'il se ıdit à Goritz, après avoir passé deux mois dans le âteau de Kirchberg, situé en basse Autriche, à trente- lieues de Vienne, et dont M. le duc de Blacas s'était ıdu acquéreur.

chirurgien du roi, donnait des consultations gratuites, Charles X fournissait les médicaments et le linge. Au bout de quatorze mois, le roi, monseigneur le duc de Bordeaux, M. le Dauphin, madame la Dauphine et Mademoiselle quittèrent l'Écosse et se rendirent en Bohême, puis en Allemagne. Madame la duchesse de Berry avait quitté Holyrood bien avant eux; elle résidait à Londres, d'où elle entretenait une correspondance très-active dans les intérêts de son fils. Une partie des meubles de l'habitation d'Holyrood se vendit aux enchères, et tout fut acheté le double de sa valeur. Le lit du duc de Bordeaux, qui avait coûté six cents francs environ, fut acheté dix-huit cents francs. Le jour du départ de la famille royale, toutes les populations en larmes formaient une haie prolongée et faisaient entendre leurs prières et leurs vœux pour tous ceux dont ils avaient reçu tant de bienfaits.

Charles X vivait à Holyrood en simple particulier; mais dans son intérieur il était roi. Les grenadiers écossais montaient la garde à sa porte et lui rendaient les honneurs militaires.

Dans une de ses excursions, Charles X, fatigué, vint demander asile à la chaumière d'un montagnard. L'habitation était pauvre et nue. Le roi, apercevant une porte, désira savoir où elle conduisait. « Cette porte ne s'ouvre pour personne, » lui répondit-on. Mais peu d'instants après, le montagnard se présenta tenant une clef à la main : « Sire, dit-il, en s'inclinant, j'ignorais l'honneur que reçoit aujourd'hui ma pauvre maison. Cette chambre, qui ne s'ouvre pour personne, a pu, en 1745, abriter le dernier des Stuarts, dans ses jours de malheur : c'est

ıurd'hui une pieuse demeure pour moi et les miens. ıpplie le roi de France exilé d'honorer de sa présence :traite où reposa le prince Charles-Édouard; elle sera i deux fois sanctifiée. » Le roi Charles X, attendri, da à ce désir, et la famille du vieux jacobite rendit ımage encore une fois à un prince détrôné.

: roi avait près de lui, à Holyrood, le cardinal de l, archevêque de Reims, le duc de Blacas, la duse et leurs trois enfants, quatre de ses anciens mi'es, le comte de Montbel, le baron d'Haussez, le ın Capelle et le maréchal comte de Bourmont. Au de M. le duc de Bordeaux était M. le baron de Da. Mademoiselle avait près d'elle comme gouvernante ame la duchesse de Gontaut.

ıarles X quitta l'Écosse et se retira en Bohême, lorsl fut bien constaté que, malgré la révolution de et, l'Europe resterait tranquille et se montrerait fique.

ı famille royale habita d'abord le château de Butsgrad, situé à peu de distance de Prague. Le roi avait le nom de comte de Ponthieu; M. le Dauphin et mae la Dauphine avaient pris les noms de comte et de tesse de Marnes; M. le duc de Bordeaux portait le de comte de Chambord, et Mademoiselle, celui de emoiselle de Rosny.

ı congrès se tint bientôt à Prague. Charles X crut ıir quitter cette résidence, et ce fut alors qu'il se lit à Goritz, après avoir passé deux mois dans le eau de Kirchberg, situé en basse Autriche, à trenteieues de Vienne, et dont M. le duc de Blacas s'était ıu acquéreur.

Le doux climat de Goritz semblait plus favorable à la santé du jeune prince, de la jeune princesse, et au rétablissement de madame la Dauphine, après la maladie grave dont elle avait été atteinte aux eaux de Carlsbad.

Charles X arriva à Goritz le 21 octobre 1836. Dans cette résidence, comme dans celles de Lullworth et d'Holyrood, toute la famille royale ne put être réunie dans la même habitation. Le roi occupa avec M. le duc de Bordeaux le château de *Grafenberg;* M. le Dauphin, madame la Dauphine et Mademoiselle habitèrent l'hôtel *Strasoldo*. Le roi faisait tous les jours aux environs de Goritz de longues promenades à pied. « J'ai, disait-il, en dépit de l'adversité, dépassé l'âge des rois mes prédécesseurs. Ma vie a été plus longue que celle de mes ancêtres; mais de cruels malheurs, et trente années d'exil loin de mon pays, l'ont souvent rendue bien amère ! »

La mort du comte de Chabrol, ancien ministre de la restauration, frappa vivement l'esprit de Charles X : « Chaque jour, disait-il, je vois disparaître des hommes honorables que j'ai connus, que j'ai aimés, et qui, pour la plupart, étaient nés longtemps après moi. Ces pertes douloureuses m'avertissent de ma fin prochaine!... Je l'attends avec calme; mais il est bien triste de penser que je ne reverrai plus la France. »

La température changea à Goritz. On eut à y subir un froid très-vif; toute la colonie était malade, excepté le roi. Le 1er novembre, Charles X ressentit une indisposition légère qu'il dissimula; il dompta le mal pour n'inquiéter personne. Le 2 novembre, il assista à la commé-

ion des morts, et, placé entre ses deux petits-enfants, r paraphrasa le magnifique chant d'église le *Dies* vec une vivacité d'expression qui émut profondé- ces jeunes intelligences et ces jeunes cœurs. Le u milieu de sa famille, il parla encore de la mort : : une pensée salutaire, dit-il, que celle de notre fin ible : elle nous fait veiller sur les actions de notre lle est la consolatrice de nos maux... J'ai subi de s épreuves, et je les ai patiemment supportées, l'espoir que Dieu m'en tiendrait compte dans ir. »

3 novembre, la veille de sa fête, Charles X vit ar- à Goritz le duc de Clermont-Tonnerre, ancien mi- de la guerre. Un corps de musique très-nombreux onner une aubade sous les fenêtres de Grafenberg. ic de Clermont-Tonnerre parla de la France, des ots qui avaient menacé Louis-Philippe (Fieschi en Alibaud en 1836). « Comment, s'écria la Dau- ; ne pas frémir d'horreur à la pensée de ces cri- dieux. — Je plains de tout mon cœur, ajouta Char- ceux qui sont maintenant en présence de haines féroces et d'un si redoutable avenir. »

jour de la Saint-Charles, le roi fut saisi de frissons nt la messe; il avoua qu'il souffrait depuis trois Cependant il reçut les hommages de tous les ais présents à Goritz, ainsi que ceux du prince-ar- que et des personnages considérables de la ville; il ne put assister au dîner, où ses enfants ne por- t sa santé qu'avec un sentiment d'inquiétude et de se. Il se rendit cependant le soir au salon, où tout nde était réuni. Mais ce n'était plus le même

homme, quelques heures avaient suffi pour donner à sa noble et gracieuse physionomie une caducité soudaine. « Je me sens bien faible, dit-il d'une voix éteinte; mais j'ai voulu vous voir encore et vous remercier des vœux que vous venez de faire pour moi. »

Dans la nuit le mal empira; les vomissements se déclarèrent, accompagnés de crampes qui gagnaient jusqu'au cœur. Le docteur Bougon reconnut tous les symptômes d'une attaque de choléra. Le docteur Marini, de Goritz, et le docteur Marculini furent appelés; M. le duc de Blacas courut à l'hôtel Strasoldo, situé à l'autre extrémité de la ville, prévenir M. le Dauphin et madame la Dauphine.

Ce fut le cardinal de Latil qui assista Charles X dans ses derniers moments. « Recevez mes remercîments, dit-il en serrant la main du cardinal : je vous dois la résignation de ma vie et le calme dont je jouis en présence de la mort... je vous dois beaucoup. » Pendant qu'on préparait l'extrême-onction, car Charles X ne pouvait recevoir le saint viatique, ses regards se portaient du cardinal vers le docteur Bougon, et il se rappelait cette nuit du 13 février 1820, où le même prélat administrait monseigneur le duc de Berry, et où le même docteur prodiguait au prince assassiné les soins les plus courageux.

L'évêque d'Hermopolis vint à son tour exhorter le roi. Charles X se recueillit, pria pour la France... la bénit. Et quand l'évêque lui demanda de nouveau si, dans ce moment suprême, il pardonnait à tous ceux qui lui avaient fait du mal : « Je leur ai pardonné depuis longtemps, répondit le royal octogénaire; je leur pardonne

encore de grand cœur... que le Seigneur fasse miséricorde à eux et à moi! »

M. le duc de Bordeaux et Mademoiselle arrivèrent tout éplorés auprès du mourant. Il les embrassa avec effusion, il étendit ses mains défaillantes sur leurs têtes et il put encore dire d'une voix éteinte : « Que Dieu vous protége, mes enfants... Marchez devant lui dans la voie de la justice; ne m'oubliez pas, priez quelquefois pour moi. »

L'évêque d'Hermopolis, assisté des abbés Jacquart et Trébuquet, lut les prières des agonisants. Le roi était calme : aucun gémissement, aucun râle; il semblait s'éteindre doucement dans un profond sommeil.

Le 6 novembre 1836, à une heure un quart du matin, le docteur Bougon annonça que le roi n'avait plus que quelques instants à vivre. Aussitôt toute la famille royale tomba à genoux; seule debout aux pieds du roi, les mains jointes, comme seize ans auparavant aux pieds du duc de Berry, madame la Dauphine semblait présider cette scène de désolation. A une heure et demie du matin, sur un signe expressif du docteur Bougon, M. le Dauphin, avec un pieux sentiment de vénération, ferma les paupières du roi mort... puis, au milieu du plus religieux silence, éclatèrent des sanglots déchirants... c'étaient les sanglots de madame la Dauphine, qui, par un effort surnaturel, était parvenue, jusqu'à cet instant suprême de la mort de Charles X, à dominer et à contenir sa douleur.

Madame la Dauphine emmena à l'hôtel Strasaldo M. le duc de Bordeaux, alors âgé de seize ans.

Le 11 novembre eurent lieu les funérailles de Charles X. Le prince-archevêque de Goritz, assisté de son chapitre et de son clergé, présida à la cérémonie religieuse. Le

comte de Gleisbach, capitaine du cercle de Goritz, suivit le convoi avec les chefs militaires et avec la garde bourgeoise. Les notables se joignirent au cortége, qui se mit en marche à neuf heures et demie du matin dans l'ordre suivant :

Un détachement de troupes, avec leurs tambours drapés et leur corps de musique ; — vingt-quatre pauvres en deuil, portant des torches ; — les frères de la Miséricorde ; — les religieux capucins et les religieux franciscains, portant des flambeaux ; — le clergé des paroisses de Goritz ; — le chapitre ; — Sa Grandeur le prince-archevêque ; — le char funèbre, surmonté d'une couronne et attelé de six chevaux noirs ; — M. le comte de Marnes, en manteau noir, accompagné du duc de Blacas, premier gentilhomme de la chambre du roi ; — M. le comte de Chambord, en manteau noir, accompagné de M. le comte de Bouillé, aide de camp du roi et remplissant les fonctions de gouverneur du prince ; — M. le comte O'Hegerthy, écuyer commandant ; — douze valets de pied, portant des torches ornées d'écussons aux armes de France ; — M. le duc de Clermont-Tonnerre et M. le comte de Tonnerre, son fils ; M. le comte de Montbel ; M. Billot, procureur du roi ; le docteur Bougon ; le baron de Saint-Aubin, premier valet de chambre du roi ; l'abbé Jacquart, chapelain du roi ; l'abbé Trébuquet, le colonel du génie Mounier, le chevalier Cauchy, membre de l'Institut de France, ces trois personnes attachées à l'éducation de M. le comte de Chambord ; M. de Sainte-Preuve, ancien garde du corps du roi ; M. Henri Billot ; des valets de chambre du roi, portant des flambeaux. Un détachement de la garnison suivait le cortége. Pen-

ant tout le parcours, des troupes formaient aussi la aie.

Des descentes et des montées trop rapides forcèrent le ortége de faire de longs détours pour arriver à la cathérale de Goritz. Dans la ville, les magasins étaient ferlés, plusieurs maisons étaient drapées de noir; une oule silencieuse remplissait la cathédrale, toutes les ames étaient vêtues de deuil.

La messe de *Requiem* fut exécutée par un puissant orhestre. Après les *Absoutes*, le cortége se remit en marhe et gravit péniblement jusqu'à la hauteur qui domine ı ville de Goritz et la belle vallée de l'Isonzo. C'est sur ette hauteur qu'est situé le couvent des franciscains où ıt inhumé le roi Charles X. Les restes mortels du roi furent embaumés; on plaça le cœur dans une boîte de plomb oudée et contenue dans une autre boîte en vermeil. Ces eux boîtes furent assujetties avec des vis sur un cercueil e chêne, renfermant le cercueil de plomb. A l'entrée du aveau où repose Charles X, on voit une tête de mort ouronnée, et au-dessous une plaque en cuivre sur lauelle est gravée l'inscription suivante :

CI-GIT
TRÈS-HAUT, TRÈS-PUISSANT ET BIEN EXCELLENT PRINCE
CHARLES, X^e DU NOM,
PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE
MORT A GORITZ, LE 6 NOVEMBRE 1836,
AGÉ DE 79 ANS ET 28 JOURS.

Le provincial, en reconduisant les serviteurs du roi, eur montra du haut de la plate-forme qui domine Goritz

une place vide dans la ville : « C'est là, leur dit-il, que s'élevait autrefois notre ancienne demeure. Les Français la détruisirent; un de leurs chefs nous donna pour retraite l'établissement actuel qui avait appartenu à des carmélites : c'est au maréchal Marmont que nous devons notre couvent et l'église où vous venez de déposer les restes mortels de votre roi. » Le duc de Raguse fut en effet, sous l'empire, gouverneur des provinces illyriennes. Il ne quitta ce gouvernement que pour venir gagner son bâton de maréchal sur le champ de bataille de Wagram. Il ne pensait guère alors qu'il serait un jour le dernier à tirer l'épée pour la défense du trône des Bourbons, et que Charles X devrait son dernier asile à son dernier défenseur.

Depuis la mort de Louis XV, en 1774, il s'est écoulé quatre-vingts ans. Pendant cette longue période de temps, cinq souverains ont régné sur la France, jusqu'à l'empereur Napoléon III : Louis XVI, Napoléon Ier, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe. Tous ces souverains ont su conquérir et détenir pendant plusieurs années l'autorité et le pouvoir. Quel prince fut plus vertueux que Louis XVI ? quel génie plus puissant et plus entouré de gloire que Napoléon? qui fut plus loyal et plus français que Charles X? plus libéral, plus expérimenté et plus habile que Louis-Philippe? Et cependant aucun de ces monarques n'a pu mourir sur le trône. Louis XVIII seul est mort en roi dans sa capitale, et ses restes mortels sont réunis dans les caveaux de Saint-Denis à ceux des rois ses aïeux. Espérons que la fatalité qui depuis presque un siècle frappe tous ceux qui règnent sur la France est enfin épuisée. La mort régulière et paisi-

ble des souverains est un solennel témoignage de la paix et du bonheur des nations.

Le roi Louis XVIII mourut le 16 septembre 1824, dans la soixante-dixième année de son âge. Depuis quelques années il ne vivait plus, pour ainsi dire, que par la force de son âme et par l'énergie de sa volonté ; il était déjà gravement atteint à l'époque de la première restauration, en 1814, et bien plus gravement encore à son retour de Gand. Cependant, depuis 1815 jusqu'à la dernière période de sa vie, il n'a pas gardé le lit un seul jour. Il disait qu'un roi de France devait mourir dans un fauteuil. « Je voudrais pouvoir dire, ajoutait-il, qu'il ne devrait pas être malade. » Au milieu des crises de goutte les plus violentes, il se levait à son heure, travaillait avec ses ministres, et montrait dans ses entretiens la même vivacité, la même grâce, la même liberté d'esprit.

Plusieurs semaines avant sa mort, Louis XVIII ne pouvait plus soutenir sa tête; elle tombait sans cesse sur sa poitrine et ne pouvait être relevée que par les soins attentifs des serviteurs. Même dans cet état désespéré, le roi allait régulièrement à la messe tous les jours, et le dimanche il s'arrêtait au retour dans son cabinet, pour la *réception d'étiquette*. Voici comment se passait cette réception :

Le roi était assis dans son fauteuil devant la porte de la chambre dans laquelle il couchait; derrière le fauteuil, à droite et à gauche, se plaçaient ses grands officiers et le chancelier. L'un d'eux nommait les personnes qui passaient, et le roi répétait les noms de celles qu'il voulait distinguer, adressant à chacune quelques paroles bienveillantes dans une phrase élégante et bien tournée.

L'honneur d'être nommé par le roi était fort recherché, aussi se rendait-on très-exactement à la *réception d'étiquette*. Plusieurs n'y ont jamais manqué.

La politesse et la galanterie de Louis XVIII ne s'éteignirent qu'avec le dernier souffle de sa vie. Il avait l'habitude de recevoir les dames le premier lundi de chaque mois dans la soirée. A sa dernière réception, le roi ne pouvait plus relever la tête ni élever ses regards jusqu'aux visages des personnes présentes; le premier gentilhomme de service prononça le nom de madame de *** : « Je l'aurais reconnue à son joli pied, » dit le roi.

On a prétendu que le roi ne consentit à se confesser que sur les instances de madame la comtesse de Cayla : c'est une erreur. Louis XVIII était religieux; il communiait régulièrement aux quatre grandes fêtes de l'année; il réclama spontanément l'assistance de son confesseur, auquel il demanda les derniers sacrements.

Un historien de la restauration a raconté les derniers moments de Louis XVIII et les détails d'une dernière conversation qu'il aurait eue avec Monsieur. Le roi aurait dit à son successeur que ce qu'il y avait de mieux à imiter dans Henri IV, c'étaient ses gasconnades. Il aurait ajouté : « Comme Henri IV, j'ai louvoyé entre les partis. » Cet historien a été trompé par de faux rapports. Louis XVIII sur son lit de mort n'a point eu avec le comte d'Artois une semblable conversation, et jamais il n'a qualifié ainsi la politique de son glorieux aïeul et la sienne propre [1].

[1] Voir la lettre politique de Louis XVIII au comte d'Artois, insérée dans le second volume de ces Mémoires, page 124.

Le roi Louis XVIII, alors comte de Provence, avait été marié dès l'âge de seize ans, en 1771, à la princesse Louise de Savoie. Il n'eut point d'enfants. Je ne craindrai pas d'entrer ici dans quelques détails familiers, pour jeter la lumière de la vérité sur les relations connues que Louis XVIII, comte de Provence ou roi, entretint pendant plusieurs années avec des femmes distinguées par leur esprit, et qui durent à ces relations une certaine célébrité.

Ce que Louis XVIII aimait surtout chez les femmes, c'était leur conversation, leur voisinage, leurs parfums et, avec elles, certaines familiarités amicales, à peu près innocentes. « Rien n'est moins dangereux que l'amour de M. le comte de Provence, » disait la comtesse de Balbie, qui avait beaucoup connu le prince avant son exil. Il prit un jour avec elle certaines libertés qui lui déplurent ce jour-là : « Monseigneur, lui dit-elle, vous me traitez comme si j'étais votre maîtresse, et vous savez bien que je ne puis pas l'être. » A la cour, les femmes affirmaient toutes que les attentions de M. le comte de Provence ne tiraient pas à conséquence ; il savait ce qu'on disait, et son amour-propre en souffrait. Depuis son retour en France, il aimait à parler de l'ancienne cour, et il racontait toutes sortes d'histoires pour refaire sa réputation. C'était surtout le matin que Louis XVIII aimait à se rappeler ses souvenirs de jeunesse. Après le déjeuner, le roi et la famille royale passaient dans un salon où se trouvaient réunis en petit nombre quelques courtisans particulièrement favorisés, agréables au roi et à madame la duchesse d'Angoulême.

Louis XVIII parlait un jour, dans une de ces réunions,

de ce malheureux qui s'était épris de la reine Marie-Antoinette jusqu'à en perdre la raison. « Nous nous promenions, dit Louis XVIII, la comtesse de Provence et moi, dans la grande avenue de Versailles; lès femmes de la comtesse nous accompagnaient. Tout à coup, l'*amoureux de la reine* s'élance de l'un des bosquets et se précipite vers nous; la comtesse de Provence, effrayée, tombe évanouie dans mes bras : on s'empresse autour d'elle, et l'on parvient, non sans peine, à la ranimer. Je fus d'autant plus troublé et inquiet des suites de cette aventure, que j'avais de bonnes raisons de croire que la comtesse était dans une situation qui exigeait beaucoup de ménagements. » La conclusion fort inattendue de ce récit fut accueillie par un immense éclat de rire, dont le signal fut donné par le comte d'Artois, et même par la duchesse d'Angoulême. Mais chacun redevint bientôt sérieux et craintif, lorsqu'on vit le roi froncer le sourcil et lancer sur le cercle qui l'entourait un de ces regards dont personne n'osait braver l'imposante domination. Ses yeux cherchaient une victime, et, s'adressant à madame la duchesse d'Angoulême : « Voulez-vous bien, ma nièce, m'expliquer ce que vous trouvez de si plaisant dans mon histoire ? J'ai parlé de la reine votre mère, et je ne pensais pas que son souvenir dût exciter vos rires. » Madame la duchesse d'Angoulême éclata en sanglots. Le lendemain la famille royale se retrouva dans le même salon; le roi avait oublié la scène de la veille, et avait repris le ton ordinaire de sa conversation.

Nous citerons encore ici une anecdote que nous tenons de source certaine, et qui semble venir confirmer

les prétentions rétrospectives du roi sur les galanteries de sa jeunesse.

On sait qu'au moment même de la restauration, la politique avait envahi même les coulisses du Théâtre-Français. Mademoiselle Mars était restée, comme on disait alors, *bonapartiste*. Mademoiselle Bourgoin s'était fait *royaliste*. Après les Cent-Jours, mademoiselle Bourgoin fut appelée dans le cabinet du roi, qui avait entendu parler de son dévouement et de sa beauté. Le roi l'accueillit avec la plus gracieuse bienveillance, la fit asseoir tout auprès de lui, et après quelques-unes de ces innocentes familiarités qu'il aimait à se permettre : « Je n'ai jamais tant regretté qu'aujourd'hui, dit-il, d'avoir soixante ans. » Cette audience, à laquelle assistait, le dos tourné, le premier gentilhomme de service, dura presque une demi-heure, et en congédiant mademoiselle Bourgoin, le roi lui dit en riant : *Il n'est si bonne compagnie qui ne se quitte enfin, disait Dagobert à ses chiens*.

Le lendemain, le roi envoya à mademoiselle Bourgoin, avec une élégante voiture à laquelle étaient attelés deux beaux chevaux gris pommelé, un immense et magnifique nécessaire en vermeil, contenant une somme de trente mille francs. Louis XVIII s'était montré, envers les gracieux attraits de mademoiselle Bourgoin, plus galant et plus généreux qu'entreprenant.

Après la mort de son père, de Charles X, M. le comte de Marnes prit le titre de roi; mais ce n'était qu'une royauté nominale, la royauté de l'exil. « Le roi, dit-il, s'appelle aujourd'hui Louis XIX : le jour où la restauration se ferait, il s'appellerait Henri V. »

M. le comte de Marnes notifia aux souverains d'Europe la mort du roi Charles X et la résolution qu'il avait prise. Ces lettres furent reçues avec déférence, et les cours prirent le deuil : l'Autriche pour vingt jours, la Russie pour vingt-quatre jours, la Prusse pour trois semaines, l'Espagne (Isabelle) pour le même espace de temps, ainsi que la Saxe et la Bavière ; le Wurtemberg pour quinze jours, le Danemark pour quatre semaines, Modène pour six semaines, Naples pour six semaines, l'Angleterre pour dix jours, et don Carlos, qui occupait les provinces basques, pour trois mois.

A Vienne, il y eut un service funèbre, auquel assistèrent l'empereur, l'impératrice et la famille impériale. Les Français qui résidaient à l'étranger témoignèrent aussi de leur douleur. Il y eut des services à Fribourg, à Nice, à Naples, à Rome, à Varsovie.

En France, les royalistes prirent le deuil pour six mois, comme si Charles X était mort aux Tuileries ; mais ils ne purent faire célébrer des messes en noir : l'autorité les interdit.

Ce fut madame la comtesse de Marnes qui, dans une lettre pleine de tendresse et de douleur, informa Madame, duchesse de Berry, de la mort de Charles X. Madame la comtesse de Marnes annonçait les résolutions prises pour le présent et pour l'avenir. Madame accourut aussitôt, et de ce moment date l'entier rapprochement de la famille royale.

M. le comte de Marnes mourut le 3 juin 1844 ; il succomba à une phlegmasie intestinale. Son cercueil fut placé à la droite de celui de son père, dans le caveau du

couvent des saints franciscains. Une plaque fixée sur le cercueil porte l'inscription suivante :

ICI EST DÉPOSÉ
TRÈS-HAUT ET TRÈS-EXCELLENT PRINCE,
LOUIS,
FILS AINÉ DU ROI DE FRANCE CHARLES X,
NÉ A VERSAILLES LE 6 AOUT 1775,
MORT A GORITZ LE 3 JUIN 1844.
Tribulationem inveni,
Et nomen Domini invocavi.

M. le comte de Marnes est mort, comme Louis XVIII, deux mois avant d'avoir accompli sa soixante-neuvième année.

Deux jours après les funérailles, le 10 juin, madame la comtesse de Marnes, agenouillée sur la tombe de son époux, célébrait, solitaire et avec des pleurs, le quarante-cinquième anniversaire de son mariage. Elle versait des larmes sur le quatorzième cercueil des membres de sa famille : —le roi Louis XVI,— la reine Marie-Antoinette, — madame Élisabeth, — Mesdames de France, filles de Louis XV, mortes en émigration, — le duc d'Enghien, — Louis XVIII, — la reine, sa femme, — madame la comtesse d'Artois, — Charles X, — le duc de Berry, — le prince de Condé, — le duc de Bourbon, — le comte de Marnes, son mari.

Après la mort du comte de Marnes, madame la comtesse de Marnes quitta Goritz et fit l'acquisition du domaine de Frohsdorff.

Le 19 octobre 1851, à onze heures dix-sept minutes,

la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette expira : la terre avait perdu un de ses anges de charité, le ciel avait conquis une sainte de plus. « Elle reçut les secours que la religion prépare à ceux qui vont quitter la terre [1], et du lit de ses dernières douleurs, elle pria pour ceux qu'elle laissait après elle. Une petite chambre étroite et longue, qui n'avait pour ornements que les portraits de *ceux qui ne sont plus* ; un lit plus simple que celui de ses femmes, quelques meubles sans ornement, et, devant cette chambre, un cabinet plus grand, plus clair, mais aussi modestement meublé, dont quelques tableaux relatifs à la campagne d'Espagne décoraient seuls les murs, formaient à Frohsdorff tout l'appartement qu'elle s'était réservé. Au pied de ce lit, où se livrait ce dernier assaut qu'on appelle l'agonie, dans cette chambre resserrée, en face de ces pieuses et chères images qui avaient été les compagnes de sa vie, M. le comte et madame la comtesse de Chambord étaient agenouillés ; un prêtre, digne d'assister cette sainte, récitait les prières du départ ; des femmes éplorées, des serviteurs au désespoir, pleuraient dans le cabinet. Depuis sept heures déjà la vie impuissante s'anéantissait par degrés devant la mort ; un silence d'attente et d'effroi suspendit tout d'un coup les sanglots, les pleurs, les prières même. Le prêtre leva la main vers un crucifix placé au-dessus du lit funèbre, et, le rabaissant aussitôt, il fit le signe de la croix. La fille des rois, des saints et des martyrs était retournée auprès de madame Élisabeth, auprès de Marie-Antoinette et de Louis XVI. »

[1] Nous empruntons ces détails à une notice du marquis de Pastoret sur madame Marie-Thérèse.

La comtesse de Marnes avait demandé à être enterrée à Goritz, près de son beau-père et de son mari : ses volontés furent exécutées, puis le Saint-Denis de l'exil se referma sur cette troisième tombe. Née le 19 décembre 1778 et décédée le 19 octobre 1851, madame la comtesse de Marnes parvint jusqu'à l'âge de soixante-douze ans et dix mois.

A dater de la mort de Charles X, elle fut toujours traitée à Vienne avec le rang et les honneurs de reine.

Je viens de raconter, non sans émotion, mais sans arrière-pensée politique, de bonne foi, les événements des dernières luttes et des derniers jours de la restauration. J'ai fait assister aussi le lecteur à toutes les tristesses et à tous les deuils de la famille royale en exil. Ma piété respecte et honore toutes les infortunes.

Quel contraste entre ces deux grandes infortunes historiques, celle de Napoléon et celle de Charles X!

Napoléon vivait du moins, à Sainte-Hélène, au milieu des souvenirs de ses grandeurs passées et de sa gloire durable. Charles X à Lullworth, à Holyrood et à Goritz, n'eut pour hôtes que les souvenirs des anxiétés de son règne et des fatalités héréditaires qui poursuivirent toute sa famille. Napoléon subit avec une légitime indignation le supplice de la grandeur et de l'orgueil humains trahis et outragés. Charles X se résigna en chrétien, et supporta en martyr les adversités les plus persévérantes et les plus cruelles.

Le spectacle de l'empire et de la restauration offre encore un ensemble et des mouvements plus contraires.

Napoléon ajouta beaucoup à la gloire de la France,

en prétendant reculer ses limites; il mit sagement en pratique cette conquête morale de la révolution de 89, ce principe humain de l'égalité.

La restauration vint au contraire réveiller et satisfaire notre vieille passion pour la liberté, mais en s'efforçant, par respect pour le principe de l'hérédité, de ressusciter les priviléges de la naissance. Charles X se proposa avant tout la sainte et politique mission de faire revivre dans nos mœurs les doctrines morales et religieuses, qu'avaient éteintes dans bien des âmes les écrits et les prédications révolutionnaires. Il voulut nous convertir et nous ramener au passé, espérant supprimer ainsi toutes les idées et effacer jusqu'aux dernières traces de la révolution de 89.

Ainsi dans nos révolutions, sous des changements de personnes, éclatent toujours des changements de principes et d'idées. On dirait qu'à certains intervalles plus ou moins éloignés, la France, détruisant souvent en quelques jours de fond en comble les institutions, les principes, les croyances qu'elle honorait la veille, est chargée de conduire le monde bien ou mal, de le faire marcher en avant ou en arrière.

Faut-il s'étonner que la France, qui aime par-dessus tout les splendeurs de la victoire, du triomphe, du génie, entoure d'admirations le nom de Napoléon, et n'ait que de l'indifférence et de l'oubli pour celui de Charles X? Cependant la religion sait aussi comprendre et inspirer de grandes choses. La prise d'Alger restera une page mémorable dans l'histoire de la restauration. Louis XVIII et Charles X, dans leur zèle religieux, ne laissèrent ni hu-

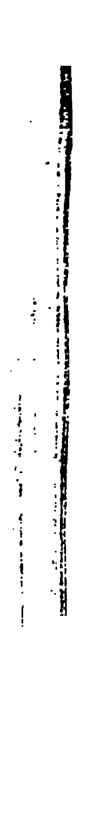
ıer ni outrager la France : l'expédition de Morée et la rre d'Espagne mirent au contraire en relief le crédit autorité de la politique française en Europe.

e Code civil, la gloire impérissable de nos armes out et si longtemps victorieuses, la société et la reli- ı sauvées, de grands travaux et plus d'un monument : à ce que nous dûmes à l'empire.

ous devons à la restauration une colonie africaine s'aguerrissent nos jeunes soldats, les premiers pro- ; du crédit public en France, et le noble goût d'une ; liberté.

près avoir montré justice et reconnaissance envers x qui ne sont plus, constatons ici, en devançant l'a- ir, que Napoléon III, par la consécration du suffrage versel, par son respect pour le principe démocratique, sa politique au grand jour, mérite déjà une haute :e parmi les novateurs couronnés.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.



TABLE

CHAPITRE PREMIER.

MONSIEUR DECAZES.

CHAPITRE II.

DES PARTIS SOUS LA RESTAURATION.
LE PARTI BONAPARTISTE, LE PARTI LIBÉRAL, LE PARTI RÉPUBLICAIN ET LE PARTI CONSTITUTIONNEL.

CHAPITRE VII.

LA RÉVOLUTION DE JUILLET.
LES ORDONNANCES. — LES TROIS JOURNÉES. — SAINT-CLOUD.
RAMBOUILLET. — MAINTENON. — CHERBOURG.

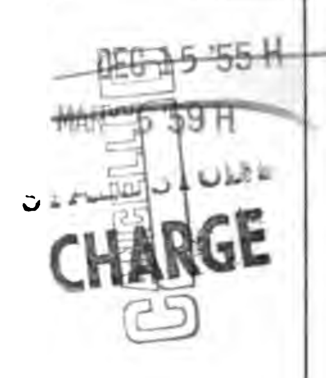
CHAPITRE VIII.

CHARLES X ET LA FAMILLE ROYALE EN EXIL.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

Paris. — Typ. de Mme Ve Dondey-Dupré, r. St-Louis, 46.




DEC 15 '55 H
5 '59 H
CHARGE

